



HAL
open science

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise: trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie.

Documents de travail, volume II, numéros 11-20

Isabelle Merle, Sonia Grochain, David Poithily, Jean-Michel Sourisseau, Christine Demmer, Martin Neumann, Marie Salaün, Christine Salomon, Graeme Smith, Claire Levacher

► To cite this version:

Isabelle Merle, Sonia Grochain, David Poithily, Jean-Michel Sourisseau, Christine Demmer, et al.. La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise: trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie. Documents de travail, volume II, numéros 11-20. [Rapport de recherche] Programme Gouvernance minière. Tome Nickel et Société, CNRT Nickel et son environnement. 2012, 278 p. ird-02160799v2

HAL Id: ird-02160799

<https://ird.hal.science/ird-02160799v2>

Submitted on 13 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Volume II

[n°11 au n°20]

Edition 2012-2015

GOVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance
locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles
comparées en Nouvelle-Calédonie



GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Autour de la condition ouvrière en Nouvelle-Calédonie

**Le recrutement des travailleurs
asiatiques entre les deux guerres et
aujourd'hui sur les chantiers de
mines**

Isabelle Merle

Mars 2012

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Autour de la condition ouvrière en Nouvelle-Calédonie. Le recrutement des travailleurs asiatiques entre les deux guerres et aujourd'hui sur les chantiers de mines

Isabelle Merle¹

Résumé

L'enjeu de ce travail exploratoire est d'ouvrir des pistes indicatives de recherches futures mais non de présenter une enquête en tant que telle qui ne pouvait en aucun cas être menée dans le temps imparti. Le document ne propose pas un repérage général sur l'histoire des mines en Nouvelle Calédonie, il se concentre sur les questions liées à la main d'œuvre ouvrière : les conditions juridiques et les modalités pratiques de recrutement, les conditions de travail, les conditions d'habitat et conditions de vie, les premières traces d'un droit du travail en cours d'élaboration et de mesures de protection des travailleurs. Au-delà de la période coloniale étudiée dans les archives, il s'agit contribuer à la réflexion sur la question du maintien ou non de cette main d'œuvre dans le pays et finalement de son intégration ou non dans la population calédonienne, dans le contexte actuel de mobilisation d'une main d'œuvre extérieure, essentiellement d'origine asiatique, pour les grands projets d'usine de transformation du nickel au nord (Vavouto) et au sud (Goro) de la Nouvelle-Calédonie.

¹ Historienne, CNRS/UNC, isabelle.merle@ehess.fr

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Organisation de la recherche</i>	<i>1</i>
<i>A propos de la bibliographie existante</i>	<i>2</i>
<i>Le questionnement de départ : le recrutement récent d'une main d'œuvre asiatique sur les sites industriels Goro et Vavouto</i>	<i>4</i>
<i>Positionnement de l'enquête : entre passé et présent, réflexions sur les discontinuités historiques</i>	<i>6</i>
<i>Condition d'immigration, condition ouvrière, hier et aujourd'hui, pistes de recherche</i>	<i>10</i>

Introduction

Il s'agit ici d'un premier travail exploratoire dont l'enjeu est d'ouvrir des pistes indicatives de recherches futures mais non de présenter une enquête en tant que telle qui ne pouvait en aucun cas être menée dans le temps imparti. Notons aussi qu'il ne s'agissait pas de faire un repérage général sur l'histoire des mines en Nouvelle Calédonie mais de se concentrer sur les questions liées à la main d'œuvre ouvrière : les conditions juridiques et les modalités pratiques de recrutement, les conditions de travail, les conditions d'habitat et conditions de vie, les premières traces d'un droit du travail en cours d'élaboration et de mesures de protection des travailleurs. Enfin, il s'agissait de réfléchir sur la question du maintien ou non de cette main d'œuvre dans le pays et finalement de son intégration ou non dans la population calédonienne.

Organisation de la recherche

Phase 1

Travail préparatoire dans les fonds du Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix en Provence. Avril-Juin 2011. Octobre-Novembre 2011. Repérage bibliographique et repérage des fonds d'archives pertinents.

Ont été explorés :

1- Les missions d'inspection coloniale, 1922, 1929. Affaires politiques, 1Affpol 746.

(Mission Revel, 1922, Mission Coste, 1929), Contr 829 (Mission Coste, 1929)

2- Agence économique de la France d'outre mer (AGEFOM)

Zone générique : fm

Cote : agefom 324/6

Mines 1904-1947

Zone générique : fm

Cote : agefom 324/7 à 16

Statistiques 1920-1938

3- Affaires économiques

Main d'œuvre indochinoise et javanaise, carton de 11 à 17

Générique : fm

Cote :7 affeco/11 à 17

Phase 2

Mission de terrain effectuée en Nouvelle-Calédonie du 18 juillet 2011 au 31 août 2011

Enjeu de la mission de terrain :

- Premier repérage des fonds aux archives territoriales de Nouvelle-Calédonie concernant les entreprises minières et l'immigration asiatique.
- Ont été explorés les fonds 37W68 et 35J (la SLN)
- Réflexion comparative sur les conditions anciennes et récentes de recrutement d'ouvriers étrangers en Nouvelle-Calédonie dont la provenance fut et est encore massivement d'origine asiatique.

Analyse de la loi sur le recrutement des travailleurs étrangers pour la construction des usines de Goro et de Vavouto pour réfléchir aux continuités et discontinuités dans l'histoire des modalités de recrutement de main d'œuvre en Nouvelle-Calédonie. Loi du pays n° 2002-021 du 20 septembre 2002 relative aux règles applicables aux entreprises établies hors de la Nouvelle-Calédonie y effectuant une prestation de services avec du personnel salarié dite loi PSI.

4 entretiens ont été réalisés.

- Un membre du service du personnel de KNS (Vavouto)
- L'Inspecteur du travail (Koné)
- Un membre de la DDTE
- Le secrétaire adjoint à la Mairie de Koné

A propos de la bibliographie existante

On remarquera tout d'abord qu'en dépit d'une exploitation minière très ancienne et continue jusqu'à la période récente en Nouvelle-Calédonie, les travaux contemporains traitant de l'histoire de la mine et des conditions de travail restent finalement peu nombreux. On dispose essentiellement sur l'histoire de la SLN du travail de Yann Bencivengo qui a soutenu une thèse en 2010 sous le titre *La société le Nickel. Une entreprise au cœur de l'industrie du nickel, 1880-1914*, à l'université Paris I. Ce travail fait une part importante à l'histoire de l'entreprise elle-même, la genèse de sa constitution, ses logiques financières, industrielles et productives. Une part plus restreinte concerne le recrutement des ouvriers avant 1914 et s'attache à décrire les différentes vagues de travailleurs concernés les condamnés et libérés du bagne, la quête de travailleurs européens ou australiens, les Néo-Hébridais puis à partir de 1890, les premières arrivées d'ouvriers venus d'Asie et en particulier du Japon. Ce sont en effet les Japonais qui constituèrent jusqu'en 1914 la main d'œuvre minière majoritaire. Le travail sur mine en lui-même - les conditions pratiques d'extraction, l'organisation des chantiers, les habitats, les risques d'accidents - est évoqué par l'auteur qui pousse alors l'enquête historique jusque dans la période des années 1920, période au cours de laquelle les conditions de travail sur mines ne changent guère par rapport à la période antérieure. Il s'abstient en revanche de poursuivre l'enquête sur les travailleurs indochinois qui arrivent massivement au début des années 1920 ainsi que sur le recrutement des Javanais sur mine qui se développe à partir de 1910. C'est sur ces vagues d'arrivée au cours de l'entre-deux-guerres que nous avons porté une attention particulière, précisément parce qu'elles ont été jusqu'à présent peu étudiées.

Remarquons néanmoins que sur l'histoire même des mines et des industries minières en Nouvelle-Calédonie, nous disposons d'une bibliographie ancienne plus dense car

l'extraordinaire richesse minière du territoire attirait l'attention des spécialistes à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. On rappellera ici les ouvrages du géologue Jules Garnier dont *Essai sur la géologie et les ressources minérales de la Nouvelle-Calédonie*, publié en 1867, ou encore l'ouvrage de Louis Pelatan, *Notes sur les mines de la Nouvelle Calédonie* de 1892 et surtout le rapport d'Edouard Glasser fait au Ministre sur les richesses minières de la Nouvelle Calédonie de 560 pages publiées en 1904. On signalera aussi l'article plus récent de Colin Newbury consacré à l'histoire de la SLN jusqu' à la Seconde Guerre mondiale, publié en 1955 dans le *Journal de la Société des Océanistes*.

A partir des années 1980-1990, quelques chercheurs se sont intéressés à la question des vagues d'immigration de travailleurs engagés en Nouvelle-Calédonie sous l'angle des conditions de recrutement, des modalités d'engagements et de travail, et évoquant par la même les conditions particulières déployées dans l'industrie minière hautement consommatrice de cette main d'œuvre engagée mais ce d'une façon qui reste très générale. L'essentiel de ces travaux se concentre surtout sur l'histoire des réglementations de l'engagement de travail en situation coloniale, les statistiques de l'immigration, les modes de vie en colonie et les conditions de rapatriement. On rappellera ici l'ouvrage de Jean Van Mai, *Chan Dang : les Tonkinois de Calédonie au temps colonial* (Nouméa, 1980), le travail de DEA de Véronique Devambeze, *Main d'œuvre et colonisation en Nouvelle-Calédonie, 1858-1950*, soutenue à l'université d'Aix-en-Provence en 1991. On dispose aussi de l'ouvrage de Dorothy Shineberg sur le recrutement des Néo-Hébridais, *The people trade : Pacific island laborers and New Caledonia, 1865-1930*, (Honolulu, University of Hawaii Press, 2001) et de l'ouvrage de Jean-Luc Maurer (avec la collaboration de Marcel Magi et une contribution de Marie-jo Siban), *Les Javanais du Caillou. Des affres de l'exil aux aléas de l'intégration*. Cahier d'Archipel, N°35, Paris, 2007. A ce sujet, Catherine Adi avait réalisé un premier travail en DEA soutenu à l'Ehess Marseille en 2001. Enfin, on signalera deux types de travail intéressant plus directement la question de la main d'œuvre et des mines. D'abord la thèse de Philippe Palombo, « La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie, 1890-1960, les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière, soutenue à Paris IV en 2002 et enfin le master récent de Claudy Cheyne sur l'habitat Tonkinois sur mines, « L'habitat des travailleurs tonkinois engagés sur les sites miniers de Nouvelle-Calédonie, 1891-1964 » soutenu à l'UNC en 2009.

Pour autant, le monde du travail et la condition salariale restent en Nouvelle-Calédonie des objets d'étude encore trop peu étudiés au niveau historique tout au moins. Il en va de même de l'histoire des législations du travail et de la genèse d'un droit du travail et d'un droit social. L'ouvrage d'Henry Israël, *Histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie*, ouvre en cela un aspect de l'histoire ouvrière et de la mobilisation ouvrière très original sur la période post seconde guerre mondiale. Etait originale aussi la thèse de Sonia Grochain soutenue en 2007 à l'Ehess sur le sujet suivant : *Socio-anthropologie politique de l'emploi : les Kanak et le travail en Province Nord, Nouvelle Calédonie*. Cependant on peine à trouver des références utiles dans ces domaines, emploi, travail, droit du travail et en particulier lorsqu'on recule dans l'histoire. La consultation du fond bibliographique du Centre des Archives d'Outre-Mer ne donne qu'une référence dans le domaine du droit du travail par exemple, *Code du travail et de la prévoyance sociale : textes applicables à la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, (Nouméa, 1937). On se trouve confronté à une bibliographie lacunaire à

fortiori si on souhaite concentrer l'attention sur les industries minières en particulier et leur politique de traitement de la main d'œuvre.

En d'autres termes et pour conclure cette évocation bibliographique, il me semble que l'histoire ouvrière en Nouvelle-Calédonie offre encore de larges pans inexplorés dans le domaine du droit du travail et de la législation sociale d'entreprise, de la condition salariale, des conditions matérielles de travail, des résistances et protestations, des relations entre employeurs et employés et des relations entre salariés dans les mines comme dans d'autres secteurs. Au cœur de cette histoire ouvrière, il y a l'histoire des travailleurs immigrés et en particulier ceux venus d'Asie, hier recrutés sous les règles de l'engagement en situation coloniale, aujourd'hui recrutés sous la réglementation nouvelle de la loi dite PSI, et massivement employés dans les mines, hier sur les chantiers, aujourd'hui sur les sites de constructions des deux usines de traitement de nickel à Goro et Vavouto. Il ne s'agit ici en aucun cas de prétendre à une reproduction à l'identique entre les situations d'engagement et de travail du passé et du présent en Nouvelle-Calédonie mais de se donner les moyens de réfléchir plutôt sur une longue histoire de recrutement d'une main d'œuvre importée, les continuités et discontinuités constatées, la différence des enjeux et les pistes de recherche à venir.

Le questionnement de départ : le recrutement récent d'une main d'œuvre asiatique sur les sites industriels Goro et Vavouto

L'idée de départ de cette enquête exploratoire était de placer la question de l'emploi et en particulier celle du recours à une main d'œuvre étrangère, essentiellement d'origine asiatique au cœur du propos. L'interpellation en fut, à l'origine, la venue récente d'une immigration d'origine asiatique nouvelle pour la construction des deux usines de transformation du nickel à Goro dans le sud de la Grande Terre et à Vavouto dans le Nord de la Grande Terre dont les travaux ont démarré respectivement en 2005 pour l'usine de Goro et 2007 pour l'usine de Vavouto. La construction de ces deux usines de traitement du nickel a exigé le recours à une main d'œuvre étrangère importante d'abord employée à Goro puis à Vavouto. Cette main d'œuvre est d'origine diverse puisqu'il y a actuellement 35 nationalités sur le site de Vavouto. Mais l'essentiel néanmoins provient de pays asiatiques. Pour ne prendre que l'exemple de Vavouto, une majorité de travailleurs proviennent de Chine, de Corée et des Philippines. KNS a signé, en effet, trois contrats d'alliance avec des entreprises spécialisées dans la construction de ce type de chantier et œuvrant dans le monde entier, l'entreprise CIIMC chinoise qui a construit les modules de l'usine en Chine pour les monter sur le site même de Vavouto grâce à une main d'œuvre qualifiée, l'entreprise DOOSAN, coréenne qui est chargée plus particulièrement de la construction de la centrale électrique sur le site qui fait appel à des ouvriers qualifiés coréens et thaïlandais, et enfin l'entreprise KAIFFER installée aux Philippines et spécialisée dans la montée des échafaudages. Comme en témoignent les chiffres donnés par la DTE, il y avait sur le site de Vavouto, 2290 travailleurs étrangers en juin 2011 avec la prévision d'une montée en charge forte jusqu'à 6000 travailleurs

étrangers dans l'année à venir. Il y avait encore sur le site de Goro en juin 2011, 1321 travailleurs étrangers.

Le recours à cette main d'œuvre étrangère a été justifié par le Congrès et le Gouvernement calédonien par trois types d'arguments² :

- La technicité très particulière de ces chantiers de construction exigeant le recours à une main d'œuvre spécialisée habituée à ce type de travail que le marché de l'emploi local ne pouvait fournir.
- L'urgence exigée en 2002 lors de la décision de construire ces usines. La phase de construction devait être la plus rapide possible et donc nécessitait la venue d'une vague de travailleurs sous forme d'un « rush » ponctuel.
- Le principe est en effet acquis et constamment répété qu'il s'agit d'une main d'œuvre œuvrant temporairement sur le territoire, sous le contrôle étroit de la direction départementale du travail qui fournit les autorisations de travail et vérifie le caractère limité en temps des contrats. En aucun cas, il n'est imaginé la possibilité que ces travailleurs asiatiques demandent à résider sur le territoire à l'issue de leur contrat.

Pour gérer l'arrivée de main d'œuvre étrangère, le territoire s'est trouvé dans l'obligation de monter un cadre légal. Rappelons en effet que la loi organique du 19 mars 1999 a transféré l'intégralité de la compétence en matière de droit du travail à la Nouvelle-Calédonie. Cette même loi dispose en outre que les principes fondamentaux du droit du travail sont adoptés par le Congrès par voie de loi de pays et que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prépare la codification des lois de pays de la réglementation édictée pour la Nouvelle Calédonie. La première édition du code du travail calédonien a été publiée en 2008. En 2002 a été votée une loi dite PSI, Prestations de service internationale, qui a été incluse dans le tout récent code du travail calédonien. Dans le livre VI, on trouve le titre II qui concerne « les règles applicables aux entreprises établies hors de la Nouvelle Calédonie y effectuant une prestation de service avec du personnel salarié ». L'article 621-1 stipule que ces règles s'appliquent aux entreprises établies hors de Nouvelle Calédonie qui détachent un ou plusieurs salariés pour l'accomplissement d'une prestation de service et qui participent à l'exécution de travaux de construction ou d'installation d'un ensemble de structures et d'infrastructure destinées aux activités minières et métallurgiques et à l'exécution de travaux de modification ou d'extension des structures et infrastructures mentionnés ci-dessus. Il faut noter que cet article réduit volontairement et rigoureusement l'application de la loi dite PSI aux seules entreprises de construction de ces usines métallurgiques pour éviter que l'on puisse utiliser cette loi et donc la possibilité de faire rentrer une main d'œuvre étrangère en Nouvelle-Calédonie pour d'autres fins. En d'autres termes, l'application de la loi PSI est ponctuelle, liée à des chantiers industriels exceptionnels. Cette loi PSI stipule que le temps de séjour des salariés étrangers est strictement encadré et limité à

² Cf. la session du Congrès du 27 août 2002. La loi PSI a fait l'objet d'un rapport spécial par Yves Magnier (rapporteur de la loi de Pays, rapport N°3040-045/GNC, 18 juillet, 23 et 26 août 2002). La loi PSI a reçu l'avis du Conseil d'Etat, le 7 mai 2002 et l'avis du Conseil économique et social de la Nouvelle Calédonie le 13 mai 2002.

une durée de 12 mois renouvelable de 3 à 6 mois pour les ouvriers qualifiés ou non qualifiés et à une durée de 3 ans renouvelable 1 an pour le personnel d'encadrement. Comme en témoigne la teneur des débats au congrès préparatoires à l'application de la loi, il s'agit de rendre impossible toute tentative d'installation définitive dans le pays. En revanche, est imposé aux entreprises prestataires l'application aux salariés, durant leur temps de séjour en Nouvelle Calédonie, des règles de droit du travail inscrites dans le code du travail calédonien. Ce afin d'éviter l'intrusion sur le territoire calédonien de réglementations de travail en usage dans des pays comme la Chine, la Corée et les Philippines mais qui seraient en Nouvelle-Calédonie dérogatoires, insuffisamment protectrices pour les salariés ou favorisant le dumping social. Ainsi a été imposé à ces entreprises, le respect du salaire minimum garanti calédonien bien supérieur aux salaires proposés aux ouvriers non qualifiés comme la Chine par exemple (dont est cependant déduit les frais de logement en base vie sur les sites de Goro et Vavouto). Ont aussi été interdits les amendes et sanctions pécuniaires, règle qui est présente dans le code du travail calédonien et le code du travail métropolitain, et qui est intéressante à souligner au regard de l'histoire du monde salarié dans la Nouvelle-Calédonie coloniale. Les sanctions et amendes pécuniaires ont été massivement appliquées à l'ensemble des travailleurs engagés, toutes communautés confondues, entre les deux guerres. Les entreprises prestataires ont aussi été contraintes d'appliquer la durée du travail et la durée maximale du travail, légale en Nouvelle-Calédonie, à savoir respectivement 39 heures et 60 heures après autorisation donnée par l'inspection du travail. Il est à noter qu'en France, la durée du travail et la durée maximale du travail sont respectivement de 35 heures et de 48 heures et le code du travail calédonien autorise donc à l'évidence des durées du travail supérieures, remarques qu'il serait intéressant de réfléchir dans l'histoire de la durée du travail en Nouvelle-Calédonie et la question de sa réduction relative. Lors de l'entretien que j'ai réalisé avec l'inspecteur du travail à Koné, il me rappelait que la population calédonienne dans son ensemble avait plutôt tendance à demander des heures supplémentaires et à travailler jusqu'à la limite de la durée maximale du travail plutôt que l'inverse. C'était d'une moins une tendance dans le pays distincte de ce qu'on pouvait observer en France. Quoiqu'il en soit, les heures de travail imposées aux travailleurs asiatiques embauchés par les entreprises prestataires sont donc réglementées par le code du travail calédonien et non par des règles contractuelles en vigueur dans les pays concernés et peuvent atteindre 12 heures par jours (ce qui rejoint les réglementations en vigueur sur les chantiers de mine, entre les deux guerres, où les travailleurs devaient effectuer 12 heures de travail journalier).

Positionnement de l'enquête : entre passé et présent, réflexions sur les discontinuités historiques

Le but de la loi PSI, selon le président du Congrès et tel qu'il l'expose lorsque celle-ci est discuté en 2002, consiste à « combler un vide juridique par rapport à un événement extraordinaire » qui ne peut s'appuyer sur aucune expérience antérieure, à savoir l'entrée massive et rapide de travailleurs étrangers. D'où la nécessité d'un encadrement par le droit original et nouveau que les congressistes discutent essentiellement sous deux angles :

1. La protection de l'emploi local et la volonté d'éviter toute pérennisation de la présence de la main d'œuvre ainsi que la compétition entre main d'œuvre non qualifiée.
2. La protection assurée à des travailleurs venus de pays où les réglementations du travail sont limitées et ce pour éviter les conflits de réglementations avec une main d'œuvre étrangère sous protégées. Cette protection est assurée par l'application des règles du droit du travail calédonien, y compris en ce qui concerne la question de la représentation du personnel.

La loi PSI apparaît alors dans les propos des congressistes comme très nouvelle pour faire face à une situation inédite. Il est intéressant de souligner qu'il n'est à aucun moment question de simplement évoquer des expériences passées de recrutement de main d'œuvre asiatique pour les chantiers de mines que pourtant tout le monde peut avoir en mémoire dans le pays, le souvenir de l'engagement des anciens, Javanais ou Tonkinois, entre les deux guerres, dont une partie est restée en Nouvelle-Calédonie après la guerre et dont les enfants et petits-enfants sont aujourd'hui citoyens calédoniens. Rien d'étonnant à cela, tant la situation d'engagement d'hier, en contexte colonial et la situation de recrutement d'aujourd'hui semblent différents. Il y avait sans aucun doute nécessité de ne pas rappeler au Congrès, un passé colonial par rapport auquel on veut aujourd'hui se distancier radicalement. Rappeler ce passé d'engagement de travail colonial aurait paru à plus d'un très étrange voire déplacé dans une discussion portant sur les recrutements actuels pour les chantiers de Goro et Vavouto. Mais ceci n'interdit pas de réfléchir.

De fait, il est absolument vrai que les situations de recrutement d'hier et d'aujourd'hui ne s'inscrivent pas dans le même type d'espace mondialisé et encore moins dans les mêmes types de procédures.

Nous sommes aujourd'hui dans un espace mondial fondé sur les principes d'un capitalisme libéral et parcouru par des entreprises pourvoyeuses de main d'œuvres spécialisées qui signent directement des contrats de prestations avec des industries locales telles que KNS, consortium d'une multinationale avec une entreprise locale majoritaire. La main d'œuvre étrangère recrutée actuellement en Nouvelle Calédonie participe d'un marché du travail mondialisé et circule sur des chantiers dans le monde entier. Les modalités de son recrutement en Nouvelle-Calédonie sont cependant encadrées par le droit local.

Dans la première moitié du XXe siècle, le monde du travail calédonien est aussi et déjà intégré à un espace mondialisé mais celui-ci est alors impérial. Cet espace mondialisé impérial recouvre, dans la région Asie Pacifique, des zones demandeuses de main d'œuvre où les entreprises ou plantations cherchent à capter une main d'œuvre, c'est le cas de l'Australie, de la côte ouest du Pacifique, un certain nombre d'îles dont la Nouvelle-Calédonie mais aussi Hawaii, Fidji, Tahiti. Il recouvre d'autre part des zones pourvoyeuses de main d'œuvre dont certaines îles du Pacifique font parties dès la seconde moitié du XIXe siècle, le Vanuatu, les îles Salomon, la Papouasie. Ces îles sont bientôt largement dépassées par les grands bassins de main d'œuvre asiatique, la Chine et le Japon dont la caractéristique est de ne pas être des territoires colonisés, l'Inde sous domination britannique, Java sous domination néerlandaise, l'Indochine et surtout le Tonkin sous domination française. Si à la fin du XIXe siècle, les entreprises minières tentent de rechercher directement leur main d'œuvre dans ces bassins d'emploi

potentiels, elles finissent par s'appuyer sur l'action du gouvernement colonial qui entreprend les démarches auprès des gouvernements concernés. En contrepartie l'encadrement du marché du travail « engagé » s'organise sur la base d'accords passés entre gouvernements coloniaux et moyennant l'élaboration progressive d'une réglementation de « l'engagement » fixant par écrit, les contrats d'engagement type, les obligations des engagés et engagistes, les délais de recrutement, les modalités de rapatriement, formes bureaucratiques d'un recrutement qui se précisent et se durcissent entre les deux guerres. Le recrutement d'une main d'œuvre engagée massivement recrutée sur les mines (mais aussi pour les plantations en particulier aux Nouvelles-Hébrides) devient une affaire d'Etat et une affaire entre Etats. Remarquons que la première vague de main d'œuvre japonaise recrutée directement par les entreprises minières calédoniennes et amenée d'abord par une société de colonisation japonaise provoque l'intervention de l'Etat japonais par la grève qu'elle déclenche dans les années 1890. Celui-ci n'exige pas seulement l'amélioration des conditions de travail mais aussi une revalorisation du statut juridique des Japonais qui ne sauraient être traités, aux yeux du gouvernement japonais, comme des « indigènes » et soumis à ce titre au régime de l'indigénat.³ Les Japonais, ressortissants d'un Etat indépendant, doivent être traités comme des « étrangers libres » comme le sont les travailleurs chinois dans les Etablissements français d'Océanie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accepte mais l'une des raisons de la suspension de l'engagement de la main d'œuvre japonaise en 1914 concerne précisément la question de leur statut et la liberté dont ils jouissent dans un pays où l'engagement sous contrat équivaut dans tous les autres cas à un encadrement d'un type proche de celui qui s'impose aux Kanaks soumis au régime de l'indigénat.⁴ Ainsi, les travailleurs japonais ont la possibilité de quitter leur employeur pour aller s'embaucher sur d'autres mines et ceci arrive fréquemment. Leurs compagnons de chantier, Tonkinois ou Javanais sont dans ce cas considérés comme « évadés » et à ce titre poursuivis pour être ramenés chez leur engagiste et punis. A partir de 1920, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie renégocie avec la Résidence (française) du Tonkin (en s'appuyant sur le Ministère des colonies) ainsi que sur le gouvernement des Indes néerlandaises pour intensifier le recours à une main d'œuvre tonkinoise et javanaise beaucoup plus encadrée et « subalternisée » que la main d'œuvre japonaise.

Ce que nous avons essentiellement découvert dans les archives concernant le recours à la main d'œuvre javanaise et tonkinoise sur la période de l'entre-deux-guerres, c'est la tension existant entre gouvernements coloniaux sur ce sujet qui se traduit dans les années vingt par des dénonciations de mauvais traitement envers la main d'œuvre indochinoise et l'envoi de missions d'inspection par la Résidence du Tonkin (Mission Delemarre, 1925) et par le Gouvernement des Indes Néerlandaises (Mission Vanarderne) pour contrôler la situation des travailleurs engagés en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles Hébrides.⁵ Il faut noter tout d'abord que la Résidence du Tonkin n'est

³ Philippe Palombo, « La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie, 1890-1960, les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière, Paris IV, 2002.

⁴ Fond 7/Affeco/13, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence.

⁵ Fond 7/Affeco/17, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence.

pas favorable, en 1920, lorsque le département des colonies le lui demande, à une émigration de travailleurs vers la Nouvelle-Calédonie du fait d'abord des besoins en main d'œuvre que réclament avec force ses colons de Cochinchine, du fait aussi de la mauvaise réputation que véhicule la Nouvelle-Calédonie pour le traitement de la main d'œuvre indigène et engagée (avec le souvenir du convoi de condamnés indochinois tirés du bagne de Poulo Condor en 1891 pour être engagé sur les mines). Elle cède la pression du Ministère des colonies et un convoi de 990 Tonkinois est envoyé vers la Nouvelle-Calédonie en 1920, le premier d'une longue série sur l'entre-deux-guerres. Dès 1924, un médecin embarqué à bord de l'un des convois, dénonce des cas de torture. La réponse est l'envoi d'une inspection de contrôle dont le rapport a été retrouvé au centre des archives d'outre-mer. Celui-ci se présente sous la forme d'une enquête menée sur le terrain par cet inspecteur Delemarre qui voyage en Nouvelle-Calédonie sur les chantiers de mine mais aussi aux Nouvelles Hébrides pour inspecter les plantations en pleine expansion en 1925. Cette enquête est précieuse car elle permet d'ouvrir une fenêtre sur la Nouvelle-Calédonie des années 1920, l'état des mines et de la main d'œuvre Tonkinoise, la description des réglementations de travail (durée du travail, répartition des postes, les temps de repos), les visites de médecin, les rations et le logement. On sent chez Delemarre une certaine complaisance qui le conduit à décrire les réalités sous un angle relativement favorable aux compagnies minières et à l'autorité coloniale mais on peut lire entre les lignes la dureté d'un monde du travail qu'il faudrait analysé plus en profondeur, l'encadrement des contremaitres souvent « métis » nous dit Delemarre et exerçant une violence physique directe, la non application des lois sur les accidents du travail (en 1925) qui en vigueur en France, les logements les plus rudimentaires, la pénibilité du travail, les longues heures de travail, les rations peu abondantes, les prix très élevés des quelques magasins sur les chantiers. Nous ne disposons malheureusement que du document de synthèse de cette enquête et non les questionnaires originaux et matériaux d'enquête spécifiques, sites par sites, comme c'est le cas pour le versant qui a été mené au Nouvelles-Hébrides (et qui fournit un témoignage impressionnant du traitement de la main d'œuvre tonkinoise sur les plantations, des violences infligées qui conduiront à des dénonciations publiques jusqu'au ministère des colonies). Quoiqu'il en soit, le document reste intéressant à creuser et c'est bien l'enquête Delemarre qui va pousser les autorités coloniales à réformer les contrats de travail des Tonkinois et à mieux préciser les obligations et devoirs des engagistes et engagés, en 1928. On voit aussi apparaître dans les archives de la SLN dans les années des feuilles volantes concernant le comptage des accidents du travail qui laisse présager d'une montée de préoccupation sur le sujet. La pression opérée par la Résidence du Tonkin, colonie française voisine et pourvoyeuse de main d'œuvre en est directement responsable dans un contexte international qui, au niveau de la SDN et du Bureau International du travail, favorise une progressive attention aux conditions de travail des travailleurs migrants.

Condition d'immigration, condition ouvrière, hier et aujourd'hui, pistes de recherche

Comme en témoigne le travail de Claudy Cheyne sur l'habitat des Tonkinois engagés sur les sites miniers entre les deux guerres, la montée d'une préoccupation sur la condition immigrante et ouvrière en Nouvelle-Calédonie au sein même du gouvernement colonial (le Gouverneur Guyon en 1926 s'inquiète des conditions d'insalubrité dans lesquels les ouvriers tonkinois sont logés⁶) suite au passage de l'inspection Delemarre, n'a pas d'effets immédiats et pratiques. L'analyse des conditions de logement sur les chantiers miniers révèle au contraire la précarité des logements, le surpeuplement, l'insalubrité, la surmortalité des nourrissons. Ce travail sur le logement tonkinois est novateur en ce qu'il amorce une description des réalités pratiques des modes de vie sur les chantiers de mine, entre les deux guerres ; réalités qui restent encore insuffisamment étudiées. L'effort devrait être approfondi et élargi à une étude plus complète sur la condition ouvrière en cette période. Le repérage effectué dans les archives de la SLN (fond 35J) révèle la pénibilité des conditions de travail ouvrières : lieux de travail dangereux, les trajets parfois longs nécessaires pour s'y rendre, le nombre élevé des accidents du travail, les retenues sur salaires, pour maladie, absence au travail, évasion, les durées du travail très longues. Il faut signaler que la documentation concernant par exemple les accidents du travail (35J158, ATNC) sont très épars, feuilles volantes écrites à la va vite par le contremaître du chantier. La nouveauté dans ces années 1930, c'est qu'on commence à notifier les accidents du travail mais le système de notification reste très incomplet, disparate, lacunaire (contrairement aux fichiers des salaires qui sont très régulièrement tenus). L'étude plus précise de ces feuilles volantes qu'il faudrait entreprendre doit conduire à explorer les aspects matériels des accidents du travail sur mine, contexte de travail, types de blessures, causes des blessures. Elle permet aussi d'éclairer « la morale » des contremaîtres ou encore l'interprétation que ceux-ci donnent de l'accident en avançant fréquemment la responsabilité de l'ouvrier, maladresse, paresse, inattention Ces documents même lacunaires sont précieux car ils permettent à l'historien d'entrer dans la réalité de la condition ouvrière sur mine. Or il me semble que c'est là une des difficultés de l'enquête. On dispose d'une documentation vaste sur les évolutions de la réglementation du travail, les statistiques de la main d'œuvre engagée, la politique du recrutement de la main d'œuvre mais la difficulté d'approche est beaucoup plus grande lorsqu'il s'agit d'entrer dans une description concrète de ce qui se passe sur les chantiers. L'enquête Delemarre nous donnait l'espoir d'une observation ponctuelle mais détaillée à ceci près qu'il nous manque le matériel primaire de l'enquête elle-même. L'enjeu est alors de traiter finement une documentation éparse qu'il s'agit des fiches de payes et des maladies, absences au travail ou évasions qu'elles révèlent, des déclarations d'accidents au travail et des conditions de travail dont elles témoignent, des grèves ou tentatives de grèves dont il faudrait entreprendre l'étude sur cette période de l'entre-deux-guerres, de la

⁶ C. Cheyne, p. 23

matérialité du travail sur mine et de tout ce qui concerne l'habitat ouvrier, thèmes abordés par Bencivengo et Cheyne.

Au-delà des conditions de travail et de vie sur les chantiers, il nous semble intéressant de procéder à deux remarques conclusives intéressantes par rapport à la situation contemporaine actuelle du recrutement d'une main d'œuvre asiatique.

Il faut noter que dès la fin du XIXe siècle, le recrutement des engagés sur contrat s'organise sur une base segmentée en fonction des « ethnies » et des bassins d'emplois concernés. Si les arrêtés promulgués en 1874 puis 1893 règlent, d'une façon générale et sur le modèle de l'engagement appliqué aux Antilles et à la Réunion, les conditions de l'introduction des travailleurs, océaniens puis tonkinois et javanais, en définissant le temps de contrat, la question du livret de l'engagé, les responsabilités de l'engagistes, le statut des engagés dans la colonie, les conditions de rapatriement, les modalités pratiques du recrutement, en particulier le salaire, les logements, les rations sont gérés communautés par communautés en accord et en négociation avec les gouvernements coloniaux (autorités hollandaises à Java ou Résidence du Tonkin) respectifs. Ainsi, lorsqu'on analyse les fiches de paies de la société Calédonnickel, en 1931 et 1932, on remarque un traitement différencié de la main d'œuvre tonkinoise et javanaise sur les mêmes chantiers. Les Tonkinois sont mieux payés, 120 francs mensuels pour les hommes et 90 francs mensuels pour les femmes que les Javanais, respectivement à 81,20 francs pour les hommes et 54,10 francs pour les femmes.⁷ Ce traitement différencié se traduit en pratique par une gestion par « ethnie » concernant le logement et semble-t-il l'organisation du travail. Le principe est d'organiser les chantiers sur une base de regroupement des communautés et une ségrégation entre les groupes tonkinois ou javanais. Dans la même logique, les missions d'inspection du travail sont envoyées par les gouvernements coloniaux respectifs pour négocier au sujet de communautés spécifiques, tonkinoise ou javanaise. La condition ouvrière sur les chantiers des mines en Nouvelle-Calédonie reflète les ségrégations coloniales à l'œuvre au sein de la société coloniale en générale. Et ce principe de ségrégation par « ethnies », Tonkinois, Javanais, Européens, Kanaks, marque profondément la vie sur les chantiers et la vie calédonienne en générale. Il faudra attendre l'après-guerre pour voir apparaître des solidarités ouvrières capables de transcender ces frontières intérieures qui néanmoins persistent.

Il est intéressant de noter que perdure aujourd'hui, sur les bases vie de Goro et de Vavouto une même logique « communautaire » de la gestion de la main d'œuvre étrangère, chacun reste rigoureusement associé à sa nationalité d'origine, d'abord par le lien contractuel particulier entre l'ouvrier et l'entreprise que l'emploie, chinoise, coréenne, philippine mais aussi par l'organisation même de la base et du travail qui regroupe les hommes par nationalité. Au delà des justifications liées aux « coutumes et mœurs » particulières ou des spécialités de travail de chacun, on ne peut que constater la persistance sur le long terme d'une organisation segmentée de la main d'œuvre en fonction de son appartenance communautaire sur ces grands chantiers de mine.

En revanche et pour conclure, le recrutement de la main d'œuvre asiatique, hier et aujourd'hui, est caractérisée par une distinction de taille qui traduit une divergence

⁷ ATNC, 35J168.

fondamental entre la politique d'immigration telle qu'elle était menée en contexte colonial et telle qu'elle est menée dans les années 2000 en contexte post colonial.

La lecture de la mission d'inspection de Delemarre nous révèle une conclusion étonnante que nous reproduisons ici :

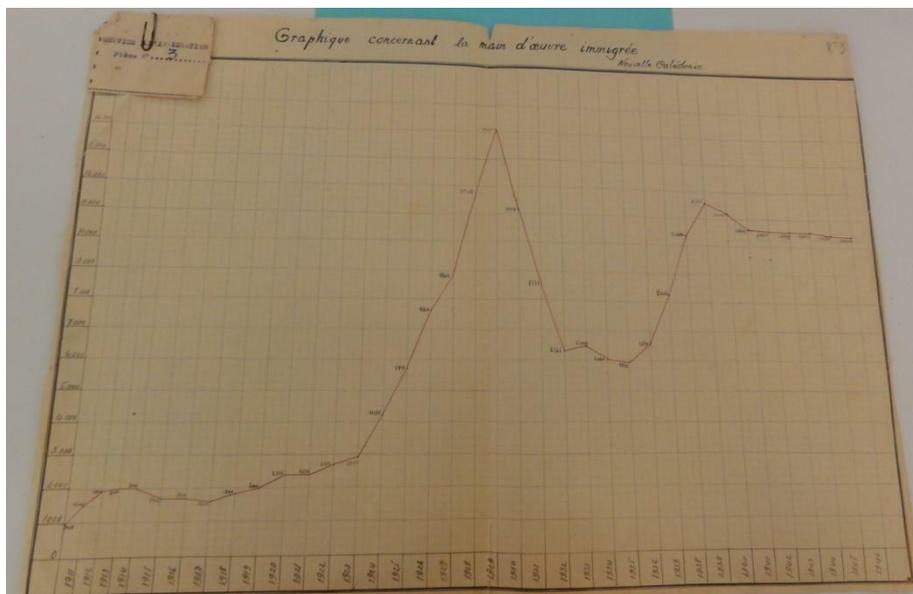
« L'excellent état dans lequel se trouvent les contingents tonkinois visités indiquent que les tonkinois se développent physiquement sous le climat sain de la Nouvelle-Calédonie, grâce à une bonne nourriture et malgré un travail assidu. Ils pourraient constituer un bon élément de peuplement pour remédier au défaut de main d'œuvre locale. Les Tonkinois, introduits, jusqu'à présent, ne peuvent être d'aucune utilité à ce point de vue, puisque ce sont, pour la presque totalité, soit des célibataires, soit des hommes venus pour gagner quelque argent destiné à leur famille restée au Tonkin. Les Directeurs d'entreprises industrielles et minières ne sont pas habitués, comme ceux du Tonkin, à employer les femmes pour les travaux qui sont à leur portée : conduites de wagonnets, transports de matériaux, etc., et ont hésité, de peur des accidents, à introduire un élément indigène féminin. On n'y rencontre qu'un nombre infime de femmes tonkinoises, affectées au service des cuisines des contingents. Cependant, si l'Administration locale y poussait par des règlements favorables, par une action soutenue et une tutelle sérieuse des premiers hameaux, il serait possible de créer, ici en Nouvelle-Calédonie, un commencement de peuplement tonkinois. Il suffirait d'attribuer à quelques familles qui auraient fait un stage chez des planteurs, des terres groupées dans la même région de façon à constituer un village ou deux à titre d'essai. Des Japonais installés dans les environs de la Coulée, cultivent des rizières. Des Annamites pourraient donc faire de même et contribueraient en se fixant dans le pays, à augmenter la population locale d'éléments non plus étrangers mais protégés français. »⁸

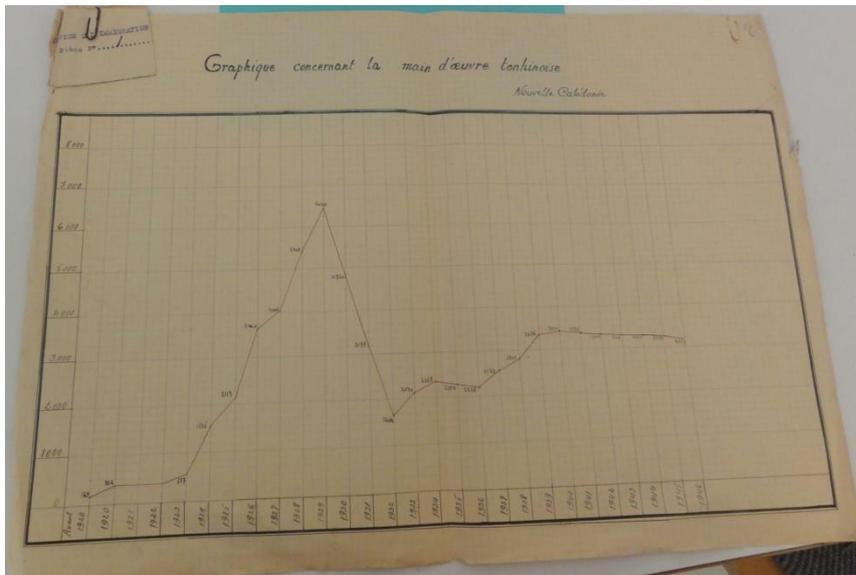
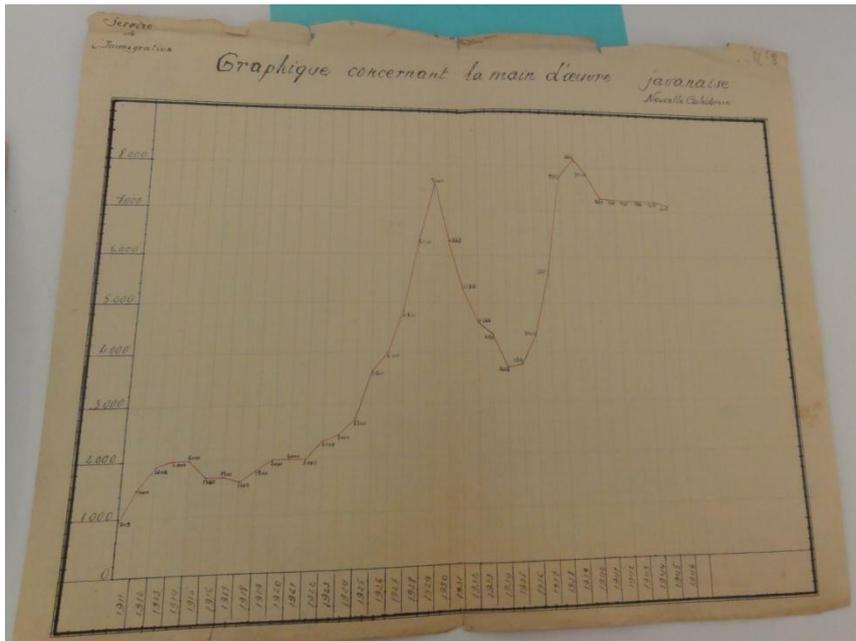
De fait, on trouve dans ce même fond un projet d'implantation d'un village Tonkinois à Moindou. Le recrutement sur contrat est ainsi pensé entre les deux guerres comme l'instrument possible d'un peuplement à venir, au service d'une obsession française en Nouvelle-Calédonie depuis la seconde moitié du XIXe siècle : « Peupler, peupler, peupler ». En 1925, le Gouverneur Guyon relance le programme de peuplement en tentant de faire venir des agriculteurs français des régions du nord de la France dévastées par la Première Guerre mondiale. Il est prêt à imaginer aussi un peuplement tonkinois sur les conseils de l'inspecteur Delemarre qui vante les mérites d'un « destin commun à la Française » en privilégiant des « protégés français » tonkinois plutôt que des « étrangers » japonais. Il faut noter que la politique d'immigration menée entre les deux guerres ne sera pas hostile au principe d'acquisition de la résidence libre pour les Javanais et les Tonkinois même si les chiffres restent très faibles avant-guerre. Le nombre de résidence libre augmentera surtout dans les années 1940-1950. Preuve encore que l'immigration asiatique est pensée alors comme une composante éventuelle de la société calédonienne que la France impériale envisage encore et toujours sous

⁸ Fond 7/Affeco/17, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence. Rapport d'enquête Delemarre, p. 87.

l'angle d'une politique « populationniste » à savoir une croissance de population que l'on voudrait toujours étendre.

On mesure à quel point la perspective est aujourd'hui radicalement différente puisque l'un des enjeux de la loi PSI était précisément d'éviter toute possibilité pour les travailleurs engagés sur les sites de Goro et de Vavouto de s'installer à l'issue de leur contrat en Nouvelle Calédonie. La protection de l'emploi local mais aussi la crainte d'une immigration non maîtrisée sont des enjeux importants que l'on comprend à la lumière de l'histoire. A la logique de peuplement qui a longtemps été soutenue par la France impériale, se substitue la constitution d'un « destin commun » aux frontières plus fermement posées dans la logique de laquelle l'appel à une main d'œuvre étrangère pour la construction de projets industriels est rigoureusement pensée à temps limité dans le cadre cependant de l'application d'un droit du travail calédonien récent et applicable à tous sur le territoire.





GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

De l'anticipation à la pratique : la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits

**L'exemple de la province Nord de la
Nouvelle-Calédonie**

Sonia Grochain

David Poithily

Jean-Michel Sourisseau

Avril 2012

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



De l'anticipation à la pratique : la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits.

L'exemple de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie

Sonia Grochain¹

David Poithily²

Jean-Michel Sourisseau³

Résumé

Cette communication s'intéresse aux innovations institutionnelles et sociales que les opérateurs privés locaux sont susceptibles de mettre en œuvre pour profiter de la rente minière. Elle prend pour exemple la zone Voh Koné Pouembout, en province Nord de la Nouvelle-Calédonie, lieu de l'implantation d'une importante usine métallurgique de nickel. Voulue par les institutions et la population locales, cette usine présente en outre la particularité d'être le symbole et le « moteur » de l'émancipation économique kanak. Nous nous proposons ici de mettre en perspective les craintes, attentes et défis qu'exprimaient les opérateurs économiques locaux en 2005 par rapport à ce qui n'était encore qu'un projet d'usine, avec leurs pratiques effectives et leur appréhension de la situation en 2010, à mi-chemin du chantier de construction. Cette mise en perspective est construite à partir de deux études conduites respectivement en 2005 et en 2010. La première visait à partir d'entretiens, à juger du regard a priori des acteurs locaux (dont les opérateurs privés et les responsables d'associations locales de développement) sur l'usine. La seconde, inscrite dans le cadre de la construction d'un observatoire des impacts économiques et sociaux de l'usine, portait sur les stratégies et motivations des chefs d'entreprises effectivement impliqués dans le chantier de construction, et principaux acteurs de la sous-traitance. Les deux études permettent de juger des écarts et convergences à cinq ans d'intervalle entre appréhensions a priori et pratiques a posteriori sur trois points précis : l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes) ; la

¹ Sociologue, Institut agronomique néo-calédonien (IAC), axe III, sonia@iac.nc

² Géographe, étudiant du master « Aménagement et développement territorial », UNC, dashcvss@hotmail.com

³ Economiste, CIRAD, UMR ART-DEV, jean-michel.sourisseau@cirad.fr

cohésion sociale et les liens entre coutume et économie ; la structuration d'un tissu économique local à partir de la captation d'une partie de la rente minière et métallurgique, avec la question de la concurrence entre entreprises locales, de la province Sud et internationales. La communication permet de juger des capacités locales d'innovation en termes de financement et de réalisation des activités économiques, mais aussi de gestion de leurs effets potentiels. Elle permet, enfin, de pointer les principaux défis toujours d'actualité et ceux ayant émergés dans la mise en œuvre du chantier.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Le projet de l'usine du Nord et ses ambitions</i>	2
<i>De l'anticipation à la pratique : questionnements et méthodes</i>	5
<i>Cadre d'analyse</i>	6
<i>De l'anticipation à la pratique : la situation de 2010 par rapport aux perspectives formulées en 2005</i>	8
Les craintes de 2005 concernant l'accès à l'emploi, le quasi plein emploi de 2010	10
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	10
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	11
La structuration d'un tissu économique local et la concurrence avec les entreprises hors province	13
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	13
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	14
La cohésion sociale et les liens entre coutume et économie	16
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	16
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	17
<i>De l'anticipation à la pratique : quels enseignements pour la modélisation de la négociation le long des cycles miniers ?</i>	20
<i>Références bibliographiques</i>	22

Introduction⁴

La Nouvelle-Calédonie, pays de 19 000 km² comptant 245 580 habitants en 2009, est régulée depuis la fin des années 1960 par un modèle d'économie assistée (Freyss 1995). Ce modèle s'organise autour de la gestion de la dépendance de rentes minière et étatique et garantit, selon le positionnement idéologique, le maintien du pays et de ses réserves en minerai⁵ dans la République française, ou, au contraire, le levier d'une émancipation économique à terme.

La montée du mouvement indépendantiste dans les années 1970, la polarisation de l'arène locale en deux camps (indépendantiste et loyaliste), la phase violente dite des « Événements » des années 1980, puis le retour à la paix civile avec les accords de Matignon-Oudinot de 1988 et, enfin, la décolonisation négociée inscrite dans l'accord de Nouméa en 1998, marquent pour cette ancienne colonie française un tournant politique structurant. Depuis 1988, le pays est partagé en trois provinces dotées d'importantes compétences, instaurant un fédéralisme permettant l'expression de projets économiques et politiques différenciées, ceux de la province Nord et des Iles indépendantistes, et celui de la province Sud loyaliste. Mais ces séquences n'ont finalement pas modifié en profondeur la logique du modèle d'assistanat, parce que celui-ci trace un sentier de dépendance en matière de politique économique qui s'accommode d'une émancipation politique, et qu'il serait extrêmement risqué de vouloir le quitter⁶.

Pour autant des changements structurels sont en cours qui pourraient à terme questionner l'économie assistée. Un de ces changements, impulsé par les indépendantistes mais de plus en plus souvent repris par l'ensemble des acteurs politiques et techniques, est la captation locale de la rente minière en substitution progressive aux transferts. Cet article entend, à la lumière d'un projet métallurgique développé en province Nord de la Nouvelle-Calédonie, juger de l'effectivité et de la nature de ces changements, du point de vue d'une collectivité locale indépendantiste. Après avoir explicité la trajectoire, les fondements et les enjeux de ce projet, nous examinerons comment les différents acteurs en présence ont assuré la gestion économique et sociale du démarrage de la phase de construction de l'usine, en confrontant les pratiques aux attentes, craintes et perspectives que ces mêmes acteurs avaient formulées il y a 5 ans. Nous nous focalisons sur les thèmes de l'emploi, de la

⁴ Une première version de ce texte a été présentée à la conférence internationale « Exploitation et politique minières dans le Pacifique Histoire, enjeux et perspectives, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), qui s'est tenue à l'IRD et la CPS les 22-25 novembre 2011.

⁵ La Nouvelle-Calédonie détiendrait en outre entre 20 et 40% des réserves de nickel connues sur la planète et se classe parmi les 5 premiers pays producteurs.

⁶ Le modèle est ainsi fait qu'il s'auto-entretient, en particulier via de hauts niveaux de salaire portés par les indexations dans l'administration, qui tirent les prix à la consommation et justifient la permanence des transferts (Freyss 1995). Il a par ailleurs permis une croissance soutenue depuis la fin des années 1980.

structuration d'un tissu économique local et du lien entre développement économique et cohésion sociale.

Cette entrée analytique est bien entendu partielle car elle ne s'intéresse qu'à la situation en province Nord, elle ne couvre pas tous les changements à l'œuvre et elle ne peut juger que d'une dynamique inscrite dans un long cycle métallurgique qui n'en est qu'à son début. Elle permet cependant de contextualiser la question de la gestion de la rente minière, en insistant sur la spécificité des attentes a priori, qu'il semble important d'intégrer pour envisager un suivi en phase avec les réalités et enjeux politiques locaux. Elle permet aussi et surtout de replacer la puissance publique au centre de la réflexion sur les stratégies de gestion des projets miniers, de lui redonner tout son sens alors qu'elle est souvent présentée en creux, comme un acteur secondaire cantonné à un rôle de médiateur ou de régulateur dans un dialogue entre « firmes » et « communautés »⁷.



Le projet de l'usine du Nord et ses ambitions

A partir de la seconde moitié des années 1990, les politiques de développement néo-calédoniennes se structurent autour de la mise en œuvre d'instruments permettant d'envisager l'indépendance économique, et éventuellement sa déclinaison politique. La spécialisation minière et métallurgique est affirmée (Néaoutyine 2006), mais aussi, au moins de façon temporaire, l'entretien de la rente administrative. Celle-ci, tout comme le consensus politique l'accompagnant, est perçue comme le gage d'un ancrage à la France pour certains, comme une forme de paiement de la dette coloniale par d'autres

⁷ Il est intéressant de noter que les notions de « firmes » et de « communautés » sont rarement précisées ; elles renvoient pourtant à des entités hétérogènes qu'il conviendrait de mieux définir, ce que permettent des études localisées.

(Sourisseau et al 2010). Le partage de l'exploitation des ressources minières est un des éléments forts de la négociation de la paix civile. Outre le rachat en 1990 de la Société Minière du Sud Pacifique par la holding SOFINOR⁸ contrôlée par la province Nord indépendantiste, un « préalable minier » à l'accord de Nouméa garantit l'accès des indépendantistes à la métallurgie (Grochain et Poithily 2011).

L'enjeu est important. Si du fait de l'économie assistée le secteur des services domine actuellement dans la contribution à la richesse néo-calédonienne, le pays est en effet depuis sa colonisation dépendant de ses ressources minières et de leur caractère stratégique. Selon le marché mondial, le poids de l'extraction et de la transformation du nickel dans l'économie calédonienne peut varier de 3% (en 1998, plancher historique) à 18% (en 2007 année exceptionnelle pour ce secteur), puis à 4,9% (estimé en 2009 année de reprise timide après une forte dépréciation des prix mondiaux en 2008). Pour autant, le couple nickel / secteur non marchand, expliquerait à lui-seul 50% de la progression de la valeur ajoutée de 1998 à 2007 (Cerom, 2008). Par ailleurs, dans la suite des accords politiques, la révolution industrielle à l'œuvre avec la mise en œuvre programmée de trois nouvelles usines d'envergure (plus de 50 000 tonnes du nickel chacune) et le renforcement de la capacité de l'usine historique de Doniambo, pourrait augmenter la part du nickel du PIB, la faisant passer à plus de 25% (Nouvelle-Calédonie 2025, 2009). Les effets d'entraînement du secteur, déjà très significatifs, vont devenir considérables.

Dans ce contexte, la maîtrise de la rente minière et maintenant métallurgique (largement dépendante de la politique des transferts) est au cœur du débat sur l'avenir politique et statutaire. Ce qui est en jeu, c'est la nature du développement futur : exogène ou endogène ; dans la France ou autonome.

De fait, les projets d'usine ont longtemps symbolisé, de façon schématique et dans la logique du fédéralisme, deux façons de voir, deux traductions économiques et politiques de la métallurgie. La mise en œuvre de l'usine de traitement du nickel du Sud apparaît somme toute relativement classique, avec une répartition claire entre un secteur privé chargé de l'exploitation, ici Vale⁹ et des collectivités territoriales intervenant essentiellement via le suivi du respect par l'opérateur de la réglementation et mobilisant le levier fiscal pour capter une partie de la valeur produite¹⁰. Il s'agit de laisser faire le marché, et d'impulser une logique de captation de la rente par l'impôt pour les collectivités publiques, puis des royalties ou de redevances pour les communautés locales. Plus récemment, la logique a glissé vers de la compensation essentiellement en direction des clans riverains et sur des préoccupations environnementales¹¹. Devant les difficultés rencontrées en début de projet, un actionnariat populaire s'est développé, fonctionnant sur la prise de participation de GDPL¹² à des entreprises de sous-traitance,

⁸ Société de financement et d'investissement de la province Nord.

⁹ Entreprise Brésilienne (ex CVRD) ayant racheté le canadien INCO et intervenant dans le projet Goro Nickel au Sud à travers la société Goronickel.

¹⁰ La Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), créée en 2005 et qui regroupe les 3 provinces (mais avec des calculs de dividendes favorables aux Nord et aux Iles, dans la logique du rééquilibrage), détient notamment 10% du capital de l'usine du Sud.

¹¹ Un pacte de développement durable a ainsi été conclu entre Goronickel et les coutumiers de Yaté.

¹² Groupements de Droit Particulier Local, structures juridiques émanations de structures coutumières.

mais l'expérience s'en est tenue aux seuls ressortissants de Yaté (commune de moins de 2000 habitants), entretenant de fait une logique de quasi-enclave. Si la province Sud est fortement intervenue dans ces différents processus, c'est en tant que facilitateur ; on est de fait dans une négociation focalisée sur le couple firme/communauté.

L'usine du Nord et son montage issu du protocole de Bercy, sont davantage inscrits dans la bifurcation politique des années 1980, et doivent concrétiser le rééquilibrage spatial et économique à la base du consensus politique. La Société Minière du Sud Pacifique, propriété de la SOFINOR bras armée de la province Nord indépendantiste, s'est alliée à un partenaire technique pour la réalisation du projet dès 1998. L'entreprise canadienne Falconbridge a ainsi lancé la phase d'étude, avant de se faire racheter en 2006 par le suisse Xstrata¹³. Ce dernier a officiellement confirmé son engagement dans le projet en octobre 2007, dans des conditions quasi équivalentes à celles négociées avec Falconbridge. L'arrangement consiste en un actionnariat favorable à la province ; en tant que propriétaire de la ressource la SMPS détient 51% du capital de la co-entreprise Koniambo Nickel SAS (KNS) créée pour la mise en œuvre. Le projet comprend une usine pyrométallurgique, une centrale électrique, un port en eau profonde, un convoyeur automatique et diverses autres structures. D'un montant total de près de 5 milliards de dollars US, il s'agit, tout comme l'usine du Sud, d'un projet significatif à l'échelle mondiale. La construction, qui devrait s'achever en 2013, nécessite l'emploi d'un important personnel atteignant plus de 6000 salariés à son maximum, quand l'exploitation, en phase de croisière et pour une période d'au moins 30 ans, en emploiera environ 1000. Selon les prévisions faites en 2004, l'usine devait générer 1700 emplois induits et attirer quelques 8000 personnes dans les communes proches de l'Usine : Voh, Koné et Pouembout (VKP) (Empreintes 2004, Syndex 2005). A l'échelle de la Province et de ses 45000 habitants, le projet constitue un espoir de dynamisme économique et social sans précédent, avec des promesses de diversification et de densification des activités, justifiant des infrastructures publiques jusqu'alors jugées manquantes.

La gestion sociale équilibrée des impacts attendus du projet du Nord apparaît dès lors comme un préalable et une condition déterminante de réussite. Le contrôle public du projet vise à conforter la prise en main par les Kanak du développement économique de la province Nord et, par certains aspects, à démontrer la capacité du Pays à gérer son indépendance (Néaoutyine 2006). Les politiques publiques consistent dès lors à utiliser la mine et l'usine comme des moyens au service d'une stratégie territoriale. Les profits ont vocation à être réinjectés dans la diversification de l'économie locale pour anticiper les chocs sur le marché des métaux, préparer l'après-nickel et se prémunir d'un scénario de type « syndrome hollandais ».

¹³ Produit d'une période d'intense activité d'achat et de rachat en 2005 et 2006 des plus importants groupes miniers mondiaux, le paysage du nickel calédonien est aujourd'hui marqué par la présence sur le territoire des multinationales suivantes : Eramet (France, actionnaire majoritaire de la Société Le Nickel), Vale (Brésil, ex CVRD, ayant racheté INCO et intervenant dans le projet Goro Nickel au Sud) et donc Xstrata (Suisse).

De l'anticipation à la pratique : questionnements et méthodes

Les enjeux de l'Usine du Nord sont donc considérables, tant d'un point de vue économique que politique. Mais tout aussi conséquents sont les écueils possibles et les risques d'échecs. De nombreuses interrogations existaient avant le démarrage du projet et existent toujours sur les politiques publiques et sur les structurations sociale et économique susceptibles de faire de la mine et de la métallurgie non pas simplement une entreprise économique dont on générerait les retombées financières par l'impôt ou un système de compensation, mais un réel levier de l'émancipation, du rééquilibrage et du destin commun.

Où en est-on aujourd'hui de ce projet ambitieux mais non dénué d'ambiguïtés ni de risques ? L'action publique articulée aux stratégies individuelles et collectives locales a-t-elle pu répondre aux défis du démarrage du chantier de l'usine du Nord ? Comment les enjeux identifiés en 2005 sont aujourd'hui confirmés, invalidés ou reformulés à la lumière de l'expérience acquise ? Quels enseignements génériques peut-on tirer de la gestion du début de la construction, en termes de capacités locales à intervenir dans les processus ? Quels développements méthodologiques pour un suivi dans la durée de ces processus autorisent notre recherche ?

Nous voulons valider l'hypothèse que pour l'instant la plupart des craintes précisément formulées en 2005 ne se sont pas réalisées et que les attentes ont globalement été satisfaites, au moins dans la zone VKP de proximité de l'usine et centre politique de la province. Nous souhaitons montrer que cette situation n'est pas que le fait d'une conjoncture favorable et du développement économique soutenu qu'a connu l'ensemble du pays dans la période, mais qu'elle résulte aussi des innovations, individuelles et collectives, publiques et privées, des adaptations dont les acteurs locaux ont su faire preuve.

Nous nous appuyons principalement sur deux études conduites par l'IAC en 2005 et en 2010. La première, reposant sur des enquêtes conduites fin 2005 auprès de près de 250 personnes dans toute la province Nord, précise la nature des attentes, craintes et inquiétudes, telles qu'anticipées par des élus locaux, des opérateurs économiques, des responsables coutumiers, des responsables d'associations à vocation économique mais aussi culturelle, et des techniciens provinciaux (Sourisseau et al 2006). La seconde est une des études produites dans le cadre de l'observatoire des dynamiques économiques et sociales du projet Koniambo mis en place par l'IAC. Elle repose sur une centaine d'entretiens menés auprès d'entrepreneurs de la zone VKP participant à la sous-traitance de la construction de l'usine, ainsi que sur l'analyse de quelques formes d'actionnariat populaire mis en place autour du projet (Grochain et Poithily 2011). Les pratiques observées dans cette seconde étude sont confrontées aux anticipations formulées en 2005. Enfin, les riches et complètes séries statistiques produites par l'ISEE¹⁴, l'IDC NC¹⁵ et la DSI¹⁶ de la province Nord viennent étayer la comparaison, de

¹⁴ Institut de la Statistique et des Etudes Economiques.

¹⁵ Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie.

même que les données issues d'un bilan réalisé par l'IAC des aides distribuées par la province Nord via son code de développement, et celles d'un diagnostic réalisé par le bureau Emergences sur le développement des terres coutumières dans les communes de Koné et de Pouembout directement impactées par le chantier de l'usine du Nord (Emergences 2008).

Notre analyse est centrée sur trois thématiques qui étaient ressorties comme particulièrement importantes pour les acteurs interrogés en 2005, et qui sont également bien renseignées par les études conduites en 2010. Il s'agit des questions de :

- l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes ;
- la structuration d'un tissu économique local à partir de la captation d'une partie de la rente minière et métallurgique, avec notamment les préoccupations autour de la concurrence entre entreprises locales, de la province Sud et internationales.
- la cohésion sociale et les liens entre coutume et développement économique.

Il convient de noter que notre analyse est doublement limitée. En premier lieu, nous nous proposons de relater une petite partie de cette expérience. L'histoire est en effet prise partiellement en cours ; il ne s'agit pas ici de revenir sur la genèse de l'usine du Nord et sur les logiques et conflits ayant débouché sur le préalable minier de 1998, déjà largement documentée (Bencivengo 1999 ; Grochain 2010 ; Mennesson et Le Meur 2012). Mais surtout, l'histoire est loin d'être achevée : la décennie concernée par le présent article ne correspond qu'à la fin de la phase d'appropriation et de calage des attendus de l'usine du Nord et de ses retombées (jusqu'en 2005 avec la prise de décision irrévocable de construire), puis au début de la phase de construction (jusqu'en 2010). En second lieu, nous restreignons les nombreuses entrées qui seraient nécessaires pour obtenir des réponses globales aux questions posées, en nous focalisant sur trois d'entre elles. Il s'agit donc d'illustrer un propos général par des approches partielles assumées.

Cadre d'analyse

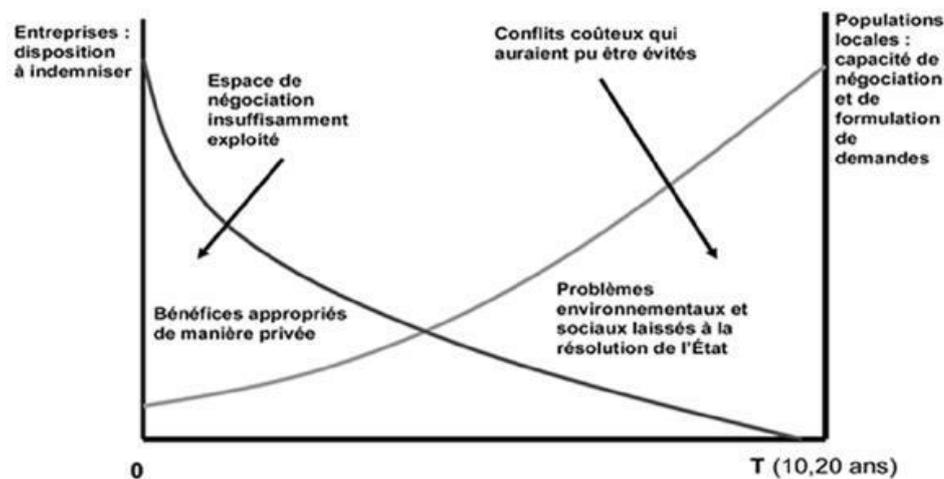
D'un point de vue analytique, de part les ambitions affichées du projet, son examen et celui de la gestion de ses impacts sur le développement provincial impliquent d'interroger de façon originale la place de l'Etat (si l'on considère que la province peut de part ses compétences agir comme un Etat) dans les processus de gestion de l'activité minière et métallurgique. Aux modèles classiques de confrontation/négociation à l'échelle locale entre les communautés (appuyées ou non par la puissance publique ou par des associations externes) et la firme, il convient en effet d'ajouter la province, acteur à part entière de la filière et, conjointement, garant de la gestion sociale des effets d'un développement sectoriel inclus dans un projet de développement global.

Nous reprenons ici, en tentant de le compléter par une attention portée à la puissance publique, le cadre d'analyse développé par Géraud Magrin et Geert Van Vliet (2005) sur les cycles miniers et les stratégies des opérateurs. Ces auteurs posent que le début d'une activité minière (ou pétrolière) est marqué par une forte disposition des entreprises à indemniser, parce qu'elles sont en situation d'ouverture et doivent rassurer, d'autant

¹⁶ Direction des Systèmes d'Information.

que les enjeux économiques de la greffe sont importants. Conjointement, les populations locales ont de faibles capacités de négociation et sont généralement rassurées. Par la suite, lorsque le projet démarre, les personnels sont renouvelés et les entreprises sont soumises aux exigences industrielles de la construction/exploitation ; leur disposition à négocier décroît rapidement. Les populations gagnent conjointement en expérience et en expertise et visualisent mieux les impacts ; dès lors souvent appuyées par des ONG, leur capacité à négocier croît rapidement. Cette période devient donc risquée, mais les fenêtres d'opportunité restent ouvertes et les négociations qui s'y nouent conditionnent fortement la suite du cycle. En fin de cycle, surtout si l'entreprise n'a pas de perspective de prolongation de son activité locale, sa disposition à négocier devient très faible, d'autant que le personnel alors concerné est dédié à la fermeture. En revanche, les impacts négatifs de l'exploitation sont avérés et les capacités de négocier des populations sont au plus haut. C'est, toujours pour ces auteurs, la période la plus risquée, théâtre des plus importants conflits.

Le schéma suivant résume les 3 hypothèses du modèle.



Source : Magrin et Van Vliet (2005).

Des amendements nombreux et des nuances peuvent être apportés à ce modèle, concernant la pente des courbes et les temporalités. En plus du manque d'explicitation du rôle de l'Etat dans le processus, et de sa capacité à infléchir les deux courbes par des politiques volontaristes, 4 grandes remarques peuvent être faites.

La disposition à payer des entreprises en début de cycle est d'abord questionnée aujourd'hui (Van Vliet, communication orale). C'est le cas des entreprises chinoises en Afrique notamment, mais cela pourrait relever aussi de nouvelles stratégies collant non pas à des standards internationaux, mais à l'adaptation des dispositions aux contextes nationaux d'intervention.

Il est aussi parfois noté des conflits très importants, non pas entre la firme et les populations, mais entre les populations entre elles en début de cycle, que le modèle n'intègre pas (Filer 2006 notamment). Ainsi, la force des investissements, des emplois et des éventuelles politiques redistributives mises en place dans la période d'ouverture d'un projet, peut générer, si le pays ou le territoire ne dispose pas d'un cadre normatif suffisamment clair et partagé, des tensions pour leur accès privilégié. Nous faisons l'hypothèse dans notre étude de cas, que justement, le cadre normatif déjà en place au démarrage de la construction de l'usine, a contribué à prévenir ce type de tensions.

Troisièmement, la montée en puissance ces dix dernières années des discours, mais aussi des contrôles citoyens et de l'ajustement des normes en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, auraient conduit à augmenter la disposition à indemniser des firmes, en début de production¹⁷ et/ou en fin de cycle¹⁸. Cette proposition est confortée par la mise en place d'aide multilatérale pour la gestion notamment des impacts environnementaux.

Enfin, le modèle ne tient pas compte de l'expérience cumulée des populations comme des firmes dans le cas d'une histoire longue d'exploitation, comme c'est le cas en Nouvelle-Calédonie. Nous formulons donc l'hypothèse que la capacité à négocier des populations locales, dans le cas notamment de notre étude de cas, est d'emblée plus élevée que dans le schéma. La période de « défrichage » du projet, de 2000 à 2006, quoique majoritairement sous la responsabilité de Falconbridge¹⁹, correspond aussi à une période déterminante de structuration des services de développement et des politiques publiques en général (Bouard 2011, Sourisseau et al 2010). Elle aurait permis de donner un cadre normatif modifiant de fait les conditions du dialogue avec l'industriel. Nous confortons cette hypothèse de l'inflexion de la courbe, par le poids de l'actionnariat provincial dans le projet. Au-delà des aspects financiers, nous posons que l'expérience acquise via la SMPS depuis 1990 et sa participation concrète au montage financier et technique de l'usine, ont influé sur les représentations locales du projet.

Ce cadre amendé de ces nouvelles hypothèses est donc mobilisé pour formaliser les enseignements du passage de l'anticipation à la pratique en termes de gestion des effets d'un projet correspondant au début d'un nouveau cycle industriel.

De l'anticipation à la pratique : la situation de 2010 par rapport aux perspectives formulées en 2005

Les points de vue exprimés en 2005 témoignent d'une adhésion quasi unanime des acteurs locaux au projet Koniambo ; l'usine du Nord est jugée indispensable pour donner du sens au rééquilibrage économique du territoire, et plus largement aux grandes orientations des accords politiques de 1988 et de 1998. Il ressort aussi que l'Usine ne peut et ne doit pas être raisonnée seule ; il convient de l'articuler aux autres politiques sectorielles et à la dynamique territoriale d'ensemble. Mais l'adhésion se double d'une très grande attention, souvent exprimée comme de la vigilance à l'égard des effets potentiels négatifs du développement économiques. Les acteurs apparaissent donc très concernés, mais aussi lucides : ils se sentent tout à la fois des bénéficiaires potentiels d'impacts positifs, et exposés aux effets négatifs inévitables de la future usine, en particulier ceux liés à une « *soumission* » risquée aux lois des marchés mondiaux. Ils expriment aussi le fait que le « *passage à l'acte* », du projet à l'Usine, ne peut que

¹⁷ Le Pacte du grand Sud signe à Goro en est l'illustration en Nouvelle-Calédonie.

¹⁸ Un exemple calédonien particulièrement parlant est un accord noué à Thio en 1996 (Le Meur, à paraître).

¹⁹ Il était du reste reproché de n'entendre pas assez la voix de la SMSP dans les réunions d'information et de négociation (Sourisseau et al 2008).

renforcer le besoin de vigilance et que le risque de défiance n'est pas à écarter. Il existait donc, en 2005, un socle commun de représentation des enjeux et défis de l'usine du Nord et de ses impacts attendus. Cependant, nous verrons que dans le détail, les attentes et les craintes exprimées par les différents acteurs s'avèrent de nature différente, et parfois même contradictoires.

En 2010, des bouleversements ont eu lieu autour de l'usine, mais dans des proportions moindres qu'attendu. Les équilibres démographiques provinciaux sont mis à mal par l'attractivité du chantier, la côte Est ayant perdu 1500 habitants, accréditant le risque de l'émergence d'un déséquilibre Est-Ouest, pendant du rééquilibrage Nord-Sud. Mais dans le même temps, le chantier a pris un peu de retard et la population de la zone VKP n'a augmenté « que » de 2000 habitants (ISEE 2010), loin de 5000 projetés par le SDAU en 2004. Ces perspectives démographiques offrent une transition plus progressive que le « tsunami » évoqué par plusieurs de nos interlocuteurs en 2005.

Globalement, il semble que les progrès constatés en termes d'accès aux soins et à l'éducation en 2005 se confirment et se renforcent, tandis que le niveau de vie des ménages continue d'augmenter (CEROM 2011). A l'exception de 2008, année de ralentissement général en Nouvelle-Calédonie, le nombre de demandeurs d'emplois sur l'ensemble de la province Nord est en baisse constante depuis 2002 et les perspectives sont rassurantes (IDC-NC 2011). Le bilan des effets du CODEV démontre que l'action provinciale est restée soutenue et s'est diversifiée sur la période récente, avec des résultats probants du point de vue même des personnes aidées (Gaillard et al 2011). Si ce bilan confirme que l'activité économique suit les tendances démographiques et que l'Ouest profite davantage de la dynamique, ce déséquilibre n'est pas toujours perçu négativement et des retours de compétences acquises et de transferts vers les communes de l'Est commenceraient à opérer. Par ailleurs, on constate la poursuite de la montée en puissance des services de développement au sein de l'organisation provinciale. En 2010 la restructuration de la direction du développement économique et de l'environnement témoigne de moyens supplémentaires en faveur de l'environnement et d'une spécialisation accrue des services. Comme cela était souhaité par les personnes questionnées en 2005, les élus et le cabinet politique insistent également sur la nécessité de poursuivre leur stratégie d'articulation entre projets structurants et développement local, avec une participation forte de la puissance publique dans les premiers. Ils se sentent confortés par le bilan encourageant de 20 ans de provincialisation et la crédibilité aussi acquise, et jugent positivement l'avancée du projet Koniambo.

L'unanimité populaire en faveur de l'usine semble en revanche moins probante en 2009, du fait en particulier de son impact visible sur les paysages et de désagréments pour une partie de la population riveraine. Son utilité dans la construction provinciale et sa nécessité pour le rééquilibrage Nord-Sud ne sont pas remises en cause, mais, comme cela avait été annoncé, la vigilance reste de mise, voire s'accroît.

Ces considérations générales traduisent des représentations plutôt positives du démarrage du projet et de la gestion de ses effets à l'intérieur d'un projet de développement territorial réaffirmé. Dans le détail, elles se déclinent de façon spécifique et parfois contrastée pour les trois grandes thématiques que nous avons choisies d'examiner.

Les craintes de 2005 concernant l'accès à l'emploi, le quasi plein emploi de 2010

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

Les élus locaux de la zone Voh, Koné, Pouembout (VKP, zone des communes proches de l'usine) étaient en 2005 globalement confiants sur les retombées positives de l'usine pour leurs communes. Soucieux « *d'être prêts à temps* », ils déploraient cependant la timidité des initiatives privées : « *le paradoxe c'est qu'on a à la fois une forte attente et un réel attentisme* ». En dehors de la zone VKP, les élus espéraient « *quelques emplois directs* » mais n'y comptaient pas trop car, selon eux, la logique de « *l'emploi local* » devait jouer en leur défaveur. Ils considéraient avoir des cartes à jouer dans l'approvisionnement en produits alimentaires (agriculture, pêche), dans les loisirs et le tourisme de week-end, en matière de services.

Les élus notaient surtout le risque de « *déception chez les jeunes* » du fait du nombre d'emplois directs et indirects qui devaient effectivement être créés, du manque de qualification qui pouvait rendre beaucoup de jeunes « *difficilement employables* », et d'une conception très étroite de l'emploi local. Certains maires, par ailleurs globalement optimistes, n'excluaient pas que les frustrations débouchent sur des « *mouvements sociaux* ».

Le risque d'un accroissement des déséquilibres territoriaux entre la côte Est et la côte Ouest était surtout exprimé par les élus de l'Est ; ils le percevaient aux plans économique et démographique (avec pour conséquence la diminution des dotations perçues par les communes en déclin) et certains redoutaient une marginalisation générant une déstabilisation sociale : « *les jeunes de la côte Est sont agités et s'ils se sentent oubliés* ». Les élus de la zone VKP, plus optimistes, pensaient ainsi que « *c'est une erreur de considérer que la côte Est ne bénéficiera pas des effets de l'usine* ».

Pour les coutumiers la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, était presque toujours mise en avant, mais avec de fortes craintes : « *Il y aura moins d'emplois que ce qu'attendent les jeunes* ». Ils redoutaient aussi des frustrations et insistaient sur la nécessité de la formation et d'un raisonnement provincial « *la mine ce n'est pas seulement pour Voh mais pour la Province Nord* ».

Les responsables d'organisations économiques étaient préoccupés par la conception étroite de l'emploi local : « *les politiques ont inventé les particularismes locaux et maintenant ils ne savent plus les gérer* » ; « *avant les événements les gens étaient très mobilisés ; maintenant chacun pense à sa tribu, à sa commune, à son organisation* ». La déception des jeunes était un risque toujours évoqué.

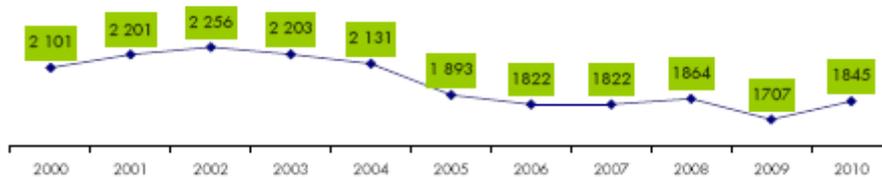
Au final, la question des emplois qui devaient être créés par le projet industriel était un sujet sensible, source potentielle de « *dérapages* ». L'ensemble des acteurs locaux pointaient que des efforts particuliers devaient être faits en matière de qualification de la main-d'œuvre afin que le projet Koniambo et les autres activités structurantes favorisent aussi la promotion sociale des catégories défavorisées. Dans ce sens, une plus grande valorisation des autres sources d'emplois paraissait nécessaire ; au-delà du projet industriel, le développement économique provincial devait pouvoir reposer aussi sur les autres projets structurants à l'œuvre et portés par le SOFINOR (aquaculture, pêche, tourisme), sur la structuration d'un secteur privé marchand et sur le secteur de l'économie sociale, qui était jugé pour encore longtemps comme le principal pourvoyeur d'auto-emplois et comme un filet de sécurité contre la précarité.

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Les statistiques de l'emploi produites par l'IDC-NC montrent que les craintes exprimées en 2005 ne se sont que partiellement concrétisées. La courbe ci-dessous des offres d'emplois témoigne du dynamisme du marché du travail. En 2010, 60% des offres concernent le chantier de la construction dans la seule commune de Voh, ce qui invite à nuancer les résultats. Pour autant, sur les 3 dernières années, l'offre annuelle se maintient or usine à plus de 1200, ce qui, mis en regard des chiffres des demandes, permet de conclure à une situation de quasi plein emploi.



Les offres d'emplois en province Nord. Source : IDC-NC



Les demandes d'emploi en province Nord. Source : IDC-NC

Concernant les travailleurs du projet Koniambo, 77% des employés locaux, c'est-à-dire en ôtant du décompte les expatriés, sont originaires de la province Nord. La répartition géographique des employés du projet Koniambo montre une forte présence des habitants de la région : 45% des employés locaux sont originaires de VKP, 6% du reste de la côte Ouest et 21% de la côte Est de la Nouvelle Calédonie. Par ailleurs, 77% des employés locaux sont des Kanak. Les inquiétudes soulevées par la population à l'égard de l'emploi des jeunes au sein du projet Koniambo sont aujourd'hui levées car ils constituent la grande majorité des employés de ce projet. 70% des employés ont moins de 36 ans, dont 45% ont moins de 31 ans. En revanche, la place des femmes dans les emplois du projet Koniambo, comme dans le secteur de la mine et métallurgie, demeure marginale. Elles représentent moins de 30% des employés, pendant que leur part dans l'emploi en Nouvelle-Calédonie se situe à 37%. On peut ainsi décrire le profil d'employé que l'on retrouve le plus souvent sur le site de Vavouto : jeune, homme, Kanak, originaire de la province Nord (Grochain 2010).

Concernant l'emploi des jeunes et sur l'ensemble du marché du travail au Nord, on note une baisse limitée du nombre de demandeurs de moins de 26 ans entre 2005 et 2009 (de 597 à 487), mais une remontée à partir de 2010 (582). Au final, la part des moins de 26 ans se maintient à 31,5% des demandeurs ; ils profitent donc au même titre que les autres catégories d'âge de l'embellie. Là encore ce sont surtout les femmes, qui expliquent pour près des deux tiers le taux de chômage et dont la part dans les demandeurs est passée de 58 à 62%, qui profitent le moins du dynamisme. La part des CDI dans les offres est passée de 5 à 12% entre 2005 et 2010, mais était de 28% en 2008, avant le pic de demandes pour la construction. De même, la part du temps complet dans les offres est passée de 77 à 93% entre 2005 et 2010. On peut donc considérer

qu'une tendance à la pérennité des contrats est à l'œuvre, ce qui invalide une partie des craintes exprimées en 2005. Il reste que l'emploi est toujours très mal réparti et qu'avec plus de 85% des offres cumulées dans la zone VKP, et des taux d'activité allant du simple au double entre l'Ouest et l'Est.

Les chiffres des recensements de la population montrent quand à eux un taux d'emploi des plus de 14 ans étant globalement passé de 49 à 53% entre 2004 et 2009, et de 57 à 67% dans la zone VKP. La progression a surtout profité aux femmes (de 35 à 44%), mais le taux maximal (78%) concerne les hommes de VKP.

Un regard plus fin sur l'emploi des ressortissants des tribus permet d'éclairer encore ces chiffres (Emergences 2008). Des enquêtes directes auprès de tous les ménages de toutes les tribus de Koné et de Pouembout soulignent que la part des actifs salariés dans la population active a augmenté de 76% en 12 ans, ce qui représente une augmentation de 178% : en 1996, il y avait 361 actifs salariés pour 1180 actifs ; en 2008, il y a 1005 salariés pour une population active totale de 1867 personnes, ce qui représente 1,7 salarié par habitation. Parmi les actifs salariés en 2008, quasiment les trois quart ont un emploi fixe, ce qui garantit une certaine stabilité financière pour les familles des tribus. Toujours en 2008, les tribus bénéficiant le plus de l'embellie sont celles proches de Koné : Noelly, Baco, Tiaoué et Koniambo captent ainsi les deux tiers des emplois salariés. On note également une grande variabilité du poids des secteurs selon les tribus, mais un équilibre global entre 4 grands secteurs pesant pour 75% des emplois : administration, agroalimentaire, autres services, autres artisanat-industrie. Ainsi la mine et la construction de l'usine ne sont finalement pas prédominantes.

Les entrepreneurs locaux dans le secteur de la sous-traitance, dans ce contexte déjà favorable, ont développé des stratégies de captation des emplois dans leurs réseaux familiaux et sociaux (Grochain et Poithily 2011). Dans les entreprises elles-mêmes, les associations avec des membres de la famille sont courantes, autour d'une figure du chef d'entreprise (qui devient de fait le gérant). Les parts sont généralement réparties également. Mais les membres de la famille, « *en dehors de la société, peuvent aussi être mis à contribution, pour la comptabilité ou le secrétariat par exemple (de petites tâches ponctuelles)* ». Les entreprises recrutent prioritairement dans le cercle familial, cercle qui est mobilisé, s'il ne peut pouvoir aux besoins, pour trouver dans les réseaux plus larges de connaissances une personne de confiance. Pour l'accès aux emplois directement proposés par l'industriel, ces réseaux familiaux et sociaux sont également largement mobilisés pour relayer l'information et faciliter ainsi un recrutement local. L'information passe par les familles directement, mais aussi via les structures collectives mises en place : le Bureau des Entreprises du Nord, la SAS Vavouto et autres, cf. infra.

Enfin, les efforts provinciaux ont été soutenus en matière d'appui aux entreprises locales en dehors du secteur de la mine. En particulier, le seul dispositif CODEV aurait créé depuis 2004 près de 750 emplois, dans leur immense majorité destinés à des travailleurs locaux et dont la moitié serait des emplois familiaux (peu rémunérés) (Gaillard et al 2011).

Au final, au moins dans la période suivie de préparation et de démarrage de la construction, les logiques de proximité et les aides provinciales ont permis à la population locale de se saisir des opportunités d'emplois offertes par la croissance « mécanique » de l'activité par le seul démarrage du projet. Les craintes exprimées ont pu être globalement contenues, à l'exception des inquiétudes sur le creusement du

déséquilibre Est-Ouest intra provincial, et sur l'insertion des femmes dans le marché du travail.

La structuration d'un tissu économique local et la concurrence avec les entreprises hors province

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

Tous les opérateurs économiques rencontrés en 2005 étaient favorables à tous les grands projets qui peuvent créer de l'activité. Nombre d'entre eux considéraient que « *c'est la mine qui allume la mèche...* ». Dans le détail, les opérateurs économiques les plus expérimentés et bien dotés en capital jugeaient que « *les perspectives à long terme sont bonnes* », mais « *qu'il y a beaucoup d'incertitudes à court terme* » concernant les activités qui seront réellement captées par le tissu local et sur la capacité des entrepreneurs locaux à répondre au dynamisme attendu. Les petits entrepreneurs et commerçants semblaient plus préoccupés et surtout beaucoup plus dans l'expectative, échaudés par les fausses annonces précédentes.

L'accès au foncier préoccupait nombre d'opérateurs économiques, qui jugeaient positif l'aménagement de nouvelles zones artisanales, en particulier sur terres coutumières, mais qui s'inquiétaient des retards pris dans la mise en route des activités, et de la défiance indéniable des opérateurs économiques pour investir dans les terres coutumières.

Mais surtout la concurrence des entreprises de la province Sud était vivement crainte, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : « *il faudrait éviter que les marchés liés à l'usine nous échappent* ». Trois facteurs explicatifs étaient avancés : tout d'abord le système d'appel d'offres était jugé défavorable aux entreprises du Nord ; ensuite les élus locaux étaient perçus comme ne voulant traiter qu'avec des « *entrepreneurs fiables* » ; enfin le manque de compétences dans certains secteurs était pointé. La création de groupements d'entreprises pour répondre à des appels d'offre était évoquée comme une réponse, partielle, à ces contraintes.

Les dispositifs d'appui existants pour investir à une échelle significative (ICAP²⁰, défiscalisation) étaient jugés « *efficaces et pas compliqués* » par ceux qui en ont bénéficié, même si leur connaissance était insuffisante. Le CODEV suscitait des avis contrastés mais était généralement considéré comme « *un acquis* » qui « *peut être amélioré* ». Nombreux sont les opérateurs économiques de la zone VKP (artisans, entreprises) qui apprécient l'action de la cellule Koniambo²¹, et qui en attendaient information et appui. Pour autant, le développement économique provincial et la situation de l'emploi invitaient à un renforcement des initiatives socio-économiques qui étaient jugées « *très nombreuses mais encore peu consolidées* ». Il s'agissait de mieux prendre en compte leur diversité pour favoriser la diversification des activités afin que les individus puissent réellement exercer leur choix.

²⁰ Institut Calédonien de Participation.

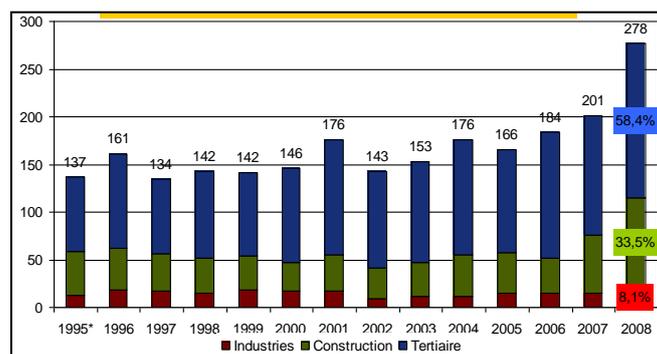
²¹ Cellule dépendant de la province Nord dédiée à l'appui aux entreprises autour du projet Koniambo.

Parmi les propositions, les personnes interrogées convenaient qu'il fallait favoriser les articulations entre les différents dispositifs pour en améliorer les impacts. L'animation et de la promotion des zones artisanales, la mise en place d'un conseil individualisé aux entreprises, une animation de proximité favorisant l'émergence et accompagnant au plus près les initiatives individuelles et collectives, ainsi que la mise en place de services collectifs (centre de tri par exemple), étaient notamment privilégiés.

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Les statistiques sur le stock d'entreprises et, dans une moindre mesure, sur les créations d'entreprises, ne sont pas aujourd'hui totalement clarifiées et exploitables. La DSI de la province Nord produit néanmoins des chiffres qui permettent d'évaluer jusqu'en 2008 des évolutions, et donc de juger des écarts entre les craintes exprimées en 2005 et les réalisations en 2008.

Entre 1995 et 2008, le nombre d'entreprises en province Nord a progressé de plus de 3 200, soit 50% en plus depuis 1995. Près des 2/3 sont des entreprises du tertiaire, 28% de construction et 8% sont des industries. Plus significatifs sont les chiffres de création d'entreprises. En 2008, plus de 550 entreprises ont été créées en province Nord, contre moins de 300 en 1995 et 340 en 2005. Ces créations concernent pour un tiers le secteur de la construction, contre seulement 27% pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.



Moyenne annuelle des créations semestrielles d'entreprises. Source : ISEE, DSI/SIM

L'émergence du pôle urbain de VKP explique en grande partie l'augmentation très forte de 2008 et la progression des créations depuis 2005 notamment. Ainsi 38% des entreprises sont en 2007 et 2008 créées dans la seule zone VKP, et ces créations concernent à plus de 40% le secteur de la construction. En revanche, la part de la côte Est dans les créations d'entreprises est en légère baisse entre 1995 et 2008 (de 35 à 30%) et ces créations concernent à plus de 70% le tertiaire sur la période récente. On constate d'ailleurs qu'en tendance depuis 1995, la part du tertiaire augmente partout, sauf dans les communes limitrophes de l'usine. De la même façon, les industries occupent près de 10% des créations d'entreprises de la côte Ouest, contre 5% seulement sur la côte Est.

Globalement, le dynamisme de la création d'entreprise suit celui du marché de l'emploi. On note une concrétisation, à partir des années 2000, des efforts engagés dès le début de la provincialisation et une accélération notable sur la période récente avec l'avènement du chantier de l'usine du Nord. Ces tendances se sont accélérées, avec notamment une concentration croissante dans la zone VKP où près de 450 nouvelles entreprises, ayant leur siège sociale dans la zone, ont été créées en 2010.

Dans le secteur de la sous-traitance, de 1998 jusqu'en 2009, le montant des contrats et commandes sur site passés localement a été de 58 milliards de francs XPF, dont 38 milliards de mi-2005 à mi-2009 (Grochain et Poithily 2011). Près de quatre vingt dix entreprises ont été créées sur la période avec l'aide de l'entité Koniambo et de la province Nord. 70% de ces entreprises travaillant sur le site de Vavouto sont de la Province Nord. Les différentes mesures mises en place ont aussi permis aux entreprises locales de capter 60% des 38 milliards dépensés localement par des contrats et commandes sur site entre mi-2005 et mi-2009. Ces retombées ont concerné principalement le secteur du BTP à hauteur de 57% (construction 35% et terrassement 22%) puis celui du transport (23%), ensuite les activités maritimes (8%), les autres commandes publiques (8%) et l'environnement (4%). Il convient de noter enfin que ces nouveaux entrepreneurs sont souvent issus de milieu social modeste, aussi bien calédonien que kanak.

Ce dynamisme montre que, finalement, la concurrence avec le Sud n'a pas été trop défavorable aux entrepreneurs du Nord. Outre les aides provinciales déjà débattues, cette situation favorable tient beaucoup aux innovations réalisées pour capter et sécuriser localement les marchés. Les quelques exemples ci-dessous illustrent ces innovations (Poithily 2011).

Au début du chantier de l'usine, même si certaines entreprises locales y travaillaient, d'importants contrats, notamment celui de terrassement du site de l'usine, avaient été attribués à des entreprises extérieures. Les entreprises de la zone VKP, conformément aux craintes des opérateurs économiques, étaient peu structurées et mal préparées pour répondre à la demande. Elles peinaient à se défendre face à l'arrivée d'entreprises de l'extérieur. En faisant valoir l'emploi local, et les notions très politiques du rééquilibrage et du destin commun, au dépend d'une organisation des marchés privilégiant les grandes unités ayant déjà une expérience de travail avec Hatch Technip. Le Bureau des Entreprises du Nord (BEN) a ainsi été créé en 2008 suite à la revendication d'une plus grande prise en compte par l'industriel des entreprises locales, avec une attention particulière sur le contrat de terrassement confié à la multinationale Vinci. Le BEN regroupait dès le départ des fédérations d'entreprises du Nord et des sociétés civiles de participation représentant les clans de la zone. Mais malgré un potentiel important de matériels disponibles, sa structure fédérative ne convenait pas à KNS. C'est pourquoi, conjointement, a été créée fin 2008, avec l'appui de KNS, une Société d'Actionariat Simplifiée, la SAS Vavouto. Celle-ci a permis de lever des fonds et a été chargée de répartir les contrats de sous-traitance de KNS, souvent en les divisant, aux différentes composantes du BEN, puis de garantir la capacité des entreprises choisies à répondre à la demande. Elle se rémunère en prélevant un pourcentage sur chaque contrat, et redistribue des dividendes à ses différents actionnaires, parmi lesquels, dans un système plus classique d'actionariat populaire, les principaux clans de la zone VKP regroupées en sociétés civiles de participation (SCP).

Ce montage, déjà expérimenté dans le cadre de l'usine du Sud, a permis à l'industriel d'avoir en face de lui un seul interlocuteur, qui représente les chefs d'entreprises locaux. Il n'a pas permis de gagner tous les marchés visés, mais une partie du terrassement et de nombreux autres contrats ont pu être ainsi obtenus, qui ont conduit aux résultats probants en termes de retombées pour les entreprises locales.

Dans le même ordre d'idée, deux GIE²² ont été créés avec l'aide de la province dans la zone VKP, associant des professionnels locaux qui se répartissent le marché de la revégétalisation et du transport sur le site de l'usine à Vavouto. La société SOWEMAR associe quand à elle une SARL familiale (46%), une SCP des clans du bord de mer (5%) et la SODEPAR (49%) filiale de la SOFINOR ; elle remorque tous les bateaux entrant dans le port de Vavouto et permet, avec une garantie financière satisfaisante, aux clans de créer une activité nouvelle dans la zone et potentiellement rentable dans le long terme. De telles captations de marchés, qui sortent des sous-traitances classiquement confiées aux riverains²³, n'étaient pas attendues si rapidement.

Le rôle de l'Etat français, à travers ses mesures de défiscalisation, a par ailleurs été important ici, tant pour le projet que pour les entrepreneurs. Contrairement aux aides provinciales à la défiscalisation, associées au montage d'un projet, critiquées parce que considérées faibles par les opérateurs miniers et lent par les entreprises, la diminution du prix des engins par les mesures nationales de défiscalisation a facilité la création d'entreprises. Les chefs d'entreprises ont aussi préféré les dispositifs nationaux parce qu'ils étaient gérés par des cabinets privés beaucoup plus réactifs que les structures provinciales.

A la lumière de ces chiffres et de ces exemples, il semble donc que, au moins jusqu'à cette période de poursuite de la construction, que les entrepreneurs locaux ont, dans leur diversité, profité au-delà de leurs espérances du développement économique induit. Les stratégies mises en place, notamment les dynamiques collectives nouées autour de l'actionnariat populaire et l'enchâssement volontaire des décisions contractuelles dans les réseaux sociaux solidaires, se sont montrées globalement efficaces.

En revanche, il convient d'insister sur le fait que les entreprises créées sont de taille très réduite (80% n'ont aucun salarié) et que l'activité économique provinciale reste fortement soutenue par le secteur public et parapublic, qui est le premier pourvoyeur d'emplois salariés et un soutien financier à la très grande majorité des initiatives privées. Cette situation, que l'exécutif espère temporaire, témoigne de l'inexpérience et aussi de la fragilité financière d'un tissu d'entreprises pour la plupart très récentes.

La cohésion sociale et les liens entre coutume et économie

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

En 2005, l'unanimité se faisait sur le fait que les grands projets allaient accélérer et amplifier les changements au sein de sociétés locales déjà fragilisées par la rapidité des évolutions qui s'opèrent, en soulignant un risque d'aggravation des inégalités.

Le rôle des responsables coutumiers dans le développement économique, l'institutionnalisation des relations entre les responsables politiques et coutumiers et la nécessité d'assurer la « *continuité historique* » étaient en particulier au centre des questionnements. La nécessité de respecter les droits des clans était soulignée par certains responsables coutumiers mais des mises en garde étaient aussi formulées

²² Groupement d'Intérêt Economique.

²³ Gardiennage, nettoyage des locaux et encore embellissement des sites, ne nécessitant que peu de qualification, sont les activités de sous-traitance les plus fréquentes.

contre les conduites opportunistes. C'est dans les tribus riveraines du projet que les responsables coutumiers formulaient le plus de craintes sur les changements sociaux à venir « *les gens vont gagner de l'argent mais attention à utiliser l'argent pour notre bien-être et pas pour notre mal-être* ». Le souci de préserver un mode de vie, alors même que « *la vie va changer* », préoccupait les coutumiers, d'autant que beaucoup déclaraient ne pas « *savoir ce qui va réellement se passer* ».

Dans un autre registre, les élus étaient conscients que le projet industriel allait accélérer les changements dans les sociétés locales et qu'il était indispensable « *de se préparer pour les maîtriser* ». L'afflux de population, le développement de l'activité économique et l'accroissement des revenus étaient considérés comme positifs, porteurs d'un « *brassage* » entre le village et les tribus, à condition qu'ils soient maîtrisés. Ainsi la « *préservation d'un espace tribal* », qui ne soit pas exclu du développement mais qui puisse en profiter sous des formes plus adaptées aux terres coutumières, paraissait à certains maires une condition importante de la maîtrise des changements. Pour une petite minorité de maires (hors zone VKPP), le risque d'un « *mal développement* » ne pouvait être écarté et il convenait de rester vigilant contre « *le faux développement* » que génère une mauvaise répartition de la richesse produite.

Plus largement, des interrogations subsistaient sur les choix d'un développement économique « *déshumanisé* », « *favorisant l'individualisme* ». Ces aspects identitaires renvoyaient aux craintes de « *perte de tranquillité de vie au Nord* » et aux risques de creusement des ruptures sociales induites. Ce sentiment s'accompagnait cependant d'une lucidité sur les différences de perception du développement entre les différentes communautés, européenne et kanak en particulier, et sur le besoin d'adapter les appuis en conséquence.

Enfin les effets du chantier étaient également redoutés : « beaucoup de travailleurs étrangers vont venir ; ils seront célibataires et ça risque de poser beaucoup de problèmes ».

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Il n'existe pas de série statistique renseignant le lien entre développement et cohésion sociale de façon objective. Pour juger des écarts entre anticipation et pratiques, nous nous appuyons ici sur l'évaluation du CODEV par l'IAC dans sa mesure de l'impact du dispositif sur l'insertion sociale des ménages, sur des angles particuliers de l'étude du cabinet Emergences sur les tribus de Koné et Pouembout, ainsi que sur la place de la coutume et plus généralement des réseaux de solidarité, telle que relatée pour Grochain et Poithily dans leur étude sur les sous-traitants de la zone VKP.

Le dispositif CODEV, qui porte sur un volume d'aides distribué de 3,4 milliards de FCFP à destination de 3362 projets, est le guichet principal d'aide à l'activité économique en province Nord. Il entend également respecter et valoriser la culture kanak et n'est donc pas exclusivement tourné vers la production de biens marchands. Il aurait contribué à améliorer la vie sociale de près de la moitié des promoteurs. Ce sont les relations avec le voisinage et avec la clientèle qui sont sensiblement améliorées ; les promoteurs ayant reçu une aide s'estiment reconnus dans leur activité et, par suite, mieux insérés dans les réseaux professionnels. Les groupements et associations aidés, quant à eux, ont un meilleur environnement social suite à 57% des projets. Pour ces deux types de promoteur, les projets semblent donc jouer un rôle important dans l'acquisition d'une certaine reconnaissance socioprofessionnelle. Par ailleurs, les relations sociales sont perçues comme s'améliorant, tant dans les tribus que dans les villages (respectivement 54% et 46% des projets). Conjointement, les problèmes de jalousie sont fréquents ; ils

apparaissent suite à 28% des projets ayant un impact social (9% seulement des projets arrêtés). Les résultats en termes d'impact des projets sur l'environnement social soulignent que moins d'un tiers des projets sont perçus par les promoteurs eux-mêmes comme ayant eu un impact significatif sur leur environnement. Il est intéressant de noter que c'est davantage sur des considérations individuelles d'amélioration des conditions de vie que sont jugés les projets. D'un autre côté, les impacts négatifs sur l'environnement social se réduisent, signe d'une tendance de fond allant vers la banalisation de l'insertion marchande qui serait, par suite, socialement plus acceptée.

L'étude du cabinet Emergences sur les tribus de Koné et Pouembout insiste sur la rareté, fin 2008, de la création de richesse en tribu, corroborant ainsi les craintes d'un déséquilibre croissant et d'une extraversion au profit du village et de la mine. Les atouts des tribus résident dans l'économie sociale, organisée souvent autour des femmes et les micro-activités de production ; Emergences recense 48 entreprises issues des tribus (16 entreprises pour 1000 habitants) dont 92% de micro-entreprises, qui génèrent 130 emplois et se positionnent sur des activités de proximité telles le transport, mais qui restent fragiles. Mais dans le même temps, l'étude constate une tendance à la réduction des activités vivrières avec le salariat, la faiblesse des entreprises de valorisation des terres coutumières (2,5 entreprises pour 1000 habitants, pour 15 % des entreprises) et la disparition de nombreux élevages. L'analyse confirme les risques de déstructurations sociale et coutumière et d'exode vers les pôles urbains. A ce tableau, s'ajoute le pessimisme des habitants quant à l'impact possible du développement sur les équilibres sociaux : tribus vides en semaine, substitution de relations salariées à l'entraide, individualisme, baisse de l'autorité coutumière, une capacité d'entreprendre incertaine, la disparition des langues, l'échec scolaire, des problèmes familiaux, des concurrences créées par les rentes de situation financières, pouvant déboucher sur des conflits, etc. Emergences conclut néanmoins sur ce point, avec une note d'optimisme, sur « *l'expression peu alarmiste et mesurée des problèmes* » et sur la « *redynamisation en cours des conseils des chefs de clan qui, en relation avec l'aire, partagent et agissent* ». De fait, on assisterait aujourd'hui, à la suite d'une analyse lucide des changements, à une véritable recomposition coutumière qui, si elle entraîne quelques heurts, s'avère globalement acceptée et consensuelle.

Dans leur analyse des stratégies des entrepreneurs locaux de la sous-traitance, Grochain et Poithily (2011) témoignent également de logiques d'utilisation et de nouvelles formes de valorisation de la coutume. Ces stratégies permettent d'un côté de placer la coutume (recomposée par les enjeux générationnels et par les mutations sociales à l'œuvre) au cœur des pratiques entrepreneuriales, mais débouchent aussi sur de nouvelles formes de conflits. L'obtention de contrats de sous-traitance est favorisée par la reconnaissance de l'industriel du lien coutumier à la terre, mais celle-ci est loin d'être suffisante pour développer une stratégie d'entreprise. Il s'agit donc, pour les opérateurs, au mieux, d'entrer dans l'entrepreneuriat en gardant certains fondamentaux coutumiers dans leurs organisations du travail. Le GDPL est une base rendant compatible l'organisation du travail coutumier et l'organisation du travail plutôt capitaliste, notamment à travers de structures déjà évoquées, en particulier des SARL issues d'un GDPL et des SCP coutumières, regroupant plusieurs GDPL.

La formation des SCP qui regroupent les clans de la zone VKP est illustrative. Déjà expérimentée au Sud, elle entend répondre à l'ambition de créer des structures permettant à des coutumiers d'être reconnus et représentés dans le projet. Il s'agit d'assumer le choix de la province et de KNS de ne pas verser des royalties aux

coutumiers, mais d'initier, en quelque sorte, un apprentissage à l'entreprise. La structure de base, le GDPL régi par le droit coutumier, est modifié pour pouvoir investir dans la SCP, structure économique gérée par le droit commun, et qui peut prendre des participations dans le capital d'autres sociétés. Avec l'appui de KNS et de la province et après une centaine de réunions, il s'est agi de regrouper au mieux les différents clans, base coutumière de référence, dans la SCP coutumière qui leur conviendra le mieux. Au final, une SCP regroupe les GDPL (et donc les clans) du bord de mer et leurs alliés des piémonts, une SCP regroupe les GDPL du massif Koniambo, et une SCP regroupe les GDPL des tribus de Baco et de Poindah bordant le massif. Les SCP fonctionnent comme un écran ; elles prennent en charge, au nom des coutumiers qu'elles représentent, les questions économiques : prise de participation dans des entreprises, captation et redistribution à ses membres des dividendes équivalant à leur participation. A charge ensuite à chaque clan au sein de la SCP de redistribuer à ses membres. Comme nous l'avons vu, il existe aussi une structure faitière, la SAS Vavouto, qui regroupe les SCP et d'autres actionnaires pour dynamiser et suppléer parfois les SCP et faciliter le contact avec KNS, formant ainsi un second écran entre l'usine et les coutumiers.

Le principe est donc de ne pas multiplier les relations bilatérales entre l'industriel et des clans riverains isolés, pratique usuelle dans les logiques d'enclave mais difficilement possible dans le contexte plus ouvert et l'ambition territoriale du projet. Les revendications coutumières sont censées s'exprimer à travers des instruments financiers innovants, ce qui implique de repenser l'organisation politique dans et entre les clans. Dans cette organisation, l'entrée coutumière continue de faciliter l'accès aux marchés. En position privilégiée, notamment d'accès à l'information, les clans à travers leur GDPL et leur SCP instaurent de fait un système d'échange de contrats et d'emplois, qui s'affranchit en partie de logiques d'efficacité économique pour retrouver des bases coutumières (Poithily 2010). Conjointement, cette structuration permet à l'industriel de ne traiter qu'avec une entité (la SAS), ce qui reste conforme à ses principes de gestion de ne pas éparpiller les prestataires. Toutefois, le système peut se décliner à des échelles plus locales, sur des tâches ciblées, comme nous l'avons vu pour la SOWEMAR.

Le système mis en place semble fonctionner dans l'ensemble et a permis, jusqu'à présent, de préserver les entreprises locales de la concurrence et d'associer, en contribuant à les remodeler, les autorités coutumières de la zone VKP. Il n'empêche cependant pas les conflits, qui restent fréquents quoique d'intensité maîtrisée, ni les déséquilibres territoriaux, très risqués à terme. Sa pérennité n'est par ailleurs pas garantie du fait de la fragilité des entreprises qui en résulte.

Du point de vue des impacts indirects, l'insertion des Kanak dans des projets de développement économique sur terres coutumières reste mitigée du fait de la présence de projets réussis mais aussi de conflits internes. Sans prendre de tournures très violentes ces derniers ont eu pour effet une « judicisation » du monde coutumier, à travers la reconnaissance du clan comme personnalité morale et la capacité du chef de clan à se porter en justice.

Les observations faites dans la période récente confirment partiellement des phénomènes déjà observés : la résilience de l'organisation sociale des tribus et des formes duales de la société calédonienne dans son ensemble. Mais les dynamiques à l'œuvre ici n'apportent pas de réponses aux inquiétudes formulées en 2005 sur la nature et la « qualité » du développement induit par l'usine. Il semble que les adaptations se fassent au jour le jour, le rythme étant donné par l'avancée du chantier, avec une grande incertitude sur les impacts sociaux à moyen et long termes, dans la suite du cycle minier.

De l'anticipation à la pratique : quels enseignements pour la modélisation de la négociation le long des cycles miniers ?

Si l'on reprend le modèle du cycle minier amendé dans sa version initiale et développé plus haut, croisant les dispositions des firmes à payer et les capacités de populations locales à négocier, il est possible de valider les hypothèses formulées.

Tout d'abord, la présence de la province, figure de l'Etat en l'occurrence, et acteur à la fois de l'usine et de la gestion de ses effets, apparaît essentielle à intégrer dans l'analyse. Les observations tendent à montrer que son action pèse sur le cadre normatif en début de projet, avec le double effet de maintenir à un niveau élevé la disposition à payer de la firme et d'augmenter sensiblement la capacité de négociation des communautés locales. Par ailleurs, la province, loin de concentrer ses politiques sur la mine, permet, à travers le CODEV et tous les autres leviers à sa disposition, qui restent nombreux et bien dotés, d'élargir la notion de redistribution et de lever ainsi certaines crispations. Il semble essentiel, pour appréhender les effets de la mine sur un petit territoire, de décentrer l'analyse sur la capacité de l'Etat (ou de la province) à articuler les autres dimensions du développement à l'activité minière ou métallurgique.

Il semble ensuite que l'action provinciale se combine à une phase bien menée d'ouverture et de défrichage par l'industriel à cause de la dimension politique du projet, et à un apprentissage déjà ancien des impacts de la mine et de leurs enjeux par les populations locales. Ces conditions contribuent à maîtriser les conflits de début de cycle. Non seulement les règles étaient déjà globalement en place, mais l'accompagnement de la collectivité publique appuyée ponctuellement par la firme, a créé des conditions favorables à l'émergence d'innovations organisationnelles et de redistribution. Le haut niveau de conscience des risques *ex ante*, dont témoigne la lucidité des inquiétudes formulées en 2005, est aussi un signe d'un apprentissage qui infléchit la courbe de capacité de négociation des acteurs locaux.

Le modèle ne peut cependant pas rendre compte de différents niveaux de conflits susceptibles de traverser les communautés locales. Or, si au stade actuel du cycle minier (c'est-à-dire en cours de construction) le projet se déroule sans heurts majeurs, son implantation est traversée de conflits mineurs mais qui témoignent de jeux de pouvoir actifs, qui pourraient déboucher à terme sur des tensions plus vives. Il semble qu'il faille appréhender le cycle dans son ensemble, mais en étant attentif aux changements discrets, construits dans une première phase mais dont les effets ne se verraient que plus tard, par exemple durant la phase d'exploitation.

Nous avons vu que la fragilité du tissu économique local déjà constitué présente également un risque majeur. Sa décomposition pourrait rapidement remettre en cause la pérennité du système de redistribution, de responsabilisation et d'apprentissage par l'actionnariat populaire, et par suite sa capacité à contenir les conflits.

D'une manière générale, il s'avère difficile, à ce stade d'avancement du projet, de juger des sources de tensions futures liées à la dynamique sociale radicale à l'œuvre du fait du formidable développement économique en marche. Nous avons vu que les innovations et politiques volontaristes n'apportent pas de réponses probantes et ne réduisent pas l'incertitude quand à la nature profonde des changements. Là encore, il s'agit peut-être de germes discrets de conflits en devenir.

Au final, notre analyse milite pour une observation continue des changements induits par la mine et la métallurgie, et ce tout au long du cycle minier. L'accumulation d'observations complètes permettrait, à terme, de formuler des recommandations plus précises, susceptibles de mieux anticiper et prévenir les conflits, et d'améliorer la gestion sociale des projets. Il conviendrait cependant d'enrichir le cadre d'analyse mobilisé, notamment en intégrant mieux la capacité des Etats à agir, en s'intéressant aussi aux articulations entre mine et développement local, et en tenant compte de l'hétérogénéité au sein des communautés locales.

Références bibliographiques

- Bencivengo Y. (coord.), 1999. *La mine en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Ile de Lumière.
- Bouard S., 2011. *Les politiques de développement à l'épreuve de la territorialisation. Changements et stabilités dans une situation de décolonisation négociée, la province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Thèse de doctorat en géographie, Université Pau Valéry Montpellier III, école doctorale Territoires, Temps, Sociétés et Développement.
- Cerom, 2008. *Les défis de la croissance calédonienne*. Nouméa, Cerom, IEOM, ISEE, AFD.
- 2011. *Les comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2009, une année mitigée*. Les Synthèses de CEROM, Nouméa, Cerom, IEOM, ISEE, AFD.
- Christnacht A., 2004. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris, Les études de la Documentation Française.
- Emergences, 2008. *La population des espaces coutumiers de Koné-Pouembout, tendances originales mesurées lors du diagnostic de terrain*. Koné, DDEE-PN / Emergences, document de travail annexe au diagnostic-actions des terres coutumières.
- Empreinte SARL, 2004. *Rapport de présentation SDAU Voh Koné Pouembout*. SIVU VKP, Service d'Etat de l'aviation civile, Direction de l'Aménagement et du foncier de la Province Nord, Nouméa.
- Freyss J., 1995. *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gaillard C., Bélières J-F., Bosc P-M., Sourisseau J-M, Passouant M. 2011. *Evaluation du code de développement (CODEV) de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Koné, IAC (axe III) / CIRAD ES, Convention IAC-PN n° 10C138/2010.
- Grochain S., 2010. *Les répercussions socioéconomiques du projet Koniambo*. Pouembout, document de travail IAC/KNS.
- Grochain S., Poithily D., 2011. *Sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie, le projet Koniambo*. Pouembout, document de travail n°4/11 du programme « Gouvernance minière » du CNRT.
- IDC-NC, 2011. *Statistiques de l'emploi, année 2010, bilan détaillé*. Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie.
- ISEE, 2010. *Recensement Général de la Population Calédonienne*. Nouméa, Institut de la Statistique et des Etudes Economiques.
- Le Meur, P.-Y., Mennesson, T., 2012, Accords locaux, logique coutumière et production des politiques de développement en Nouvelle-Calédonie, *Revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie* 19 : 44-51.
- Magrin G., Van Vliet G., 2005. Greffes pétrolières et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on-shore tchadien. *Afrique contemporaine*, 2005/4, n°216.
- Néaoutyine P., 2006. *L'indépendance au présent. Identité kanak et destin commun*. Paris, Syllepse.
- Nouvelle-Calédonie 2025, 2009. *Les rapports des 9 ateliers du diagnostic*. Nouméa, Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Poithily D., 2010. *Les stratégies et motivations des entrepreneurs de VKP. Pouembout*, mémoire de master 1 Aménagement Développement Territorial. IAC - Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Sourisseau JM., Pestaña G. Gaillard C., Bouard S., Mennesson T. 2010. *A la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie. Trajectoires des institutions et représentations locales des enjeux de développement (1853-2004)*. Nouméa, IAC éditions, Etudes et Synthèses. Tabù Editions.
- Sourisseau JM., Tyuïenon R., Gambey JC, Djama M., Mercoiret MR. 2006. *Les sociétés locales face aux défis du développement économique*. Province Nord de Nouvelle-Calédonie. IAC/DDE-PN/Cirad.
- Syndex, 2005. *Nouvelle-Calédonie Nickel 2010: une nouvelle ère industrielle*. Colloque international du 7 et 8 juillet 2005, Nouméa, Paris, 189 p.

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

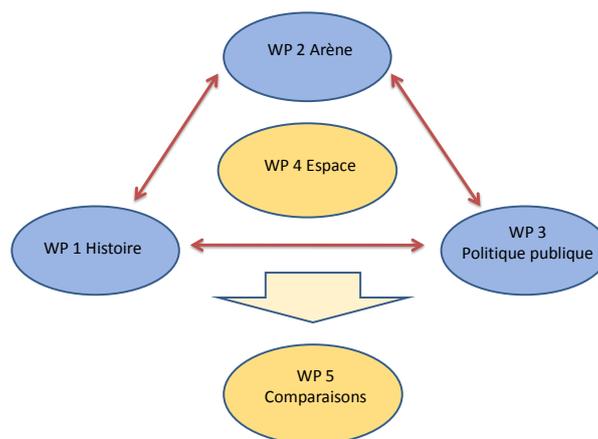
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

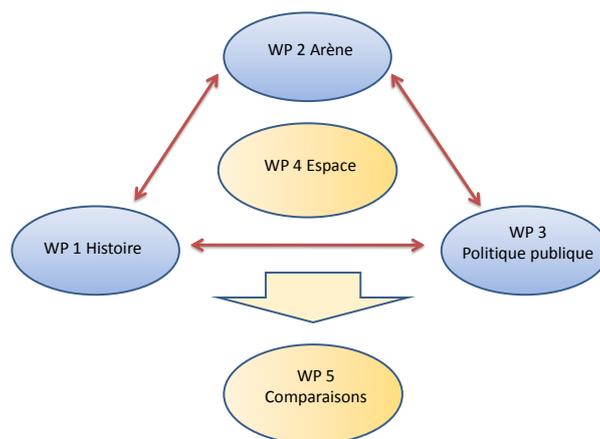
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

La « chefferie minière » en question

Etude de cas à Canala

Christine Demmer

Octobre 2012

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



La « chefferie minière » en question

Christine Demmer¹

Résumé

Cette recherche fait suite à une enquête ethnographique menée au sein de la commune de Canala en 2001 concernant le conflit ayant abouti à la fermeture en 2002 de la mine de Boakaine exploitée depuis 1992 par la SMSP. Cette enquête visait aussi à mettre à plat les logiques des discussions en cours au sujet des conditions de sa réouverture annoncée alors comme proche.

Sur un plan pratique, cette étude vise à mieux cerner les demandes faites aux industriels implantés dans les communes kanak, émanant des tribus mais aussi des collectivités locales, afin de mieux pouvoir y répondre.

Le questionnement de recherche entend interroger les types de collectifs – institutions non étatiques *et* étatiques – ainsi que les territoires en compétition pour la gestion et la répartition des richesses générées par la mine. Il s'agit d'identifier les formes de souveraineté qui s'affirment aujourd'hui dans un pays en construction, bâti sur des mondes segmentaires (infra-étatiques) et dont la production s'internationalise de plus en plus.

¹ Anthropologue, CNRS, Centre Norbert Elias, Marseille, cdemmer@cegetel.net

Table des matières

<i>Contexte et objectifs</i>	1
<i>Types d'investigation</i>	4
Archives France, Nouvelle-Calédonie	4
Enquête de terrain à Canala	4
<i>Données collectées I – Archives</i>	6
Remarques préalables	6
Emploi Kanak (et plus largement main-œuvre) sur mine	7
ANOM	7
SANC	9
Attribution de terres et concessions minières. Propriété du sol et du sous-sol	10
ANOM	10
SANC	12
Mines de Canala	14
SANC	14
DIMENC	18
Archives concernant Canala hors question minière	19
SANC	19
A Vincennes	20
<i>Données collectées II – Enquête sur le conflit de la mine de Boakaine</i>	21
Interlocuteurs	21
Orientations de l'enquête	21
Au sujet du conflit	21
Au sujet du mouvement autochtone	22
Au sujet des échelles du politique	22
<i>Analyse du conflit de la mine de Boakaine</i>	23
Canala, une commune minière	23
Une exploitation communale ancienne	23
Boakaine, un massif historique	23
La réouverture de Boakaine en 1992 : un enjeu de développement à diverses échelles	24
Un enjeu indépendantiste	24
Un enjeu pour la mairie UC de Canala	25
Dix ans de relations entre la SMSP et les « locaux »	27
La COMICA (compagnie minière de Canala) actionnaire communal ...et coutumier de la SMSP	27
La commission d'embauche, le partenaire coutumier pour l'emploi local	27
Boakaine mining où la fin d'une représentation du local faisant la synthèse entre la commune et les chefferies ?	28
L'irruption des syndicats dans un contexte de perte de pouvoir communal	29
Le conflit de 2002	30

Les causes affichées de la grève	30
La défense de l'autochtonie sur un mode politique et non culturel	32
Une certaine instrumentalisation partisane de la grève	33
L'entrée en scène de multiples interlocuteurs « coutumiers »	34
Les discussions pour la réouverture de la mine : la question des retombées « locales »	35
Le projet des « coutumiers »	35
Le projet de la mairie	36
Le point de vue de la SMSP	38
Conclusion	38
Un raisonnement commun en faveur d'un développement local	38
Un local aux facettes multiples	39
Une commune qui pose le problème d'une fiscalité équitable	40
<i>Bibliographie</i>	42
Divers	42
Industries minières, main d'œuvre et revendications sur la ressource minière	42
Droit civil, droit particulier	43
Foncier	44
Canala	44
CAOM	45

Contexte et objectifs

Les industriels miniers réfléchissent à la manière de s'inscrire au mieux dans le paysage local aussi bien sur un plan écologique que socio-économique. Il existe aujourd'hui une multiplicité de stratégies adoptées par les Kanak face à l'industrie minière, allant de la demande de compensation à celle d'une participation financière des chefferies à l'exploitation, en passant par la demande de développement de l'emploi local. Le mouvement autochtone, surtout, pose avec acuité, depuis le milieu des années 2000, la question des modalités de la participation des Kanak à l'exploitation du nickel. Certains se pensent-ils véritablement en marge de la production? Des analyses des nouveaux mouvements sociaux dits « altermondialistes » (cf. Escobar, 2004) défendent l'idée que s'y affirme la défense de modes de vie non standardisés (c'est-à-dire avant tout *localisés* plus encore qu'alternatifs).

En 2005, le mouvement autochtone kanak avait avancé le concept de « chefferie minière ». Cela devait être le lieu réceptacle d'un fonds patrimoine destiné à mener à bien la restauration des sites miniers (par reboisement et création de pépinières) et devant contribuer à développer des actions culturelles dans les chefferies. En 2009 « Le Pacte pour un développement durable du Grand sud » s'est fixé plutôt sur un dialogue avec *Vale Inco* à l'échelle de l'aire coutumière Djubéa Kaponé. Quand est-il des autres revendications émanant des populations kanak riveraines des mines? Quel est le « local » infra-étatique convoqué pour être interlocuteur aussi bien des mineurs que de la mairie?

En intitulant ce rapport « la chefferie minière en question », je veux réfléchir à la façon dont les légitimités politique infra étatiques se présentent aujourd'hui face à l'Etat et aux industriels : sont-ce les chefferies qui se manifestent ou bien les clans comme cela avait été posé dans les années 1980 dans le débat sur la construction de Kanaky? Ou bien voit-on s'affirmer des formes néo coutumières plus contemporaines, issues des Accords de Matignon puis de celui de Nouméa?

Plus largement ; il s'agit d'interroger les types de collectifs – institutions non étatiques *et* étatiques – et les territoires en compétition pour la gestion de la répartition des richesses générées par la mine.

Cela revient à interroger les formes de souveraineté qui s'affirment aujourd'hui dans un pays en devenir, construit sur des mondes segmentaires (infra étatiques).

A travers un questionnement portant sur l'articulation entre secteur privé (ici les multinationales minières), secteur public et niveau politique infra étatique, c'est donc de formes de fragmentations possibles (territoriales, culturelles mais aussi au niveau des chefferies et des clans) dont il s'agit : en somme est posée en filigrane la question de la cohésion nationale.

Dans un contexte où la vision « pays » apparaît à certains non équitables il est demandé en effet aux opérateurs miniers de remplir une fonction quasi politique en participant au rééquilibrage économique au cœur des accords successifs.

Travailler sur les industries minières, c'est pouvoir poser la question des modalités de répartition des richesses nationales telles qu'elles sont souhaitées par divers acteurs en ces temps de contournement des Etats du fait de l'internationalisation de la production. A qui et sous quelles formes profitent les richesses minières générées ? Sont elles pour tous un outil de développement ? Voilà des questions que l'on pourrait se poser en interrogeant les choix fiscaux concernant le secteur minier ainsi qu'en regardant de plus près les formes sociétaires par exemple.

Ma mission menée en juillet/août au sein de la commune de Canala, autour du conflit minier de Boakaine se destinait surtout à soumettre à examen les revendications ayant abouties à la fermeture de la mine afin de répondre à deux séries de questions :

- Quelles attentes en termes de contribution au développement du « local » sont exprimées ici ?
- Quels niveaux et formes politiques sont convoqués et se retrouvent en compétition pour se positionner comme interlocuteur privilégié des industriels miniers ?

Le schéma minier de 2009 ne dit rien de la manière dont les mineurs peuvent s'associer sur place avec les populations locales et organisent éventuellement les retombées de l'exploitation. Sur un plan pratique, cette étude vise donc à mieux cerner les demandes kanak faites aux industriels afin de mieux pouvoir y répondre dans un dialogue tripartite entre mineurs, populations locales et représentants de l'Etat et des collectivités locales.

Pour ma part, je suis tout particulièrement attentive à la persistance des logiques politiques non étatiques comme celles reconnues (et modifiées) aujourd'hui par l'accord de Nouméa. J'entends donc interroger, dans le cadre d'une exploitation minière globalisée, les reconfigurations du local dans l'Etat (et/ou dans le futur Etat en cas d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie).

J'ai choisi de le faire par l'observation des *mobilisations kanak* autour des mines. Je formule l'hypothèse que de telles mobilisations concernant la maîtrise des ressources naturelles (qui posent la question de leur propriété comme de leur exploitation) sont l'expression de revendications de formes de souveraineté restrictives qui interpellent l'Etat autant que les multinationales. C'est là mon point de départ pour une réflexion plus large (à venir dans un autre cadre que celui du CNRT) sur les mécanismes et formes de la répartition des richesses minières en Nouvelle-Calédonie, avec comme horizon cette interrogation sur la cohésion nationale et la construction d'une citoyenneté commune.

Je m'interroge ici sur la seule inscription des *Kanak de Canala* dans l'espace néo-calédonien. A-t-on affaire *via* les revendications pour une certaine forme de maîtrise de la production et/ou de ses retombées à une inscription sur le mode d'une reconnaissance d'identités culturelles différenciées telle que celle revendiquée par l'autochtonie onusienne qui oppose des « peuples » d'ici et d'ailleurs (dans une logique territoriale qui se donne pour raciale ou ethnique) ? Ou bien voit-on s'affirmer un autre positionnement collectif qui valorise une autre forme de politique (type chefferie) ? Une certaine mode universitaire veut que l'on interprète peut-être un peu trop hâtivement certaines revendications comme relevant des mouvements autochtones alors qu'il ne s'agit que de faire valoir l'existence d'autres façons de penser le politique dans les

mondes postcoloniaux constitués sur des mondes anciennement segmentés. Mais quels sont au juste les appartenances politiques aujourd'hui privilégiées par les Kanak – qu'elles soient « coutumières » ou bien non « coutumières » ? L'exemple de Canala peut servir de levier, en comparaison avec l'observation d'autres cas, pour interroger la définition du « local » aujourd'hui chez les Kanak et montrer toutes les facettes de leur approche contemporaine de l'appartenance à un Etat-nation.

Types d'investigation

Mon rapport rend compte des relations entre industriels, chefferies et représentants de l'Etat en posant la question sous deux angles distincts :

Archives France, Nouvelle-Calédonie

J'ai opéré un détour dans le passé colonial sous forme d'une investigation bibliographique et archivistique aux archives nationales d'outre-mer à Aix en Provence au printemps 2012 ainsi qu'au service des archives de Nouvelle-Calédonie en juillet 2012.

Il s'agissait d'investiguer, avec l'historienne Isabelle Merle, l'insertion des Kanak sur mine au temps de la colonisation. Peu de sources sont disponibles, sachant que les Kanak furent plutôt écartés des mines au profit de la main-d'œuvre asiatique. Isabelle Merle s'est alors centrée sur cette dernière question.

Quant à moi, partant de l'interpellation du mouvement autochtone sur la question des redevances minières, j'ai opéré un détour par les textes du début de la colonisation portant sur la propriété, notamment domaniale. L'idée ici est de mettre en perspective le positionnement actuel des Kanak - qui revendiquent la propriété du sol et du sous-sol (ou du moins tout ou partie de ce qui en est extrait) au nom du lien à terre -avec les cadres juridiques coloniaux.

J'ai aussi cherché dans les archives des données concernant les mines de Canala sans critère thématique particulier. J'ai essentiellement trouvé des documents relatifs aux permis d'exploitation.

Mais j'étais surtout à la recherche de documents pouvant me donner des indications sur le travail et les conditions de travail des Kanak sur mine. Je n'ai rien repéré à ce jour d'intéressant concernant cette question.

Il faudrait pour ce faire s'attacher, il me semble, à dépouiller les archives de la DIMENC.

Enquête de terrain à Canala

Dans un second temps, j'ai mené une enquête ethnographique au sein de la commune de Canala concernant le conflit ayant abouti à la fermeture en 2002 de la mine de Boakaine exploitée depuis 1992 par la SMSP. J'ai enquêté aussi sur les discussions en cours au sujet des conditions de la réouverture prochaine de la mine. Cette enquête a été réalisée en juillet/août 2012.

Il s'agissait, à travers cette étude, d'analyser les causes et la logique du conflit en mettant à plat des revendications et en identifiant les catégories d'acteurs en oppositions. C'est de cette façon que j'ai envisagé de participer à la réflexion portant sur les formes d'arrangement entre industriels miniers et populations locales ainsi que d'alimenter la réflexion sur la place des Kanak en tant que peuple et/ou défenseurs d'entités infra étatiques dans la construction nationale.

Pour cette enquête, je me suis rendue aussi au service des archives de la DIMENC. J'ai retracé l'historique du titre minier de Boakaine. Je n'ai pas eu le temps, dans la durée du séjour de rassembler des informations - difficiles à trouver car éparées - concernant l'activité de la mine et d'éventuelles rapport sur les effectifs et relations de travail.

J'ai été enfin à la recherche des archives communales de Canala. Je n'en ai trouvé aucune trace au SANC, ni à la mairie de Canala. Des bruits contradictoires circulent à leur sujet (pour certains, elles auraient brûlé...).

Données collectées I – Archives

Remarques préalables

Avec Isabelle Merle, nous avons commencé par chercher des éléments relatifs à l'emploi sur mine. Initialement, plus que des statistiques, je cherchais des rapports pouvant faire état de problèmes entre Kanak et autres ouvriers. Je n'ai rien trouvé de tel. Le seul récit de problèmes dans les relations de travail trouvé concerne une usine de sucre à Païta où il est noté des problèmes entre colons et indigènes. In *Le Moniteur* du 5 fev 1871 n°595 p.292.

Un repérage des archives a été effectué entre avril et mai 2011 aux ANOM. Dans le temps imparti, il s'agissait moins de tout consulter que de lister ce qui pourrait faire l'objet ensuite d'une consultation approfondie pour toute personne travaillant sur ces thèmes.

Dans l'ensemble des archives citées, on ne trouve que très rarement trace de la présence Kanak. Les éléments trouvés concernent surtout la main d'œuvre du bagne et celle asiatique (Japonais à partir de 1890 puis Javanais dans les années 1920). Cela confirme que la véritable inscription des Kanak dans les mines démarre dans les années 1960 avec le boom du nickel.

A noter que pour la main-d'œuvre – surtout celle des libérés et condamnés ainsi que des travailleurs européens, australiens, néo-hébridais ou encore japonais – avant la première guerre mondiale, on peut se reporter à la thèse soutenue par Yann Bencivengo sur l'histoire de la SLN (2010) : *La société le Nickel. Une entreprise au cœur de l'industrie du nickel, 1880-1914.*

Aux archives de Nouméa (SANC) en juillet 2011, mon objectif a été de faire un premier tour d'horizon des sources portant sur la dimension « Kanak dans les mines » en essayant de rassembler les documents concernant les mines de Canala.

Je me suis également efforcée de recenser les sources pouvant faire état des débats relatifs à la propriété du sol et du sous-sol entre Etat, colonie, propriétaires privés et Kanak.

Il manque à mon sens aux chercheurs qui s'engagent dans une réflexion sur les effets au niveau de l'Etat et des populations locales du développement de l'industrie minière dans un cadre mondialisé, une bonne synthèse sur l'histoire de législation minière en Nouvelle-Calédonie. On peut toutefois lire à ce sujet l'entrée « législation minière » de Thierry Nakache dans *101 mots pour comprendre : la mine en Nouvelle-Calédonie* (Bencivengo, 1999 : 119-120) qui rappelle certaines étapes des règles d'extraction des ressources.

Le repérage de toutes ces sources (même si certaines ont été dépouillées) vaut pour consultation ultérieure dans l'idée mettre en perspective les données recueillies sur le terrain au sujet des redevances minières et/ou de l'emploi local.

Emploi Kanak (et plus largement main-œuvre) sur mine

ANOM

Agence économique de la France d'outre mer (AGEFOM)

Mines 1904-1947

Zone générique : FM

Cote agefom 319

- Mission Glasser

Le rapport *Richesses minérales de la Nouvelle Calédonie* d'E. Glasser, ingénieur au corps des mines de Paris au Ministre des colonies fait état en 1904 de « 3000 ouvriers occupés aux travaux des mines, 1500 blancs, un nombre à peu près égal de jaunes et quelques centaines de noirs ».

Glasser explique que sur les 200 ou 300 travailleurs noirs, un assez grand nombre viennent des Loyauté. Il évoque quelques accords avec des chefs de tribus de la grande terre pour employer des Kanak sur une durée de six mois ou un an. Il constate qu'ils « travaillent parfois sur les carrières mais excellent surtout au chalandage ».

Cote : agefom 322

- Accidents du travail. Production et exportation du nickel (1900-1911)

Cote : agefom 322

- Japonais en NC

Cote : agefom 324

- Rapports des services des mines des années 1930 et 1940.

Cote : agefom 326

- Notes sur la situation de l'industrie minière (1899). Dossiers sur les mines et la main œuvre. Rapports du service des mines.

Affaires économiques

Zone générique : FM

Main d'œuvre indochinoise et javanaise.

- Cote : 7 affeco/11 à 17

Fonds du ministère de la France d'outre mer

Zone générique : FM

Inspection générale du travail

Syndicalisme

- Cote IGT 10-12

Enquêtes sur la répartition des forces syndicales pour 1950-1957

- Côte : IGT/3-7

Mutualité, accidents du travail

- Côte : IGT/14

Conditions sociales

- Côte : IGT/44

Organisation des nations unie, documents statistiques fournis relatifs aux conditions économiques et sociales, (pour la nouvelle Calédonie, 1951)

- Côte : IGT/43

Code du travail NC

- Côte : IGT/84

Réglementation de l'emploi et du travail (dont mineurs)

- Côte : IGT/92 (généralités)
- Côte : IGT/93 (pour la NC)
- Côte : iGT/96 (Personnel inspection du travail, 1959)

Série géographique (SG) Nouvelle-Calédonie (ncl)

Zone générique FM

Main d'œuvre

1863 -1880. Emigration 1863-1879.

- Carton 10
- Carton 36
- Carton 173

Correspondance générale

Dont rapports mensuels des chefs de la colonie sur les mines (avec rapport sur justice, prison, PTT, navigation). 1901et 1902

- Carton 25

Rapports annuels des services miniers et topographiques. 1916.

- Carton 119

Projet de taxe de séjour sur étrangers asiatiques non soumis au régime de l'immigration

- Carton 204

Administration générale et municipale. 1921-27 dont notes sur l'immigration japonaise, code du travail, + finances dont régime fiscal en NC

- Carton 231

SANC

Fonds de la SLN

Ancienne série historique (SH) de la SLN, classée en 1991 et versée en 2005 aux archives sous la cote 35 J.

Création de la New Caledonia Mines Company LTD 1882 – 1889

Statuts, relations avec les mineurs 1883 à 1885, rapports de tournée de l'inspecteur Nusilié...

- 35J 106

Feuilles de salaires

Feuilles de salaires des Tonkinois à Thio entre 1932 et 1934.

- 35 J 168

Feuilles de salaires des javanais , centre de n'goye 1931 à 1932.

- 35J 169

Correspondance dans la colonie de 1930 à 1934. Il y est question de salaires

- 35 J 172

Feuilles de paie Javanais et Tonkinois 1938. Pécules des engagés rapatriés 1935 et 1936

- 35 J 242

Feuilles de paies Canala et Kouaoua 1900

- 35 J 315

Feuilles de paie Kouaoua et Canala 1900

- 35J 318

Feuilles de paie Thio

- 35J 320 à 323

Feuilles de paie Canala et Kouaoua 1902

- 35J 324 et 325

Feuilles de paie japonais et Kanak à Kouaoua, Kua et Canala. 1903 puis 1904 ; 1905 puis 1905 puis 1906 puis tjrs 1906 ; 1908 deux fois (342 et 343)

- 35J 328 et 331 et 332 et 336 et 340 et 341 et 342 et 343

Feuilles de paie de Japonais à Thio en 1911

- 35J 356

Feuilles de paie de Japonais en 1914

- 35J 372

Feuilles de paie Lifou, Canala 1900.

- 35J 391 NON COM

Paye Kouaoua et Canala 1903 et 1904.

- 35J 396 NON COM

Paie Canala et Kouaoua 1901

- 35J 403 NON COM

Feuilles de paie Kouaoua japonais, Kanak, Caldoches 1903

- 35J 326

Contrats de travail et personnel sur mine

Neo Hébridais 1934

- 35 J 182

Liste du personnel, gratification de fin d'année 1899 1920, répertoire de la liste du personnel des mines 1911 ?

- 35 J 259

Contrats de travail de la société Le Chrome 1903.

- 35 J 274

Accidents du travail

- 35 J 183

Main œuvre engagée, contrats, salaires, accidents du travail 1935-1952.

- 35 J 275 NON COMMUNICABLE

Rapport Peysson 1917 et prix de revient de la main d'œuvre engagée.

- 35 J 292

Immigrants japonais à Thio. 1900 1901

- 35J 319

Attribution de terres et concessions minières. Propriété du sol et du sous-sol

ANOM

Série géographique (SG) Nouvelle-Calédonie (ncl)

Zone générique FM

Finances dont redevances minières

Cartons 183, 184, 185, 189, 195, 203

Administration générale et municipale

Mines, concessions, exploitations et gisements. 1858-62.

- Carton 1

Concessions, mines. 1856-1865.

- Carton 3

Concessions, mines, 1858-1893.

- Carton 7

Actes concernant le domaine de l'Etat (ventes, concessions, locations), 1896 et 1897

- Carton 210

Ces cartons sont intéressants car on y trouve des éléments qui font état de l'existence d'un débat concernant les règles d'attribution de la propriété privée ainsi que les limites du domaine et les conditions de son exploitation. Ces questions ne sont pas réglées dans les premières décennies après la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie.

Le débat prend deux directions :

1. Une remise en question de la suprématie de l'Etat sur les terres domaniales qui deviendraient domaine colonial (à l'exception du domaine pénitentiaire (110 000 ha) ainsi que des réserves dans lesquelles sont cantonnées les Kanak. On peut noter l'espoir de voir ces dernières terres revenir dans le giron du domaine colonial «le jour où l'élément autochtone aura disparu ».
2. Une discussion sur les modalités d'aliénation du domaine aux privés.

C'est dans le carton 3 que l'on trouve l'arrêté du gouverneur Guillain « *sur l'aliénation des terres domaniales en Nouvelle-Calédonie* » en date du 5 oct 1862. Cet arrêté a été photographié intégralement.

Toutes les terres de la Nouvelle-Calédonie qui n'ont pas été prises par le gouvernement appartiennent à l'Etat. Le domaine colonial possède mines, lacs, étangs, cours d'eau et sources....

La définition du domaine à l'époque revient à l'ensemble des terrains non encore aliénés.

Le conseil privé est l'instance qui donne son avis sur les concessions octroyées. L'achat de terre est soumis à condition de mise en valeur. Lors des concessions on cite l'arrêté du 11 mai 1880 sur la propriété foncière. On cite aussi le décret du 16/08/1884 où il est stipulé que l'administration n'octroie pas de concessions de terre aux colons libres.

En photo : le livret de Gabriel Cudenet, Avocat, délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies : *La question du domaine en Nouvelle-Calédonie et dans les autres colonies*, Paris, Chevalier-Marescq et Cie, 1894.

En photo aussi : *l'histoire de la législation domaniale en Nouvelle-Calédonie*. Extrait d'un fascicule dont je n'ai malheureusement pas bien noté les références. Je pense qu'il s'agit d'un texte rédigé par Emile Laffon, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et qui s'adresse au sous-secrétaire d'Etat aux colonies en 1893 : à Vérifier !

Le dossier Faber de 1881 est consigné carton 7. Il s'agit d'une demande de 100 000 ha de terrain à la Nouvelle-Calédonie qui lui serait attribué en tant que représentant d'un « syndicat de capitalistes » pour la somme de 24 francs par hectare. La superficie demandée est très importante et amputerait le domaine de façon conséquente. On voit

ici les hésitations du gouverneur qui pèse les avantages et désavantages d'une réponse favorable.

Dans le carton 7 figure le « Rapport et projet de décret sur la conservation et la transmission de la propriété foncière, des hypothèques et des autres droits réels immobiliers en Nouvelle-Calédonie (Torrens Act) » par M. Noël Pardon, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 29 août 1891, Paris, Imprimerie Nationale.

Ce rapport qui milite pour adopter ce qui se fait déjà en Australie depuis 1862 (en Nouvelle Galles du Sud et Victoria) dans l'optique de développer et d'étendre la propriété privée via l'enregistrement d'une terre déclarée aux services de l'Etat.

Concernant les Kanak, on peut noter qu'au début des années 1870, il est question encore de signer des contrats avec eux en cas de délogement et de fournir à l'administration une preuve écrite de cet accord (cf *Le Moniteur* du 5 fev 1871 n°595, pp.39-40)

Une pochette « mine » évoque encore le régime des concessions de terres aux colonies. On y discute l'aliénation et les concessions de terre domaniales. L'exploitation des mines se fait dans le cadre d'un cahier des charges spécial. La demande d'exploitation doit être faite par le directeur de l'intérieur qui la soumet au gouverneur pour location voire vente.

SANC

Fonds de la SLN

Ancienne série historique (SH) de la SLN sous la cote 35 J.

Achat, vente, locations de terrains par la SLN

Etats des terrains et immeubles appartenant à la SLN, à Caledonia et à Calédonie nickel. 1935-37

- 35J 175

Ventes de terrain par les consorts Higginson à la SLN, 1911 1914.

Contentieux SLN-succesion Higginson au sujet de la licitation des mines dans la région de Nakety 1905-1927.

- 35 J 274

Ventes d'immeubles à Néa, Wailu et Canala 1862-1933.

Ancienne propriété Champion vendue à Papon en 1933 à Canala

- 35J 287* NON COMMUNICABLE

Locations de terrain à Canala, Thio et Kouaoua 1905 – 1925

- 35 J 289

Locations de terrain à Kouaoua et Nakety 1919 -23

- 35 J 290

Redevances minières

- Ancien SH 297

Recueil Etienne

Recueil des lois, décrets, arrêtés et instructions formant la législation de la Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1900 par M Etienne chef de bureau de l'administration pénitentiaire en retraite

Somme de la législation sur domaine pénitentiaire, militaire, national et domaine public.

Vu :

- Déclaration du gouverneur des établissements français de l'Océanie: en date du 20 janv 1855 (BO 1853-58) relative à la propriété et à l'aliénation des terres en NC sur l'affectation des biens domaniaux, les cessions de terre à la colonisation libre, les concessions de terre, le domaine colonial, militaire, national, pénitentiaire la propriété territoriale indigène et la propriété immobilière de l'Etat.
- Arrêté de 5 oct 1862 (p.146) : les terres dont le gouvernement n'a pas disposé appartiennent à l'Etat
- Arrêté du 27 juin 1872 (p.265): divisant les terrains en 2 catégories au point de vue du régime domanial et déterminant la répartition des territoires dans les périmètres allotis
- Arrêté du 11 mai 1880 p.148 du BO et Tome IV 238 du recueil de la législation locale): sur la législation domaniale en NC art 1^e « du domaine de l'Etat ».
- Dépêche ministérielle 13 janv 1881 (p.78). Réception de l'arrêté du 11 mai 1880. Observations.
- Dépêche ministérielle 19 oct 1885 (p.619) : au sujet des ventes et concessions de terrains du domaine de l'Etat en NC.
- Décision du gouverneur 29 sept 1885 (p.522) relative à la constitution du service du domaine de l'Etat en NC .
- Décision du gouverneur 28 mars 1887 (p.92): portant modification au § premier de l'art 4 de la décision de sept 1885
- Décision du gouverneur 27 sept 1887 (p.466) : au sujet des attributions du service du domaine de l'Etat.
- 25 oct 1887 (BO 1888 : 8) : notamment sur accord de pâturage et de forêt à prendre sur les réserves pénitentiaires pour constituer des biens communaux
- Décision du gouverneur 28 mars 1888 (p.482) : modifiant art 5 de la décision du 29 sept 1885.
- Dépêche ministérielle 10 juin 1895 (p.276) sur suppression du service du domaine de l'Etat en NC.
- 12 août 1895 décision du gouverneur (p.463): le service du domaine de l'Etat est supprimé en NC.
- Décision du gouverneur 18 nov 1895 (p.608): portant modification à la décision du 12 août
- Décret 10 avril 1897 (p.320 et Tome III 121 du recueil de la législation locale) : concernant les domaines de l'Etat en NC.
- Dépêche ministérielle 24 avril 1897 (p.171 du BO). Notification du décret du 10 avril 1897.
- Arrêté 9 juin 1897 (p.320) : Promulguant le décret du 10 avril 1897.

- Dépêche ministérielle 24 mars 1898. Echanges. Interprétations du décret du 10 avril 1897

A voir encore dans le Recueil Etienne :

- Domaine national (Domaine de l'Etat en NC 20 janv. 1855, législation du 11 sept. 1875 BO 1876 p140, 26 janv. 1876, BO p10, 19 déc. 1877 BO p.585 et 11 mai 1880 aer 1^e, 8 et suiv. Tome IV p238-240)
- Domaine public (domaine national et la législation du 11 mai 1880. Ici régime des eaux et service du domaine, de la colonisation et de l'agriculture).
- Régime des concessions de terre (10 avril 1855 art 2 BO 1853-1858 p61 ; 1 juin 1857 art 2 BO 1853-58 p199 ; 5 oct 1862 art 1, BO 2^e semestre p. 146 ; 11 mai 1880 art 4 Tome IV p240)
- Propriété territoriale indigène (22 janv 1868 art 7 Tome V p656)
- Impôts sur les mines
- Législation minière
- Redevances minières
- Concessionnaires de mines et concessions minières
- Recherches minières sur les territoires pénitentiaires

Mines de Canala

SANC

Fonds Service des mines et de l'énergie

Permis de recherche et d'exploitation

Fonds qui concerne la période de 1870 à 1897 ; quelques permis plus récents.

Série 349 W

J'ai recensé ici les mines de la commune de Canala

Le classement est effectué par ordre alphabétique des noms des mines. On y trouve tous les permis demandés qui ont donné lieu soit à une prospection réelle soit seulement à une recherche. Mais ne figurent ici que les permis qui concernent des concessions qui ne sont plus exploitées. Les archives sur celles encore exploitées sont à la DIMENC

N°3

- Aurore Canala Larche 1877
- Adelaide Canala fer chromé Hodgson 1882
- Adel Nakety cuivre Hodgson 1893
- Alphonsine n°1 cobalt Larche 1892
- Avenir Nakety Fullet 1883

N°5

- Boa Baie Nakety Chrome Demazures 1892
- Belouvé Nakety Bernier 1876
- Boinbouteil Nakety Bernier 1875
- Boaouanidou Canala Laurie et Hodgson 1875

N°6

- Barbouillée Nakety chrome ? 1890

N°8

- Borangui Canala Higginson dec 1875
- Bienvenue n°2 baie de Nakety Lupin 1892
- Bas koké Nakety cuivre Nollet 1876
- Boulangère ext. Nakety Huet pour Bouteiller 1889

N°9

- Bellevue Canala Hodgson 1892
- Boulangère Thio et Nakety Bouteiller 1889
- Bonnes mamans Nakety Raynaud 1876
- Bien placée Baie Canala chromes cobalt Lupin 1887
- Barbouillée Nalety Erain 1876

N°13

- Celama Thio et Nakety Boutieller 1885
- City of Melbourne Nakety Schwarz 1876

N°14

- Catalbiche Negropo SLN 1899

N°16

- Contrat Nakety cobalt Maurin 1882

N°17

- Cotembo Nakety Cie de cotembo 1870
- Catherine n°1 Nakety sété d'exploitation 1891
- Claire Nakety Antimoine Hodgson et Freeman 1891

N°18

- Chesterfield n°1 Canala SLN 1888
- Chromate Nakety Chrome et cobalt Bouteiller 1882

N°20

- Eureka Canala Hanckar 16 sept 1875
- Early down Nakety SLN 1892

N° 23

- GB 5 et 6 pyrite de nickel sété des mines de Tontouta dec 1946

N°24

- HM7 Canala Manganèse sété havraise caledonienne 1957

N°26

- Irma 1 ; 3 et 4 Canala Sété des mines de Canala 1937

N°30

Lucien 2 Negropo Cuivre Poulain 1955

N°31

- L'ajaccienne Nakety pyrites de fer aurifère Galine ???
- La rareté Nakety Platine ? Bechet 1878
- La Virginie Nakety Antimoine argentifère ??
- La Rivale Nakety nickel Bernier 1876
- La chicane Nakety Cobalt The New Caledonia Mines Cie Limited 1897
- Lafilé entre La Foa et Canala divers Neveu FRERES 1895
- Leduc Nakety J Bornet 1875?
- Lagoutière entre Canala et Kouaoua SLN 1888
- Legall Houailou à Canala Cuivre Legall 1883

N°32

- Léa Nakety Kollen 1944

N°34

- Morvanelle entre Canala et Nakety cobalt Gilhodes et consort 1892

N°35

- Mecontents Nakety Loudes 1882
- Montagnards Nakety Cassou 1877
- Mme Barras entre canala et thio Bouteiller 1892

N°40

- Négrépo Negropo cuivre Higginson 1883
- La Nakety baie de nakety Cie la Nakety 1874
- Nakety Nakety Lupin 1892
- New Burra Négropo cuivre Hodgson 1884

N°42

- Ontérapanor, Nakety Bernier 1875
- Ouengo Canala Hanckar oct 1874

N°43

- Petit Thio entre Nakety et Thio Hodgson 1882
- Prospection Canala cuivre Hodgson 1882
- Prise de la Bastille Canala Higginson 1890

N°44

- Poiras cuivre aurifère Henri DAVID 1946
- Poiras 6 et 8 Tungstène H David 1952
- Petite Nakety chrome Sté des mines de Tontouta 1947

N°46

- Rose Canala Quart aurifère Reboul 1896

N°50

- The tree brother Baie de Canala chrome sété the new caledonia mines A Desmazures 1883
- Tenda Nakety pyrite de fer Leques 1882

Fonds 359 W

Concessions de 1911 à 1994

Fonds consulté jusqu'au n°13 sur 164 numéros

N° 4

- Mines à Nakety et Canala en 1937 et 1940

N°5

- Mines à Nakety et Canala en 1945

N°7

- Mines à Nakety et Canala en 1963

N°9

- Mines serpentine à Nakety et Canala en 1994

N°11

- Mines à Nakety et Canala en 1940 et 1944

N°12

- Nakety en 1963 et Canala chrome en 1964

Fonds cartographique du service topographique

Cartes anciennes de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres versées aux archives de la NC sous la cote

31 A-B (Kouaoua , Canala) et 32 (Nakety).

Périmètre 31 (A-B) Kouaoua Canala

Bassin supérieur Mines

- 2Num 16 53

Canala environs de Boa Kaine

- 2Num 16 54

Négropo mine catalbiche

- 2 Num 16 55

Mines de Bogota (vers Nakety) et mine catalbiche de la Negropo

- 2Num 16 55

Cartes Bogota le village, la Négropo et la réserve de Mwangi ou encore la Crouen

- 2Num 1655

Périmètre 32 Nakety

Mines de Nakety

- 2Num 16 56

Nakety mines d'antimoine

- 2 Num 16 56

Territoire minier entre Nakety et Thio

- 2Num 16 56

DIMENC

Pour les mines encore en exploitation il faut consulter les archives du service des mines. Un classement par titre minier m'a permis de consulter facilement le titre de Boakaine.

Titre de « Boa Kainé »

Cote PR 137

Le titre de Boakaine fait 50 ha. Il est passé des mains du colon Noblot (1874) dans celle d'Hanckar (1875) puis Higginson et Hanckar (1877) puis Société le Nickel (1880). En 1974, la SLN obtient l'autorisation minière n°1081. C'est elle qui cède le titre à la SMSP en 1991. Il a été acquis par la Nickel Mining Company (NMC) en 2007.

Hanckar déclare au gouverneur avoir pris possession d'un terrain minier à Canala qu'il nomme Boa- Kainé. Il cède ses droits le 30 mai 1877 à la Sété Higginson Hnackar et Cie.

Le titre a été enregistré au bureau des mines sous le n°137 le 18 mars 1875. Il y a un procès verbal de délimitation le 1 nov 1875. Le géomètre BREPSANT Arthur supplée au commissaire des mines pour vérifier les limites déclarées par Hanckar au chef d'arrondissement de Canala.

Il devient titre de propriété en 1879. Le titre du 29 oct 1879 reproduit le PV de 1875. Il est transmis au bureau des hypothèques de Nouméa le 8 novembre 1879. vol 17 n°5. Le conservateur des hypothèques reçoit 8, 75 francs.

Est joint au titre le « claim de Boakaine » (procès verbal de délimitation) vu et vérifié à Nouméa le 16 nov 1875 par le commissaire des mines.

Sur cette mine s'applique **l'arrêté du 13 septembre 1873** concernant la législation des mines en NC.

Savoir que lorsque le Ministère de l'économie, des finances, du budget, de l'Industrie et du Commerce extérieur cède le titre à la SMSP il y a 21 concessions :

- Avenir /Beauvaise/Bokaine/Chesterfield/Giergour/Bonne chance/ Eleonor/ Espérance
- Ferré/Kruster/Lucien 1/Mammouth 1,2 et 3/Neptune/Pacifique/Poule/Réserve/ SMMO 25, 26 et 27/SMMO 78/Union.

Dans le dossier, se trouve un rapport du 28 juin 1882 (n°76) émanant du service des mines de Canala. Il suit la reprise du titre par la Société le Nickel.

On y recense le personnel de 1880 et 1881 :

en tout 83 ouvriers : 26 anglais, 30 libérés et 37 Kanak.

En 1882 :

Il y a 21 mineurs blancs et 46 Kanak.

Dans la pochette « occupation du sol » on trouve un rapport du service des mines et de la géologie en date du 23 juin 1969 (n°26 SGDM/91 52/MI) qui demande au secrétaire général du territoire, président du Comité consultatif des mines, l'autorisation d'occuper le sol de la Baie Ouango. Les concessions suivantes forme alors le groupe Boakaine mis en exploitation en 1969 : Avenir, Beauvaise, Bonne chance, Chesterfield, Eleonor, Espérance, Ferré, Kresker, Mammouth 1 à 3, Pacifique, Poule 1, Réserve et Union

Photos de certains documents figurant dans l'archive:

- Claim de Boakaine 1874
- Cession par Noblot à Hanckar en 1875
- Cession à Higginson en 77 pour fonder la société Higginson & Hanckar, transférée à la Société le Nickel en 1880
- Plan de la concession
- Liste des titres
- Personnel de la mine en 1882
- Rapport sur l'activité de la mine en 1882
- Cession du titre à la SMSP par la SLN en 1991

A noter ! Y. Bencivengo dans sa thèse fait référence à des « rapports des gardes mines de Canala (1882-1884) » que je n'ai pu trouver ni aux SANC ni à la DIMENC. Il s'agissait d'archives non classées.

Mais c'est bien ce genre de données qu'il faudrait continuer à chercher pour espérer avoir accès à des informations sur le travail sur mine.

Archives concernant Canala hors question minière

SANC

Missions

Ancienne série AAN 146 Archives de l'Archevêché de Nouméa

Eléments sur la Mission de Canala

- 97 W

Syndic des affaires indigènes. Rapport, Canala, 1948-1949

- 97 W2

François Luneau: Lettres de 1945 à 1948 et Biographie de Gustave Katawi, 13-07-49

- OMPA 255-56

Administration

Archives de l'inspection du travail des Néo-Hébridais et registre de l'arrondissement de Canala, 1877 à 1889

- 1J10 (199 W).

Microfiches. Correspondance des missionnaires de Canala/Nakety

- 1MI 3 (bobine 74 à 78)

Microfiches. Correspondance administrative

- 1MI 10

Microfiches. Administration coloniale

- 2MI10

Service judiciaire de la NC

Justice de paix à Canala. Simple police Canala et Thio (1883-1886)

Série 23W K1

A Vincennes

Brigade territoriale de Canala (1922 à 1935) puis poste de Canala (1937 à 1946) Carton 98 E 21 à 25.

Données collectées II – Enquête sur le conflit de la mine de Boakaine

Interlocuteurs

L'enquête a consisté à interroger les principaux acteurs ayant participé - ou qui se sont tenus informés de- la fermeture de la mine SMSP de Boakaine en 2002 à Canala ainsi que ceux actifs aujourd'hui dans les discussions concernant sa réouverture. Mais j'ai pu aussi interroger des habitants de Canala extérieurs aux événements mais très au fait de leur déroulement.

J'ai essayé quelques refus de la part d'une frange des acteurs impliqués dans la scission de la tribu de Nôôwé qui voit aujourd'hui Boakaine doté d'un conseil des anciens.

En dehors des discussions libres, j'ai effectué 13 entretiens d'une durée comprise entre 1 heure à plus de 2 heures.

Ces entretiens ont été menés auprès des **mineurs et « coutumiers » impliqués dans la fermeture et/ou dans les discussions sur la réouverture**, ainsi qu'auprès des **personnalités de la municipalité** de la commune désireux de voir la mine s'ouvrir à nouveau. Je n'ai toutefois pas rencontré le maire Gilbert TYUIENON : il n'était pas disponible (occupé à la gestion du conflit d'Air Calédonie aux îles Loyauté). J'ai rencontré aussi un **représentant de la SMSP** présent lors de la fermeture de la mine ainsi qu'une personne de la **DIMENC** présente à Boakaine lui aussi dans les années de fonctionnement du site.

Orientations de l'enquête

L'enquête s'est orientée autour de trois grandes séries de questions :

1. La compréhension du conflit, sa genèse, ses acteurs, ses revendications.
2. Le positionnement de ce conflit dans le paysage actuel des conflits miniers en Nouvelle-Calédonie: en l'occurrence par rapport à celui porté à Yaté et dans l'aire Djubéa Kaponé par les défenseurs d'une logique autochtone.
3. Les échelles privilégiées du politique local et son lien au global, vues à travers les conceptions du développement industriel et des liens du local aux industriels.

Au sujet du conflit

- Identification des acteurs du conflit (de leur position dans les chefferies, de leurs appartenances politiques et syndicales)
- Retour sur les discussions préalables à la réouverture en 1992 avec la SMSP
- Recensement des arguments qui ont présidé à la fermeture de la mine
- Identification des forces en présence pour la réouverture
- Enquête sur les projets et porteurs de projets pour la réouverture

Ce qui est revenu à enquêter :

Au sujet du mouvement autochtone

- Evaluation de la percée du discours autochtones à Canala concernant la mine mais aussi la juridisation de la coutume (droit pénal coutumier, chefs de clans, place du conseil de l'aire etc...)
- Identification de ceux (individus et collectifs) qui sont porteurs de ces discours et identification des opposants à ces principes.
- Questionnements sur la fiscalité minière souhaitée par rapport aux Kanak (à quelle échelle et pour quelle institution)
- Questionnement sur le type de partenariat souhaité avec les mineurs

Au sujet des échelles du politique

- Analyse de la spécificité de la commune de Canala dans la Province Nord
- Identification de la place accordée à la mine dans le développement local à la mairie et dans chefferies. (Ici aussi il est question de fiscalité)
- Etude des formes de sociétés gestionnaires du site minier envisagées (cela a nécessité d'identifier les clans propriétaires coutumiers de la mine)
- Enquête sur les conflits entre gens de Nakety et de Boakaine au sujet des mines

Le développement qui va suivre, organisé de façon chronologique et analytique, entend surtout donner à comprendre les logiques du conflit. C'est là le point de départ d'une analyse plus large destinée à apporter des éléments de réponse concernant les questions suivantes déjà posées au départ :

1. Quelles sont les attentes des Kanak vis-à-vis des entreprises minières ? En terme de partenariat industriel, de fiscalité, d'emploi, de respects des normes environnementales...
2. Quelles échelles et modèles du politique sont ici convoquées pour bénéficier des retombées financières de l'exploitation minière ?

Analyse du conflit de la mine de Boakaine

Canala, une commune minière

Une exploitation communale ancienne

Localisée en Province Nord, Canala est aujourd'hui une commune de plus de 5 000 habitants. Elle est composée de quatre grandes chefferies fixées en l'état depuis la colonisation : Bwaaxéa, Kèrèduru , Nôôme et Penyî mê Nèkètè (Nakety). Les deux principales grandes chefferies (dites encore « districts » en référence à leur validation coloniale) sont Bwaaxéa (sise à la tribu de Mèèwéé) et Nôôme (sise à Gélima). Bwaaxéa est considérée comme la plus importante de toutes (Demmer, 2013 à paraître). L'histoire tend à opposer là deux parties de la commune, la partie dite « Canala » allant de Ko à Gélima et la partie « Nakéty », allant de Gélima à Nakéty). Des conflits anciens ont pu ainsi se répercuter dans la manière dont les chefferies se sont positionnées jusqu'ici par rapport aux mines qu'elles abritent dans l'une et l'autre partie.

La commune de Canala a fait l'objet de nombreuses et anciennes exploitations. Il y a depuis longtemps trois gros pôles miniers qui perdurent : les massifs de Nakéty, de Bogota, de Boakaine auxquels on peut ajouter celui de Kouaoua, commune rattachée à celle de Canala jusque 1995. Depuis le début des exploitations dans cette zone, près de 51 millions de tonnes de minerais valorisables ont été extraits des différents massifs : cela représente environ 25% de la production, saprolite et limonite confondues, de la Nouvelle-Calédonie. Au moment du boom du nickel, entre 1967 et 1975, environ 8,6 millions de minerais furent extraits en l'espace de 8 ans : soit le double de ce qui a été extrait en 92 ans. Après 1975, ce sont 38,5 millions de tonnes qui sortent de terre (Marie Boisard, 2002).

Boakaine (Bwa kaii nè) est à présent un hameau très touché par la pollution minière. Il est étroitement lié à la grande chefferie Bwaaxéa qui se situe à Mèèwèè et dont dépendent aussi Nôôwé, Tiùù et Mèrènèmè (composée d'Enë et Taradé). Un conflit en lien avec l'exploitation de la mine de Boakaine a conduit à la création d'un conseil des anciens autonome de celui de Nôôwé. Mais avant les années 1940, ni Nôôwé ni Bwakaiinè n'étaient des chefferies distinctes de la grande chefferie Mèèwèè. C'est la distance entre les sites qui aurait entraîné, à cette date, la création du conseil des anciens de Nôôwé.

Boakaine, un massif historique

Le premier titre minier de « Boa-Kaine » est institué en 1874 pour le compte du colon Jean Louis Hubert Hanckar, qui s'associera avec Higginson pour fonder ensuite la société Le Nickel en 1880. Boakaine est l'une des toutes premières concessions exploitées de la Grande Terre. Elle porte le même nom que le massif montagneux où elle s'inscrit. Ce mot dérive d'un mot en *xârâcùù* (la langue de Canala). Il signifie littéralement *bwa* (la tête) *kaii* (éclairer) *nè* (le feu) que l'on m'a traduit par « tête du flambeau », allusion à la procession au flambeau sur le massif, qui ouvrait autrefois la fête des ignames.

Dans les premiers temps de la mine de Boakaine et ce jusqu'en 1894, l'exploitation se pratiquait en souterrain avec des Australiens et des libérés (J.S Baille in Bencivengo, 1999). Mais les archives du titre montrent aussi la présence de Kanak. La réouverture s'effectua en 1898 à ciel ouvert. Au tournant du siècle l'activité fut arrêtée.

A partir des années 1960 Edouard Pentecost exploite Eldorado, Monastir et Welcome. La SLN s'installe à partir de 1970 sur le massif où elle extrait jusqu'en 1977 plus de 2 millions de tonnes des concessions.

En 1990 la vente de la SMSP (Société Minière du Pacifique Sud) à la SOFINOR (Société de Financement et d'Investissement de la Province Nord) qui vient d'être créée conduit ensuite les indépendantistes à acheter les domaines de Boa Kaine et Nakety détenus par la SLN ainsi que la société Nouméa Nickel. Associée au japonais PAMCO – qui avance des fonds pour permettre l'exploitation du site et achète le minerai –, la SMSP rouvre Boakaine en 1992.

La réouverture de Boakaine en 1992 : un enjeu de développement à diverses échelles

L'enquête sur la réouverture de la mine en 1992 après le rachat des titres miniers en 1991 (22 concessions appartenant à la SLN) situe d'emblée l'enjeu concernant cette mine à deux niveaux distincts – celui du Territoire et celui de la commune de Canala. Elle révèle aussi une dimension politique forte. On retrouvera cette dimension politique et ces différents niveaux dans les tensions qui aboutiront à la fermeture du site en 2002.

Un enjeu indépendantiste

Quasiment chaque interlocuteur en début d'entretien commençait par rappeler que la mine de Boakaine (comme toutes celles dont la Province Nord est actionnaire depuis le rachat de la SMSP en 1990 par le groupe SOFINOR) avait vocation à participer au rééquilibrage économique prévu dans les Accords de Matignon. Pour ce faire, cette mine, avec les gisements de Ouaco, Poya, Nakéty, Kouaoua devait alimenter un fondeur japonais : PAMCO (dont la banque finança l'ouverture de la mine de Boakaine).

Le rôle de Canala dans le dispositif de rééquilibrage par le développement minier a été souvent souligné. Militants, acteurs incontournables des « événements » de 1984 et 1988, les gens de Canala reçurent la visite de Michel Rocard et du ministre des départements et territoires d'outre-mer, Louis Le Pensec. C'est chez eux que l'on envisagea la possibilité de rachat de la SMSP par les élus indépendantistes du Nord. Mes interlocuteurs rappelaient que ces discussions à la grande chefferie de Mèèwèè (Méhoué) réunissaient *aussi bien* les militants *que* les « coutumiers ». Voici comment me fut rapporté le contexte :

« En 88, il y a eu la loi Pons : les gens de Canala et de partout n'étaient pas d'accord. On a manifesté. On a fait des barrages. Après ces événements là, on a tout cassé. Il y avait plus de travail. Quand Jospin et Rocard sont venus sur le territoire, Rocard est venu sur Canala. On a discuté comment on va redynamiser la commune. Avec Le Pensec. En août 89. On a discuté avec les coutumiers et les politiques. Comme ça on a demandé à Rocard et Le Pensec de rouvrir la mine de Boakaine. Les titres appartenaient à la SLN. On avait

préparé un grand dossier. On dit à Rocard que les coutumiers veulent que la mine leur revienne. On veut les titres. Léopold Jorédié est alors président de la Province. Il négocie. La SMSP c'était pour les Kanak pour équilibrer. C'est le début pour Boakaine. C'est comme ça quand Rocard est reparti en France : il a vu les dirigeants de la SLN. Ils ont accepté de donner les titres à la SMSP ».

Dans cet extrait d'entretien on voit bien que la SMSP - et donc l'exploitation de la mine de Boakaine par cette société - résulte d'un combat politique des Kanak *dans leur ensemble*. On voit aussi qu'à Canala on cherche à faire valoir une part supérieure dans ce combat : la commune apparaît comme le lieu où tout cela se décide. Les hommes politiques français s'y rendent. Leur interlocuteur politique principal est alors Léopold Jorédié, le premier président de la Province Nord, ancien président de la Région Centre et maire de sa commune (Canala).

Mais à l'heure du recueil de ces paroles, s'affirmait aussi une revendication d'obtention de retombées de l'exploitation minière à l'échelle *communale*. Pour d'autres encore, il s'agissait surtout de valoriser *la grande chefferie* de Canala qui abrite outre Mèwèwè (Méhoué) les tribus de Bwakaiinè (Boakaine), Nôôwé (Nonhoué) et Mèrènemè (Mérénémé) : celles précisément qui sont autour du massif et qui peuvent le revendiquer au nom de leur lien à la terre. Cette insistance sur les chefferies comme bénéficiaires légitimes des retombées de la mine s'inscrit dans une discussion contemporaine pour la réouverture qui semble opposer la mairie aux coutumiers (voir infra) se targuant d'être propriétaires des lieux. Mais c'est aussi un rappel d'une réflexion des indépendantistes, débutée dans les années 1980, relative à la mise en œuvre d'une manière kanak de produire et monter des entreprises. Du point de vue de cet idéal, les entreprises kanak se devaient – même encore au début des années 1990 - d'impliquer des collectifs segmentaires, conformes à un fonctionnement sociopolitique endogène. C'est dans cette optique que fut imaginée une société locale portée par les conseils des anciens – la COMICA (compagnie minière de Canala), partenaire de la SMSP. Cette société dépendait toutefois de la commune : elle avait pour président le premier adjoint au maire. Mais comme beaucoup se sont plus à le faire remarquer durant les entretiens : la mairie était alors très en lien avec les tribus ; la liste électorale avait été composée sur le modèle d'un candidat choisi parmi des personnalités de haut rang de chaque tribu.

Un enjeu pour la mairie UC de Canala

Ceux qui insistaient sur l'enjeu politique de l'époque (ouvrir une « mine indépendantiste ») entendaient en même temps valoriser l'UC. Comme l'explique un des lieutenants de Léopold Jorédié, dans le contexte de Canala, être indépendantiste c'était essentiellement être à l'UC, ici largement majoritaire :

« Les mineurs, avant, ils s'installaient ils demandaient rien. Après « les événements » : ils devaient passer par nous. On est devenu incontournable au niveau de la mine. Je parle de nous l'UC, les gens les plus forts à Canala. On va dire... il faut passer par le FLNKS. Mais nous on était UC FLNKS ».

Canala constitue l'un des fiefs historiques de ce parti. Évangélisée par le Père Luneau entre les années 1920 et 1940, avant que ce dernier ne devienne fondateur de L'UICALO

(Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté dans l'Ordre) qui donnera naissance à l'Union Calédonienne, une grande partie des habitants de la commune demeure fidèle à ce parti. Au moment de la réouverture de Boakaine, Léopold Jorédié, maire de la commune, en était encore membre². Mettre en avant le rôle politique de l'UC dans l'ouverture de la mine peut être compris comme une volonté de souligner une implication *de la mairie de l'époque* dans ce combat nationaliste.

On m'expliqua que l'implication des communes dans le développement minier par les Kanak était, à l'époque ; une évidence pour les indépendantistes :

« A ce moment là : on prend la SMSP. Léo [Jorédié] me dit : « Monte une société à Canala, regroupe les gens, on va voir comment on va rouvrir Boakaine. On prend la SMSP. On voit après quelle mine on ouvre par la suite ». C'est là que j'ai su que Jean Marie [Tjibaou] a fait des propositions à Lafleur (...) pour le rachat de la SMSP. Voilà il faut que chaque commune monte une société minière communale. Nous on va montrer l'exemple. Pour racheter la SMSP, il fallait créer la SOFINOR... et on se disait cette société là après, elle fera [l'exploitation] avec les sociétés, celles qu'on va monter au niveau des communes ».

Présenté ainsi, il est évident que le rééquilibrage économique à l'échelle la Province Nord était en balance avec le souhait de penser le développement au niveau des communes minières. Ce sont elles qui étaient vues comme légitimes pour entrer dans le capital de la SOFINOR, l'actionnaire majoritaire de la SMSP. A Canala, cela pouvait renforcer encore l'Union Calédonienne et la mairie (UC) avec son équipe municipale dirigée par L. Joredié jusqu'en 1995.

Les propos collectés montrent que la « vision pays » du développement *via* les mines (à l'échelle de la Province Nord) est ici d'emblée concurrencée par une autre vision qui valorise le niveau communal tout en tenant compte des grandes chefferies et de leurs personnalités de haut rang (« les coutumiers »). Au début des années 1990, au niveau local, la réouverture de Boakaine ne met pas forcément en compétition ces deux institutions locales: *« Les coutumiers de la commune faisaient toujours partie des discussions (...) On disait que la mine c'était un acquis politique et coutumier »*. Ce discours est d'autant plus facile à tenir que parmi ceux qui étaient sur les barricades, parmi les élus de la commune et parmi les coutumiers, on retrouve un même ensemble d'individus. Et lorsque les protagonistes sont différents, ils ne sont pas pour autant en opposition.

² Ce n'est qu'en 1998 que Jorédié fonda d'abord le « Comité de Coordination des Indépendantistes » (CCI) puis la FCCI (la Fédération des comités de coordination indépendantistes), avec Raphaël Mapou et François Burck.

Dix ans de relations entre la SMSP et les « locaux »

La COMICA (compagnie minière de Canala) actionnaire communal ...et coutumier de la SMSP

Après le rachat des titres miniers de Boakaine à la SLN, dans le contexte post « événements », avec l'état d'esprit qui vient d'être rappelé, Raphaël Pidjot, alors directeur général de la SMSP discute (ainsi que André Dang Van Nha, PDG de l'entreprise) avec les gens de Canala de leur participation à l'entreprise. Ceci débouche, en 1992, sur la création de la SARL COMICA (compagnie minière de Canala). Sa création intervient alors que des minéraliers commencent déjà à être chargés. Toutes les tribus de la commune sont représentées dans la COMICA *via* des sociétés (GIE, SARL, GDPL) montées dans chacune d'elle et dont les sociétaires sont les conseils des anciens. De Nakéty à Kouaoua, les tribus intègrent la COMICA, actionnaire de la SMSP à 20% (contre 80% pour la SMSP). Le capital social que la SARL apporte s'élevait à un million de CFP : la moitié provenait de la SMSP, l'autre moitié des fonds provenaient, pour une grande part du groupe de femmes de Nôôwé (300 000 CFP) « *qui a l'époque avait des sous* ». Le reste provenait de petits porteurs qui versaient entre 30 000 CFP et 40 000 CFP.

Proportionnellement à la participation de la COMICA à la SMSP, les dividendes devaient être versés dans une caisse communale, et répartis ensuite en fonction des besoins, en le confiant au conseil des anciens. Une personne m'expliqua clairement qu'il s'agissait de mettre en place un dispositif permettant de bénéficier localement des retombées de la présence de la mine : « *On voulait une banque comme la SOFINOR, mais juste pour Canala* ».

La commission d'embauche, le partenaire coutumier pour l'emploi local

Les premières années de fonctionnement de la mine, la SMSP traitait la question de l'emploi local avec une « commission d'embauche », dite encore « commission coutumière ». Créée sous l'impulsion du conseil des anciens de Mèèwèè, elle était en charge de faire le lien entre le mineur et les chefferies de la partie dite « Canala » (ce qui signifie que Nakéty n'était pas concernée). Son président de l'époque, Jean-Pierre Kaké (aussi président du conseil des anciens de Nonhoué), expliqua :

« On avait une commission, celle coutumière en relation avec la SMSP. Moi mon rôle c'était de dispatcher le travail. Il y avait un responsable de chaque secteur. Ce n'était pas moi qui allais voir les clans directement. J'allais voir ce responsable et c'était le chef avec le président du conseil de la tribu qui choisissait [celui qui allait travailler à la mine]. On montait tous les 15 jours sur mine pour voir le travail des jeunes. Moi et mon grand frère on avait interdit les syndicats. On voulait pas... parce qu'on ne voulait pas défendre les faignants. Nous on avait lutté pour avoir cet outil, il fallait que les gens ils travaillent ».

Les présidents successifs de cette commission rencontraient régulièrement le directeur du centre de la mine. Ils s'entretenaient avec lui des doléances des gens des tribus (des questions de pollution surtout) ; ils prenaient note aussi des besoins humains de l'industriel et enregistraient ses remarques concernant le travail des employés.

Cette commission était composée d'un noyau dur de 6 personnes qui ont toutes un lien originel au massif de Boakaine (il constitue une étape du parcours dans leur généalogie). Deux de ces personnes sont de Mèèwèè (Méhoué), deux autres de Nôôwé/Bwakainè (Nonhoué/Boakaine) et deux autres encore de Kakö/Mèrèrèrè (Kako, Mérénerémé). Ceci n'excluait pas la présence d'un responsable (voire deux) de l'embauche dans chacune des autres tribus : à charge pour lui (eux) de convoquer le conseil des anciens pour décider du choix de la personne à présenter au recrutement.

La commission décidait quelles étaient les tribus à contacter. Le choix se fixait ensuite, à ce niveau, sur des personnes ayant les compétences requises, identifiées comme « *bosseurs et pas fumeurs de cannabis* » mais aussi éventuellement en fonction des besoins financiers des clans (à compétence égale, on choisissait une personne dans une famille ayant moins de revenus). Le syndicalisme était mal venu car il s'agissait de remplir les bateaux pour PAMCO au plus vite, en travaillant même le dimanche au nom de « l'urgence du rééquilibrage ». Il s'agissait aussi de canaliser les éventuelles velléités de grèves. Cette commission se chargea ainsi d'interdire aux employés de se syndiquer jusqu'en 1999. A raison de 2 à 3 réunions par mois avec le mineur, les intéressés étaient rémunérés (6000 CFP par réunion et par membre ; soit près de 18 000 CFP par mois). Sur l'argent touché, chacun versait à chaque réunion 1000 CFP dans une caisse commune afin de participer à l'achat d'un minibus pour le transport du personnel. La rémunération était clairement revendiquée par les membres de la commission comme une contrepartie pour le maintien de la paix sociale dans une optique de participation à l'effort de rééquilibrage de la Province Nord. On m'expliqua : « *Ce ne sont pas les syndicats qui ont ouvert la mine. Ce sont les coutumiers !* ».... On note ici le glissement opérée des « militants » aux « coutumiers » (vus comme les mêmes). Ces paroles doivent être replacées à la date de leur énoncé (2011) où il est devenu intéressant - on dira plus loin pourquoi - de renverser la perception des années 1990 qui voyait là certes déjà un acquis « *politique et coutumier* » mais tout de même d'abord un « *acquis de la lutte politique* ».

Avant le changement de couleur politique de la mairie en 1995, une association communale épaula la commission d'embauche. Elle s'occupait notamment des questions de pollution dans les tribus proches du site. Elle alertait le mineur par exemple en cas de pollution des eaux que lui signalaient les maîtres des sites (les clans « propriétaires) - pollution dommageables surtout pour les pêcheurs de Nonhoué et Boakaine. Il faut savoir que cette pratique de signalement est antérieure à l'exploitation par la SMSP puisque du temps de la SLN, dans les années 1970, les personnes nommées aux conseils des anciens interpellaient la commission des mines communales ; le maire faisait alors un courrier à l'exploitant.

Boakaine mining où la fin d'une représentation du local faisant la synthèse entre la commune et les chefferies ?

Selon les souvenirs de mes interlocuteurs, la COMICA fut dissoute en 1995 (ce qui coïncide avec l'arrivée de l'UNI à la commune). Elle renaît de ses cendres sous la forme d'une société qui se nomme *Boakaine mining*.

Le changement de société m'a été expliqué de deux façons. Une augmentation de capital aurait été réclamée sans succès par la SMSP (insuccès dû, pour certains, au non versement de fonds de la part de la SMSP). Il faut savoir en effet que, si la COMICA était actionnaire de la SMSP, cette dernière avait aussi des parts dans la COMICA (*via* la SODEPAR, Société de Développement et de Participation, holding du Pôle Sociétés de services à la mine du Groupe SOFINOR. (Ces parts étaient même non négligeables puisque la SODEPAR était actionnaire à 97% de la COMICA !)) La SMSP aurait alors liquidé la structure de son partenaire local en créant ensuite *Boakaine mining*. L'autre version consiste à dire que les gérants de la COMICA n'étaient pas fiables (gestion confiés à « deux Vietnamiens » qui auraient procédé à des malversations pour l'un de mes interlocuteur, ou bien gestion confiée à un Métropolitain, parti avec le capital de départ, pour un autre enquêté). Face aux problèmes de gestion, la société aurait alors du être mise en liquidation.

André Dang était initialement le président de la société *Boakaine mining*. Il y avait en tout 5 administrateurs originaires de Canala (Patrice Mwâsadi, Henri Suênô, Pwêêdi Chanel, Christian Onyiari et André Dowadé) « *nommés par les gens de Canala* ». Certains d'entre eux rejoignirent la FCCI à sa création, tandis que d'autres restèrent fidèles à l'Union Calédonienne³. Le président du conseil des anciens de Mèwèwè (P. Mwâsadi), alors proche de Léopold Jorédié et membre du clan des kwara bwatù [« sujet qui s'abaisse », c'est-à-dire, ceux qui cèdent leur place au chef, nouvel arrivant].prît la présidence de *Boakaine mining*.

En 1998, il était question que les employés de la mine deviennent actionnaires. Le président de *Boakaine mining* porte cette revendication. Mais un conflit interne conduisit Patrice Mwâsadi, aujourd'hui à la mairie, à abandonner la présidence de la structure ; ce débat fut alors mis entre parenthèse (c'est l'époque de la fondation de la FCCI). Le destin de la société n'est ensuite, avant sa liquidation vers 2002, pas très clair pour moi. Il semblerait que la société ne fonctionne plus et ne perçoive alors plus aucun dividende. Ce qui est certain c'est que le seul interlocuteur local de la mine désormais s'avérera être la commission d'embauche.

L'irruption des syndicats dans un contexte de perte de pouvoir communal

En 1998, à savoir au moment du problème autour de la présidence de *Boakaine mining*, il est fortement question d'une reprise de l'exploitation du site minier par la société kanak locale – on revient donc sur les perspectives déjà avancées depuis la réouverture de Boakaine . Evincés de la commune comme de la structure « coutumière » les premiers acteurs de la COMICA veulent avoir la main sur *Boakaine mining*. Pour l'un de nos enquêtés le problème se résume comme suit :

³ La FCCI voit le pays sous l'angle multiculturel (« c'est comme un jardin de fleurs, il y a des noirs, des jaunes et des blancs » me dit-on en 1998). Mais à la différence du mouvement autochtone, il n'est pas question pour ce parti de réclamer des droits particuliers.

« Il y avait un souci politique. Parce que Léo [Jorédié] est parti de l'UC et que c'est l'UC qui avait monté la lutte [et obtenu la réouverture de la mine] et lui il a voulu reprendre Boakaine, comme structure d'appui financière pour son parti ».

C'est dans ce contexte de double rupture de dialogue du « local » avec la mine (de la part de la mairie passée à l'UNI d'un côté et de la part de certains « militants-coutumiers » de l'autre) que les syndicats vont faire leur entrée sur la mine l'année suivante, en 1999. Il y a d'abord l'USOENC puis la CSTNC lorsque Sylvain Néa, son dirigeant, quitte l'USOENC. C'est aussi dans ce contexte que va intervenir, en 2001, une mise au chômage partiel des employés de la mine. Ce sera l'élément déclencheur d'une grève qui aboutira à l'arrêt pur et simple du fonctionnement de la mine.

Le conflit a été interprété selon la grille de lecture d'un mouvement social inscrit dans la mouvance de l'autochtonie internationale (Djama, 2009). Mais précisons qu'il n'est pas question à Canala, comme le font souvent les mouvements autochtones, de défendre un mode de vie fondée sur l'autosubsistance vivrière et de rejeter la mine. Surtout, on ne brandit pas ici l'exploitation d'un peuple par un autre, ni même d'une ethnie sur une autre. La multinationale exploitant le site est conçue nettement comme « un acquis de la lutte » dont les actionnaires majoritaires sont des élus kanak. Les acteurs du conflit admettent que sur les 82 mineurs travaillant sur le site avant son arrêt, l'immense majorité vient de Canala. Les coutumiers rappellent qu'ils étaient impliqués au départ aussi bien *via* la COMICA que *via* la commission d'embauche. Cependant, certains, faisant valoir leurs droits sur le sol, ont dit - et disent encore - n'être pas suffisamment impliqués dans l'exploitation de la mine. Mais de quels droits autochtones parle-t-on exactement ici ? Ceux d'un « peuple premier occupant » ou plutôt ceux d'autorités politiques infra-étatiques ? Par ailleurs, qui sont exactement ceux qui formulent ces reproches ? Il convient semble-t-il de mieux faire valoir la dimension politique locale (au sens partisan) du problème dans une commune qui occupe, de surcroît, une place bien singulière en Province Nord depuis la création de cette institution.

Le conflit de 2002

Les causes affichées de la grève

Quand on pose la question des motifs de la grève, deux séries de raisons sont spontanément évoquées : celle - fondamentale - qui revient sur des promesses non tenues par la SMSP à la grande chefferie au moment de l'ouverture en 1992 et une raison plus circonstancielle, en rapport avec l'annonce de la mise au chômage technique du personnel en 2001/2002.

2001 est l'année des attentats du 11 septembre à New York ; pour le dirigeant de la SMSP rencontré cela aurait eu une incidence sur les cours du nickel. Par ailleurs, la teneur en nickel exigée par le partenaire japonais PAMCO est alors jugée trop importante. Dans ces conditions, la SMSP suspend son contrat avec PAMCO. Pour d'autres, c'est PAMCO qui choisit de se retirer. Quoiqu'il en soit, la SMSP met au chômage technique les salariés de ses mines (un chômage partiel, prévu pour une durée de 2 ou 3 mois). S'en suivent à Canala des barrages, puis la casse du matériel de la mine de Boakaine. Les conditions de travail difficiles sont alors évoquées. Les mineurs

reviennent aussi à cette occasion sur des problèmes de sécurité. Des primes sont encore réclamées. Ces problèmes relèvent en apparence de revendications syndicales classiques ; elles sont d'ailleurs portées par les nouveaux syndiqués du site. Mais beaucoup de mes interlocuteurs soulignent que derrière ce conflit du travail se tient la volonté de la FCCI de s'en prendre, à travers l'attaque contre la SMSP, aussi bien aux élus de la Province qu'à ceux qui occupent désormais la mairie de Canala. Il s'agit tout à la fois de repositionner le parti dans le paysage politique du Caillou et de faire entendre la voix de ceux qui estiment qu'il y a aujourd'hui un défaut de reconnaissance des chefferies. Ce discours entend donc porter les références politiques (et la légitimité des figures du politique) antérieure à la présence française. Il se distingue toutefois assez nettement de la revendication plus large exprimée par ceux qui défendent l'autochtonie dont la voix se fait entendre à l'ONU et qui oppose des peuples colonisés face aux colonisateurs. En effet, même si les deux options entendent valoriser une « manière kanak d'être au monde », la première, « localiste » affirme des droits sur le sol et le sous-sol en interpellant autant l'Etat et/ou les multinationales qu'en excluant les Kanak rattachés à d'autres entités politiques de type segmentaire et centralisé qui ne peuvent prétendre à de tels droits, ne partageant pas la même histoire politique.

Toutes les personnes interrogées à Canala s'accordent pour dire que la grève fut l'occasion de rappeler les engagements pris par Mr Dang en 1991 auprès des coutumiers à la grande chefferie de Mèèwèè (dans le sens de la prise en compte des chefferies). Mes interlocuteurs insistent sur le fait qu'il n'y a pas eu d'écrits, seulement des paroles, mais qui, prononcées à la grande chefferie, elles eurent un grand poids pour les gens présents. La personne de la SMSP que j'ai interrogé ne nie pas cette promesse, bien que n'ayant pas été présente au moment où cette dernière a été formulée.

Le PDG de la SMSP aurait fait un discours pour défendre un développement économique passant par les chefferies. Il aurait affirmé que « la mine est aux gens de Canala » ; il aurait ajouté : « avoir des titres de propriété ne veut pas dire grand-chose ». Dang aurait encore évoqué la cession, au bout de 10 ans -moins selon certains, prévue dès 1998 - de l'exploitation de la mine à la société rassemblant les chefferies (COMICA puis *Bwakaine mining*). D'autres interlocuteurs s'en tiennent à la proposition faite de passer, au bout de quelques années, à une augmentation significative du capital (avec des fonds avancés par la SMSP). La COMICA devait parvenir à avoir 51% des parts dans la mine de Boakaine. Mr Dang aurait aussi évoqué le fait que la propriété du matériel (et surtout des camions) serait transférée progressivement aux rouleurs. Il aurait encore promis de développer une sous-traitance locale. Plus marginalement ses promesses recouvraient aussi des aides pour rénovation d'une église, d'un pont ou encore faisait mention de la réouverture de la station thermale de la Crouen. Ceci devait passer par la mairie qui avait mis en place une association dans laquelle de l'argent issu de la mine aurait transité pour venir en aide aux tribus. Le changement politique intervenu à la mairie en 1995 contribua à reléguer aux oubliettes ces promesses d'actionnariat « coutumier » sur Boakaine qui n'entraient pas dans les perspectives politiques de la nouvelle majorité. Certains interlocuteurs pensent qu'il s'agissait plutôt pour eux de dissuader Falconbridge d'investir dans un partenariat avec des Kanak.

La défense de l'autochtonie sur un mode politique et non culturel

Mais c'est fort du rappel des promesses faites à Mèèwèè que les riverains de la mine (la tribu de Boakaine et celle Mérénémé) - soutenus par les tribus de Nonhoué et Méhoué d'où proviennent les clans qui peuvent se prévaloir d'une histoire et donc d'un parcours généalogique sur le massif -, défendirent les grévistes. Ils insistèrent sur le fait que pour tout bénéfice tiré de la mine, « ils n'ont eu que la poussière rouge et le bruit des engins ». Cinq personnes tentèrent à ce moment là de porter une revendication de propriété plus restrictive sur le massif. Ils ne furent pas soutenus par les autres coutumiers.

La plupart de mes entretiens convergent pour distinguer les revendications de propriété (portant finalement plus *sur la société* exploitante que sur le massif lui-même) les constats relatifs à la pollution minière et les plaintes sur le peu de retombées économiques positives, du discours - pourtant proche sur la forme parfois - porté par le CAUGERN (Comité autochtone de gestion des ressources naturelles). Il n'y a pas à Canala de discours sur le refus du capitalisme ni d'affirmation de la défense d'un mode de production en marge de ce dernier. Surtout, il n'y a pas non plus d'affirmation de souveraineté sur le foncier au nom d'un lien à la terre en général, mais au nom d'un lien à la terre particulier : de la part de certains clans locaux. Ceci renvoie à des manières d'inclure et exclure l'Autre qui sont propres aux segmentations du modèle politique kanak et pas à une opposition à l'étranger non-kanak.

Mes interlocuteurs soulignent parfois que l'association créée par Raphaël Mapou et Georges Mandahoué est née quelques trois années après la fermeture de leur mine, en 2005. Même si le Comité Rhéébu Nùù était déjà actif, aucune comparaison n'est jamais effectuée explicitement. Certains disent avoir pensé revendiquer des royalties pour la réouverture à venir, au nom du lien à la terre mais précisent que ce n'avait pas été réclamé au début des années 1990. A ce moment là, il était question de participations en actions à l'exploitation de la mine. Les liens concrets des habitants de Canala avec l'association autochtone sont très ténus. Il n'y a pas eu ici de réunions organisées au nom du Caugern. Son leader se serait déplacé pour que les gens de Canala qui le souhaitent viennent rencontrer Rhéébu Nùù à Yaté mais on lui en veut d'avoir omis de préciser alors qu'il s'agissait de soutenir des militants sur des barrages. Les personnes interrogées n'ignorent donc pas l'existence de ce mouvement autochtone ni même d'autres se faisant entendre à l'ONU. Ils situent bien le débat au niveau de la défense du « *peuple* premier » face aux multinationales étrangères et au colonisateur et ne s'y reconnaissent que rarement. Certains se sont rendus, ou connaissent des personnes qui se sont rendues à l'ONU ou dans des réunions internationales (sur le réchauffement climatique par exemple). Le président du conseil du district qui porte aujourd'hui le flambeau d'une revendication de participation des chefferies à la réouverture du site est imprégné de ces discours. Il fréquente le Sénat coutumier et côtoie des sénateurs qui portent de telles revendications sur le peuple kanak propriétaire de toutes les terres.

Mais ce n'est pas l'argument porté ici majoritairement par les tribus riveraines et les clans « propriétaires ». Ces derniers ont surtout fait savoir qu'en tant qu'individus mais surtout *clans* voire *chefferies* en lien avec le massif, ils devraient avoir droit à plus d'égards. Ce qui est revendiqué ici *c'est la reconnaissance d'une autorité politique*

– *locale* – fondée sur la prime occupation du sol : cette autorité réclame plus de respect pour ceux qui vivent en partie de l’environnement immédiat de la mine mais aussi plus de respect pour ceux qui, en fin de compte, accueillent les exploitants sur un espace sur lequel ils ont des droits, du fait de leur histoire. Avec l’usage de la notion de « respect » entendu dans les entretiens, c’est d’une logique politique qui est la règle dans le monde kanak dont il est question. C’est dans cet état d’esprit qu’avait été montée la COMICA. La plupart insiste sur le fait que personne ne peut se dire propriétaire du nickel (au sens de propriété physique voire intellectuelle) qui n’était pas utilisé avant la colonisation par les Kanak et pour lequel ils n’avaient pas de savoir-faire d’extraction et encore moins de transformation :

« On peut se dire propriétaire du foncier de la mine. C’est vrai. Mais pas rapport au nickel : on peut pas savoir. On sait qui sait faire des ignames, des taros, les maisons, la chasse, la pêche... mais quelqu’un a brûlé la pierre pour faire du fer ? Alors lui il est inventeur et propriétaire. Sinon non ! (...) Je peux revendiquer ma source parce que je fais les tarodières. Voilà ! ».

Une certaine instrumentalisation partisane de la grève

Les opposants de la FCCI que j’ai pu rencontrer estiment que la volonté de reconnaissance d’une autre forme de légitimité politique que celle occidentale à partir de la grève de 2001 se comprend surtout à travers un problème politique qui ne relève pas seulement d’un souci de défendre une façon kanak de concevoir le développement. Pour le dire autrement, ils considèrent qu’au début des années 2000, la rhétorique de défense d’une « autochtonie » (mais dans la logique politique de groupes segmentés qui veulent affirmer leur droit à jouer un rôle dans le développement de Canala) est plus nettement instrumentalisée que du temps des Régions par exemple.

Les militants UC qui, au début des années 1990, avaient proposé une gestion de la mine intégrant les coutumiers ont perdu désormais et la Province Nord et la mairie de Canala. La volonté contemporaine de créer une société d’actionnaires dont les gérants relèvent de figures politiques infra-étatiques (chef de clans, pour l’avenir) face à la SMSP leur permet de contester les actionnaires majoritaires de l’entreprise. Ces derniers sont certes des *élus* de la Province Nord mais sont au *Palika*, parti qui a ravi la Province à l’Union Calédonienne et par conséquent aussi à Léopold Joredié qui appartenait encore à ce mouvement au moment de l’ouverture de Boakaine. Il apparaît probable que celui qui a aussi perdu sa mairie puisse chercher à revenir sur le devant de la scène politique - si ce n’est provinciale du moins locale – en se ralliant des « coutumiers ». La plupart d’entre eux, déjà acquis à sa cause du temps de son mandat, sont tout à fait disposés – indépendamment de la logique autochtone onusienne – à estimer qu’on ne les écoute pas suffisamment. La FCCI les conforte aujourd’hui en leur proposant de s’appuyer sur la reconnaissance des coutumes dans l’accord de Nouméa (l’un des sympathisant de ce mouvement a fait mention expresse de l’article 137 de la loi organique). Très significativement, un autre sympathisant de la FCCI, personne issue d’un clan ayant un lien au massif de Boakaine, signale que les ex-élus UC des années 1990 sont des coutumiers aujourd’hui (ceci pour souligner la demande de reconnaissance actuelle qui renvoie, à leurs yeux, à leur implication passée dans la réouverture de la mine même si alors ils préféreraient se présenter comme « militants »). Dans ces années 1990, ces

personnes pouvaient se targuer d'avoir, en tant qu'indépendantistes, la SMSP comme outil de développement local (même si ce fut très vite mis en tension avec une optique provinciale). Ils veulent à présent retrouver leurs prérogatives sur la mine :

*« Avant la cassure [UC/FCCI] : c'était nous qui avons fait qu'il y a eu l'ouverture de la mine. Nous les anciens de la mairie de l'UC. (...) La SMSP a voulu continuer avec nous [la FCCI] mais nous étions en dehors de la mairie. Il [la SMSP] a préféré continuer à discuter avec nous. Ce sont eux [la mairie] qui ont fait le blocage. Ils ont voulu faire une sorte de barrière entre nous et Dang. Ils disent : « Ce qui se passe sur mine : c'est le problème de la mairie ! C'est pas les coutumiers » Parce que nous sommes **devenus des coutumiers**, en sortant de la mine. Ils [la mairie] ont essayé de nous séparer. Mais on travaillait toujours avec les gens là [la SMSP]».*

L'entrée en scène de multiples interlocuteurs « coutumiers »

On insiste ici sur le fait que la mairie ait contribué, au départ, à générer un clivage entre les coutumiers (pour la plupart plutôt fidèles à l'ancien maire) et les élus. Ces derniers élus auraient voulu évincer aussi la commission d'embauche « *parce que ce n'est pas la loi et que la mine c'est le domaine de l'Etat* ». C'est dans ce contexte que l'affirmation du lien à la terre aurait pris de l'ampleur parmi le groupe d'opposants à la SMSP, renvoyant dos-à-dos deux légitimités politiques jouant au niveau local qui entendaient participer l'une comme l'autre au développement économique de Canala. Les personnes attachées à la FCCI qui, lors des entretiens, mettaient en avant la reconnaissance des institutions non occidentales dans l'accord de Nouméa pour défendre leur position développaient là, un argument qui leur tenait sans nul doute à cœur mais qui avait aussi une dimension stratégique, destiné à leur redonner une place, si ce n'est sur un plan politique, tout du moins dans les affaires économiques. Mais depuis la grève, et *a fortiori* aujourd'hui dans les discussions pour la réouverture de la mine, parmi ceux qui défendent une gestion future avec les chefferies et les clans, il s'en trouve qui, en Kanak, démontrent leur attachement à leur façon de faire de la politique. Sans se sentir liés à la FCCI, ces derniers apprécient qu'on tienne compte de leurs références sociales en intégrant encore, comme du temps de l'économie « mixte » (capitaliste et kanak) prônée dans les Régions (1984-88) clans ou chefferie dans les formes sociétales envisagées.

Par ailleurs, il faut bien comprendre que l'appellation « coutumier » qui renvoie à des clans de rang élevé est loin de regrouper sous une même bannière les alliés des grévistes ou ceux qui veulent être significativement représentés en tant qu'actionnaires pour une éventuelle réouverture du site. Le conflit autour de *Boakaine mining* entre coutumiers dit « légitimes » ou « illégitimes » en est la preuve. Dans le cadre des discussions pour la réouverture amorcées dès 2003 (dont j'ai certaines traces écrites) la SMSP a entamé des discussions avec certains d'entre eux et pas avec d'autres. La société souhaitait rencontrer « *des autorités (...) à la fois proches du terrain et extérieures au conflit* », jugées plus aptes à « *jouer le rôle de médiateur* ». De même, la mairie - après un temps de retrait - entend très clairement renouer avec les chefferies aujourd'hui, tout en donnant le sentiment de se tenir plus à distance des « coutumiers » attachés à la FCCI.

C'est dans ce contexte que le **District coutumier** est entré récemment en scène avec le **sénateur** de l'aire Xârâcùù (proche du Caugern), aux côtés de la **grande chefferie** de Mèwèè. On voit à cette occasion se multiplier le recours aux formes d'instances

néo-coutumières, jugés aptes à représenter un ordre politique infra étatique. A celles-ci viendront s'ajouter les clans *via* les « **chefs de clans** », reconnus dans la Loi du pays n°2006-15 du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers⁴.

Les discussions pour la réouverture de la mine : la question des retombées

« locales »

Le projet des « coutumiers »

Depuis 2010, le conseil du district coutumier a chargé l'ancien adjoint au maire (du temps où Jorédié en était le maire) de créer une nouvelle société censée rassembler tous les clans de Canala en vue de rouvrir Boakaine ». L'intéressé explique :

« On a créé une commission qui regroupe tous les clans porte-parole des tribus et c'est moi qui préside. Là on a fait un travail de fourmi. On a déjà fait : « ce qu'on doit faire », « comment on va faire » et « qui va faire ». Pour que tous le monde participe : on a fait quelque chose qu'on a jamais fait. On a créé les GIE tout ça [par le passé] : c'était des statuts type ... On a pensé créer une structure. Les juristes nous disent en français c'est SAS où les actionnaires écrivent les statuts. Chaque clan devient actionnaire ».

En réalité ce sont les chefs de clans reconnus dans la nouvelle loi de pays qui deviendraient ici actionnaires. Ces représentants peuvent apporter chacun entre 50 000 et 500 000 CFP. On m'a expliqué l'objectif financier comme suit :

« Nous on veut une structure d'exploitation de la mine. On va gagner de l'argent avant de répartir aux actionnaires. Avant de répartir : on [le conseil d'administration de la SA] finance les projets des jeunes. Soit en investissant dans le projet, soit en prêtant de l'argent. Et quand on prête : c'est le chef de son clan qui garantit l'argent ».

Il n'est plus question (comme il semble que ce fut proposé au départ de cette nouvelle discussion) d'envisager une rente qui serait constituée sur la base du lien à la terre : « *Ca [la mine] c'est lié aux événements. C'est pour tous les Kanak* ». Or du point de vue de la plupart de mes interlocuteurs, les retombées territoriales (incluant kanak et non kanak) : « *Ca existe déjà. Nous on va pas demander ça. Nous on veut être actionnaires !* ». Il est fait allusion là aussi bien à l'impôt sur les sociétés, redistribué à travers le fonds communal de péréquation qu'à la délibération 104 de 1989 qui permettaient aux entreprises minières et métallurgiques de verser une partie de leur impôt sur les BIC à des fonds communaux de réhabilitation ou à des sociétés d'économie mixte (remplacée par le fonds nickel depuis 2009).

⁴ Ce dispositif est renforcé par les arrêtés ayant conduit à la reconnaissance du clan comme personne morale : voir sur Internet :

CLAN_TIAOUNIANE_c_POADY_Antoine_RG_10-531_-_LAFARGUE_-_arret_du_22_08_2011.pdf

CLAN_TIAOUNIANE_c_SAEML_GRAND_PROJET_VKP_-_LE_MP_RG_10-532_-_LAFARGUE_-_arret_du_22_08_2011.pdf

Si une partie de l'argent de la société envisagée doit repartir directement dans les clans, une autre serait conservée (et gérée par le conseil du district ?) pour financer des projets au cas par cas :

« Avant de partager : on regarde les projets des familles. On regarde aussi les familles qui n'ont pas beaucoup d'argent. Ce sont elles dont on veut financer en priorité les projets ».

En parallèle, ces exploitants « coutumiers » envisagent de continuer à procéder au recrutement des employés de la mine et aux activités de dépollution et de reboisement. Les tribus proches des mines seraient prioritaires dans ces formes de sous-traitance. On m'expliqua aussi ceci :

« Il y a des gens qui ont des engins. On leur dit il faudra faire des travaux d'environnement. La SMSP demande de faire ça. Il y a de l'argent du Fonds nickel. Il y a des travaux de pollution. Moi j'ai dit : attendez qu'on monte notre société et c'est nous qui allons le faire à la commission des mines de la tribu. On va sous-traiter avec eux et comme à Vavouto et Goro, on leur prend 8%. Cela va leur servir quand ils ont des projets ! Ils disent vous n'avez pas le matériel et on va vous aider pour prévoir l'ouverture. Mais il faut permettre aux jeunes d'ici d'investir ».

Les têtes pensantes de la structure semblent vouloir créer une forme de gestion locale (sur l'aire xârâcùù) en parallèle de la mairie. Ils veulent créer, outre une « commission mine », une « commission environnement », une autre « sociale », une autre dévolue aux « affaires coutumières » et une dernière consacrée à la « formation et à l'enseignement ». Pour les défenseurs de la « société clanique », la mine doit donc bien être au service de l'ensemble des habitants du territoire de la commune, participer à son développement. Mais le « tous » relève d'une conception « segmentée » de l'intérêt général où, à l'image du modèle politique kanak, il n'est pas question de servir des citoyens individuels qui seraient représentés à la mairie mais d'assurer le bien-être des clans *via* des aînés (au sens hiérarchique) incarnant le pouvoir (voir sur l'articulation privé/public kanak Demmer, 2009).

Une partie du débat, côté coutumier, au moment des enquêtes, était tournée vers la place que tiendrait (ou pas) la commune dans cette nouvelle société par actions. La question sous-jacente à cette discussion concernait bel et bien la nature des bénéficiaires des dividendes : les entités claniques et les tribus *via* la gestion exclusive par la SA ou bien aussi la mairie – pour tout ce qui est relatif au financement des infrastructures dans les tribus ou au « village » ?

Le projet de la mairie

Côté mairie, on s'interrogeait également sur la place à laisser aux coutumiers dans la société d'exploitation envisagée. Pour l'heure, la commission municipale minière accueille le président du conseil du district et celui de l'aire coutumière.

Mais on s'interrogeait aussi sur la manière dont la commune peut profiter de l'exploitation des mines et toucher des dividendes, l'avenir, dans un contexte où les communes ont peu de recettes propres et ne profitent guère des retombées du nickel :

« La position de la commune ? On parle de la malédiction du nickel. C'est pour choquer. C'est pour faire le constat que sur Nakety, on donne au pays 10 milliards de nickel par an. Elle devra être la tribu la plus belle et la plus calme... mais elle fait souvent la une sur de mauvaises raisons. Comme il y a la malédiction du pétrole ailleurs, on dit ça. Les gens de Canala sont fatigués de devoir n'être que des rouleurs qui empruntent 17 ou 20 millions et payent 350 000 CFP tous les mois de mensualités ! ».

Si la position officielle de l'UC consiste à envisager (dans le cadre d'une discussion à venir au congrès sur les taxes du minerai) une répartition selon le principe de la péréquation, il n'en demeure pas moins vrai qu'à Canala, on réfléchissait sur les moyens de capter directement des dividendes. En juillet 2011, la SAEML Canala (société anonyme d'économie mixte locale de Canala) créée en 2010 pour développer une agriculture plus intensive semblait être la structure pouvant permettre de bénéficier de retombées de l'extraction minière, avec 51% de parts, alliés à des fonds des mineurs. Via cette société composée de plus d'une vingtaine d'actionnaires, on souhaitait créer des emplois pour moitié sur la mine et pour moitié liés à la sous-traitance :

« Au même titre que la Province Nord s'est impliquée dans la SOFINOR qui s'est impliquée dans la SMSP. C'est pas une entreprise comme les autres ; elle a vocation de levier de développement (...) L'idée générale c'est de monter une société par actions simplifiée qui puisse être si possible aux mineurs. Que ce ne soit pas directement la SMSP qui rouvre mais une société de Canala ».

Plus loin il est dit encore :

« Lorsque les sociétés minières nous demandent d'organiser des commissions minières municipales, c'est la DIMENC qui convoque le conseil municipal et les coutumiers pour que la mairie donne un avis sur l'ouverture de plan de recherche et d'exploitation. Avec le nouveau code minier : c'est rigoureux. Nous on fait un peu les difficiles. On dit qu'on donnera des avis favorables quand vous montrerez une volonté d'implication des populations locales ».

Il s'agirait aussi de créer quatre GDPL regroupant respectivement les quatre grandes chefferies afin d'intégrer les coutumiers dans la SAEML. La raison de la volonté de les impliquer oscille entre position de principe (faire participer, à leur manière, les Kanak au développement) et possibilité d'apaiser les tensions toujours latentes entre élus et coutumiers qui peuvent se sentir mal considérés.... même si la crainte est toujours de voir certains intérêts privés prendre alors le dessus. Quoiqu'il en soit cette option suivrait une résolution prise lors d'une réunion à la grande chefferie au sujet des conditions de la réouverture du site de Boakaine qui stipulait d'impliquer ensemble coutumiers, mairie et SMSP. Ce qui est certain, c'est que Canala entend profiter de l'exploitation de son nickel. C'est pour cela que s'est créée, en 2010, une nouvelle commission minière au sein du district de Canala qui met en garde le groupe NMC (l'exploitant issu de la SMSP) :

« La structure de Boakaine maintenant : c'est uniquement des gens de Canala. La SMSP n'exploitera plus sur Boakaine. C'est fini ! Sans ou avec la SMSP mais pas à 51% pour la SMSP. Nous on dit la mine est là, le nickel est là. On a le temps. (...) La SMSP n'a pas rempli son rôle. Qu'est ce qu'elle a fait ! Et la SOFINOR ! Elle a pris les sous de Boakaine

et elle investissait dans d'autres structures. Il faut voir l'organigramme de la SOFINOR. Il y a plein de filiale mais aucune à Canala. Que ce soit pour le développement ou autre ! ».

Le point de vue de la SMSP

L'industriel n'ayant pas la main sur les questions de fiscalité, ce point de vue autorisant la participation du local à la société est assez proche de celui défendu par la SMSP (voir aussi Grochain et Poithily, 2011) :

« La philosophie pour nous : il faut que les populations se retrouvent dans le développement. Sur Vavouto on a engagé, sur la partie maritime, on a aidé à la création d'assistance portuaire pour Vavouto. Là les clans de la mer sont dedans. Idem dans le domaine de la maintenance industrielle. J'ai poussé pour que GDF Suez crée une société de maintenance. Ils ont 51% et le reste ce sont des entités du Nord, la SAS Vavouto et la SOFINOR ».

Mais dans tous les cas de figure, le transfert des titres n'est pas envisagé alors que certaines personnes interrogées à Canala sont clairement pour cette option. Les retombées attendues concernent la participation au capital ou les revenus générés par l'emploi. Côté SMSP, il est attendu de doubler le personnel pour la réouverture qui prévoit une exploitation plus importante de la mine pour satisfaire le partenaire Coréen, POSCO, gros consommateur de ferronickel.

A noter que pour tous, la question de la formation des jeunes – pour des emplois qualifiés – est pointée comme une priorité qui permettrait d'améliorer les conditions de vie des populations kanak.

Conclusion

Un raisonnement commun en faveur d'un développement local

Tout ceci signifie clairement que dans la Nouvelle-Calédonie contemporaine, une entreprise minière n'est pas qu'affaire privée ; elle est perçue indubitablement comme un outil du développement du territoire et doit s'allier le secteur « public ». La mairie comme les chefferies – et surtout aujourd'hui les clans et les districts – semblent se percevoir chacune comme entités *politiques*, légitimes à entrer en relation avec les mineurs. Par ailleurs chacun se pense comme étant l'entité la plus légitime pour bénéficier des retombées de l'exploitation de la mine locale⁵. Chacune assure de la pérennité de son institution, plus forte que l'autre :

⁵ Mais il est intéressant de noter que les deux parties estiment que c'est l'autre qui ne fait que défendre des intérêts privés et une vision « capitaliste ». L'un de mes interlocuteurs envisage bel et bien la future société d'exploitation de Boakaine, à certains moments de l'entretien, en adéquation avec cette idée. Bien plus que les autres personnes interrogées, il ne tient pas à l'immixtion du public dans les sociétés industrielles au motif « qu'un élu défend moins les intérêts de la société que les actionnaires » et que cela « fait entrer la société dans le système fiscal du droit commun ». En revanche, il espère la création d'une société privée qui fonctionne comme une « banque communale » redistribuant les dividendes aux clans et

« La commune c'est immortel » nous dit-on d'un côté ; « Les élus ça bouge et les clans ça ne bouge pas » nous dit-on de l'autre. Ou encore : « Le suffrage universel aujourd'hui, il est à bout de souffle. Ceux qui participent aux élections aujourd'hui c'est pour continuer à préserver leurs intérêts politiques et économiques. C'est ça le suffrage universel aujourd'hui. Que ce soit en France ou en Calédonie : c'est pareil ! Tandis que nous on met ne place le consensus. On expliquera pourquoi on met la priorité sur ça ou ça. On trouvera le consensus ».

L'emploi généré sur mine (et autour) n'est pas considéré des deux bords comme une forme de retombée suffisante. L'argument avancé est celui de la pollution qui en quelque sorte « annule » à certains égards les bénéfices en emplois. Il semble injuste, dans ce contexte, que les communes minières n'aient pas une certaine priorité dans les choix d'investissements issus du fonds intercommunal de péréquation. La mine est – sans conteste, pour les uns, et, à la rigueur, pour les autres – outil de développement du pays en construction mais, tant du point de vue des chefferies que de la commune, elle doit être aussi instrument de développement économique local, pour Canala. On voit là poindre une demande forte d'intégration de la commune aux dispositifs de développement, question qui pourrait être plus débattu à l'avenir par les élus.

Un local aux facettes multiples

Les négociations que les institutions mènent entre elles, montrent qu'elles tentent aussi de fusionner leur point de vue autant que faire se peut pour donner une représentation plus harmonieuse d'un local constitué sur le modèle des institutions à la fois occidentales et kanak. Une grande partie des discussions concernant la réouverture de Boakaine sont menées à la grande chefferie de Mèwèwè où se rendent aussi des élus et des dirigeants de la SMSP (parfois ensemble, parfois séparément). Les coutumiers admettent de leur côté que *« la commune c'est la collectivité la plus proche de la population »*. Mais cette image du local « mixte » (mêlant élus et coutumiers autour de la mine) est difficile à stabiliser parce que les coutumiers ont parfois peur que la mairie favorise uniquement ceux qui sont de son obédience (ou que des élus détournent des fonds, invoquant souvent le discours populiste d'élus loin de leur « base ») et cette dernière craint également les accaparements privés des représentants claniques.

La conciliation se complique encore quand on songe à la multiplicité des références possibles au niveau local (commune, aire, district, chefferie, clan voire GDPL). L'ère est à la valorisation du clan, montée en puissance dans les représentations de « la coutume » depuis la loi de pays de 2007 et renforcé avec l'arrêté du 22 août 2011 qui reconnaît la personnalité juridique au clan. A Canala, il y a sans doute eu un intérêt de la part des leaders FCCI à accélérer le processus de nomination de ces chefs de clans – accroissant leur légitimité – afin de constituer une société qui fasse participer le plus grand nombre (et qui rassemble donc rapidement le maximum d'argent) :

tribus. Il est favorable à des entreprises structurées sur des modes d'identification collectives segmentaires, mais sans exclure pour autant d'autres formes sociétares.

« C'est un peu l'objectif de cette commission mine : d'obliger à faire ça. (...) Des gens l'ont fait avant et ensuite ça s'accélère par rapport à la mine. C'est les conseils des chefs de clan. Le président du conseil, on l'appelle aujourd'hui le président des chefs de clans. Cela existe depuis 2 mois à Mèèwèè. (...) En même temps : on règle nos problèmes de coutume. Nous on veut faire évoluer notre coutume ».

Un autre dit :

« La propriété ça appartient au clan. Il faut faire les généalogies et retrouver le nom des anciens, les noms qui sont des clans de ruisseau, de tout ça. La structure de la mine par les clans : c'est aussi vivre en respectant son histoire ».

Les GDPL sont dépréciés par ceux qui défendent les nouveaux clans au motif qu'ils n'ont pas su répondre aux problèmes de définition des groupes segmentaires :

« Le GDPL ; c'est superficiel. On ne va jamais jusqu'en bas dans la vraie histoire. (...) Maintenant on a identifié les bonnes personnes, celles vraiment en lien ».

Ceux qui disent cela sont aussi ceux qui défendent la SAS.

A l'inverse, ceux qui défendent la mairie et son projet de réouverture estiment que ces nouvelles entités ne sont pas à l'image de la réalité :

« Les chefs de clan. Ca a été amené du haut vers le bas. Ca devrait être le contraire. Ca vient du sénat. Le sénat c'est la forme que l'Etat français a donné à cette chambre. On a pensé au système français. Du coup, ils soumettent de haut en bas. Mais ce n'est pas comme ça. Les gens ils ont fait les chefs de clans sans réflexion aucune ! aucune ! Moi j'ai dit il faut faire sa limite ».

La question de la réouverture de la mine comme d'autres événements met en exergue les tensions internes au monde kanak, relatives à son autodéfinition et, en particulier, sa spécificité culturelle. Je signale encore à ce sujet que le projet de Canala est pensé comme prototype d'un modèle de discussion des coutumiers avec les mineurs, susceptible de s'étendre à Houailou et Kouaoua ou encore Thio ».

Une commune qui pose le problème d'une fiscalité équitable

Si un peu partout en Nouvelle-Calédonie – et dans d'autres endroits du monde – les exploitations minières sont confrontées à des revendications locales de partage des bénéfices sous une forme ou une autre (taxe pour droit à l'exploitation comme dividendes issus d'une participation financière dans la société gérante), les ressortissants de Canala ont tous le sentiment d'y avoir droit un peu plus que les autres en Province Nord. Ils ont le sentiment d'habiter un « lieu à part » – pour ne pas dire délaissé – où le développement économique reste à faire alors que l'histoire minière est longue. Le passé ancien comme récent de la commune explique ce sentiment. Canala a abrité des auxiliaires de la France dès 1854, lorsque le « chef Kai » fit allégeance à Tardy de Montravel à la Négropo. Dans la continuité de cette alliance, le chef Nôôdöô avait pris la tête de la répression de la grande insurrection de 1878 et fait tuer Atai, entraînant des déplacements des populations kanak de la côte ouest vers Canala. Pour certains Kanak, la commune porte le poids de cette alliance avec le colonisateur. Pour les Métropolitains et les Caldoches elle apparaît plutôt comme une commune rebelle d'où est issu Eloi Machoro, ancien secrétaire général de l'UC originaire de Nakety et l'un des leaders des

« événements » de 1984. C'est donc une commune qui possède une image négative, que les media locaux souvent relayent en relevant surtout les problèmes de délinquances. Les élus avouent avoir fort à faire pour changer cette image. Du point de vue de la répartition des richesses à l'échelle de la Province Nord, Canala est par ailleurs aussi en marge, payant, comme chacun s'accorde à le reconnaître, le prix de la compétition politique entre UC et Palika. La logique de la fermeture de la mine comme celle des discussions pour sa réouverture nécessitent donc de bien situer le problème dans un contexte politique global (dans le rapport de la commune à la Province Nord) comme en fonction des problèmes au sein de la commune entre FCCI et Union Calédonienne. Cela peut expliquer une certaine défiance locale à l'encontre de la SMSP, contrôlée largement par les élus de l'autre groupe indépendantiste.

La teneur des débats pousse par ailleurs à accentuer la réflexion à l'échelle du Territoire sur une meilleure participation du secteur minier au développement local. On saisit bien là l'insistance avec laquelle le « local » – quel qu'il soit – entend bénéficier plus directement de l'exploitation minière – parfois loin des revendications exprimées dans la logique onusienne (réclamant une compensation pour préjudices subies pour tout un peuple). A Canala, on entend non pas faire valoir le droit des Kanak en général, ni se détourner de la production : on défend un espace politique qui peut prendre diverses facettes : de la commune à l'aire coutumière en passant par le district, les chefferies ou encore les clans. Cela nous donne à voir l'importance et la complexité que pourront revêtir les débats sur la fiscalité dans la question de la construction d'un pays et du partage des richesses qui l'accompagne.

Bibliographie

Divers

ESCOBAR, Arturo 2004, “Beyond the Third World: Imperial Globality, Global Coloniality and Anti-globalisation Social Movements”, *Third World Quarterly* 25 (1) : 207-230.

Industries minières, main d’œuvre et revendications sur la ressource minière

BALLANDE Henri, *Histoires de famille*, Bordeaux, 1970.

BARBANCON Louis José et DEVAMBEZ Véronique, « les damnés du Chéribon : l’arrivée des Vietnamiens en Nouvelle-Calédonie », *Paroles*, n°1, Néa, 1992, pp.43-45 et n°2 pp.49-51.

BENCIVENGO Yann (eds) 101 mots pour comprendre: la mine en Nouvelle-Calédonie, eds Iles de Lumière 1999.

BENCIVENGO Yann, *La Société Le Nickel. Une entreprise au cœur de la naissance de l’industrie du nickel (1880-1914)*, thèse de doctorat de l’université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, mars 2010.

BERGERON Louis, DOREL-FERRE, Le patrimoine industriel. Un nouveau territoire, Paris, Eds Liris, 1996.

BOYER Sylvette, *La main-d’œuvre immigrée asiatique sous contrat en NC*, Documents et commentaires, Cellule d’animation pédagogique, Néa, Archives Territoriales de NC, 1994, 10 documents accompagnés de leurs commentaires.

BRIDON Edouard, *Histoire abrégé mais très véridique des mines en N-C*, Nouméa, imprimerie nouméenne, 1890 (ouvrage réédité par la société d’études historiques de la Nouvelle-Calédonie en 1996).

BROU Bernard, *Richesses minières en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Nouvelles éditions Latines, 1982.

CARNUCCINI Anne-Sophie, Les Kanak et la mine », in *Chroniques du pays kanak*, Néa, Eds planète, Memo, 1999, T4 pp.134-143

CAROL Jean, *La NC minière et agricole. Société d’éditions littéraires et artistiques*, 1900

CHEVALIER Luc et SCHAFF Philippe, *L’or vert. L’épopée du nickel en Nouvelle-Calédonie*, Editions de la Martinière, 1996.

COUMANS Catherine “Occupying Spaces Created by Conflict: Anthropologists, Development NGOs, Responsible Investment, and Mining”, *Current Anthropology*, Vol. 52, No. S3, Corporate Lives: New Perspectives on the Social Life of the Corporate Form: Edited by Damani J.

DEMMER Christine, Autochtonie, Nickel et environnement en Nouvelle-Calédonie : une nouvelle stratégie kanake, *Vacarme*, n° 39, 2007, pp.43-48.

DEVAMBEZ Véronique, *Main-d’œuvre et colonisation en Nouvelle-Calédonie, 1858-1950*. Aix en Provence, Univ d’Aix, mémoire de DEA, 1991.

DJAMA M., Politiques de l’autochtonie en Nouvelle-Calédonie. In: GAGNE N. MARTIN T. et SALAÛN M. (eds). Autochtonies. Vues de France et du Québec. Québec (Canada), Presses de l’Université de Laval, 2009, pp. 193-204.

FAUGERE E. et MERLE I (eds.) *La Nouvelle-Calédonie, vers un destin commun ? Nouveaux terrains, nouveaux enjeux*, Karthala, Paris, 2010.

GASCHER Pierre, « Les problèmes de la main-d’œuvre en Nouvelle-Calédonie, 1853-1900 », *Cahiers d’Histoire du Pacifique*, Paris, n°1, 1 sem. 1974, folios 6-26.

GROCHAIN, Sonia et David POITHILY 2011, *Sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie : le projet Koniambo*, Documents de travail n°4 du programme « Gouvernance minière », Nouméa.

GUYON J *la condition de la main-d’œuvre indochinoise dans les Etablissements français du Pacifique austral. Rapport à M. le gouverneur général de l’Indochine*, Néa, imprimerie nationale, 1928.

HOROWITZ, L.S. 2009. Environmental violence and crises of legitimacy in New Caledonia. *Political Geography* 28(4) : 248-258.

HOROWITZ, L.S. 2008. “It’s up to the clan to protect” : Cultural heritage and the micropolitical ecology of conservation in New Caledonia. *The Social Science Journal* 45(2) : 258-278.

HOROWITZ, L.S. 2004. Toward a viable independence ? The Koniambo Project and the political economy of mining in New Caledonia. *The Contemporary Pacific* 16(2) : 287-319.

HOROWITZ, L.S. 2003. La micropolitique de la mine en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 117(2) : 255-271.

- HOROWITZ, L. 2002. Daily, immediate conflicts : An analysis of villagers' arguments about a multinational nickel mining project in New Caledonia. *Oceania* 73(1) : 35-55.
- IMPOTA Leslie et LAGIER Martine, *Le nickel en NC : impact socio-économique et écologique*, mémoire de maîtrise de géographie, UNiv d'Aix Marseille II, 1992.
- JUDET et de la COMBE, « morbidité et mortalité d'un convoi d'immigrants japonais en NC en 1901-1903, *Annales d'hygiène coloniale*, Paris, 3 trimestre, 1904 pp.326-334.
- KOBAYASHI Tadao, *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie, histoire des émigrés sous contrat*, Néa, Publis de la Sété d'Etudes Histos de la NC, 1992.
- KOWASCH Matthias *Les Kanak face au développement de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2010
- LAUBREAUX J., *Les Asiatiques en Nouvelle-Calédonie*, diplôme d'études supérieures de lettres, Montpellier, 1965.
- LE CHARTIER DE SEDOUY P. *L'industrie minière de la Nouvelle-Calédonie en 1938*, Imprimeries réunies, 1939.
- LE MEUR Pierre-Yves, « La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle », *Multitudes* 2010, 2 (n° 41)
- LE MEUR Pierre-Yves, « Opérateurs miniers, gouvernementalité et politique des ressources à Thio, Nouvelle-Calédonie » in Jacob, Jean-Pierre & Pierre-Yves Le Meur eds., *Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*. Paris, Karthala. 2009.
- METAYER Marc, *Les voiliers du nickel. Voyages en Nouvelle-Calédonie*, Saint Cyr sur Loire, Eds Alan Sutton, 2003.
- MORET Janine « les Asiatiques en Nouvelle-Calédonie », *BSEHNC*, Néa, n°19, 2° trim 1974, pp.1-17.
- THOMPSON Anne-Gabrielle, John Higginson. *Spéculateur-aventurier à l'assaut du Pacifique*, L'Harmattan, Paris, 2000
- PALOMBO Philippe, *La présence japonaise en NC (1890-1960) Les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière*, Thèse de Doctorat, Université de la NC, 2002.
- PORCHERON H, *L'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, 1885.
- VANMAI, Jean « Chân Dang ». *Les Tonkinois de Calédonie au temps colonial*, Néa, Publis de la SEHNC, n°24, 1980.
- WINSLOW Donna, « Workers in Colonial New Caledonia to 1945 », *Labour in the South Pacific*, Townsville, J Cook University of Northern Queensland, 1990, pp.108-121.
- WINSLOW Donna, "Mining and the Environment in New Caledonia : The Case of Thio, in HOWARD Michael, sous la dir, *Asia's Environmental Crisis*, Boudler, Westview Press, pp.111-134, 1993.

Droit civil, droit particulier

- COLLECTIF ; « Coutume autochtone et évolution du droit dans le Pacifique Sud », *Actes du Colloque Universitaire International*, publiés sous la direction de Paul de Deckker, Université française du Pacifique, L'Harmattan, 1995.
- MERLE, Isabelle : " De la propriété collective à la constitution des réserves en Nouvelle-Calédonie ou les aléas d'une construction juridique ", *Enquête*, 7, 1998, pp 97-126.
- MERLE, Isabelle : " De l'idée de cantonnement à la constitution des réserves. La définition de la propriété indigène ", dans Bensa A. & Leblic I. (eds) : *En pays kanak. Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Mission du Patrimoine Ethnologique, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme ("Ethnologie de la France", 14), Paris, 2000 pp 217-234.
- RAU, Eric : *Institutions et coutumes canaques*, Paris, Larose, 1944.
- ROUX, Jean-Claude, La crise de la réserve autochtone et le passage des Mélanésiens dans l'économie de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, *Cahiers ORSTOM*, Série Sciences Humaines, 9 (3-4), 1974 pp 297-313.
- TROLUE, Fote : « De la coutume au droit officiel : un enfant de la coutume M. Fote Trolue », *Pourquoi pas ?* (entretien), 16, 1990.
- WACQUANT Loïc J.D. : Un mythe savant : la « modernisation » de la Nouvelle-Calédonie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 73, 1988, pp 77-84.
- WACQUANT Loïc J.D. : "Communautés canaques et société coloniale : notes complémentaires sur la « question canaque »", *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, 61, 1986, pp 56-64.

Foncier

- ADRAF : Inventaire des attributions de terre effectuées au titre des réformes foncières (1978/1995), Nouméa, 1995.
- COLLECTIF : « Actes du colloque Formation et Accompagnement au développement en milieu traditionnel » ORSTOM Nouméa : 16-17 mai 1991 », Pourquoi Pas ? Magazine de santé social, éducation, culture en Nouvelle-Calédonie, 22, 1991.
- DEMMER Christine, «Nouveaux enjeux fonciers et évolution du nationalisme kanak après l'accord de Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Un éclairage sur des projets de société successifs», in J.P.Jacob et P.Y. Le Meur (eds), Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud, Karthala, 2010, pp.375-402.
- DEMMER Christine, «Le conflit foncier de Forêt Plate (région de Pouembout. 2000-2005). Les prémisses d'une logique autochtone», in Faugère et I. Merle (eds), La Nouvelle-Calédonie. Vers un destin commun, Karthala, 2010, pp.173-184.
- GIRY, C. ; PILLON P. : Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésien en Nouvelle-Calédonie, Journal de la Société des Océanistes, 1987,2, pp. 205-219
- GOPEA, André : La question foncière en Nouvelle-Calédonie : évolutions, difficultés et propositions, Travail d'Etude et de Recherche IUP Aménagement et développement local, Pau, 1994.
- GUIART Jean ; TERNICIER Gérard ; inventaire des ressources de trois réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie, ronéo, Institut français d'Océanie, Nouméa, 1956.
- MAPOU, Louis : « De la réforme foncière de 1978 aux accords de Matignon, dix ans de réformes foncière en Nouvelle-Calédonie », La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins (1989-1997), David G., Guillaud D. & Pillon P. (éditeurs), Société des Océanistes, Institut de Recherche pour le Développement, 1999, pp.137-156.
- NAEPELS, Michel : Histoires de terres kanakes. Conflits fonciers et rapports sociaux dans la région de Houaïlou (Nouvelle-Calédonie), Belin " Socio-histoires ", 1998.
- NAEPELS, Michel : " Réforme foncière et propriété en Nouvelle-Calédonie. L'exemple de la région de Houaïlou ", actes du colloque de Cerisy du 9 au 19 juillet 1999 : "La propriété", Balibar E., Castel R., Colliot-Thélène C. & Ogilvie B. (éditeurs), 2002 (à paraître)
- NEAOUTYINE, Paul : « Droits fonciers et développement économique en Kanaky », intervention à la conférence de Christchurch sur les régimes fonciers et le développement économique dans les pays du Pacifique de novembre 1990. Mwâ Véeé,1, Nouméa, 1993, pp 29-32.
- PIDJOT, Joseph : « Société, terre et développement », Mwâ Véeé, 1, Nouméa, 1993, pp 22-25.
- SALMON, E : « Remarques sur le régime des terres indigène en Nouvelle-Calédonie », Bulletin de la société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 32, Nouméa, 1977, pp 1-14.
- SAUSSOL, Alain : « La propriété foncière mélanésienne et le problème des réserves en Grande Terre néo-calédoniennes », Cahiers du Pacifique, 15, 1971, pp 83-125.
- SAUSSOL, Alain : L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes, n°40, Paris, Musée de l'Homme, 1979.
- TISSIER José : « La réforme foncière en Kanaky (1979-1985) », *Kanaky*, 7, 1987, pp 16-20.

Canala

- ADRAF : « Canala . Les attributions à des société ou groupement mélanésien », *Inventaire des attributions de terres effectuées au titre des réformes foncières* (1978- 1995), 1995.
- BOISARD Marie *rapport de stage*, « Cartographie des zones dégradées dans la région de Canala, Nouvelle Calédonie », 2002.
- DAUPHINE, Joël : *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- DEMMER Christine, « Secrets et organisation politique kanake (Nouvelle-Calédonie). Pour sortir des catégories privé/public », *l'Homme*, n°190, 2009, pp.79-104.
- DEMMER Christine (à paraître 2013), *L'héritage d'Eloi Machoro. Construire Kanaky dans les Régions*, Les Indes Savantes.
- DAUPHINE, Joël : *Canala et la France (1854-1863)*, Nouméa, Centre Territorial de Recherche et de Documentation Pédagogiques, 1990.
- DJAMA Marcel, *Les sociétés locales face aux défis du développement économique. Province Nord de Nouvelle Calédonie* , CIRAD, 2006.

- DOUYERE, Christiane : *L'impact de la colonisation Feillet sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à nos jours*, Mémoire de DEA, Université française du Pacifique, Nouméa, 1993
- DOUMENGE, Jean-Pierre : *Paysans Mélanésiens en pays Canala (Nouvelle-Calédonie)*. Talence, CEGET CNRS, Bordeaux, Travaux et documents de géographie tropicale de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 17, 1975.
- DOUMENGE, Jean-Pierre : *Du terroir...à la ville : Les Mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie*, Talence, CNRS, Centre d'études de géographie tropicale, 1982.
- FRIMIGACCI, Daniel : *Tribus, réserves et clans de Nouvelle-Calédonie (introduction à l'histoire autochtone: les "Mé ori")*, DEC, Nouméa, collection Eveil, 4, 1977.
- GUIART, Jean : « Dualisme et structure du contrôle social en pays Canala, Nouvelle-Calédonie », *L'Homme*, 2 (2), 1962, pp 49-79.
- GUIART Jean ; LEENHARDT Maurice : « Notes de sociologie religieuse sur la région de Canala (Nouvelle-Calédonie) », *Cahiers Internationaux de Sociologie*. 24, 18-33, 1958.
- HAUTIERE (DE LA), Ulysse : *Souvenir de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Challamel, 1869.
- KNOBLAUCH, Ferdinand : « Manuscrit de Ferdinand Knoblauch », *Six textes anciens sur la Nouvelle-Calédonie*, Publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-calédonie, 42, Nouméa, 1989.
- LEMIRE Charles. « L'insurrection canaque », *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 981, 982 et 984 à 1014, 1878.
- LUNEAU, François : « Correspondance missionnaires. Lettre de Nakéty-Canala », *Annales de la Société de Marie*, 3, , Lyon, 1924, pp 267-271.
- MAYET, Henri : *Moeurs et coutumes indigènes*, imprimeries réunies, (1929) 1959.
- MERLE, Isabelle : *Le pays de Canala*, Publications de la Province Nord, Nouvelle-Calédonie, Imprimerie Delroisse, 1992.
- PILLON, Patrick : « Listes déclamatoires (« viva ») et principes d'organisation sociale dans la vallée de Kouaoua (Nouvelle-Calédonie) », *Journal de la société des Océanistes*, 94, Paris, 1990, pp 82-101.
- GUIART, Jean : "Le cadre social et traditionnel de la rébellion de 1878 dans le pays de La Foa (Nouvelle-Calédonie)", *Journal de la société des Océanistes*, 24, Paris, 1968, pp 97-119.
- MONTROUZIER, Xavier : « Notes du Père Montrouzier », *Revue algérienne et coloniale*, 2, 1860.
- O' REILLY, Patrick : *Pèlerin du ciel. François Luneau, soldat nantais et missionnaire calédonien (1890-1950)*, Paris, Alsatia, 1952.
- PALEO Léo : « Mission topographique (versant oriental du second arrondissement) Renseignements sur la région comprise entre Thio et Kouaoua. Compte-rendu du Lieutenant Destelle effectué en 1881 et publié par le Moniteur de la Nouvelle-Calédonie le 24.08.1881 », *Bulletin de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie*, 7, 32-45, 1971.
- PANNETRAT, M. : « 1856 au pays des alikis », *Bulletin de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie*, 96, Nouméa, 1993, pp 17-47.
- PATOUILLET, Jules : « *Trois ans en Nouvelle-Calédonie* », Paris, Dentu, 1873.
- PLANCHUT, Edmond : La révolte des canaques, *La Revue des Deux Mondes*, 30, Paris, 1878, pp 672-689.
- PROCES –VERBAL DE LA COMMUNE DE CANALA, 425/MC/81 : *Réunion extraordinaire des problèmes fonciers dans la commune*, 1981.
- RIVIERE, Henri : *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque*, Paris, Calmann-Lévy; 1880.
- ROCHAS (DE), Victor : *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants. Production moeurs, cannibalisme*, Ferdinand Sartorius, Paris, 1862.
- VOLLET, S. : « Voyage de Nouméa à Canala par terre en 1870 », *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 590, 1871.
- SAVOIE, Clovis : *Histoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances sous les gouvernements militaires 1853-1884*, Nouméa, Imprimerie nationale, 1922.
- VIEILLARD, Eugène ; DEPLANCHE, Emile : « Essais sur la Nouvelle-Calédonie", *Revue maritime et coloniale*, 6 et 7, Paris, 1862-63, pp 52-83, 203-235, 475-498, 615- 656 et pp 81-100.
- VAGABOND (LE) : *La guerre en Nouvelle-Calédonie (1878)*, La Petite Maison, 1989. -Centre des archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) : sur canala
- YANNICK Jacques, *Monsieur le commissaire Le rocher à la Voile et les éditions du Cagou*, Nouméa, MMV 2004.

CAOM

Carton Nouvelle-Calédonie, série Géographique, 40, 42, 43.

OLRY : *Récit détaillé des événements de l'insurrection canaque du 16 janvier au 5 février 1879 rapport par le gouverneur Olry n°228*, Carton 43 (5-6).

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

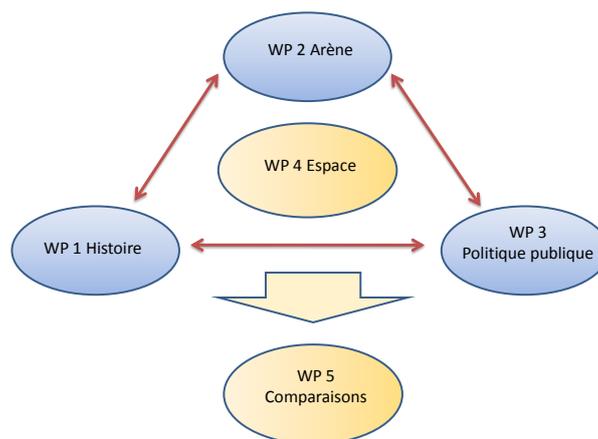
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Systemes d'activité et gouvernance minière à Poum

Martin Neumann

Octobre 2012

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Systèmes d'activité et gouvernance minière à Poum

Martin Neumann¹

Résumé

Ce document de travail est issu d'un stage de terrain effectué dans le cadre d'une licence en géographie réalisée à l'Université de la Nouvelle-Calédonie/UNC (accueil ERASMUS, Université de Brême). Il s'inscrit dans la suite d'une première enquête exploratoire menée en novembre 2011 par Simon Batterbury (University of Melbourne) et Matthias Kowasch (IRD) sur le développement économique et minier dans la commune de Poum. Mon stage du juin à août 2012 portait sur l'histoire minière de Poum et sur les relations entre foncier, systèmes d'activité et perception de la mine dans cette localité. La partie historique s'est principalement basée sur les archives territoriales de Nouvelle-Calédonie (en particulier le fonds SLN) tandis que l'enquête de terrain comprenait des interviews à Titch, Thiabet, Yenghebane et Arama et des visites de la mine de Poum.

¹ Géographe, Université de Brême/UNC, klneumann85@aol.de

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Présentation de la commune de Poum</i>	<i>1</i>
Géographie	1
Population	2
Politique	3
Environnement	4
<i>Foncier</i>	<i>4</i>
Attributions foncières par l'ADRAF	5
Conflit foncier	6
<i>Systèmes d'activité</i>	<i>8</i>
<i>La mine de Poum</i>	<i>10</i>
Histoire minière de Poum	10
Situation minière d'aujourd'hui	11
Sous-traitants	12
Perception de la mine	13
Perspectives	14
<i>Conclusion</i>	<i>14</i>
<i>Sources</i>	<i>16</i>
Références bibliographiques	16
Interlocuteurs	16
Institutions	16
Coutumiers	16
Entreprises	16
Autre	17

Introduction

Ce document de travail est issu d'un stage de terrain effectué dans le cadre d'une licence en géographie réalisée à l'UNC (accueil ERASMUS, Université de Brême). Il s'inscrit dans la suite d'une première enquête exploratoire menée en novembre 2011 par Simon Batterbury (University of Melbourne) et Matthias Kowasch (IRD) sur le développement économique et minier dans la commune de Poum. Mon stage du juin à août 2012 portait sur l'histoire minière de Poum et sur les relations entre foncier, systèmes d'activité et perception de la mine dans cette localité. La partie historique s'est principalement basée sur les archives territoriales de Nouvelle-Calédonie (en particulier le fonds SLN) tandis que l'enquête de terrain comprenait des interviews à Titch, Thiabet, Yenghebane et Arama et des visites de la mine de Poum.

Les entretiens, essentiellement qualitatifs et informels, ont porté sur les questions des revenus/du travail, le foncier/les conflits et la perception de la mine. J'ai interrogé les personnes sur leur parcours professionnel ainsi que sur celui des autres membres du ménage, sur leurs points de vue de la mine de Poum (atouts économiques/dégâts environnementaux) et sur des éventuelles revendications ou conflits fonciers.

Présentation de la commune de Poum

Géographie

La commune de Poum est une commune isolée, située à l'extrême nord de la Grande Terre, à plus de 400 km de Nouméa. Sa superficie est de 463 km². Elle fût créée seulement en 1977, appartenant précédemment à la commune de Koumac. Les communes voisines sont Ouégoa au sud-est et Koumac au sud-ouest.

Environ 50 km la sépare de l'île de Belep au Nord. Trait spécifique, elle est aussi composée d'un grand nombre d'îles et d'îlots habités (Baaba, Yandé, Taanlo et Yenghébane) et inhabités. Du nord au sud, une chaîne de faible altitude traverse la commune, le massif de Poum formant le point culminant (414m).

La commune de Poum se situe dans l'aire coutumière Hoot Ma Waap et elle regroupe les deux districts Nénemas et Arama constitués en tout de 10 tribus.

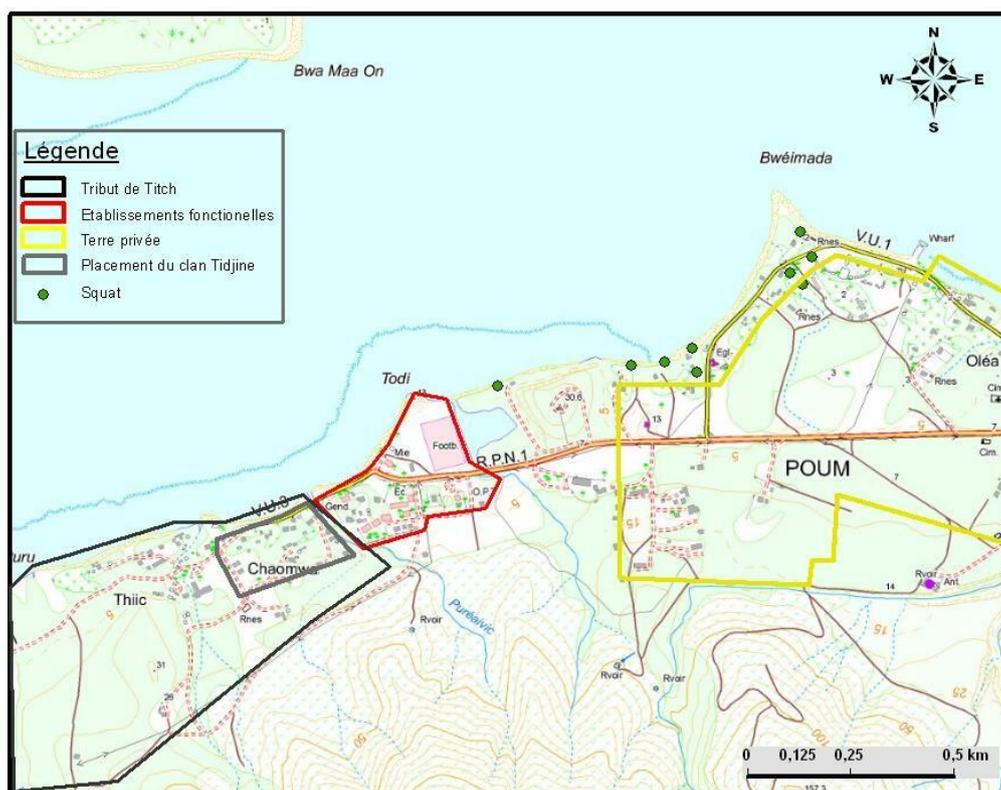
Le village de Poum concentre les services et bâtiments publics de la commune : mairie, école, collège, dispensaire, agence OPT et OGAF (Opération groupée d'aménagement foncier). La zone littorale (qui relève du domaine public maritime) est habitée par les gens des îles (sous la forme de locations, squats et terres privées).

La tribu de Titch se situe au nord ouest de la presqu'île de Poum, entre le massif de Poum et la mer. La population recensée en 2009 était de 120 individus.

Elle est peuplés des clans Boaouva, Padi et Boula et également de ressortissants du clan Tidjine. La terre a été laissée par les Boaouva il y a trois générations environ : il s'agit des terres allant jusqu'à l'entrée de la tribu. Les clans Padi et Boula sont des clans alliés

au Boaouva. Ils semblent venir d'une ancienne tribu de l'autre côté du massif (Baie du Croissant), laquelle fût abandonnée avec l'arrivée de l'église à Titch (à peu près 130 ans). Des fouilles archéologiques ont été faites (contour d'une case). Il existe des lieux sacrés sur le massif, endroits où se déroulaient par le passé les échanges coutumiers et de marchandises (surtout poisson/igname).

Poum Village et Titch



Martin Neumann, IRD 2012.

Population

Diverses versions du peuplement de la commune coexistent, mais pour chacune d'entre elles, la notion de migration est importante. Poum était un lieu de passage maritime, accueillant différents clans allant et venant entre les îles et la Grande terre. D'après différentes sources, les clans des îles se seraient installés sur la Grande Terre afin de limiter l'arrivée d'autres clans venant du sud. Apparemment certains conflits coutumiers sont nés à cette époque.

La commune a l'une des plus faibles densités de population de la Nouvelle-Calédonie (1 388 en 2009, soit 2,92 hb/km² ; ISEE 2009). La densité de population est de 13,2 hb/km² en moyenne en Nouvelle Calédonie, mais de seulement 4,7 hb/km² en province Nord (ISEE 2009).

En outre, la population se concentre surtout sur Poum Village-Titch (397 résidents), Tiabet-Poingam (262 résidents) et Bouarou (234 résidents). 60 % de la population vit en tribu et les Kanak représentent presque 80% de la population totale. La population est en général très jeune : 56 % des habitants ont moins de 30 ans.

Les langues vernaculaires parlées sont le nyelâyu dans le district d'Arama et le nêlêma / nixuMouach dans le district de Nénemas.

Sur toute la commune de Poum, il existe 10 tribus. Dans le district d'Arama : Naraï, Pangaï et Bouarou. Pour le district de Nénemas il y a deux tribus sur la Grande Terre : Titch et Tiabet, et puis cinq tribus sur des îles : Tie, Yenghebane, Taanlo, Yandé et Baaba.

Voici une liste des différents clans du district de Nénemas avec leur appartenance tribal actuelle :

Tribu	Nom de clan
Taanlo	Porou
Tiabet	Dahama Dahote Vara
Tie	Gounae Koiyane
Yande	Tidjine Hoxyi Pidjo
Yenghebane	Daye Polo
Titch	Boaouva Padi Boula
Baaba	Tidjine

Politique

La commune de Poum a été créée en 1977. Comme dit plus haut, elle appartenait précédemment à la commune de Koumac.

L'élection des maires se fait tous les 6 ans. Le premier maire était Raymond Boaouva (Union calédonienne/UC) de 1977 à 1983, puis Emmanuel Dayé (Libération kanak socialiste/LKS) jusqu'en 1989. Ensuite, Alphonse Dayé (UC) devient maire pour deux mandats. En 2001, il cède la place à Emmanuel Dayé (sans étiquette). Henriette Hmae (UC), élue en 2008, a été battue en 2014.

Les principaux projets de la commune sont la construction et l'entretien des routes et l'infrastructure de l'eau potable. Pour Titch et le village de Poum, l'eau provient d'un forage et d'un captage qui se situent sur le massif de Poum. Cela pose donc des problèmes avec l'exploitation minière. En effet pendant les périodes de pluies, l'eau qui provient du captage se mélange avec la terre rouge et n'est plus consommable. La

plupart de la population refuse pour cette raison de payer l'eau potable (selon Jean Paul Tidjine – grand chef de Nenemas).

D'autres difficultés existent sur les îles habitées. Seul Yengebane est alimenté par une conduite sous-marine et Yandé possède une source d'eau douce (présence du massif de Yandé). L'approvisionnement des autres îles se fait par bateau, ce qui le rend très onéreux.

Jean Broudisou (gérant du gîte de Poingam) m'a donné un exemple très parlant de ce problème d'approvisionnement (entretien le 7 juillet 2012) : en 2000/2001 le terrain du gîte a été privé d'eau pendant 462 jours. La livraison d'eau se faisait par camion, ce qui coûta 6 millions CFP en tout.

Environnement

Le lagon de la commune est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. La gestion se fait par un comité local d'environ 50 personnes. Ce comité a pour tâche l'inspection de la mine et du massif de Poum tous les trois mois, la surveillance des îlots (déchets, etc.) et la protection des bénitiers.

L'un des problèmes environnementaux les plus aigus concerne la qualité de l'eau potable (voir plus haut). Pendant les périodes pluvieuses, l'alimentation est interrompue à cause de la mauvaise qualité de l'eau.

Selon les témoignages (entretiens le 29 juillet 2012) de la tribu de Titch, deux creeks traversaient la tribu et un troisième passait au village de Poum. Aujourd'hui il n'en reste aucun. Les buttes des anciennes plantations d'igname sont toujours visibles derrière certaines maisons de la tribu ; cependant elles ne sont plus utilisées aujourd'hui à cause du manque d'eau.

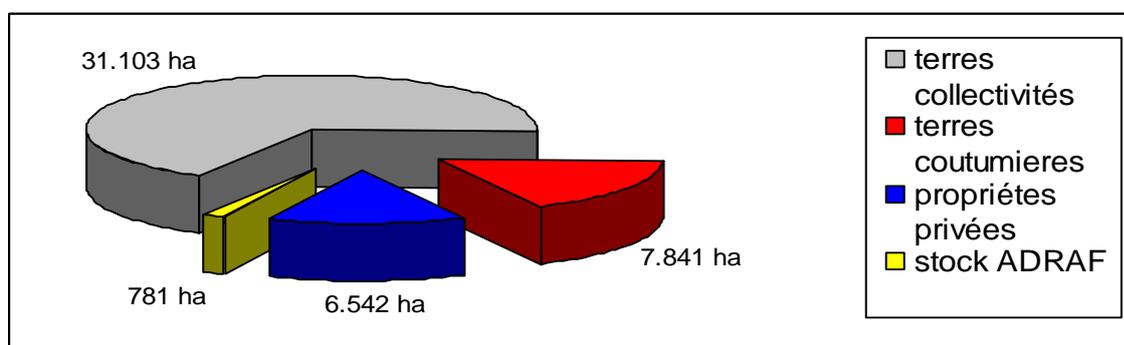
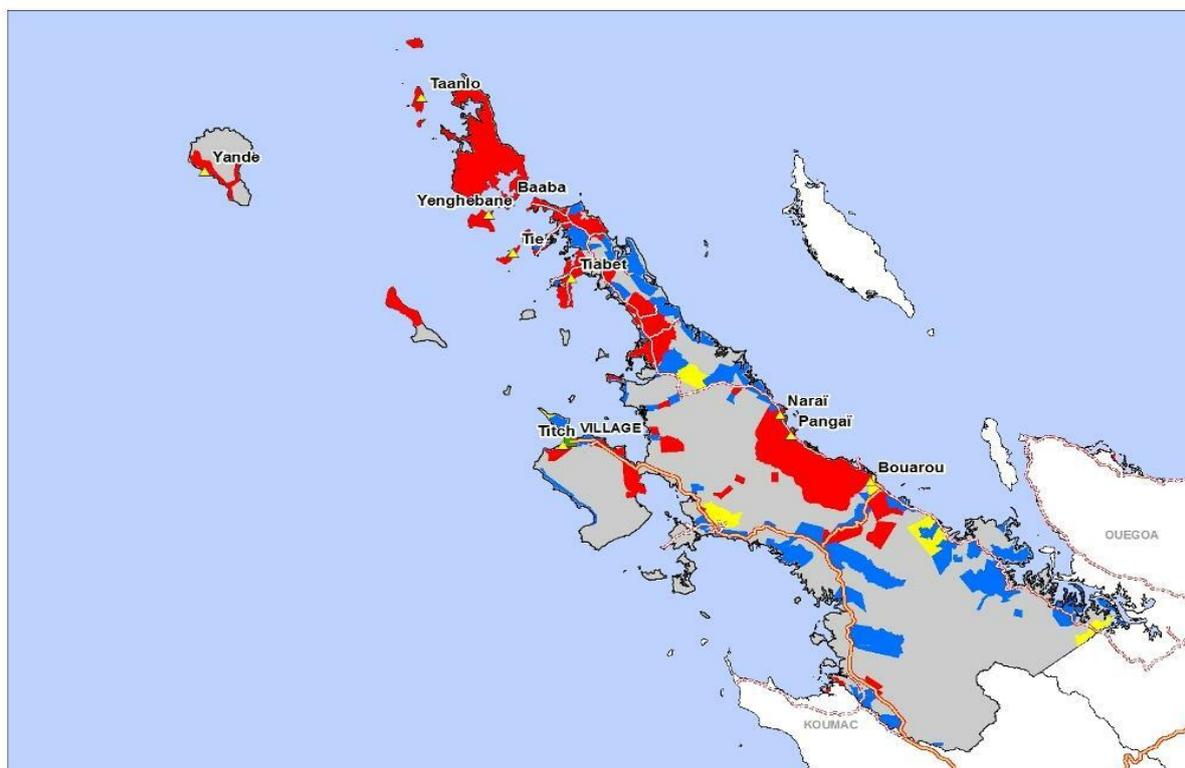
Foncier

La commune a une superficie de 46 300 ha, dont 31 103 ha (67%) sont des terres domaniales, 7 874 ha (17%) des terres coutumières et 7 323 ha (16%) des propriétés privées.

Selon l'ADRAF (2011) cette répartition foncière correspond à peu près à la moyenne de l'ensemble de la Nouvelle Calédonie. La part des terres coutumières est plutôt faible par rapport au reste de la province Nord (ISEE 2010).

Une particularité est l'importance du « stock » de l'ADRAF (10% des propriétés privées, donc 781 ha), parcelles en attente de distribution à cause de conflits coutumiers. La plus grande partie des propriétés privées se situent dans le sud de la commune et abritent des élevages (73% des terres privées).

Répartition foncière et répartition des terres coutumières à Poum



(source : ADRAF 2010)

Attributions foncières par l'ADRAF

Depuis la réforme foncière en 1978, quatre opérateurs fonciers se sont succédé (Territoire, Office foncier, ADRAF territoriale, ADRAF d'Etat) et ils ont chacun privilégié des formes juridiques d'attribution différentes.. Entre les années 1983 et 1986, le Territoire a attribué 1655 ha directement aux clans et 6 ha pour l'agrandissement de la réserve. Entre les années 1982 et 1988, l'Office foncier n'a pas attribué de terrains, mais il a procédé à des acquisitions de terres.

Entre les années 1992 et 2010, 1964 ha ont été attribués par l'ADRAF sous forme de GDPL. Le GDPL (Groupement de droit particulier local) est une structure qui existe uniquement en Nouvelle Calédonie. Il s'agit d'un groupement d'individus de statuts coutumiers souvent liés en eux par des liens claniques ou de parenté. Les GDPL sont

devenus avec l'ADRAF d'Etat l'instrument principal de la réforme foncière (il existe aussi des GDPL économiques).

Conflit foncier

Selon l'ADRAF, il y a trois zones de tensions dans la commune : la zone Titch-Mouac, Dahote-Dahma, et Boat Pass-Île Tie.

Les conflits à Titch-Mouac et Dahote-Dahma sont des conflits inter-claniques, celui de Boatpass est intra-clanique.

Le conflit à Titch-Mouac s'ancre dans des revendications concurrentes (une revendication des clans Boaouva, Padi et Boula d'un coté et du clan de Dayé de l'autre) sur la presqu'île de Poum et l'îlot Mouac en face du village de Titch. Les revendications des Dayé, originaire de l'île Yenghebane, portaient initialement sur les îlots Mouac, Néba et sur le village de Poum. La revendication pour le village n'a pas été maintenue. Jusqu'à aujourd'hui, aucun terrain n'a été attribué, une parcelle de 6 ha sur Mouac est en attente, et une demande d'acquisition d'une partie de Neba est en cours.

Le clan Boaouva revendique aujourd'hui aussi l'îlot Mouac. Selon les clans résidents de Titch, l'île était auparavant habitée par les Boaouva. La revendication se base sur le nom d'un rocher sacrée qui se trouverait sur l'îlot. Le nom est assez obscur et pourrait en effet aussi désigner des rochers sur d'autres îlots. La revendication du clan est assez récente.

Selon les informations de Noel Boaouva, il y a eu une coutume en 2000 entre le clan Boaouva et le clan Dayé pour résoudre ce conflit foncier. Les Dayé semblent avoir brisé cette coutume. Alphonse Dayé (Président du Conseil de Nénemas) dit en revanche que les Dayé attendent que les Boaouva entrent dans la négociation.

Il est très probable que la revendication ait des fondements économiques, car l'opérateur *P&O Cruises* organisait par le passé des rotations de paquebots sur Poum et l'îlot Mouac (voir aussi plus bas, la section sur les systèmes d'activité).

Zones des tensions foncières



Martin Neumann, IRD 2012.

Systèmes d'activité

Les quatre secteurs d'embauche les plus importants de la commune sont le secteur public (notamment la mairie), le tourisme, la mine et la pêche. Il y a très peu d'agriculture, les sols ne sont pas très riches, il existe seulement quelques petits jardins dans les tribus. On pratique également l'élevage dans le sud de la commune.

L'ISEE a publié des statistiques sur la situation des activités et du chômage pour la dernière fois en 2004 (voir tableau ci-dessous). A titre de comparaison, le taux de chômage sur toute la Nouvelle Calédonie était de 16,3 % en 2004.

Situation d'activité des 14 ans et plus en 2004*

Taux de chômage :	21,3%
Taux d'activité :	41,4%

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A travaillé	186	38,6	97	21,1	283	30,1
Saisonnier	20	4,1	4	0,9	24	2,6
Elève, étudiant	66	13,7	59	12,9	125	13,3
Chômeur	51	10,6	32	7,0	83	8,8
Retraité	46	9,5	10	2,2	56	6,0
Pers. au foyer	79	16,4	197	42,9	276	29,3
Autre inactif	34	7,1	60	13,1	94	10,0
Total	482	100,0	459	100,0	941	100,0

* Situation au cours de la semaine précédant l'interview du recensement

(Source: ISEE 2004)

La commune représente le plus grand employeur.

La mine constitue un pôle économique assez important avec une trentaine d'employés.

La pêche, pour sa part, présente un atout surtout pour les tribus de Thiabet et des îles.

Les infrastructures touristiques sont d'une densité plutôt faible au total, mais forment un tout économique assez important pour une commune si peu peuplée.

Le tourisme se focalise sur l'hôtel Malabou, deux gîtes, un camping avec en tout une cinquantaine d'emplois sur toute la commune. Un nouveau projet touristique est la création d'un « écolodge » près de Tiabet (en ce moment, le projet est toujours bloqué au stade de l'étude d'impact sur l'environnement).

A part cela les emplois sont largement basés sur la mine de Tiebhagi (il existe une prime de déplacement de 30 000 CFP par mois pour les anciens contrats) et sur la ville de Koumac (hôtel, marina,...).

Le tourisme local a expérimenté il y a quelques années un grand projet avec l'installation de l'opérateur australien de paquebots *P&O Cruises*. Ce projet a démarré en 2001. 2000 touristes accostaient chaque mois sur l'îlot Mouac en face du village Poum, apportant environ 500 000 FCFP par escale au comité de gestion « Shellow » avec une fréquence de deux bateaux mensuels.

Sur l'île Mouac des stands et une plateforme pour des musiciens sont toujours existants.

Actuellement, ce terrain est seulement utilisé pour les fêtes de la mer annuelles. Le seul problème qui empêche ce développement est un conflit foncier entre le clan de Boaouva, Padi, Boula (Titch) et le clan de Dayé (principalement Yenghebane). Les deux revendiquent l'îlot. L'île Mouac (46 ha) appartenait d'ailleurs complètement à la famille Winchester, qui a vendu une partie à l'ADRAF (6 ha), laquelle n'était pas encore attribuée au Dayé à cause du conflit avec les Boaouva. La famille est prête à vendre encore 30 ha, mais veut en tout cas garder une parcelle de 10 ha, où se trouve un cimetière familial.

Selon Jean-Pierre Serafin (Gîte de Golonne), *P&O Cruises* avait proposé un prêt financier pour mettre en état les infrastructures sur Mouac et relancer les rotations du paquebot.

Les habitants de Titch et du village de Poum sont plutôt employés dans la mine, ce sont d'ailleurs eux qui en profitent le plus. Pour les habitants des tribus plus au nord et des îles, la pêche, le tourisme et la mairie représentent les employeurs les plus importants.

L'activité minière est limitée (en tout une trentaine d'emplois), mais pourrait atteindre 140 emplois ou plus vers 2020.

La pêche était l'occupation traditionnellement dominante. Une aide importante aux pêcheurs locaux passe par les projets de l'OGAF de Poum, qui proposent des microcrédits pour les pêcheurs ; cette organisation vend également de l'essence à prix réduit. Mais, pour une vraie professionnalisation, il manque une chambre froide ainsi que des moyens de transport et des clients. Pour le transport il y a juste un colporteur qui passe une fois par semaine.

Un frein au développement économique réside dans l'absence locale de station d'essence. La station la plus « proche » se situe à Koumac, donc à 45 minutes de Poum (Titch) ou Arama et à plus d'une heure de Tiabet en voiture. Apparemment il existe un marché noir pour l'essence à Tiabet.

La Sonarep (Société de navigation, roulage et exploitation de Poum) est actuellement en train de construire une station d'essence avec un petit supermarché et une quincaillerie. Les conflits coutumiers et fonciers tendent à faire obstacle à l'achèvement de ce projet.



(Chantier de la station d'essence Poum, Source: Matthias Kowasch (2012))

La mine de Poum

Histoire minière de Poum

Les premières traces d'une exploitation minière à Poum datent de 1876. Un certain M. Beauvais est mentionné dans le *Journal officiel de la Nouvelle Calédonie* (JONC) pour une concession de cobalt de 300 ha. Puis en 1894 un certain M.L. Montagnat demande une concession en concurrence à M. Beauvais, et cela lui fût attribué en le 25 mars 1895 (une concession de cobalt de 232,30 ha). Apparemment M. Beauvais n'était plus sur place (une demande de nomination d'un responsable à Nouméa fût ignorée pendant 2 ans).

En 1911 le JONC mentionne que M.L. Montagnat renonce à ses concessions minières à Poum (232,30 ha) – Australienne (25 ha), Concorde (25 ha) et Adolphe (100 ha). En 1913 M.L. Montagnat est déchu de ces concessions, ainsi que des concessions qu'il avait avec des partenaires, à savoir Emeraude (24,96 ha) et Corsaire (25 ha).

A la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, il existait également d'autres concessions : Kresser (pour le cuivre), Valère (pour l'accès maritime) et Victoire (pour des cobaltiers), mais les minerais furent considérés comme trop pauvres à l'époque.

En 1917 l'entreprise A. Barrau et C^{ie} demande un permis de recherche de chrome pour Poum (Ext 1^{er} – Ext 3^e), qui fût établi par le service des mines.

La première concession de nickel fût ouverte au cours de la seconde guerre mondiale. Les sociétés Lafleur et Ballande tiennent des petites exploitations entre 1954 et 1965. Même si c'était à petite échelle, la plupart des dégâts naturels d'aujourd'hui semblent dater de cette époque.

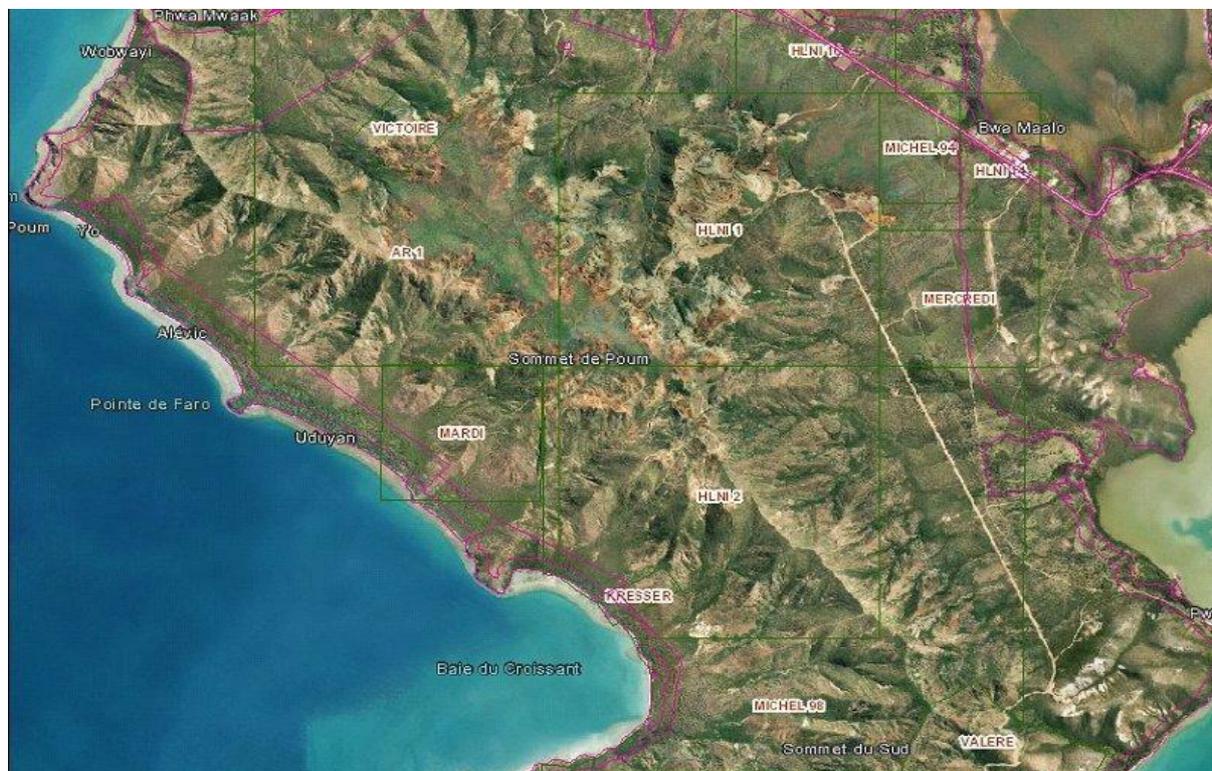
Dans les archives j'ai trouvé des documents qui décrivent un conflit entre l'entreprise Lafleur et la Tribu de Titch en 1962 (document 37W69 Poum Lafleur, fond SLN). Il s'agit d'une revendication de compensation pour des dégâts causés par les déchets de la mine HL Ni 1 sur la terre de la tribu de Titch par la société minière Lafleur. Finalement un palabre a été tenu et l'entreprise Lafleur a dû verser une compensation en argent au petit chef de Titch ; il lui a aussi fallu construire un canal et livrer 10 camions de sable à la tribu de Titch.

Entre 1965 et 1970 la société PATINO Mining Corporation prend des options sur les titres de Lafleur et les établissements Ballande. L'objectif était à cette époque, pour la première fois, l'installation d'un complexe minier et métallurgique près du massif de Poum pour la production de ferronickel (voir Carnuccini & Guillaud, 1999 pour ce paragraphe et les suivants).

En 1970 la COFREMMI (Compagnie française d'entreprises minières métallurgiques et d'investissements) créé par PATINO, récupère l'ensemble des options sur Poum et obtient une Autorisation personnelle minière (APM) en 1973. La BRGM achète 90% des actifs de la COFREMMI (détenue par PATINO) en 1976.

C'est finalement la SMSP (Société minière du Sud Pacifique), rachetée en 1990 par la SOFINOR (société d'investissement de la province Nord) au groupe Lafleur, qui hérite en 1996 du domaine minier de Poum (via sa société Cominc) ; les anciens permis d'exploitation de Lafleur dans la Plaine (HL Ni 14 + 16) sont convertis en concessions.

Enfin la SLN (Société le nickel) récupérera les concessions minières de Poum en 1998 avec l'accord de Bercy qui entérine l'échange de massifs entre la SMSP (qui obtient le massif du Koniambo) et la SLN.



(Cadastre minier du massif de Poum, www.georep.nc)

Situation minière d'aujourd'hui

La situation actuelle résulte largement de l'accord de Bercy de 1998, qui entérine entre autres la construction d'une usine pyrométallurgique par la SMSP avec son partenaire Falconbridge. L'objectif de construction d'une unité de traitement de nickel poursuivi par la SMSP depuis son rachat par la SOFINOR butait jusque là contre la faiblesse de son domaine minier, insuffisant pour alimenter une usine.

L'accord de Bercy fixe les termes de l'échange des droits miniers entre la SMSP et la SLN pour le massif de Poum et le massif de Koniambo. Le 4 décembre 1998 les 7 concessions détenues par la Société Cominc (filiale de la SMSP) sur le massif de Poum passent à la SAS Poum (créée par le protocole d'accord) et les 49 concessions détenues par la SLN sur le massif du Koniambo passe à la SAS Koniambo (créée par le protocole d'accord).

La SAS Poum détiendra les concessions de Poum de 1998 jusqu'en 2005. La SMSP poursuit l'exploitation pendant ce temps sur la Spur R et la Plaine F (HL Ni 16 sur la carte) avec l'accord de la SLN sous contrat de tâcheronnage avec la SAS Poum. Dans l'accord il est prévu que la SMSP réduirait progressivement l'exploitation du minerai à Poum pour l'arrêter complètement le 31. janvier 2002. Cet accord comporte une compensation à verser à la SLN, qui est basée sur la quantité de Nickel contenu dans le minerai exporté.

L'arrêt de l'exploitation minière engendrera des troubles sociaux au sein de la population de Titch ; la SLN avait programmé de rouvrir le site seulement en 2018. Le site minier de Tiebaghi a été bloqué. La SLN et la SMSP décident alors de modifier le protocole de l'accord (accords de Malabou, 2002). La SMSP va dès lors exploiter les gisements Plaine A et Plaine F.

La SLN et la SMSP conviennent de rédiger un avenant au protocole d'accord afin de permettre une poursuite d'activité minière sur le domaine minier de la SMSP. Elle a dès lors le droit d'exploitation de 400 kTH (milliers de tonnes humides) sur 2 ans et doit verser une indemnisation à la SLN (titres miniers sur le domaine Kombwi N'Goye au sud du pays) et communiquer à la SLN les résultats des travaux de prospection.



(Les lieux d'exploitation, SLN 2012)

Sous-traitants

Aujourd'hui seule la plaine est exploitée, avec 10 employés permanents de la SLN (4 administratifs et 6 chauffeurs de camions).

La Sonarep est chargée de charger les bateaux (un à deux bateaux par an uniquement). Cette société a été créée avec l'aide de la Sofinor et de la SMSP pour reprendre le tâcheronnage après le départ de la SMSP en 1998. C'est une entreprise d'actionariat populaire (avec un capital social de 9 240 000 XPF, soit 4 620 actions à 2 000 XPF chacune). Jusqu'en 2011 la Sofinor tenait encore la majorité de l'entreprise, mais avec l'acquisition de 16% de parts supplémentaires, le GDPL Boubopa est devenu l'actionnaire majoritaire.

Aujourd'hui le GDPL Boupoba détient 42 % des actions, la Sofinor 34 % et d'autres particuliers 24 %. Plusieurs fois j'ai entendu l'opinion selon laquelle il s'agissait en fait d'un « putsch » du clan Boaouva, l'ancien directeur de la Sonarep (Alphonse Dayé) ayant dû laisser sa place en 2012 à Narcisse Boaouva.

La Sonarep travaille majoritairement sur d'autres mines du pays ; elle a dégagé un bénéfice d'environ 52 millions XPF en 2010 et de 26 millions XPF en 2011. Elle reverse un dividende de 1 500 XPF par action chaque année (cela représente un dividende énorme de 70% !). Elle est en négociation avec la SLN et voulait jusqu'à récemment l'amodiation du massif, et donc sortir du tâcheronnage. Elle a récemment changé d'avis (début 2012) et ne revendique plus l'amodiation aujourd'hui.

En outre la Société Nickel Poum (SNP) a été engagée comme sous-traitant pour l'aménagement de la verse Fabrice. Il ne s'agit donc pas d'un travail d'exploitation minière. La verse Fabrice était utilisée comme aire de stockage de résidus miniers (stériles) par la SMSP. Pendant les grandes pluies en 2008/2009, ces stockages se sont écroulés et se sont dispersés dans le lagon. Comme la SLN détient à présent les concessions, elle est obligée de payer pour la réparation de la verse Fabrice.

Le sous-traitant engagé pour ce travail, la SNP (seulement 100 000 CFP de capital) fait travailler elle-même uniquement des sous-traitants. 12 personnes en tout sont employées sur la verse, réparties dans 7 entreprises, parfois simplement une personne possédant un camion. Cela veut aussi dire que la SNP travaille avec un bénéfice d'entre 10 et 16 % seulement. Par exemple si la SLN paie 13 157 XPF par l'heure pour un camion de 30 t, la Nickel Poum va payer 11 500 XPF à son sous-traitant, captant un bénéfice de 12,59 % seulement.

La SLN est en ce moment en négociation avec ses deux sous-traitants principaux à Poum, la Sonarep et la SNP, pour envisager le tâcheronnage au plus tôt, sans doute à partir de 2013.

Cela représenterait le double de l'exploitation actuelle (donc 4 bateau par ans, au lieu de maximum deux actuellement).

Il y a trois autres sous-traitants permanents de la SLN : Caltrac et VHP, comme entreprises internationales/nationales, employant deux et trois personnes, et la Geo Poum, entreprise locale employant trois personnes.

L'ensemble du site minier de Poum représente actuellement une exploitation de deux bateaux par ans et d'une trentaine de salariés au maximum.

Perception de la mine

Un des objets des interviews en juillet 2012 était de voir comment la population locale percevait la mine en prenant en compte le contexte spatial.

Il s'avère que les populations les plus éloignées de la mine ont en général une perception plus négative que les populations les plus proches. Dans ce cas, l'aspect environnemental domine. Cela s'explique surtout par la dépendance à la pêche des gens qui ne travaillent pas à la mine. Autrement dit, la mine représente surtout un atout économique pour la population de Titch. Evidemment, la mine est plutôt bien vue par les gens qui y ont du travail. Les effets sur l'environnement ne sont presque jamais prioritaires dans ce cas-là.

Surtout, pour la grande majorité de la population de Titch, la mine est vue comme le seul atout possible pour le développement économique de la région, en particulier dans la mesure où les projets d'amener l'usine du nord à Tiebaghi ou même à Poum et d'augmenter l'exploitation du massif de Poum ont échoué. Les gens se sentent aujourd'hui abandonnés et isolés par le développement économique du Nord. Avec la cession des titres miniers à la SLN, qui n'a pour l'instant pas du tout besoin des minerais très acide de la mine de Poum, la population a perdu espoir dans le développement minier du nord et dans la SMSP comme porteur du développement.

C'est dans cette perspective qu'on peut comprendre les propos de Narcisse Boaouva (1^{er} adjoint mairie, directeur Sonarep) :

« M. Dang sait utiliser les kanaks »

« La Sonarep est la Sofinor de Poum ».

André Dang, en tant que PDG de la SMSP, a participé à l'établissement de l'accord de Bercy. Les citations correspondent, d'après ce que j'ai pu entendre durant mon enquête, à un avis largement partagé au sein de la tribu de Titch, peut être même à l'échelon du district de Nénemas.

Perspectives

Il existe un projet d'exploiter le massif de Poum, à grande échelle, qui emploierait environ 140 employés. Ce projet, initialement prévu pour 2014, a été reporté jusqu'en 2019/2020.

Le minerai de Poum a minerais très acides et doit donc être mélangé avec d'autres minerais pour l'usine de Doniambo. Or selon les calculs de la SLN, ses hauts-fourneaux n'auraient pas besoin de ce minerai acide avant 2019.

Conclusion

L'objet de mon stage et de ce rapport était de donner des informations sur la situation foncière et les systèmes d'activité de la population, ainsi que sur leurs attentes et participations dans l'activité minière à Poum, en ce qui concerne principalement le village de Poum et la tribu de Titch.

La situation foncière à Poum Village et Titch est caractérisée par un conflit coutumier qui touche le village et un conflit économique concernant l'îlot Moauc. Cette situation est ancienne mais semble s'être aggravée récemment (à cause du conflit économique).

La commune de Poum est une commune pauvre. Beaucoup d'individus résident à Poum mais travaillent dans d'autres communes. Les populations du nord et des îles dépendent pour beaucoup de la pêche.

Les attentes face à l'activité minière varient selon l'éloignement et la participation de la population. Pour les résidents du nord de la commune, qui dépendent de la pêche, la question environnementale est primordiale, tandis que les populations de Titch, profitants des retombées de la mine, voient dans celle-ci un atout économique pour la commune.

A l'avenir, il serait intéressant d'étudier l'évolution de la sous-traitance à Poum, car pour 2013, la mine Spur devrait être exploitée par un sous-traitant. Au niveau économique il sera également important de voir comment se développe le village de Poum après l'ouverture de la station d'essence, de l'épicerie et de la quincaillerie. La relance des rotations de paquebots risque en revanche de prendre encore du temps.

Sources

Références bibliographiques

ADRAF, 2011, *Commune de Poum – Etude foncière*, Nouméa.
 Berthoud, T., 1980, « Espace foncier traditionnel en Nouvelle Calédonie », Enquête foncière, Paris : ORSTOM.
 Carnuccini, Anne-Sophie, et Guillaud, Dominique, 1999, « Les fumées de l'usine ; un projet métallurgique à l'appui du rééquilibrage », in David, Gilbert, Guillaud, Dominique, et Pillon, Patrick, (dir.), *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989-1997*, Société des Océanistes- ORSTOM, pp. 83-99.
 GIE Océanide, 2007/08, *Gestion participative du milieu lagunaire et récifal dans la Zone Côtière Nord*, Nouméa.
 ISEE 2008, *Poum*.
Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie, 1894, 1895, 1901, 1911, 1913, 1916, 1917.

Carton 37W69 Poum Lafleur, Fonds SLN, Archives territoriales de la Nouvelle Calédonie.

<http://www.isee.nc>
<http://www.georep.nc>

Interlocuteurs

Institutions

Mairie	Henriette Hmae	Maire de Poum	Poum
	Narcisse Boaouva*	1 ^e adjoint	Poum
	Rony Phalom*	3 ^e adjoint	Poum
ADRAF Antenne Koné	Théotym Digoué	Responsable Antenne Koné	Koné
	Georges Mayer		Koné
OGAF	Pierre Migot	Directeur de l'OGAF Poum	Poum
	Bob Boaouva	Secrétaire - comptable de l'OGAF de Poum	Poum
	Georgyh Porou	Animateur communal de Poum	Poum
IAC	Stephane Guyard		Pouembout

Coutumiers

District	Alphonse Daye*	Président du district de Nénemas	Nénemas
	Jean-Paul Tidjine	Grand chef de Nénemas	Poum
	Ayme Theain Hiouen	Porte parole chefferie Aonvas	Arama
Tribus	Louis Boaouva	Petit chef de Titch	Titch
	Emmanuel Dayé	Petit chef de Yenghebane	Yenghebane
	Tchegou Tidjine	Petit chef de Yandé	Poum

Entreprises

SLN	Isabelle Laurec	Responsable Tacherons Nord	Poum
-----	-----------------	----------------------------	------

	Laurent Cases	Chef de chantier mine de Poum	Poum
Sonarep	Narcisse Boaouva	Directeur conseil d'administration	Poum
	Jean Paul Pindon	Directeur technique	Poum
	Rony Phalom	Membre conseil d'administration	Poum
Nickel Poum	Noel Boaouva	Directeur Gérants	Poum
		Secrétaire	Poum
Geo Poum	Steven Coguled	Chef d'entreprise	Poum
	Georges Tidjine	Géologue	Poum

Autre

Gite de Poingam	Jean Broudisou	Gérant	Poingam
Gite de Golone	Jean Pierre Serafin	Propriétaire	Golone
Particulier	Denis Monnerie	Anthropologue Université de Straßbourg	Arama
	Jean Jaques Tidjine	Educateur Internat de Koumac	Poum
	Lina Porou		Boatpass

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

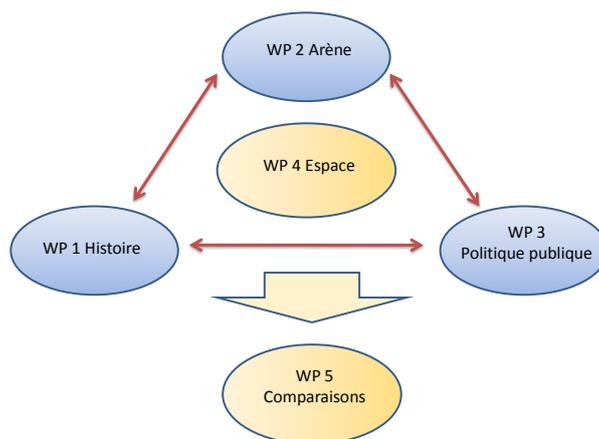
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Partir au Québec, revenir au Pays

**Récits d'expériences de
Calédoniens formés au Cegep**

Marie Salaün

Juin 2013

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Partir au Québec, revenir au Pays

Récits d'expériences de Calédoniens formés au Cegep

Marie Salaün¹

Résumé

Ce rapport a été réalisé à partir d'une enquête par entretiens (juillet-août 2012) auprès de 20 jeunes Calédoniens partis se former au Québec dans le cadre de différents dispositifs (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Province Nord, entreprises minières). Le but des entretiens était de recueillir le versant subjectif d'une expérience de formation à l'étranger. L'analyse porte sur les motivations du départ, le vécu des années d'étude au Cegep et les conditions du retour au Pays. La réflexivité permise par l'expérience canadienne donne l'occasion de revenir sur des expériences scolaires difficiles en Nouvelle-Calédonie. Ces témoignages livrent également les répercussions individuelles d'un climat économique, politique, social, etc. vécu comme incertain. Sont ainsi tracés les contours de la nouvelle condition salariale qui s'offrent à une génération dont le destin est lié à celui de la mine.

¹Centre de Recherche en Education de Nantes et Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux (Sciences sociales, politique, santé – EHESS, CNRS, INSERT, Paris 13). Contact : salaun@ehess.fr

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Esquisse d'une nouvelle génération</i>	<i>6</i>
<i>Le regard éloigné</i>	<i>22</i>
<i>Un temps suspendu</i>	<i>37</i>
<i>Conclusion</i>	<i>49</i>
<i>Références bibliographiques</i>	<i>51</i>

Introduction

La mission qui a permis de produire le corpus sur lequel s'appuie ce rapport s'est déroulée du 6 juillet au 3 août 2012, en deux endroits : la zone Voh-Koné-Pouembout en Province Nord (deux premières semaines) et Nouméa (deux semaines suivantes).

L'enquête a porté sur l'expérience de jeunes Calédoniens partis se former au Québec (les *cégépiens* dans la suite du texte), depuis 2007, dans le cadre de différents dispositifs locaux : le programme *Mobilité Québec* du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie débouchant sur l'obtention d'un DEC (Diplôme d'études collégiales – trois ans d'étude – équivalent d'un Bac + 2 et d'un statut de technicien), le programme *Mobilité Canada* de la Province Nord débouchant sur l'obtention d'un DEC, et des programmes mis en place par des compagnies minières (KNS et Vale-INCO) débouchant sur l'obtention d'un diplôme « maison », une AEC (Attestation d'études collégiales – d'une durée de 12 à 18 mois, incluant ou non des stages, et donnant accès à un emploi d'opérateur). Ces diplômes sont préparés dans des Cégeps (Collèges d'enseignement général et professionnel) au Québec².

Le travail d'enquête a été réalisé sous la forme d'entretiens semi-directifs avec 20 jeunes, 17 hommes et 3 femmes, issus des premières cohortes parties au Canada (2007, 2008 et 2009). D'après les données de l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), 34 étudiants ont été diplômés et 137 Calédoniens sont en cours de formation. Le choix de cet échantillon de 20 jeunes (13 DEC et 7 AEC KNS) a été de privilégier des jeunes ayant effectivement réussi à obtenir le diplôme visé, revenus en Nouvelle-Calédonie, actuellement en situation d'emploi, en recherche d'emploi, ou en attente d'une nouvelle formation. Ce choix de se concentrer sur ceux qui sont partis en premier permettait de recueillir des informations sur leur insertion professionnelle à leur retour, retours échelonnés entre novembre 2009 et juillet 2012, les 20 jeunes rencontrés étant rentrés au pays depuis deux ans en moyenne.

Les formations proposées dans le cadre de la mobilité étudiante vers le Québec se sont considérablement diversifiées au fil des années.

En 2012, 12 Cégeps proposaient les programmes de formation suivants :

² Fondés à la fin des années 1960, ces collèges offrent deux types de programmes menant au DEC : les programmes pré-universitaires et les programmes techniques. Les programmes pré-universitaires sont d'une durée de deux ans (quatre sessions) et mènent à l'université. Les programmes techniques durent généralement trois ans (six sessions) et mènent au marché du travail et à certains programmes universitaires. Les cégeps offrent également un service de formation continue. Les AEC, adossés au DEC, sont une formation plus courte, prioritairement destinée aux adultes.

Cégeps	Programmes
Abitibi-Témiscamingue	Electronique industrielle
	Maintenance industrielle
	Génie civil
	Minéralurgie
	Géologie appliquée
Alma/Chicoutimi	Génie métallurgique
EPAQ (Gaspésie)	Transformation des produits aquatiques
Gaspésie et les Iles	Tourisme d'aventure
ITA La Pocatière	Procédés et qualité des aliments
ITA Saint-Hyacinthe	
Joliette-Lanaudière	Electronique – ordinateurs et réseaux
Jonquière	Génie chimique
	Environnement, hygiène, sécurité au travail
Limoilou	Génie industriel
Saint-Félicien	Tourisme
	Milieu naturel
Sherbrooke	Systèmes ordines
Sept-Iles	Electronique industrielle
	Maintenance industrielle

Depuis 2007, le programme *Mobilité Québec* du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, concerne des jeunes titulaires du baccalauréat, de nationalité française, dégagés des obligations militaires. Ne sont pas éligibles ceux inscrits dans des formations tels BTS, DEUST ou DU, inscrits en 2^e ou 3^e année à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ou salariés en CDI. Sont pris en charge un aller-retour entre Nouméa et le Cégep choisi, 90 000 CFP de prime d'installation, une indemnité mensuelle de 83 000 CFP, une assurance hospitalisation et maladie, les frais d'inscription à la 1^{ère} session d'examen des trois années du DEC.

Depuis sa création en 2010, sont éligibles pour le programme *Mobilité Canada* de la Province Nord des jeunes répondant aux mêmes conditions, originaires du Nord, admis dans un Cégep mais non retenus pour une bourse gouvernementale. Les conditions de prise en charge sont les mêmes que dans le dispositif gouvernemental, avec un pécule de départ supplémentaire de 50 000 CFP et une dotation d'équipement de 130 000 CFP.

Les jeunes rencontrés à Vavouto titulaires d'une AEC « KNS » en 2008 et 2009 à Rouyn en Abitibi sont des jeunes issus d'un vivier de bacs professionnels ou technologiques très majoritairement originaires de la Province Nord, non prioritaires pour accéder à des formations sélectives de niveau « technicien » (type BTS), recrutés à leur retour du

Québec sur des postes d'opérateurs de maintenance. Les conditions de prise en charge étaient les mêmes que pour le DEC.

La thématique « nickel » du CNRT et la nature des premières conventions signées entre des Cégeps et des institutions calédoniennes en 2007 et 2008 ont conduit à restreindre le groupe des jeunes rencontrés à ceux formés plus particulièrement en vue d'une insertion professionnelle dans l'industrie du nickel, dans le domaine de l'électronique industrielle, de la maintenance électrique/instrumentation ou maintenance mécanique, dans deux Cégeps : Sept-Iles et Abitibi-Témiscamingue (Rouyn).

Le cœur de ce groupe a été élargi à 3 jeunes ayant suivi une formation autre que la maintenance : géologie, génie civil, transformation des produits aquatiques/aquaculture.

Les témoignages recueillis n'ont donc pas de valeur représentative de l'ensemble des expériences des quelques deux cents jeunes formés ou en cours de formation. Ils ont été volontairement restreints à un certain type de formation et à un certain type de métier intéressant en priorité l'industrie du nickel.

Les entretiens ont été réalisés soit sur le lieu de travail (l'usine de Vavouto en Province Nord - alors encore en phase de construction), soit dans des lieux publics, soit au domicile des jeunes. Ils sont enregistrés, d'une durée allant de 40 minutes à 1h15, avec une moyenne de 55 minutes. La prise de contact a été effectuée principalement par le biais de personnes que je connaissais au préalable et qui m'ont introduite auprès de leurs camarades de cohorte ou leurs collègues de travail. Certaines personnes (5) ont également été contactées via l'IDC-NC.

Je n'ai essuyé aucun refus. Trois jeunes (sur 23 prises de rendez-vous) se sont finalement désistés.

Le but des entretiens était de recueillir le versant subjectif d'une expérience de formation à l'étranger. Mon intérêt pour ces récits individuels était suscité par la curiosité devant un dispositif qui, toutes choses étant égales par ailleurs, « marche bien » quand on considère le faible taux d'évaporation des étudiants partis au Québec, rapporté à celui des premières années de licence à l'Université de la Nouvelle-Calédonie ou en Métropole. Ce succès mérite en effet qu'on s'y arrête, notamment parce qu'il est d'usage d'imputer les difficultés académiques des étudiants Calédoniens à des difficultés d'*adaptation*, à la pédagogie universitaire et à la condition étudiante dans ses aspects économiques et sociaux. Or ici, ces difficultés d'adaptation sont *a priori* exacerbées : la durée de la formation (3 ans pour les DEC, de 12 à 18 mois pour les AEC), l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie (il faut 48 heures pour atteindre le Cégep de Grande-Rivière en Gaspésie depuis la Tontouta...), les conditions de vie (il fait moins 20°C à Sept-Iles de décembre à mars), la différence culturelle, la découverte d'un système éducatif très différent du système français, etc., sont autant d'éléments dont il est intéressant de voir comment ils ont été apprivoisés, ou non, par ces jeunes.

Ce rapport de recherche croise différents niveaux de comparatisme :

- Entre deux générations différentes, celle d'étudiants calédoniens rencontrés en 1993 en Métropole et celle rencontrée vingt ans plus tard au Pays : en quoi la condition étudiante paraît-elle avoir évolué au cours des deux décennies ?
- Entre différentes conditions aujourd'hui, entre hommes et femmes, entre calédoniens d'origine kanak et calédoniens d'une autre origine, entre habitants de la Province Nord et

résidents de Nouméa, entre salariés de la mine (Goro ou Vavouto) et salariés d'une autre secteur d'activité : en quoi les expériences sont-elles caractérisées ?

- Entre formation professionnelle « à la française » et formation professionnelle « à la canadienne » : en quoi les deux systèmes diffèrent-ils ?
- Entre les relations avec les formateurs au Canada et les relations avec les Canadiens « superviseurs » au Pays dans le cadre du travail : en quoi la relation pédagogique et les relations professionnelles sont-elles comparables ?
- Entre les témoignages de ces jeunes cégépiens et ce que nous dit la littérature sur la jeunesse au travail en Europe : en quoi le vécu des jeunes Calédoniens est-il spécifique ?

Les thèmes systématiquement explorés lors de l'entretien étaient les suivants :

- La scolarité en Nouvelle-Calédonie avant le départ au Québec
- Les circonstances de l'enrôlement dans le dispositif
- La préparation au départ
- La vie sociale au Québec
- La scolarité au Cégep
- Les stages en entreprises
- Le retour au pays : l'insertion, le parcours professionnel depuis le retour
- Les projets d'avenir

Il s'agit bien d'une trame, qui ne préjuge pas du détail des questions effectivement posées, questions elles-mêmes dépendantes dans leur formulation et dans l'ordre de leur succession, du contexte de l'interaction, lui-même dépendant du niveau de proximité avec la personne ou les personnes interviewées, et de leur propre directivité. Les points évoqués dans la trame ont été systématiquement abordés, mais il fallait rester ouvert aux réorientations du questionnement telles que produites, en situation, par la conversation.

Ces entretiens avec les jeunes ont été complétés par des entretiens avec les représentants de différentes institutions impliquées dans les dispositifs de formation au Canada :

- Le responsable de la formation à KNS, Jean-François Houle
- Son prédécesseur dans la fonction au moment du départ des premières cohortes, Pamani - Papach - Siwa.
- Le chargé de suivi des étudiants post-bac à la direction de l'enseignement, de la formation et de l'insertion des jeunes de la Province Nord, Henri-Paul Bourlon.
- L'adjoint de la responsable du suivi des étudiants à l'IDC-NC, Daniel Kahlemu
- Une élue UNI-FLNKS de la Province Nord, Angela Manakofaiva, en raison de son implication personnelle dans le suivi des étudiants de la Province Nord à leur retour.

Les 25 heures d'enregistrement ont été transcrites *in extenso*. Cette transcription linéaire a ensuite été retravaillée pour identifier les récurrences thématiques. Il y a celles qui figuraient explicitement dans la trame d'entretien initiale, mais aussi celles qui sont apparues au fil des entretiens, notamment, par exemple, tout ce qui touche aux difficultés de reconnaissance du diplôme et aux difficultés d'insertion, que je n'avais pas anticipées en tant que telles.

Le corpus a été codé et transformé en un certain nombre de thématiques, exposées dans les différentes parties de ce rapport. C'est en référence à ce codage que les citations d'entretiens, qui fonctionnent comme des illustrations, seront mobilisées. Elles le seront de manière anonyme, conformément à l'engagement pris vis-à-vis des jeunes qui ont accepté de témoigner. J'ai ainsi, sauf quand la précision avait de l'importance, mis au masculin les témoignages. J'ai de même masqué, autant que faire se peut, l'origine géographique précise des personnes concernées par la citation.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont accepté de me parler, ainsi que mes collègues de l'ex-GDR *Nouvelle-Calédonie. Enjeux sociaux contemporains*³, tout particulièrement Sonia Grochain, de l'IAC, pour son aide dans la prise de contact avec KNS.

³<http://www.recherches-nouvelle-caledonie.org/>

Esquisse d'une nouvelle génération

Cette enquête auprès de jeunes Calédoniens passés par le Cegep au Québec intervient vingt ans après une première enquête que j'avais réalisée en Métropole, sur la condition étudiante des Kanak dans des villes telles Paris, Bordeaux et Montpellier (Salaün 1993). Le contraste est frappant entre ces deux cohortes. Autant les jeunes (et moins jeunes d'ailleurs, certains, ceux du programme *400 Cadres* à l'époque, approchant la quarantaine et s'étant déplacés en famille, avec conjoint(e) et enfants) rencontrés en 1993 étaient « atypiques » par rapport à la population étudiante de France métropolitaine, tant par leur parcours antérieur que par leur vécu de cette condition étudiante à quelques 20 000 kilomètres de chez eux, autant les jeunes rencontrés en 2012 à Vavouto et à Nouméa sont étonnamment proches des idéaux-types de la « jeunesse » tels qu'on les trouve développés dans la littérature sociologique (Bourdieu 1989, Castel 2009, Galland 2011, Mauger 2010, Van de Velde 2008, etc.).

1993-2013 : une condition étudiante en mutation

Autant il aurait été difficile de m'exprimer en termes de « génération » en 1993, autant aujourd'hui, c'est bien d'une « génération Cegep » qu'on serait tenté de parler, et d'un véritable « effet de génération ». Si l'âge désigne « la durée écoulée depuis la naissance » (Larousse), il fonctionne aussi comme « calendrier », marquant une place dans le cycle de vie, dans la séquence ordonnée d'étapes familiales, scolaires, professionnelles, etc. Les jeunes cégepiens sont « jeunes » par leur année de naissance... mais ils le sont surtout quand on raisonne en termes d'âge de la vie, de moment de leur trajectoire biographique. Là où on peut parler d'effet générationnel, c'est qu'au-delà de la diversité objective de leur situation (leur origine géographique, familiale, social, scolaire, etc.), l'enquête a montré qu'ils témoignaient d'« une tendance à un mode de comportement, une façon de sentir et de penser déterminée » - le propre d'une génération (Mannheim 1928) - qui les solidarise entre eux, et les distinguent du reste de la population. Ces jeunes forment une cohorte (un ensemble d'individus ayant vécu le même événement, à savoir la mobilité étudiante au Québec), à l'intérieur d'une génération économique formée par les individus du même âge exposés aux mêmes nouvelles conditions de l'organisation de la production, du marché du travail, etc.) et aux mêmes opportunités et risques spécifiques. S'ils ne ressemblent pas à la génération de leurs parents, et encore moins à celle de leurs grands-parents, ils ne sont pas nécessairement comparables au reste de leur génération (i.e. des individus nés à la même époque qu'eux). L'expérience du séjour au Canada, et les habitus spécifiques contractés là-bas, sont pour beaucoup dans cette distinction. Il serait à cet égard plus rigoureux de parler d'effet de « moment » que d'effet de génération, l'effet de moment désignant les incidences d'une conjoncture ou d'un événement déterminés sur tous ceux qui s'y trouvent confrontés (Mauger 2010 : 11).

L'obtention du diplôme professionnel (AEC ou DEC) fait figure de marqueur très fort de leur identité, ce qui les distingue fortement de la génération précédente, celle de leurs

parents. On ne peut dans cette mesure leur appliquer sans précaution le modèle de la reproduction – transmission intergénérationnelle des différents de capitaux (économique, culturel, social, symbolique) ainsi que des dispositions correspondantes – modèle qui assigne à l'héritage, sous toutes ses formes, qui sous-tend les rapports entre « générations familiales », un rôle central (Mauger 2010 : 12).

Sans vouloir opposer diamétralement la « mobilité » (géographique et sociale) et la « reproduction » (des conditions connues par la génération parentale), c'est ici la mobilité qui semble l'emporter sur la reproduction, dans la mesure où les trajectoires de ces cégépiens, ne reproduisent pas celles de leurs parents, y compris lorsqu'on tient compte des changements économiques, politiques et sociaux radicaux qu'a connus la Nouvelle-Calédonie en une génération, depuis la fin des « événements » de 1984-1988. Il ne faut vraisemblablement pas y voir seulement un effet mécanique d'une translation des chances scolaires et des opportunités salariales, bien qu'il soit trop tôt pour voir dans quelle mesure on assiste à une recomposition des champs, scolaires et économiques, qui s'accompagne d'une redistribution des cartes, d'un « rééquilibrage » selon l'expression consacrée localement⁴.

Les conditions d'existence de ces jeunes, de retour au pays après l'éloignement au Canada, sont incomparables avec ce qu'ont vécu leurs parents à leur âge. Pour autant, cette « mobilité », tout comme la « reproduction », assigne à la famille un rôle essentiel, notamment quand on considère les circonstances qui les ont amenés à entendre parler du programme *Mobilité Québec* du Gouvernement ou des AEC (KNS ou Goro Nickel). Nous reviendrons dans la deuxième partie de ce rapport sur la conjoncture individuelle qui les a vus partir au Québec, mais retenons provisoirement que les relations personnelles⁵, bien souvent familiales, ont été au premier plan.

En voici quelques exemples :

*« J'ai eu mon bac en 1998, et depuis 1998, je voulais faire cela. En fait, c'est par **des copains** que j'ai entendu parler du Cégep. Quand j'étais à l'armée... je savais que l'usine, elle allait démarrer. Après l'armée, je suis revenu ici, et j'étais prêt à travailler pour eux. Mais entre temps, je travaillais à côté. J'étais intérimaire un peu partout. Mais c'était tout en espérant qu'il y ait un boulot à l'usine. Et là, j'ai entendu parler du Cégep. J'étais déjà un peu vieux... mais en fait **j'avais la chance d'avoir mon frère à la MIJ**, et c'est lui qui m'a contacté pour me dire qu'il y avait cette formation. »*

⁴ On suivra à cet égard la prudence de Kohler et Wacquant en 1985, devant la thèse d'un « rattrapage » scolaire des Mélanésiens : « Le contre-argument communément opposé à une présentation de l'inégalité des chances scolaires consiste à retourner le constat de sorte à mettre les performances mélanésiennes présentes en regard de celles des écoliers de la même ethnie hier : les Mélanésiens sont beaucoup plus nombreux à réussir aujourd'hui à tous les niveaux d'éducation, n'est-ce pas là la preuve qu'ils comblent leur retard ? [...] Illusion de perspective, elle fait voir un progrès là où il n'y a que recomposition du champ scolaire ; elle fait croire à une démocratisation de l'enseignement quand s'effectue une simple translation de la structure des chances objectives attachées à chaque groupe social. (...) On peut dire qu'un Mélanésien a à peine plus de chances de devenir breveté aujourd'hui qu'un Européen d'obtenir le baccalauréat il y a vingt ans » (Kohler, Wacquant 1985 : 37)

⁵ L'enquête « Etre jeune en Province Nord » relevait déjà le rôle du « capital social » dans les leviers d'accès à l'emploi puisque 51% des jeunes interrogés ayant travaillé en 2005 disaient avoir trouvé leur emploi grâce à leurs « relations personnelles » (contre 16% grâce à Cap-Emploi ou à la MLIJ-PN) (Cottureau-Reiss 2010 : 83).

« Moi, je travaillais à Nouméa. Et puis j'ai entendu parler du programme au Québec, **par le bouche-à-oreille dans la famille...** J'ai entendu dire qu'il y en avait qui pouvait passer des concours pour partir au Québec. Moi, j'ai de **la famille qui travaille à Cap Emploi** à Koné. C'est **une tantine**. C'était en 2008. »

« J'étais supposé partir en France, faire un BTS (...)Paf, mois de février (2007), un spot publicitaire qui passe à la télé : 'partez étudier au Québec'. Moi dans ma tête, je partais étudier en France, donc ça m'a pas... au premier coup, ça m'a pas trop intéressé. Mon père a vu ça à la télé. Il a dit : 'ça serait bien d'avoir plusieurs cordes'. Donc, **pour faire plaisir à papa**, on a fait un dossier. C'est souvent ça. »

« J'ai entendu parler de la formation au Canada. **Par mon père**. Il travaille à l'époque à la mairie (d'une des îles Loyauté), ils ont eu de la pub, ils savent un peu tout ce qui est formation. Il m'a dit d'aller voir à l'IRD. (...)Je ne savais même pas qu'il y avait déjà une cohorte qui était là-bas. Mon père me demande d'aller voir l'inscription, à l'IRD, à l'Anse Vata. C'est là que j'ai monté mon dossier, dans la journée. C'était en janvier-février 2008. »

« C'est par l'intermédiaire de **mon cousin germain** (que j'en ai entendu parler), on est allés ensemble... Il est sur Nouméa, il est à Vale, il fait du 4/4. Il m'a demandé si j'étais pas intéressé de partir faire cette formation. Déjà, aller avec lui voir la réunion organisée par l'IDC-NC. On s'est renseignés. Du coup, on a monté nos dossiers. C'était mi-2006 je crois. »

« J'en ai entendu parler par **le bouche-à-oreille**. La publicité. J'avais entendu parler d'un programme mobilité Québec, qui proposait des bourses pour des petits... pour des DEC. Après, ils ont fait une grande réunion au centre Jean-Marie Tjibaou, avec des gens des Cegeps, pour qu'ils présentent leur programme. Et là que j'ai découvert le programme en géologie qui m'a particulièrement plu. Mines, et bureaux de recherche... »

« (Je trainais à la tribu)Puis ils ont mis en place la formation pour le Québec. Et j'ai sauté dessus. En fait, c'est parce que j'ai **ma cousine qui travaille à la Province** (Nord), et puis celle qui m'en a parlé un peu. Des fois je l'accompagnais, et j'en ai entendu parler. »

Un changement majeur par rapport aux discours que j'avais recueillis en 1993 réside dans la nature du soutien apporté par la famille (au sens large). La mobilisation familiale continue à prendre certaines des formes qu'elle prenait déjà il y a vingt ans, notamment la réunion d'une somme d'argent pour constituer un petit pécule initial pour le jeune ou encore l'organisation d'une « fête de départ ». Les mots ont été peu ou prou les mêmes, entre encouragements et mises en garde contre le vaste monde.

« Ma famille... je ne leur en ai pas trop parlé, de mon projet de partir. C'est le jour où j'ai su que j'allais partir que je leur ai dit. Ils étaient contents. C'est pas qu'ils sont contents qu'on parte... mais ils pensent aussi à nous, pour demain. Notre avenir. C'est pas facile... Ils m'ont dit... Ben... des encouragements... 'faut pas faire ça, on n'est pas à la maison', ils nous disent de faire attention, c'est le grand monde, c'est pas le pays... et de penser qu'ils sont derrière, et qu'ils comptent sur moi pour revenir avec mon diplôme. Ils m'ont mis la pression... comme on respecte beaucoup... Eux n'ont pas fait d'études, moi je suis le premier de ma tribu à partir faire des études. »

« La famille, ici. J'écris, je téléphone. Je leur disais (ce qui se passait au Québec). Sinon, la bande de ceux qui étaient au Canada... Je disais 'j'ai envie de rentrer... j'en peux plus...'. Ils me répondaient 'Ben... faut pas... faut pas faire ça...'. Comme pour mon départ, il y a des gens qui ont travaillé... voilà. Ils faisaient des brochettes. Juste un petit... juste des petites pièces pour dépanner en arrivant. C'est comme le respect. C'est moi qui dois penser qu'il y a des gens qui sont derrière, qui ont confiance en moi. Ils me disent 'tiens le coup'. Voilà. Une fois une personne m'avait envoyé une lettre papier pour tenir le coup. Ils m'envoyaient des paquets, des tricots, des manous, des choses à manger d'ici... du linge. J'envoyais du linge pour les enfants... des belles choses... ».

Mais c'est le contact entre l'étudiant et les siens pendant l'éloignement qui a radicalement changé de nature. Là où en 1993, les relations étaient épistolaires, très épisodiques (une lettre tous les six mois, en moyenne, de part et d'autre) et parfois complétées par un coup de fil en cas de coup dur... les cégépiens, à trois exceptions-près disent avoir été en contact quasi-permanent (toutes les semaines, ou une fois par mois *a minima*) avec leurs parents via Skype ou le téléphone, ou lors de visioconférences organisées ponctuellement pour les parents n'ayant pas accès à internet. De même sont-ils restés « branchés » avec leurs amis sur Facebook. Ils étaient ailleurs, au Canada, tout en restant au courant des choses du pays.

L'autre différence majeure entre les deux cohortes rencontrées à 20 ans d'écart réside dans la représentation du soutien familial. Il y a 20 ans, la figure de « celui qui reste aux champs » parce qu'il a échoué à obtenir le diplôme qu'il préparait faisait figure d'alternative (« si je loupe, j'aurais toujours la possibilité de rester à la tribu... »). Désormais, elle semble faire figure de repoussoir, un seul de ces jeunes⁶, employé à KNS, interrogé sur comment il se voyait dans 10 ans, ayant évoqué la possibilité d'un abandon du salariat :

« Moi ? ... je serai toujours ici j'espère... ou sinon je serai chez moi... dans mon champ... dans (l'agri)culture... je peux monter un petit projet chez moi à la tribu. Monter une entreprise, ou un champ, ou un truc pour gagner de l'argent. »

Pour les autres, qui disent avec ironie avoir vu nombre de cousins « partir en France avec le Bac... et revenir avec le Bac ! », l'obtention du diplôme professionnel qu'ils sont allés préparer au Québec et l'entrée sur le marché du travail au retour, sont présentées comme une évidence, la matérialisation d'un projet de vie, et pas du tout une option parmi d'autres, dont celle de rester à la tribu.

Mais l'entrée dans l'industrie du nickel *per se* n'est pas toujours présentée comme l'aboutissement logique de ce processus. Ils sont plusieurs à dire qu'ils n'avaient jamais pensé travailler pour la mine avant leur départ au Québec. Destinée plus ou moins inéluctable pour les uns (majoritairement des garçons, et qui se définissent eux-mêmes comme « des gars du Nord »), elle a résulté pour les autres d'un concours de circonstances, au gré des opportunités de formation qu'ils ont rencontrées et des débouchés professionnels que ces formations pour le nickel offraient. Pour certains,

⁶ L'enquête « Etre jeune en Province Nord » indique que seulement 5% des jeunes interrogés ont déclaré vouloir devenir « Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs » (8% des garçons et 4% des filles). Op. cit. : 81.

particulièrement ceux issus des bac pro Hôtellerie ou d'un bac STT, la formation en maintenance industrielle fait figure de reconversion radicale justifiée par le fait qu'ils disent qu'ils savaient que « à la mine, il y aurait du boulot ». C'est moins le secteur minier *en tant que tel* qui les aura attirés que les possibilités qu'il offre d'obtenir un emploi salarié qui permet de rester vivre en Province Nord.

Le projet le plus « cohérent » (au sens où il était présenté dans une continuité depuis l'enfance) qu'il m'ait été donné d'entendre est sans doute celui-ci, s'inscrivant dans un projet personnel plus vaste, lui-même lié à un projet politique collectif :

*« Moi, depuis le lycée, je sais que je veux travailler pour KNS. C'était l'usine du Nord. Dernièrement, on m'a proposé d'aller travailler à Goro. J'ai dit « non ». J'ai craché sur un salaire de 400 000 nets. Ça m'intéresse pas. **Je suis un garçon du Nord.** Et puis dans ma famille, du côté du père de ma mère, c'est (cite un homme politique kanak). Du côté de ma grand-mère, c'est (cite un autre homme politique kanak) **J'ai grandi dans la politique.** On entend ça, ce discours là, l'indépendance. **L'indépendance, ça se fait dans les cahiers aujourd'hui.** Nos papas et nos mamans, ils ont fait leur lutte. Maintenant nous, la lutte, c'est sur les bancs de l'école. C'est pour ça que je me voyais pas aller travailler à Goro ou même à la SLN. **L'usine du Nord, c'est un projet pays.** C'est le projet pour lequel nos papas et nos mamans ont marché dans la rue, ils se sont battus. **Le peuple a voulu cette usine-là.** Donc, si c'est pas nous qui le faisons, qui va le faire ? On va faire des 22 000 de l'autre côté pour venir... ??? Ou des Québécois ??? Moi, je me voyais pas aller travailler (au sud)... C'est le rééquilibrage dont on a parlé à Matignon. C'est stopper cet exode rural depuis 20 ans. Les gens de la Province Nord ou des Iles partent travailler à Nouméa. Moi, depuis petit, j'ai eu des réflexions aussi bien du côté de ma mère que de mon père. Il y a des gens qui m'ont dit : toi t'est trop noir pour être un vrai blanc, ou t'es trop blanc pour être un vrai noir (il est métis). Mais **je me suis rattaché au côté identitaire kanak. C'est ça qui a été mon moteur.** Jusqu'à aujourd'hui. La semaine dernière, j'étais à Poindimié pour le SOFIP (Salon de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnel). Il y a beaucoup de petits jeunes qui sont venus me voir : « ah monsieur, comment on fait ça ou ça ? ». J'étais content. Il y a beaucoup de petits Kanak qui viennent me voir. On dirait qu'ils n'ont pas d'horizon devant eux, pas d'ambition. La mine, la Province... Ils me demandent : 'monsieur, comment je fais pour devenir chauffeur de camion ?'. Je leur explique, bien sûr. Mais je leur dis 'chef de chauffeur de camion, c'est encore mieux'. Ou chef des chefs des chauffeurs de camion. Ils demandent : 'à partir de quel niveau vous embauchez à KNS ?'. Je leur réponds honnêtement : à partir du CAP/BEP pour les opérateurs de production. Mais KNS, c'est tout un tas de compétences. On a besoin de comptables, d'ingénieurs, d'informaticiens, de directeurs, etc. On a besoin de toutes ces compétences pour faire un tout, et ce tout, c'est l'usine du Nord, projet du peuple. Je leur dis : 'continuez, allez le plus loin possible, on nous aide, pour aller au Québec, en France. Il y a des endroits où les gens se battent pour aller à l'école. Et puis nous on fait quoi, on reste assis sur notre chaise ? On regarde le cocotier ? Ben, faut arrêter ce temps-là'. C'est pour ça que des gens comme... ya Jean-Marie Tjibaou et ya Raphaël Pidjot. Putain, un Kanak qui est PDG d'une société dirigée par la Sofinor, qui est la branche économique de la Province Nord. Moi c'était ça mon idée, partir (au Québec) pour revenir pour travailler ici. **C'est nécessaire, pour un peuple en devenir, d'avoir de l'ambition.** »*

Pour d'autres « gars du Nord », l'usine du Nord est un choix « de proximité » (géographique) et « de facilité » (au sens où KNS et ses sous-traitants locaux sont les plus gros employeurs du Nord) puisqu'il fallait bien trouver un emploi, et comme le dit non sans ironie l'un d'entre eux cité ici, « rentrer dans le capitalisme » :

« Mes parents... ils m'ont toujours dit 'Faut trouver du boulot, tout ça'. Dans notre tête, c'était pour l'usine. On attendait une petite issue, même si on venait de loin de Koniambo (il vient de la côte est). On savait que comme c'était une grande multinationale qui vient ici, il y aurait des trucs aménagés, une base-vie, etc. Au départ, quand on a entendu parler de l'usine, on ne pensait pas aux conditions de vie, à la base-vie... on a sauté dessus parce que c'est un travail, et qu'il faut aller travailler. En plus, c'est notre usine. On nous pète les oreilles depuis qu'on est petits... faut aller à l'école... bien travailler... arrêter de rester à la tribu... Tu as les parents qui poussent aussi. Ils disent : 'faites votre vie, allez travailler, payez vous une maison, une voiture...'. Moi, c'était ça. Rentrer dans le... capitalisme (rire). Mes parents m'ont dit qu'il fallait bien faire l'école... pour avoir... une vie. A un moment donné, il faut changer... pas rester dans les champs...'.

Pour une majorité des jeunes rencontrés, et particulièrement pour ceux originaires des Îles ou de Nouméa, la mine est un travail « comme un autre », à ceci près qu'il garantit une stabilité (par l'obtention d'un CDI) à court terme et se présente comme un secteur d'avenir pour le pays. Pour les opérateurs de maintenance, et particulièrement ceux titulaires d'un bac professionnel, les métiers industriels offerts par les minières sont préférables à ceux d'autres secteurs d'activités parce qu'ils sont « plus propres » (selon leurs propres termes), ont des horaires réguliers, sont régis par des conventions collectives, etc. C'est souvent d'ailleurs moins le secteur minier qui est en tant que tel recherché, que l'évitement, par le choix de la maintenance, des métiers plus directement liés à la production (certains ont auparavant travaillé en chaudronnerie ou à la production de tubes en PVC) et la possibilité d'être embauché dans une « grosse boîte » où on peut « faire carrière » (ce qui ne serait pas le cas des PME et des sous-traitants en général selon eux).

Nous reviendrons sur les conséquences de ce qui apparaît parfois comme un choix « par défaut » dans la troisième partie de ce rapport, mais il est important de souligner ici que les témoignages révèlent changement majeur du « mode de reproduction »⁷, lié à une massification scolaire et une généralisation du salariat comme modèle, voire à une entrée dans la condition ouvrière (au sens large, dans la mesure où si les AEC sont « opérateurs », les DEC devraient être a priori considérés comme des techniciens). Les cégepiens aiment à se penser comme une aristocratie ouvrière, même si le terme n'est évidemment pas employé par eux, petite élite technique dont la légitimité est basée sur l'obtention d'un titre scolaire, faite, à ce stade, de pouvoir encore se targuer d'une expérience professionnelle. Gérard Mauger (2010) oppose les deux modes de production (familial et à composante scolaire) dans les termes suivants : « Au « mode de reproduction familial » associé à l'économie de subsistance s'oppose le « mode de

⁷ On peut définir un « mode de reproduction » par le système de « stratégies de reproduction » adapté aux particularités du patrimoine familial qu'il s'agit de reproduire : stratégies de fécondité, stratégies successorales, stratégies éducatives, stratégies matrimoniales, etc. (Bourdieu, 1989, pp. 373-427).

reproduction à composante scolaire », associé au développement d'une économie salariale où le titre scolaire devient un véritable « droit d'entrée », modes de reproduction qui opposent schématiquement le recours à la famille et le recours à l'école dans les mécanismes de transmission.

Ces deux modes semblent coexister aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. Ou plutôt, il est impossible de les dissocier dans la mesure où nous l'avons vu, le réseau familial est essentiel dans la mobilité, même si la volonté de « partir faire des études » est le plus souvent présentée comme personnelle (et non comme l'aboutissement d'une stratégie familiale).

Il ne faut pour autant pas sous-estimer l'importance croissante du « mode de reproduction » basé sur l'obtention de titres scolaires et l'accès à l'emploi salarié dans la rupture qui peut intervenir entre les générations, d'une part, mais aussi entre ceux « qui en sont » (dont les cégépiens recrutés par les entreprises minières sont emblématiques) et ceux « qui n'en sont pas » (ceux qui ont échoué précocement à l'école, ou ont été relégués sur des voies qui ne leur ont pas permis d'envisager de faire des formations qualifiantes).

Gérard Mauger écrit : « De façon générale, tout changement dans le mode de reproduction, c'est-à-dire tout nouvel état des mécanismes institutionnalisés qui fonctionnent comme instruments de reproduction et, en définitive, toute transformation du mode de génération des générations successives est au principe de crises de reproduction et de l'apparition de « générations sociales » distinctes » (2010 : 13). La place détenue par le diplôme, même si elle n'est pas radicalement nouvelle en Nouvelle-Calédonie, semble devenue tout à fait centrale pour cette nouvelle génération. Et la valeur du diplôme n'est jamais autant éprouvée que quand il n'est pas reconnu... ce qui est partiellement le cas pour les qualifications avec lesquelles ils sont revenus du Canada, DEC et AEC.

Une reconnaissance... difficile

La situation de ceux titulaires d'une AEC est relativement claire : leur titre n'a de valeur que pour l'entreprise qui a financé leur formation (KNS et Goro Nickel pour ceux rencontrés en 2012), et il leur donne accès à un statut d'opérateur. Elle est plus ambiguë pour les DEC, car si le diplôme sanctionne 6 semestres d'étude, il est reconnu par les entreprises comme l'équivalent d'un Bac + 2 i.e. d'un BTS (les études collégiales commençant au Canada un an plus tôt que les études post-bac en France), donnant accès à un statut de technicien. Si cette reconnaissance est actée à KNS, à Vale ou encore dans une entreprise comme Enercal, elle ne l'est pas partout, loin s'en faut. Et ce serait par exemple le cas à la SLN, pour ce qui est du secteur minier, comme en témoigne ce jeune homme qui a fini par atterrir à Enercal :

*« J'ai eu le même problème (que les autres). Je suis allé me renseigner. Je suis allé à la SLN, ça m'intéressait plus que Goro, parce que c'est basé en ville (rire). Et quand je suis arrivé là-bas, ils m'ont dit : 'un **diplôme au Canada, pour nous, ça vaut bac + 1. Vous rentrez en tant qu'ouvrier**'. Je suis allé voir (quelqu'un que je connais à l'IDC). Je suis allé la voir parce qu'elle avait mes notes de diplôme et je lui ai parlé de la SLN.*

*Ellem'a répondu que la SLN n'a jamais voulu entendre parler des DEC au Canada, elle n'a jamais voulu aller aux rendez-vous ou aux entretiens organisés par l'IDC pour présenter le diplôme. Du coup, ça l'étonnait pas... **C'est une entreprise purement calédonienne... ils sont trop bornés pour aller chercher des gens formés ailleurs...** ce qu'ils veulent, c'est former leurs gens à eux. Cette usine est trop fermée. Il faut connaître quelqu'un pour y rentrer. C'est très spécial. Moi j'ai dit : **'je suis pas parti 3 ans pour revenir avec un Bac + 1 quand même !'** Je ne sais pas si le problème est seulement pour le diplôme... KNS et Goro, tenus par des Québécois... s'implantent... je ne sais pas s'il n'y a pas une petite rivalité aussi. C'est leur concurrence directe, les Québécois qui sont là, pour la SLN. Ils m'ont dit : 'faites une lettre du Gouvernement comme quoi votre diplôme vaut vraiment un Bac + 2, et là, on pourra re-traiter votre dossier'. Après je suis allé au Gouvernement... ils m'ont dit qu'il faut écrire en France... et comme c'est en cours de validation... ça va prendre du temps. Alors qu'Enercal, qui est une agence privée, moi en tant que chef de quart, je suis rentré à 310 000 net, pas brut, net. C'est un travail au quart... on travaille 2 matins, 2 après-midis, 2 nuits, après 2 jours de repos. C'est pas le même rythme. Il y a une petite prime par rapport à ça. Quand on travaille le matin, on finit à 12h30, 13h, après tu rentres chez toi, tu ne recommences que le lendemain matin... C'est un bon rythme. »*

De l'avis général, cette reconnaissance officielle des titres qui tarde empêche la mobilité, comme l'explique ce cégépien (qui travaille à Goro et a fait son stage à ArcelorMittal au Canada) :

*« Le truc qui nous a beaucoup impacté, c'est que quand on est partis (au Québec), ils nous ont dit : le Gouvernement et l'IDC, ils travaillent dessus, pour faire la reconnaissance. Mais à la date d'aujourd'hui, on n'a pas de nouvelles. La misère qu'on a... c'est qu'on reste dans les entreprises... mais **on aimerait bien aller voir ailleurs, sauf que les gens, le DEC, ils savent pas ce que c'est que le DEC...** C'est un peu gros, parce que les entreprises dans lesquelles on a fait nos stages, ce sont des grandes entreprises qui vendent partout dans le monde.... Après, je sais pas. »*

Voici le témoignage d'un jeune qui a quitté KNS pour Goro après quelques mois :

*« Quand j'étais à KNS, on demandait à des ingénieurs de faire notre boulot, alors que je savais le faire, là. Il fallait que je puisse leur montrer que je savais faire... **Mais ils nous donnaient pas l'opportunité de monter ce qu'on savait faire.** On demandait à des ingénieurs d'aller voir ce qu'on était capable de faire. **Ils savent pas ce qu'on a fait au Québec.** Comme les superviseurs... la mienne était française... »*

Mais c'est aussi le cas d'autres entreprises dans les autres secteurs d'activité concernés par les DEC. Voici le témoignage d'un titulaire d'un DEC en « Transformation des produits aquatiques » qui me dira en conclusion de l'entretien « en fait notre DEC, on se demande à quoi il sert » :

*« En fait, je ne sais pas si je veux commencer à travailler ici (en Calédonie). Ce qui me bloque, c'est la différence de système. Le système canadien et le système français ne sont vraiment pas pareils. Le travail... Ici (en Calédonie), c'est plus axé sur le diplôme...J'ai fait mon stage de DEC à Koné, dans une usine de crevettes, de conditionnement. Ça rentrait dans mon domaine... mais pas trop au niveau de qualification qui était le mien. **Ils ne savaient pas trop ce que je savais faire,** les gens de l'entreprise. Moi, j'avais une reconnaissance niveau technicien. Mais eux, ils ont*

*un responsable qualité qui a un Master, c'est un ingénieur, et il savait pas quoi me donner à faire. En fait, au Québec, on aurait fait ce qu'il faisait en tant qu'ingénieur, responsable qualité. (pour) Ceux qui sont dans le nickel, (les employeurs) voient ce que c'est qu'un DEC, parce que ce sont des usines canadiennes... mais dans les autres domaines, euh... je vais dans une entreprise et je dis que j'ai un DEC, **ils savent pas ce que c'est !** On va dire aussi que c'est l'expérience. J'ai discuté avec le gars à Koné, mais il n'était pas plus intéressé que ça... le gars, il faisait son travail. J'ai discuté avec lui de ce que j'avais fait. A la fin, il voyait ce que j'avais appris et tout. A la fin il m'a dit : « on ne savait pas trop quoi te donner, on t'a mise dans des postes, mais c'était pas trop ça ». **J'ai été sous-estimée.** Oui. En fait le DEC c'est comme un DUT, c'est pratique. Nos stages font qu'on a de l'expérience. Ici, en Calédonie, ils croient qu'on n'a jamais travaillé. »*

Et celui d'un DEC en génie civil, embauché en CDD dans un bureau d'études, à 150 000 CFP par mois :

*« Je suis rentré en janvier 2012. Après une semaine, j'ai cherché du travail. Au bout d'un mois ½, j'ai trouvé un petit contrat, un CDD, dans un bureau d'études. Je termine ce contrat. Peut-être que je dois commencer la semaine prochaine dans un autre bureau d'études. Je passe par le CEF, service emploi de la Province sud. Déjà, **quand on a nos entretiens, les entreprises nous demandent ce que c'est qu'un DEC, elles savent pas trop.** Il y a eu de la pub... il y a des entreprises qui savent, car elles vont aux réunions d'information de l'IDC. D'autres ne savent pas. D'un autre côté, je ne suis pas trop déçu. Il faut quand même se débrouiller pour trouver du travail ici. Là, je laisse le travail que je suis en train de faire, parce **qu'ils ne reconnaissent pas mon diplôme. Ils me paient comme quelqu'un qui n'aurait pas de diplôme, qui n'aurait que le brevet des collègues.** On leur demande de nous payer à notre niveau. Ce serait aux alentours de 220 000, 240 000. »*

Et celui d'un DEC en technologie minérale, rentré depuis un mois du Canada, mais déjà inquiet face aux aléas de la recherche d'emploi, en l'absence d'une reconnaissance de son diplôme, évoquant des lendemains qui déchantent :

*« A la SLN, la reconnaissance (du DEC) est faite à entre 1 an et 1 an ½. Ils ont trois groupes. Le premier est jusqu'à bac + 2. **CAP, BEP, BAC, DEC... pour eux c'est pareil !** Chez Xstrata, là, ils reconnaissent à Bac + 2, parce que c'est une entreprise canadienne. Certains diplômés ont obtenu la reconnaissance du Gouvernement, mais pas tous les DEC, pas le mien. On m'a dit à l'IDC que ça passera à la prochaine commission. Le problème, c'est que je n'arrive pas à rencontrer les RH... SLN, SMSP, Koniambo, Vale-Inco, les entreprises de consultants. **J'avais pas imaginé. Je croyais que ça serait facile de trouver du boulot. On revient, on est lâchés dans la nature.** Ya pas de suivi. A la base, on était censés avoir un dîner avec toutes les entreprises minières. Peut-être qu'ils attendent le retour des derniers en août. Pas de nouvelles. **C'est pas comme on nous l'avait dit.** J'ai eu un seul coup de fil, de KNS ? sinon, rien de rien. Moi, je veux pas forcément un CDI, je veux me faire de l'expérience, pour pouvoir mettre quelque chose de plus sur mon CV..., dans mon domaine, la géologie. »*

Titulaires d'un diplôme professionnel... les cégépiens s'identifient comme tels, et voudraient qu'on les identifie comme tels. C'est la menace d'un *déclassement*, i.e. d'un niveau de formation supérieur à celui requis pour l'emploi qu'on leur propose, qui plane

sur leurs têtes. Les problèmes posés par la non-reconnaissance du diplôme ne sont pas seulement « pratiques », en ce qu'ils débouchent sur les emplois payés au minimum (150 000 CFP par mois), à une place d'« ouvrier » dans la grille salariale, etc. Ils sont aussi et surtout éminemment symboliques.

Pour illustrer cette dimension, on rappellera ici le conflit qui a opposé KNS à des jeunes issus de la première cohorte AEC, revenus au pays à l'automne 2009, mais dont les quatre derniers n'ont été définitivement embauchés par KNS en CDI qu'au printemps 2012. Mon enquête ne visait pas à établir la « vérité », n'étant pas une enquête policière. L'affaire est compliquée, et je n'en ai recueilli que des versions, émanant des cégépiens, d'une part, et d'agents d'encadrement de KNS ou des services gouvernements ou provinciaux d'autre part, versions qui bien évidemment divergent, étroitement liées au point de vue de leurs auteurs.

J'en avais pris connaissance à distance, à la lecture d'un article publié dans *Les Nouvelles Calédoniennes*, du mercredi 20 octobre 2010 (soit presque un an après le retour au pays de la première cohorte AEC KNS en provenance de Rouyn, qualifiés en « maintenance industrielle » et « électricité instrumentalisation ») : « *Des jeunes qualifiés qui comptent les boulons* »⁸.

L'article précisait que « à leur retour, en 2009, la déception est de taille. La mise en production de l'usine a été repoussée d'une année, il n'y a aucun poste qui corresponde à leur nouvelle qualification. Ils ne peuvent pas être embauchés de suite. (...) KNS leur apprend que le poste de technicien en maintenance industrielle correspondant à la formation ne pourra pas leur être offert. »

Si les derniers vont, de fait, être embauchés au printemps 2012, une partie d'entre eux ont quitté le site de l'usine du Nord pour d'autres entreprises, ou ont accepté un CDI de magasinier (sans rapport direct donc avec leur formation) à Vavouto quand l'occasion s'est présentée.

L'article explique que « KNS leur a finalement proposé de promouvoir leur embauche auprès de sociétés sous-traitantes dans les domaines les plus proches de leur formation. On ne parle plus de CDI, mais de contrats de chantier. Et on ne les a pas embauchés en tant que techniciens, mais selon le niveau qu'ils avaient avant la formation. (...) KNS leur a effectivement proposé une embauche chez des sous-traitants ainsi qu'une prime de 20 000 francs pour valoriser leur expérience, *'pour éviter que ces stagiaires, financés par KNS lors de leur formation, ne se retrouvent sans emploi. Leur affectation actuelle chez un sous-traitant est une période provisoire avant leur embauche à KNS, embauche sur laquelle nous nous sommes engagés, sauf cas exceptionnel lié au comportement ou à l'aptitude, dès lors que nous aurons des postes correspondant à leur profil.'* »

Certains regrettent être finalement rentrés en Calédonie au terme de leur formation, alors que s'ils avaient été informés du retard pris par l'embauche des techniciens en maintenance, ils seraient restés « se faire de l'expérience » au Québec, rappelant qu'en stage là-bas, ils gagnaient 2 à 3 fois ce qu'ils ont effectivement perçu de retour au pays.

⁸ Cet article donnera lieu à 46 contributions de lecteurs, qu'il serait trop long d'analyser ici, mais témoigne de l'intérêt de l'opinion publique pour ce sujet.

L'article évoque également une possible médiation coutumière, qui n'aura finalement pas lieu, les cégépiens s'expliquant qu'ils pensent avoir été systématiquement « grillés au poteau », selon leur expression, par KNS, aussi bien auprès des coutumiers que de l'exécutif de la Province Nord. L'un d'entre eux explique :

*« **On a fait un combat**, je sais pas si tu es au courant ... On a été voir la Province, les coutumiers, (rire)... Parce que voilà, ils nous ont fait une grosse propagande pour nous envoyer au Canada. On a été voir tout ce monde-là. Ben, en fait le truc, c'est que KNS envoyait toujours quelqu'un avant. Il n'y avait jamais eu de réunion, nous, la Province, les vieux et KNS. On a jamais eu de réunion entre nous, les personnes concernées... **Ils ont toujours réussi à nous séparer... ce qui fait qu'en fait on perdait toujours.** C'est que, au bout d'un moment, il y a des gens de la Province qui ont dit : 'ah non'. Et puis on a été voir les syndicats aussi. Il y a eu un préavis de grève... et la Province est venue gueuler en même temps, et tout le monde a été embauché. »*

Deux après la parution de cet article, et à la faveur de l'embauche des derniers de ces premières cohortes d'AEC, les esprits se sont plus ou moins apaisés, mais il est clair que de grandes divergences de vue persistent.

Certains comprennent la position de l'employeur :

*« Avant de rentrer en Calédonie (début 2010), on commençait à avoir des échos. Moi le seul truc que j'avais en tête, c'était revenir là... prendre des vacances. Et si KNS ça ne marche pas. Postuler ailleurs. A la SLN, à Népoui. Et puis il y a Enercal aussi. Ils nous ont contactés, c'était en avril. Mon contrat a été signé le 18. J'étais chez EIM. Je faisais pas trop de la maintenance industrielle... On faisait un peu de soudure... un peu d'entretien des groupes électrogènes... vidange... faire tourner des stations de chlore... EIM leur spécialité c'est l'électricité et les locations d'élévateurs. Ça a duré presque un an chez eux. **On attendait pour KNS, mais vu l'état d'avancement du projet, on pouvait comprendre pourquoi ils ne voulaient pas nous embaucher. On allait faire quoi ?** J'ai été embauché par KNS en avril 2011. En CDI. Ils demandaient je ne sais pas combien de gars pour faire de la préservation, les moteurs électriques, faire les tests pour éviter que ça tombe en panne... On a tous postulé, on était 7 à être pris. »*

D'autres moins :

*« On est arrivés en novembre (2009), temps sec ici, on a pris notre temps. On nous avait promis un boulot au retour. Nous c'était ça, et ça, c'était un problème. Quand on est arrivés en novembre, on n'a plus eu de nouvelles, jusqu'en janvier 2010. Plus de bourses, pas de salaire. On a essayé de les contacter... c'était... En fait, **quand on était au Québec, tout le monde est venu nous voir.** La Province, la formation ici, ils passaient. **Quand on est revenus, il n'y avait plus personne !** Moi, ça ne m'a pas étonné, je savais aussi comment ça allait se passer. Il y avait un gars qui devait s'occuper du suivi de formation après-Québec. Il est venu nous voir pour dire qu'il allait rentrer en Calédonie et parler de notre formation. Mais quand on est arrivés ici, on n'a jamais entendu parler du gars ni de personne. Même (le responsable de la formation) était injoignable pendant un moment. Moi, j'ai retravaillé par intérim. On est arrivés début novembre, j'ai travaillé les trois dernières semaines. Et après, j'ai largué, parce qu'on m'a appelé pour dire qu'on risquait de rentrer en fin d'année. Et finalement, c'était en février. Ils nous embauchés dans une boîte... J'ai pas envie d'en parler de cette boîte... c'est une boîte de maintenance des groupes électrogènes. C'est un sous-traitant.*

*Nous, en fait, on savait pas que c'était ça, le chantier, quoi. Quand ils nous ont appelés, ils nous ont pas dit qu'on ne rentrait pas pour KNS, qu'on rentrait pour un sous-traitant. **C'était le flou** qu'il y avait. Comme il y avait (des gens qu'on connaissait à la Formation) et tout, quand on a signé les contrats... **nous on pensait qu'on était sous les ordres de KNS, mais en fait, non.** Nous, ça dépannait tout le monde, parce que comme **pendant trois mois on n'avait pas eu de fric.** »*

Pour certains, le « flou » du retour a rapidement pris l'allure d'un « combat » pour se faire embaucher conformément au contrat⁹ signé avant le départ au Québec avec KNS et réparer ce qui a été perçu comme une trahison :

*« Une bonne partie des vingt qui sont rentrés en fin d'année, je crois que c'est tout le monde, a signé en février (avec le sous-traitant). On s'est rendu compte à l'intérieur que c'était pas... on a fait février... (hésite)... **on a commencé à bouger, on a commencé à gueuler...** à la fin de février. On avait l'impression qu'il y avait une magouille ou quoi. Parce que cette boîte, nous sommes les premiers employés de cette boîte. Nous, de par notre formation, c'est sûr qu'un petit groupe électrogène, on le connaît ! On était payés dans les 150... c'est très peu. En fait, après, on s'est battus pour ça. **Nous, ce qui nous a touché, c'est pas les 150 000, c'est le fait de ne pas travailler pour KNS. Nous, on s'en fout d'être à 150 000 mais on veut rentrer dans la boîte, et en CDI.** C'était ça. Parce que le contrat du sous-traitant, c'est un CDD... (rire) Moi, j'ai été embauché au bout de deux ans. Voilà. En fait, j'ai demandé... l'an dernier... ils nous ont dit qu'ils allaient nous recruter petit à petit et moi j'ai été recruté dans les derniers. **Je crois qu'ils avaient pas besoin de nous,** c'est ce qu'ils disent. Oui, et ça, **je l'avais pas anticipé.** »*

D'autres encore, semblent ne pas avoir décoléré :

*« Le retour... On est rentré ici, on rentre dans la famille, en novembre 2009... On pense que KNS va nous appeler dans les meilleurs délais. Ils sont même pas venus nous chercher à l'aéroport. On est restés dans le silence. **Chacun repart dans ce vide. Sans rien.** On ne sait pas qui va faire quoi. On a essayé de s'appeler dans notre petit coin. C'est par des pressions politiques qu'on a pu avoir des contacts directement avec KNS (...) Après, il y avait la pression de la Province. KNS ne voulait pas... il y a eu un chantage pour pouvoir avoir une société qui accueillait les Cegep... Il avait pris EIM. On est janvier 2010. On a signé notre contrat chez EIM le 1^{er} février 2010. Ils ont pas expliqué. On est restés dans la salle... 'Vous avez un contrat comme ça, comme ça... vous allez rentrer chez EIM...' non, ils disent, 'vous allez travailler dans une société, et par la suite, vous allez avoir un lien direct avec KNS'. On avait un contrat de 2 ans. Il fallait signer tout de suite. **Ils n'ont pas de reconnaissance.** C'était la convention BTP, dans le contrat. Pas de détails sur le poste lui-même. C'est après sur le terrain qu'ils nous disent qu'on va s'occuper de la maintenance des groupes électrogènes. Quand n est rentrés, ya avait pas encore la ligne haute tension. On s'occupait des pompes d'eau. Chauffeur de camions. Passer la débroussailleuse. Couler une dalle. Compter des*

⁹ Le contrat d'engagement de formation professionnelle stipulait « En cas de réussite, une attestation de formation qualifiante vous sera délivrée par le Cegep et Koniambo Nickel s'engage dans ce cas de figure à vous embaucher en tant que technicien de maintenance industrielle. »

boulons. On était tous polyvalents. On ouvrait des caisses, en avril 2011, poncer les pièces. Casser les caisses. Ramasser les caisses. Soit tu fais ça... soit tu avais un mauvais rapport à KNS. Ils faisaient des réunions ensemble pour parler un peu des gens. Si on râle un peu trop... ben.... Il fallait pas avoir un comportement négatif. C'est entre eux. C'est le chef d'équipe qui dit comment on est. On a tout fait : déboucher les pompes à merde sur la base-vie, retirer les strings des pompes, installer des plots, pfff... C'est à partir de là qu'on a commencé à se mobiliser. On était payés 150 000 de base. Après, on a eu une prime de 30 000 en plus. »

La discussion touchant parfois à l'épineuse question de l'emploi local... :

*« Ils envoient des experts non qualifiés. Ils connaissent encore moins que toi. Les Québécois. Des menuisiers ou je sais pas quoi. En un an, on a vu 12 chefs passer. Ils savaient même pas ? c'était quoi une boîte d'automate de groupe électrogène. Je sais pas comment ils ont fait les entretiens. Ils touchent des plus gros salaires que nous. En plus ils sont logés. Normalement, ils sont là pour nous former... Alors nous, on fait la boule. On dit rien. Lui dire, ça va changer quoi ? Nous, on préfère laisser aller. On fait ce qu'il dit. Si ça pète, on lui dit : 'c'est toi l'expert'. **Il n'y a pas de reconnaissance envers nous. Ils nous prennent pour de la merde. Ils sous-estiment les locaux.** Ils sont là, 2 ans, 3 ans... ils gagnent dans les 700. Ils sont avec Xstrata. Y en a qui sont compétents... les premiers... c'était des expérimentés, ceux qui sont arrivés après... **Mais quand la production va commencer. C'est là que ça va être le blocage.** Ils sont là pour 4 ans. Normalement nous on les remplace. Ils sont là pour nous former. On fait des choses simples. Voir si la pompe est pas rouillée. Si c'est bien desserré. **Ya pas de reconnaissance des capacités locales. Si ça change pas, ce sera la guerre. Le blocage. Le seul truc qu'ils comprennent. C'est le blocage.** »*

Certains estiment même n'avoir servi que de vitrine à l'entreprise, sorte d'alibi pour attester qu'elle ne se désintéressait pas de la formation des jeunes locaux :

« On est des cobayes. On sert de bouche-trous. C'est juste une image médiatique et politique. Ils sont contents de nous trouver pour nous mettre dans le journal de Xstrata. Mais ils veulent juste faire circuler pour dire qu'ils font quelque chose pour les jeunes d'ici. C'est juste un coup de pub. »

Enfin, c'est bien sur le terrain de la dignité, que les plus révoltés des cégépiens ont placé le problème de cette non-reconnaissance. Ils se sont ainsi retrouvés à faire la circulation sur le parking de Vavouto au moment des opérations Portes Ouvertes de l'usine, faisant l'objet de quolibets de la part de proches, cousins et copains, qui « rigolaient » de voir « les mecs du Québec », formés en maintenance industrielle, faire office d'agent de sécurité. Sans verser dans un culturalisme exagéré, on rappellera ici qu'un auteur comme Philippe d'Iribarne (1989) mettait en avant une « logique de l'honneur » typiquement française, et opposée aussi bien à la logique du consensus néerlandais qu'à la logique états-unienne du marché.

C'est sur ce terrain de « l'honneur » que les cégépiens sont le moins bien compris, par les plus âgés et surtout par ceux qui ont des responsabilités dans la mise en place et le suivi de ces formations au Québec, certains Québécois en premier lieu, qui, eux, m'ont parlé

d'un « orgueil mal placé », me rappelant qu'« une job c'est une job¹⁰ ». Car si l'encadrement s'en tient dans l'explication de ce conflit à la dimension *instrumentale* du travail (en faisant référence aux aspects « matériels » comme le salaire ou la sécurité de l'emploi), les cégépiens répondent pour leur part en mobilisant la dimension *expressive* du travail, faite tout à la fois de développement personnel, de prestige, d'autonomie et d'utilité sociale (Méda, Vendramin, 2010). Pour eux, finalement, une job, ce n'est pas qu'une job.

L'article des *Nouvelles* d'octobre 2010 mentionnait que le séjour au Québec n'avait pas été une « sinécure » : « **Pas une sinécure.** Partir au Canada pour être formé, avec un emploi à la clé à l'usine du Nord. Pour la quarantaine de jeunes bénéficiaires, le jeu en valait la chandelle. Ils sont conscients de la chance qu'ils ont eue mais tiennent tout de même à préciser que leur séjour au Canada n'a pas été une sinécure. « *On a découvert beaucoup de choses, on a rencontré beaucoup de personnes très intéressantes, il y a eu beaucoup d'échanges. Mais il ne faut pas oublier que cela a été parfois difficile financièrement avec 80 000 francs par mois. Certains n'ont pas mangé tous les jours à leur faim. On avait créé un comité d'entraide, c'était plus facile. Pour les cours, c'était difficile aussi, mais on s'est tous soutenus, on s'accrochait à l'idée d'un poste en rentrant.* »

Lors de mes propres entretiens, l'expression consacrée est « on a été les cobayes », signifiant qu'ils ont essuyé les plâtres de dispositifs nouveaux dont personne, ni côté calédonien, ni côté québécois, n'avait l'expérience. Le mot de « sacrifice » est également souvent revenu dans les témoignages que j'ai recueillis pour ma part, selon des modalités diverses, mais que le récit ci-dessous résume assez bien :

*« 3 ans... c'est long par contre... faut bien s'y préparer (rire)... le gros problème, quand on part pour 3 ans et qu'on a 18 ans, c'est que c'est l'âge où on commence à sortir avec les copains, à profiter avec les amis, faire plein de choses... Je suis parti à 20 ans... j'en ai 24... **Tu as l'impression de manquer une grande partie de ta vie ici...** et puis tu rentres pour travailler... quand t'es là-bas, sur Facebook, ceux qui sont à l'Université ici, tu les vois qui disent : 'ce week-end, on a fait ça et çà'. et toi, tu te dis 'je suis parti pour 3 ans'. (rire). **C'est un sacrifice à faire.** Le plus long, c'est la dernière session de cours. Parce que tu dis que tu vas rentrer. Tu commences à penser à toutes les choses que tu ne verras plus. Tu réfléchis tout le temps. »*

L'éloignement, le froid, l'étrangeté du pays, la nouveauté des cours du Cegep... sont mentionnés, si ce n'est comme un « sacrifice », du moins comme un « investissement »... qui attend un retour sur investissement avec un emploi correspondant à l'effort consenti quand ils rentrent au Pays.

Mais ce discours, surtout lorsqu'il s'exprime en termes de « sacrifice », est proprement inaudible par les responsables du suivi des programmes, qui soulignent, en retour, les conditions exceptionnelles dans lesquelles ces jeunes sont partis : conditions d'encadrement et de suivi au Québec, organisation du temps hors études, rappelant les voyages qui leur ont été payés dans le cadre de leur formation (un premier de l'an à New York pour les AEC de Rouyn...) et les avantages matériels dont ils ont bénéficié

¹⁰ Féminin en français du Québec.

(versement régulier de la bourse, prime d'installation confortable, aide pour trouver un logement, etc.). Ils mettent en avant le fait que si l'embauche à KNS n'a pas été concrétisée dès le retour pour les AEC, l'entente avec le sous-traitant EIM permettait une « socialisation professionnelle », et soulignent le décalage entre leurs ambitions et la réalité de l'emploi dans une entreprise minière.

On me dira par exemple :

*« Oui, pour eux (les étudiants), maintenant... C'est beaucoup beaucoup plus simple... Moi j'ai fait mes études (en Métropole). Ma mère, c'était une lettre tous les 6 mois... je ne revenais jamais en vacances ici, hein ! A l'époque, **fallait se démerder** : tu n'avais pas de train payé quand tu arrivais à Paris... Eux, tout est payé, on vient les chercher à l'aéroport. On va leur ouvrir des comptes. **On leur fait tout. On en fait trop.** On est passé de rien à beaucoup... beaucoup trop. Certains demandent, pourquoi j'ai que ça... ??? Je me suis engueulé avec quelqu'un (...) qui part faire un DEC. Il me demande : 'c'est qui qui nous emmène à La Tontouta ?' Je dis : 'mais depuis 2007, chacun se démerde par ses propres moyens pour y aller... ' Je dis : 'tu te démerdes, le Gouvernement te paye déjà tout... L'autre, commençait à s'énerver. **Moi, je trouve qu'ils sont beaucoup trop... assistés...** Je sais pas si on peut dire ça... Mais ils sont beaucoup plus pris en charge que dans les autres dispositifs qu'il y a en France, en Australie, etc. Ce dispositif Mobilité Québec, je ne connais pas de dispositif qui prenne autant en charge les étudiants. Les mecs, quand ils sont là-bas, quand on les a rencontrés... **certains ont dit : 'ben j'espère que quand on va rentrer, ils vont nous embaucher** '. **Moi j'ai dit : 'ça se passe pas comme ça dans la vraie vie** '. »*

On retrouve classiquement en creux le portrait d'une jeunesse impatiente et intransigeante, qui voudrait « le beurre et l'argent du beurre », ce qu'exprime très justement Gérard Mauger écrivant que la jeunesse est l'âge de décalages entre les dispositions (ou pourrait dire les *prétentions* ici) et les positions (effectives), décalages qui « permettent de rendre compte des différentes formes de luttes, individuelles ou collectives, qui visent l'ajustement des dispositions et des positions. Ajustement des positions aux dispositions, d'une part : qu'il s'agisse de ces conflits de générations où les prétendants tentent de « brûler les étapes » dans les luttes pour la succession, ou des différentes formes, individuelles et collectives, de résistance au déclassement rendues possibles par la situation précédemment décrite d'apesanteur économique (relative et provisoire), ou encore de l'invention de positions nouvelles, ou de la redéfinition de positions anciennes mieux adaptées à leurs dispositions. La jeunesse apparaît alors comme le temps qu'il faut pour trouver sa place » (2010 : 20-21).

Pour les moins jeunes, il s'agit alors d'« en rabattre », de s'assagir, bref, de vieillir. Et la jeunesse apparaît alors comme « le temps de s'y faire », le temps nécessaire au deuil des illusions.

Les « malentendus » soulignés ici confortent ce que Sonia Grochain et David Poithily avaient noté dans leurs enquêtes : « les acteurs locaux expriment le fait que le '*passage à l'acte*', du projet à l'Usine, ne peut que renforcer le besoin de vigilance et que le risque de défiance (vis-à-vis des employeurs) n'est pas à écarter » et que « Les responsables d'organisations économiques étaient préoccupés par la conception étroite de l'emploi local : '*Les politiques ont inventé les particularismes locaux et maintenant ils ne savent plus les gérer*' ; '*avant les évènements les gens étaient très mobilisés ; maintenant chacun*

pense à sa tribu, à sa commune, à son organisation'. La déception des jeunes était un risque toujours évoqué. Au final, la question des emplois qui devaient être créés par le projet industriel était un sujet sensible, source potentielle de 'dérapages'. L'ensemble des acteurs locaux pointaient que des efforts particuliers devaient être faits en matière de qualification de la main-d'œuvre afin que le projet Koniambo et les autres activités structurantes favorisent aussi la promotion sociale des catégories défavorisées. » (2011 : 7-8. Souligné par moi).

Le regard éloigné¹¹

Les cégépiens sont partis, un an, trois ans, voire quatre pour certains. Ils en sont revenus riches d'une expérience de décentrement qui, selon leurs dires, leur aura permis d'ouvrir les yeux, de prendre de la distance, par rapport à ce qu'ils connaissaient jusqu'alors, n'ayant jamais auparavant quitté la Nouvelle-Calédonie et son insularité. Comme l'a exprimé l'un d'entre eux à propos des études universitaires, après une première expérience avortée à l'UNC : « Je ne savais pas que c'était mieux ailleurs. Maintenant, je peux comparer. »

Les deux domaines sur lesquels ils se sont le plus exprimés sont d'une part les études, et d'autre part le ressenti de leur propre « étrangeté » en tant que Calédoniens exilés au Québec, pour ne pas parler de sentiment de discrimination pour certains. Pour le dire brièvement avant de développer, la violence institutionnelle du système éducatif calédonien (ils disent souvent « français » pour leur part) est apparue dans une lumière crue par contraste avec les pratiques en cours au Cegep. Si la Nouvelle-Calédonie, leur terre d'origine, est un endroit où ils ont tous fait l'expérience, à un degré ou à un autre, et quelle que soit leur communauté d'origine, du racisme, l'expérience du contact avec la société québécoise a jeté un éclairage différent sur la perception de leur « différence » en tant qu'étrangers.

Se former... en Calédonie et au Québec : comparaisons

Il serait abusif de dire que les jeunes cégépiens rencontrés ont été en échec à l'école avant leur enrôlement dans le programme. Ils sont en effet tous titulaires *a minima* d'un bac. 40% sont détenteurs d'un bac général (S), 30% d'un bac technique (dont une majorité un bac STT qui les prédisposait a priori assez mal aux études poursuivies au Québec, 30 % d'un bac professionnel (Maintenance des équipements industriels ou Electrotechnique).

Pour mémoire, au recensement de la population de 2009, 39% de la population calédonienne des 25-49 ans est titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au Bac, le chiffre tombant à 18% quand on isole la communauté kanak¹². Deux d'entre eux sont mêmes titulaires d'une licence. Mais, on peut dire qu'au moment où ils ont entendu parler du programme qui les conduirait au Canada, ce sont des jeunes qui se cherchaient une vocation, faute d'avoir trouvé en Nouvelle-Calédonie une formation qui leur

¹¹ On doit l'expression à Claude Lévi-Strauss, qui désignait par cela l'avantage que présente pour l'étude des sociétés « autres » le fait que l'ethnologue soit extérieur à ces sociétés. Par analogie, on peut considérer que le séjour au Québec a permis aux cégépiens de prendre du recul par rapport aux seules réalités qu'ils avaient connues jusqu'alors, en Nouvelle-Calédonie.

¹² <http://www.isee.nc/tec/popsociete/telechargements/4-population.pdf>

correspondrait, ou faute d'avoir été admis dans la formation de leur choix, sur place ou en Métropole.

*« J'ai fait un bac S au lycée Blaise Pascal. Ensuite j'ai voulu suivre une licence de physique chimie ici à l'UNC. J'ai fait juste un an, puis **j'ai abandonné**, je suis parti rester à la tribu. Parce que... **j'ai loupé trop de cours...** j'étais... **j'étais pas sérieux... ça me plaisait pas...** je suis parti vers l'université parce que je ne savais pas trop quoi faire en fait. Après, j'ai essayé de suivre des petites formations... Puis ils ont mis en place la formation pour le Québec. Et j'ai sauté dessus. »*

*« J'ai eu un Bac S au lycée du Grand Nouméa. **Je ne savais pas du tout quoi faire après.** Au départ, je pensais aller aider mon grand-père. On a une propriété familiale, on fait du bétail. J'aurais même pas dû continuer mes études. J'aurais été faire éleveur. J'aimais ça aussi, mais c'est surtout que je ne savais pas du tout ce que je voulais faire. A l'époque, mes parents n'avaient pas forcément les moyens de m'envoyer ailleurs. J'ai commencé l'année. Et puis, au bout de 1 mois ½, **j'ai arrêté, parce que ça ne me plaisait pas du tout.** Entre temps, j'avais découvert le programme du Québec et j'avais déposé un dossier, tout en sachant que je n'étais pas sûr d'être pris. Parce que c'était des bourses. »*

*« Je suis arrivé (des Loyauté) à Nouméa en 99, je suis rentré au lycée, Do Kamo. Après ça, j'ai fait un bac compta-gestion. A cette époque, je ne pensais pas à la maintenance. Ensuite, je suis allé à l'UNC, j'ai fait une licence d'éco-gestion. Il n'y en a pas beaucoup qui y arrivent. La première année, c'était la plus difficile. J'ai eu beaucoup de soutien, de mes camarades, de mes collègues... la première année, il a fallu travailler deux fois plus que les autres. C'était en 2004. Après ça, j'ai commencé à faire du petit travail, jobs d'été, par ci par là. Je ne trouvais pas vraiment de place... Il fallait continuer (les études). J'étais pas intéressé par les concours à cette époque-là. Je visais plutôt un Master en France. (il y a eu le décès d'un proche). Ça a bouleversé mes projets. **J'ai décidé de changer d'orientation.** Je suis venu faire une formation du CFPPA de Pouembout. Une formation, en attendant... en attendant de me reprendre pour partir sur de bonnes bases en Métropole. C'était en 2006. Formation de paysagiste, non... entretien-paysagiste... rien à voir avec la compta. Après ça, euh... passé 6 mois, j'étais en réflexion... j'ai entendu parler du programme Mobilité Québec. »*

*« Avant mon départ en 2008, j'ai fait mes années de lycée à Jules Garnier. J'ai eu mon bac STI génie électrotechnique en 2005. Après, 2006, 2007, j'ai continué en BTS, électrotechnique, toujours à Jules Garnier, j'ai été jusqu'au bout, jusqu'à l'examen, mais je n'ai pas eu le diplôme. Dans ce cas-là, on refait une deuxième année, mais on n'est pas prioritaire sur la liste, ce sont ceux de 1^{ère} année qui sont prioritaires. Moi je me suis réinscrit, mais **on ne m'a pas rappelé.** On pouvait l'avoir, mais en candidat libre. Après ça, je me suis inscrit... je me suis renseigné pour des formations en France. Parce que dans notre branche, à part le BTS, il n'y a rien d'autre ici, tu es obligé de partir en Métropole. J'ai fait des recherches, j'ai monté des dossiers pour essayer de m'inscrire en France. Entre temps, je me suis inscrit dans une formation de l'IDC, ils appellent ça un BTS en alternance, 2 semaines en cours et 2 semaines en entreprise. Et puis, **j'ai pas eu de réponse d'eux...** enfin, ils ont expérimenté cette formation, mais ils n'ont pas renouvelé, parce que ça n'a pas marché... ça s'est mal passé de faire l'alternance.*

J'attendais toujours des réponses des écoles de la France, mais entre temps, j'ai entendu parler de la formation au Canada. »

*« J'ai fait un bac S à Poindimié, c'était en 2005. Après ça, j'ai fait une année de DEUST métallurgie çà l'UNC. J'ai réussi ma première année. Mais... comme j'avais fait un bac sciences de l'ingénieur... c'était pas trop... déjà, je m'étais destiné à une carrière dans le domaine de la maintenance. Donc **j'ai fait ça, c'était pas par dépit...** mais c'était pour voir, pour tester un peu... ce que c'était que la vie d'étudiant. (...) En fait, un an... **et ça m'intéressait pas trop...** c'est pas que ça m'intéressait pas trop, mais je savais que j'avais quelque chose de mieux à faire ailleurs. J'étais supposé partir en France, faire un BTS CIRA (contrôle industriel et régulation automatique). Reprendre une année. Paf, mois de février, un spot publicitaire qui passe à la télé : 'partez étudier au Québec'. »*

*« Ici, j'ai étudié en... bac STT, tertiaire et technologique. A Blaise Pascal. J'ai grandi (sur une île). Je suis venu à Nouméa au lycée. Comment je me suis retrouvée en STT... ? **C'est les profs qui m'ont mis à cause de mes notes.** Moi je voulais faire autre chose, la climatisation et le froid. Mais comme les profs voyaient que j'avais des bonnes notes, ils m'ont conseillé d'aller plus en général. Ils ont beaucoup d'influence sur les parents. C'était pour devenir assistant de direction. Mais comme j'étais plutôt un gars de terrain. On était quand même quelques gars. Je passe le bac et après je suis rentré (sur mon île). C'était en 2006. J'ai posé un peu mes candidatures tout partout. Mais **personne n'a accepté.** Je posais dans les autres universités. J'ai demandé l'assistance de direction. C'est un BTS à Blaise Pascal. Ils m'ont pas pris. Après... je me suis... j'ai ... **pas eu de réponse ailleurs.** Je travaillais dans l'hôtel où mon père travaille, pour me faire de l'argent de poche. Deux mois. Pas longtemps. Et puis j'entends parler de Québec Mobilité. »*

*« J'ai passé un bac S. A Anova, après j'ai enchaîné trois ans licence informatique à l'UNC ; **ça a pas été un grand succès.** J'ai validé la moitié de la première année... mais je suis resté en première année pendant les trois ans. Je suis arrivé à la limite de la bourse. J'avais pas trop de but, **c'est un peu par dépit que c'est venu, l'université.** Puis de fil en aiguille, j'ai continué... Je pensais que j'allais réussir. C'était la suite logique du bac. L'informatique, c'était sans plus. En 2007 j'ai entendu parler de mobilité Québec. Par (un autre cégépien), on était ensemble à l'université. Quand j'ai entendu qu'il était parti, je me suis renseigné. Après j'ai postulé en 2008. »*

La mobilité au Québec a donc constitué une chance, parfois inespérée - dans la mesure où ils ne trouvaient aucune formation pour les accueillir dans le système français - d'aller voir ailleurs et d'entrer dans des métiers porteurs, avec une qualification professionnelle en bout de course.

S'ils n'étaient donc pas « fâchés » avec l'école à proprement parler, au sens où ils n'ont, par exemple jamais mis en doute la nécessité d'obtenir un diplôme, ils l'étaient par contre le « système » et ceux qui l'incarnent, les enseignants. L'un d'entre eux le dit de la manière suivante : *« J'étais assez remonté envers le monde enseignant, mais pas envers l'école. (À l'école) Tu es en train de préparer ton avenir. »*

Par contraste, on peut parler d'un éloge du système éducatif québécois. Tous, sans aucune exception, articulent ces deux aspects, alors que la question qui leur était posée dans l'entretien portait sur la « différence » entre ce qu'ils avaient connu ici et ce qu'ils découvraient là-bas, et non sur la « supériorité » d'un système sur l'autre... Les

témoignages, qui prennent parfois la forme d'un réquisitoire contre l'école qu'ils ont connue en Nouvelle-Calédonie, insistent en particulier sur l'horizontalité de la relation professeur/étudiant comme facteur de réussite, et sur l'implication des enseignants comme condition de la confiance qui est elle-même la condition de la motivation pour apprendre. C'est bien la violence institutionnelle de l'école « à la française » qui est rendue visible en miroir.

Le constat de l'importance de la relation interpersonnelle entre le formateur et le formé n'est en tant que tel absolument pas étonnant. Les entretiens réalisés par Isabelle Coutant auprès de jeunes fréquentant une mission locale en Métropole, sont en un sens très similaires à ceux des cégépiens quand ils évoquent « l'efficacité » des enseignants québécois : « L'efficacité des mots suppose d'abord la croyance dans l'autorité de celui qui les énonce. Cette autorité requiert elle-même certaines qualités morales qui, une fois reconnues, assurent la mise en place d'une dynamique de don-contre-don et les conditions de la réception du message éducatif. » (Coutant 2005 : 21).

On retrouve les mêmes valeurs dans les réponses des jeunes métropolitains en parcours d'insertion et des jeunes Calédoniens de retour de formation : c'est d'abord un ensemble de qualités morales qui peuvent faire la différence. « D'après les entretiens réalisés auprès des jeunes en formation, les qualités morales attendues recouvrent à la fois une forte implication de l'intervenant (disponibilité, ténacité), et une capacité à se faire respecter (en répondant aux divers « tests »), tout en veillant à ne pas se montrer humiliant. Dans les récits, la disponibilité et la ténacité de l'intervenant apparaissent comme deux critères essentiels permettant aux jeunes d'évaluer son degré d'investissement. « *Il ne m'a pas lâché* », est la formule la plus souvent entendue pour à la fois traduire cette exigence et rendre compte des raisons qui amènent à accorder sa confiance, dans une sorte de contre-don. » (*ibid.*)

« Donner des gages afin de susciter la confiance », « ne pas lâcher », tel est bien également le registre sur lequel les cégépiens se situent pour expliquer pourquoi ils ont réussi à décrocher leur diplôme. Ce qu'écrit Isabelle Coutant peut s'appliquer quasiment mot pour mot aux récits présentés ci-dessous : « Pour élaborer sa « ligne d'action », le jeune doit d'abord évaluer celle de l'agent institutionnel qui lui fait face. Si celui-ci donne suffisamment de gages conformes aux attentes, la confiance peut en retour lui être accordée, comme une forme de contre-don. La relation éducative peut donc être analysée sur le modèle de toute interaction comme un « ajustement mutuel » : si les attentes sont satisfaites de part et d'autre, la logique du don semble aller en s'accroissant. » (p. 22). Les témoignages ci-dessous sont tout à fait explicites par rapport à ce qu'on pourrait appeler un contrat moral entre étudiant et professeur. L'autorité morale dont ses jeunes créditent leurs enseignants au Cegep, faite d'expertise, de conscience professionnelle, d'implication et de bienveillance, aura permis de désamorcer une méfiance héritée de la manière dont s'est construit leur rapport à l'école quand ils étaient en Nouvelle-Calédonie.

Au-delà de cette dimension « morale », les témoignages reproduits ci-dessous un certain éloge de la pratique, contre la « théorie ». Ils disent avoir rencontré là-bas des hommes et des femmes « de terrain » (d'anciens techniciens et ingénieurs qui ont « viré prof », selon leur expression, à l'issue d'une longue carrière en entreprise), qui étaient les mieux à même de comprendre leurs centres d'intérêt, eux qui revendiquent aussi d'être

des hommes et des femmes « de terrain », au sens où ils ne se voyaient pas « travailler dans un bureau », ou un laboratoire., et regrettaient, y compris pour ceux qui ont suivi des filières de bac professionnel, l'absence de dimension appliquée de ce qu'on leur enseignait, de stage, etc.

« Au début, ce qui nous a fait peur, c'est qu'il faut réussir chaque matière (i.e. obtenir un minimum de 60% de réussite dans chaque matière)... alors que dans le système français, tu fais la moyenne, les bonnes notes compensent les mauvaises notes. Le plus qu'on redoutait, c'était le français. C'était tout un système. Moi, ici, avant de partir... j'étais médiocre en français. Là-bas, on avait des cours de français... différents systèmes pour apprendre... les disserts ne sont pas pareilles. J'ai raté le français 1. C'était juste une dissert, une dictée, pas mal de travail sur les textes pour faire des comparaisons, chercher les champs lexicaux, toute la grammaire. Au début, c'était dur. Mais après, on voyait qu'on avait beaucoup de lacunes, en orthographe. En fait, on a appris là-bas le français mieux qu'on l'avait appris ici depuis qu'on était petits. »

*« Les cours pratiques... On avait (l'étude des) roulements, plus dans le détail, l'éloignement laser conventionnel, sélection de courroies, de chaînes... c'est tout dans la maintenance industrielle... mais en plus détaillé... On avait un convoyeur exprès dans l'atelier, bâti pour nous. On étudiait les capteurs inductifs, capacitifs... On a bien aimé ça. L'extraction d'un roulement, un réglage de jeu... **Là-bas, au Canada, c'est plus détaillé, avec des gens expérimentés**, déjà. Eux, ils ont fait 30 ans dans le domaine et ils ont viré dans l'éducation pour terminer leur carrière. A Champagnat, ils sortaient de l'école, et paf, profs toute leur vie. Ils venaient de Métropole. Là, (au Cegep), c'était plus pratique. C'est quoi un roulement ? Etc. À Champagnat, ils venaient là pour le boulot. Et puis ils rentraient chez eux. Surtout que Champagnat, c'était un petit lycée bien mouvementé... bagarres... entre communauté wallisienne et mélanésienne. Beaucoup de mecs de St-Louis. C'est un lycée privé en plus. Beaucoup de gens qui venaient de Wallis. Des petits verres dans le nez... et après ça partait... en sucette. Moi je cherchais pas la merde, j'étais bien tranquille dans mon coin. J'étais interne. Comme la plupart. Les Wallisiens d'un côté, les Kanak de l'autre. Il y avait 10 filles sur 500 élèves. Le souvenir que j'en garde, de Champagnat... c'était des relations... on parlait qu'avec des mecs... des profs... c'était des conversations bien raides... Au Québec, avec des profs plus... sociables... On parle avec eux... on tutoie... Ici (en Calédonie), il y a de la hiérarchie... donc moi ça me tentait pas ... Là-bas (au Canada), tu parlais avec les profs, c'était cool... **tu avais envie d'apprendre**, avec des gens **expérimentés** en plus. Ils connaissaient leur boulot. Ils étaient plus « pratiques », c'était rare qu'on était en classe à étudier un plan... **c'était valable**. »*

*« La grosse différence par rapport à ici. Je crois que là-bas c'est plus convivial. L'étude est plus... **la réussite est plus accessible**...plus facile... alors qu'ici... c'est plus... si tu bosses et tu ne réussis pas... c'est ton problème. Alors que **là-bas, s'ils voient que tu as la motivation, ils vont t'aider**. Les professeurs sont plus accessibles, et juste le fait de tutoyer... ça fait tomber la barrière, tu as plus de facilités à étudier. »*

*« Les premiers cours, **c'était vraiment choquant de voir la différence** entre le système québécois et le système qu'on avait connu ici. Je me sentais pas... il n'y avait pas un piédestal entre le prof et moi... il me prenait vraiment au même niveau. **Il t'écoute**. Jamais, ici. Certains étaient peut-être cools (ici en Calédonie)... mais **c'était***

*pas la même ambiance de classe. (là-bas au Canada) C'était jamais une ambiance sérieuse entre nous et les profs, la plupart, ils étaient vraiment... simples. Il y avait **moins de barrières**, quand on avait un problème, ce n'était pas difficile de discuter avec eux. C'est ça qui a facilité ma réussite. Moi, sans me vanter, je n'avais pas de problème avec le français. Et ma philo avait été créditée, comme j'en avais fait ici au bac. J'ai passé le français 3 et 4, 1 et 2 étaient crédités. C'était vraiment la continuité de mon bac STI. C'était plus facile parce que les profs étaient plus **compétents**, ils connaissaient leur domaine. Alors qu'ici, on avait des professeurs qui tournaient autour du pot. Ils sont vraiment vraiment généralistes. Alors que là-bas, ils ont des spécialités. Ce sont des **experts** dans leur domaine. »*

*« Il n'y a pas de l'autre est plus haut que l'autre, c'est tout le monde pareil. Là, tu avais envie d'étudier. **Tu sentais que... ils sont là pour t'apprendre quelque chose.** Mais ici aussi... tu vois que eux c'est le prof, et nous, les élèves. On tutoyait nos profs au Québec. Et là, **on n'était plus gênés pour aller poser des questions.** Comme tu sais que le prof, il est... **il te prend pas de haut.** »*

Un jeune qui n'a validé que son premier semestre de licence d'informatique en 3 ans passés à l'UNC dit :

*« Après trois ans, finir avec un échec, c'est un peu dur. Les cours là-bas, c'était un défi pour nous. J'ai pas eu trop de mal. Parce qu'à l'université (ici), ils demandent quand même beaucoup de travail, surtout pour les matières scientifiques, physique méca, électro-cynétique. En arrivant là-bas, c'était moins soutenu, comme la première année, c'est un tronc général. C'était vraiment plus facile. On repart des bases. Tout le monde est au même niveau. Et puis, c'est pas le même statut que les profs français. Quand j'étais ici, on sentait une hiérarchie entre le prof et les élèves. Là-bas, **c'est tout le monde au même niveau.** Ils veulent qu'on les appelle par leur prénom. Ils étaient assez disponibles, l'après-midi, ou en fin de semaine, si jamais tu avais une question. On peut rester un peu après les cours... Les autres (les premières cohortes) nous en avaient parlé, mais c'était encore mieux que ce qu'on avait imaginé.*

*« C'est très différent. Les profs sont **proches** des élèves. Quand on a un problème, on peut aller les voir n'importe quand, on peut les appeler pour qu'ils viennent nous voir, leur téléphoner pour prendre rendez-vous. Ils sont toujours là **à notre disposition.** Ils **prennent le temps** de nous expliquer, comparé à notre système français. Les profs français, ils font leur cours et ils rentrent chez eux. Eux, les Québécois, dans la semaine, il faut qu'ils donnent 10 heures de temps aux élèves. Dans leur planning, ils ont 10 heures de disponibilité pour les élèves. 2 h le lundi, 1 h le mardi, etc. Eux, ils prennent leur temps. C'est leur métier. Ils l'aiment. Le week-end, les fins de semaine, ils sont chez eux, ils travaillent... mais la semaine, ils se consacrent à leurs élèves. Ici, (rigole), on était nuls, on ne travaillait pas le français. Ici (en Calédonie), la moyenne du temps qu'on passait sur nos devoirs, moins d'une heure ! Au cegep, tu as des devoirs à rendre toutes les semaines. Tu as des rapports de labo à rendre toutes les semaines. C'est du contrôle continu. C'est **cadré**, c'est pour pas que tu sois perdu. Tu fais un labo, tu prends tes notes, tes mesures. Le prof te donne un papier qui explique ce qu'il veut dans ce rapport. Tu fais ton introduction, ton développement, ta conclusion. Ça fait 10-15 pages. On avait 34 heures, voire 40 heures de cours par semaine. Longin... des fois on pouvait rester 2 ou 3 heures après les cours. On pouvait rester de 6 à 8. Du lundi au*

jeudi. (...) La dernière année, ça arrivait que tu passes plus de temps au cegep que chez toi. On partait à 8 h le matin, on revenait vers 9 ou 10 h le soir. Au début, c'était dur, mais on se disait que c'était pour quelque chose aussi.

« L'enseignement du français, c'était différent de ce que j'ai connu ici. Là-bas, on s'attachait bien à t'apprendre un français correct. C'est par rapport à la notation aussi. Quand tu avais 100% pour un examen, tu avais déjà 30% pour l'orthographe. Si t'étais pas bon en orthographe, tu partais déjà avec 30 points de moins. Ici (en Calédonie), on ne regarde pas trop l'orthographe. Moi, j'étais nul en français, je me suis sacrément amélioré en l'espace de 3 ans. Il y avait de la dictée, de la grammaire... Ce qui m'a frappé par rapport à ici (en Calédonie)... ici quand tu es dans un lycée, tu as la salle des professeurs, et les élèves n'ont pas le droit d'y aller. Alors que là-bas, chaque professeur a son bureau, il te donne les horaires où tu peux passer, tu vas le voir : « Ah, j'ai pas compris ça... ». Ils sont **disponibles à 150%**. Mon dernier projet en électronique industrielle, je l'ai fini le 24 décembre au soir. Avec le prof., jusqu'à 5 h du soir. On était un groupe, moi et un copain et deux autres Québécois. On a eu vraiment l'impression qu'ils étaient là... qu'ils avaient une mission d'enseigner, de transmettre un savoir. Chose que j'ai pas beaucoup ressentie ici en Nouvelle-Calédonie durant mes études. C'est peut-être le fait que j'avais un peu grandi, mûri aussi... »

« On avait de la misère en français, mais on appelait la prof, et elle venait chez nous, et on se mettait tous ensemble pour travailler, pour expliquer les difficultés. Elle consacrait deux heures le samedi ou le dimanche. Ils prennent beaucoup de leur temps pour enseigner. Ils prennent le temps d'expliquer. **Là-bas, ils veulent que tout le monde réussisse, à l'école et dans la vie.** Ici (en Calédonie), il y a une différence entre eux (les profs) et nous... c'est difficile à expliquer. Au Cegep... ils faisaient tout pour apprendre aux élèves : dans une salle, ils montaient une mini-entreprise, et c'est vrai que ça nous aidait pas mal. C'était tout le temps à jour, les engins d'automates avaient toujours les derniers logiciels. »

« Un prof de là-bas (du Québec) est venu faire une formation ici. Quand il a vu le matériel, il a dit à son retour : « vous n'avez rien chez vous ». Là, tu te poses des questions. A Jules-Garnier, tu as un ou deux tours... là-bas, des tours mécaniques, tu en avais 12. Les moyens ici ne sont pas mis là où il faudrait. Moi qui avait connu un enseignement technique ici... quand j'étais en première, j'ai eu un prof de maths, un zoreille, qui nous a dit : « moi, j'en ai rien à foutre de vous, je suis là pour le pognon et c'est tout ». Là-bas tu arrives, tu as beaucoup **plus d'heures de pratique que de théorie, là, quand tu réalises ça, tu es content.** Avec un bon équipement. Et **on te fait confiance.** Pour la manipulation. Là où l'éducation en Nouvelle-Calédonie, on va dire qu'elle est paternaliste, on te montre : « tu fais comme ça », au Québec, non, tu as beaucoup plus d'autonomie. **Tu as vraiment l'impression d'avoir un partenaire en face de toi.** Cette expérience au Québec... ça a fait que j'en suis arrivé à me dire que **l'éducation en Calédonie, ou même l'éducation nationale... elle est de forme... verticale.** Tu as le professeur, et les élèves en dessous, une sorte de hiérarchie. Alors qu'au Québec, c'est beaucoup plus horizontal. Les élèves sont là. Déjà nous, en arrivant d'ici, on avait l'habitude de dire à notre professeur « monsieur ». Là-bas, mon premier cours d'élec., il m'a dit : « non, non, tu m'appelles pas 'monsieur', je m'appelle Rock, tu m'appelles Rock »... ça, ça casse tout ce qu'on a pu voir ici en Calédonie. Il y a plus de rapport... même s'il y a quand même un minimum de respect vis-à-vis de ton prof. Lui, il

enseigne. Mais si on s'appelle par notre prénom, ça devient un partenaire. Pour montrer qu'il est bon, on est obligé de réussir. »

*« Ya rien à dire (i.e. on ne peut pas critiquer). Déjà on les appelle pas par « monsieur », tout en les respectant, on les appelle par leur prénom... la relation entre prof et élèves... je veux dire **qu'ici, on est loin de cette relation-là**. Pour moi, les profs, ici, ils donnent les cours pour... plus pour toucher leur paye en fin de mois. Alors que là-bas, **ils donnent des cours pour qu'on réussisse**. Ils donnent tout. Je me rappelle que quand on faisait des travaux pratiques... quand on n'avait pas fini à 5h... ils nous disent de rester jusqu'à ce que le Cegep ferme... jusqu'à 9 ou 10h... et **ils restent avec nous**. J'ai eu un prof, on allait carrément chez lui. Sa femme nous faisait la cuisine, on faisait une pause pour manger, et on reprenait... Tous nos cours... les profs... **ce sont des professionnels**... Au début, ils ont fait des années sur des plateformes pétrolières, en Amérique, en Afrique ce qui fait que quand ils font leurs cours, **ils savent de quoi ils parlent**. Ils savent que théoriquement ça fait ça... mais après, ils nous donnent leur avis... qu'il y a toujours une marge d'erreur... alors que nos profs d'ici, ils ont juste fait leur diplôme d'enseignement, ils nous donnent que la théorie... ils n'ont pas d'expérience... Nous, on arrive à l'usine, on arrive dans la vie active... et ben, c'est pas l'école, voilà. Là-bas, **ils ont un plus, à travers leur expérience**, ils nous mettent déjà dans le bain, alors qu'ici, tu es obligé d'attendre de travailler pour être formé. La plupart des emplois ici, ils demandent de l'expérience... mais comment tu veux en avoir... ?*

De la difficulté à vivre hors de chez soi...

Au-delà de l'expérience scolaire, la construction de ce regard éloigné commence par l'épreuve du dépaysement. Langue, climat, nourriture, architecture... rien n'était *a priori* familier, en dépit de la « petite induction » préparatoire dispensée par Hélène Méthot à Nouméa avant le départ.

« Il y avait le froid... il y avait le langage... enfin, le parler à eux... c'était dur aussi de les comprendre. Le début des cours, mon Dieu... c'était ! pfft. La Québécoise qui nous avait présenté le Québec à Nouméa, elle nous a donné un petit lexique. Awa quand même c'était dur. Ils se répétaient un peu. Eux non plus ne nous comprenaient pas. On a une façon de parler ici. On était obligés d'essayer de bien prononcer les mots. Pendant 2 ou 3 mois... Nous, on a eu plus de mal qu'eux. Et puis, les instruments... c'est tout en anglais... par ex, la Wescott... c'est la clé à molette, après, ils montrent, et on sait ce que c'est. Après, on se mettait à dire Wescott. »

La déception est parfois au rendez-vous : « on croyait aller en Amérique, on se retrouvait dans un trou ». La taille modeste des villes (il y a 41 475 habitants en 2012 à Rouyn, et 25 686 à Sept-Îles en 2011) ainsi que leur caractère « provincial » (Sept-Îles est à 14 heures de bus de Montréal, Rouyn à 10 heures...) ont pu laisser place à une certaine désillusion dans les premiers temps du séjour.

Ce dépaysement qui rime parfois, comme pour cet étudiant scolarisé en Gaspésie dans une filière des produits de la mer, avec un certain désenchantement :

« Nous les 6, on avait la même idée, on pensait arriver dans une ville... euh... qui bougeait... un peu comme Nouméa. On a atterri dans un village perdu, loin des grandes villes... Le directeur du Cegep, quand il est venu présenter à Nouméa, il ne nous a pas parlé de ça ! (rire). Je pense qu'il a fait exprès. Sinon, on se serait désistés, c'est sûr. On avait regardé sur internet. Mais ça disait rien. Juste des photos. Ça a été dur. On est partis dans les grandes villes, du coup, avec mon coloc. Avec le Cegep on a fait un tour du Québec, pour visiter des usines. Québec, Montréal... on n'a pas fait Niagara. Mais moi avec l'AEC, je suis parti après au Nouveau Brunswick. On a fait les Maritimes, etc. En fait, on a fait un repas d'au-revoir au Cegep à la fin des 3 ans. Ils ont raconté notre arrivée. On est arrivé à Montréal, on a passé une nuit, et on a fait 15 h de bus. On est partis à 11 h, on est arrivés à 2 h du matin. Là, ils ont raconté notre arrivée. Nous, on pensait faire 5 h de bus. Et là, on voyait l'heure... on voyait que c'était tout noir... il y avait de moins en moins de maisons... on se demandait... on était claqués du voyage aussi. Le responsable devait être fatigué de nous dire : « on est bientôt arrivés ». On ne voyait plus de maisons... et puis c'était tout noir... On arrive à l'école à 2 h du matin. Le directeur avait demandé à des professeurs s'ils voulaient nous parrainer. Et là, il y a des professeurs qui nous ont parrainés. Ils nous ont emmenés chez nous, dans nos appartements respectifs. Le lendemain matin, ils nous ont emmenés faire notre épicerie, nos premières courses. Ah, c'était bien organisé, quand même, notre Cegep, parce qu'on n'était pas beaucoup aussi. Ils nous offrent un repas dans la journée, avec le directeur, ils nous ont expliqués un peu, ils nous ont fait un accueil. Et les appartements, ils étaient vraiment bien. Mais l'hiver... c'est plus le fait de rester enfermés parce qu'il fait froid. C'était insupportable par moments... les premières fois, on a essayé de sortir, mais on avait les pieds gelés, les mains gelées... on était équipés pourtant... mais à moins 40... on n'était pas habitués, en fait. Ici, on était habitués à rester dehors... là-bas, rester un hiver dans la maison... Les gens font pas grand-chose... il y a des habitués du bingo. Pas nous. Ils se retrouvent. Cette année, j'avais beaucoup d'amis québécois ; je suis resté avec eux, on avait du sport... pour faire passer le temps. L'hiver, tu as des festivals, à une période précise. Dans le village, si tu n'as pas de voiture, tu ne peux rien faire. La ville est 20 minutes, pour avoir le petit centre commercial de rien du tout. Ou une heure de chaque côté pour avoir quelque chose de plus grand. Au début c'était chiant, parce qu'on n'avait pas de voiture, et on bougeait pas. Quand on a eu des voitures, on a commencé à vouloir faire des activités et tout. C'était un peu plus intéressant. »

Cette association entre l'hiver et un enfermement difficile à supporter se retrouve dans la plupart des témoignages :

« C'est un bâtiment fermé, sans cour, c'est pour l'hiver, en fait. Tu n'as pas de cour à l'extérieur, tu es toujours à l'intérieur. L'hiver, tu rentres à 8 h, il fait nuit, tu ressorts à 5 h, il faut nuit. Tu vois jamais le soleil. Le cegep de 7_Iles est petit. Les Américains, tout est à l'intérieur, c'est un seul bâtiment, tes casiers sont à l'intérieur, etc. C'est pas comme ici en Calédonie, ou tu passes dehors pour aller d'une classe à l'autre. »

La première impression laissée par Sept-Îles est aussi celle d'un lieu... dont la différence n'avait pas été anticipée. L'agencement de la ville lui-même étonne, dans la mesure où

un des deux groupes de la communauté innue de Sept-Îles (InnuTakuaikanUashatmak Mani-Utenam) vit dans une réserve d'une superficie de 1,08 km² enclavée à la limite ouest de la ville¹³. Le contraste est fort de part et d'autre de la « rue de la Réserve », entre le quartier chic (et blanc) en bord de fleuve et le territoire de la réserve indienne, ce dont j'ai moi-même été le témoin lors d'un voyage à Sept-Îles en 2009.

« Quand tu arrives la première fois, déjà tu es sûr que tu es loin de chez toi... La plupart des Noirs là-bas, ben c'est nous, les Calédoniens... tu en vois aucun, des Noirs. C'est une petite ville aussi. Nous, on savait pas (que ça allait être une si petite ville). On partait au Canada. On est arrivés le matin. Le soir, on a rencontré nos parrains et nos marraines, des Québécois, des étudiants, qui avaient été désignés pour s'occuper de nous. Désignés... ou volontaires. Moi et mes deux colocataires, on avait une marraine, québécoise. Quand on a fait le tour de la ville le premier soir, avec notre marraine, elle nous a dit qu'on ne peut pas faire le tour de la ville sans passer par la réserve. Que ça fait partie de leur ville. On a vu tout de suite, par ce qu'elle disait... qu'il y avait... (... hésitation)... comment on appelle?... Qu'ils étaient pas bien avec les Innus, qu'il y avait... qu'ils ne vivaient pas ensemble. Ça, on ne savait pas avant de partir. Hélène Méthot, elle nous a parlé des Innus, mais pas des réserves, etc. »

C'est l'expérience de la dureté des rapports sociaux entre Québécois non-autochtones et Indiens qui a été leur première surprise. Je dois ici admettre mon grand étonnement devant ces témoignages de Calédoniens, totalement en décalage par rapport à ma représentation d'une expérience, d'une histoire, forcément marquées dès l'enfance par des expériences de discrimination. Cette représentation s'est fondée sur mon expérience du terrain calédonien depuis 1994, mais également sur mes lectures, entre autres du travail de Christine Hamelin et Christine Salomon, sur la situation sociale des jeunes en Nouvelle-Calédonie, enquête qui révélait que « la moitié des 16-25 ont déjà été insultés dans les espaces publics en Nouvelle-Calédonie, 50% d'entre eux déclarant que c'est en raison de leur appartenance communautaire (Hamelin, Salomon, *et al.* 2008 : 24)

Pour le dire simplement, j'étais étonnée de leur étonnement devant la discrimination dont sont victimes les Innus, même s'il est vrai que j'étais pour ma part prévenue en raison des travaux que je mène depuis plusieurs années que les questions autochtones (Gagné, Martin, Salaün 2009), travaux qui m'ont donné l'occasion de lire abondamment sur la situation des Autochtones au Canada et de me rendre dans un certain nombre de réserves de la Côte-Nord. Certes le racisme existe en Nouvelle-Calédonie, mais il est incomparable avec le fossé qui sépare les communautés au Québec, disent ces jeunes.

Il semble difficile de généraliser, mais disons qu'au-delà des nombreuses amitiés nouées avec des Québécois, le regard de l'Autre n'a pas toujours été facile à affronter. Il faut faire une différence entre Sept-Îles et Rouyn, car si à Sept-Îles on m'a parlé de gens « curieux » (parfois trop...), à Rouyn, certains évoquent des gens « méfiants », voire hostiles.

¹³ La deuxième portion, Mani-Utenam se trouve à 16 km à l'est de Sept-Îles et s'étend sur 5,02 km². ITUM comptait en 2012 environ 3544 membres, dont 2885 vivaient dans la communauté.

*« Les Québécois, les Sept-Iliens, ils sont très chaleureux. A Rouyn... c'était pas... c'est dans les terres, **c'est assez renfermé**... mes collègues qui ont été à Rouyn, qui sont sortis avec l'AEC... ils ont pas vraiment aimé les gens ».*

*« Ce qui m'a choqué un peu en arrivant là-bas à Sept-Îles... je voyais le réseau ferroviaire aussi développé qu'en France... et là, non (rire). Sept-Îles-Montréal, c'est 12 heures de bus. C'est pas aussi pire que d'aller à New-York. Mais c'est long quand même. **C'est surtout aussi le regard des gens à Sept-Îles**... toi, tu es... un petit jeune, qui arrive de perpette-les-bains... tu es en train de marcher dans la rue... c'est surtout le fait... tu arrives... c'est encore l'été, tu es en claquettes, en short... il y a des gens qui viennent et qui disent : 'bonjour messieurs, bienvenus à Sept-Îles, vous venez d'où ?'. Je me souviens d'une petite vieille. Je me suis dit : 'merde, qu'est-ce qu'elle veut ?'. C'est la proximité des gens qui m'a choquée au début. »*

Il y a aussi une différence notable aussi entre le ressenti des AEC et celui des DEC, les premiers évoquant beaucoup plus systématiquement des attitudes racistes à leur rencontre. Cela s'explique pour partie par le fait que les AEC étaient des « irréguliers », selon l'expression en vigueur au Cegep, suivant des cours dédiés en dehors des heures de cours des étudiants « réguliers » (les DEC), le soir et le week-end. L'entre-soi de la formation, puisqu'ils n'étaient pas mélangés avec les étudiants québécois, formant une cohorte à eux seuls, et le décalage d'une vie dont les horaires ne sont pas ceux des étudiants (ils se levaient vers midi pour partir en cours à 15h... et revenir tard le soir), n'ont certes pas facilité l'intégration.

*« Quand on est arrivés, **on était sauvages... enfin... on était gênés**... Ils ont mis dans le journal qu'on était des Calédoniens, qu'on était sauvages, enfin, timides, gênés... ils ont mis dans le journal pour les Iliens... qu'il faut nous dire bonjour quand ils nous voient... Alors les gens, ils klaxonnaient, ils disaient : 'hé... bonjour les Calédoniens !'. Ils étaient déjà chaleureux... mais ils venaient nous demander : 'bonjour, vous êtes qui ?'. On était étonnés. C'est après qu'on a appris qu'il y avait eu un article dans le journal. »*

Dans les témoignages de ces jeunes, la petite ville de Rouyn prend parfois des airs de Far West :

*« On faisait la fête, oui, tous les week-ends (rire). On était beaucoup... surtout par rapport à la population à Rouyn. Il y avait ceux du Gouvernement (les DEC) aussi. On était 30 ou 40 (Calédoniens). On était un peu repérés. On a posé un peu la question aux gens du village. **Ils ont dit qu'ils n'avaient pas trop l'habitude de voir des étrangers venir dans leur ville**. C'est un peu plus tard. C'est parce qu'on a vu leur réaction à eux. Parce qu'ils regardaient un peu trop et tout ça, hein (rire)... les jeunes... ils nous prenaient pour des Haïtiens¹⁴. On dirait que c'était pas trop ça quand même. On dirait qu'ils hésitent un peu à entamer la conversation. Une fois qu'on allait vers eux, ça allait... mais ils ne venaient pas vers nous de leur côté. Même au Cegep, ils connaissaient les DEC. Mais en dehors du Cegep, ils faisaient pas le premier pas pour*

¹⁴ Une certaine presse populaire québécoise (le *Journal de Montréal* par exemple) a depuis de nombreuses années contribué à populariser l'image de « gangs de rue » qui seraient aux mains de jeunes d'origine haïtienne.

*accueillir l'étranger. Il fallait à chaque fois aller vers eux. **Moi, j'ai trouvé ça bizarre et j'ai pas accepté ça. Du coup, je m'enferme à la maison. Dégoûté.** Comme on est loin de chez nous... on n'a pas l'habitude d'aller loin comme ça... ça dépend des mentalités... ils voient soudainement des gens arriver comme ça. Les gens viennent demander, ils sont un peu curieux. Ils font pas les gens coléreux. Ils demandent bien... mais il y en a ... mais j'aime pas trop les gens qui regardent... il y en a (parmi nous) qui s'en occupent pas... ils sortent... mais moi, non. **J'ai toujours été comme un étranger. Jamais adopté.** Fallait les comprendre. Mais s'ils viennent ici (en Calédonie). Jamais on va leur faire ça. Comment ils regardent et tout ça. Nous, on les accueille bien ici. Ils étaient étonnés de se dire bonjour tous les matins, alors qu'on vient de se quitter de la veille... Ils sont pas chaleureux. Les gens, ils demandaient si on venait de Montréal... et tout ça. Qu'est-ce qu'ils branlent là, ils se demandaient. **Même avec les Indiens... net. Tu as vu comment ils arrivent à s'éviter du regard. L'enculé. C'est choquant. Ils nous voyaient comme ça. Ils nous évitent un peu comme ça. On était vus un peu comme ça, comme des fouteurs de merde.** Alors qu'on est tranquilles... »*

Il est important de noter que l'expérience des Calédoniens d'origine européenne semble avoir été différente, bien que l'échantillon rencontré soit beaucoup trop restreint pour en tirer quelque conclusion que ce soit. Comme l'explique l'un d'entre eux :

*« Surtout à Rouyn... on n'a pas une très belle image... moi, je passais un peu pour un Québécois, **on était privilégiés, les Blancs, ils faisaient une fixation sur les Kanak.** »*

Le but de ce rapport de recherche n'étant pas de faire un inventaire des troubles à l'ordre public dont ont été responsables certains Calédoniens... on se contentera de dire ici qu'il n'a pas l'air étonnant qu'ils aient été vus comme des « fouteurs de merde », et ce, aussi bien à Sept-Îles qu'à Rouyn d'ailleurs, ville concernée par ce témoignage d'une solidarité au groupe parfois lourde à porter, surtout pour un Calédonien d'origine européenne :

*« On était beaucoup entre Calédoniens. Le gros problème, c'est comme ici (en Calédonie), c'est l'alcool. Quand l'alcool s'en mêlait, ça finissait en bagarres. Déjà qu'ils sont loin de chez eux, y a plus la famille, ils sont déjà mélancoliques et tout. Quand il y a quelqu'un de Lifou, de Maré, de l'Île des Pins, de Koné... ya des choses qui passent, et ya des choses qui passent pas. Quand ils sont saouls, ça passe moins bien, on va dire. Ya eu beaucoup d'histoires comme ça. **Le problème, c'est que tous les Calédoniens sont mis dans le même sac.** Moi, déjà, pour eux (les Québécois), je suis un Kanak (rire). Ils voient pas trop la différence entre Kanak, Calédoniens... Calédonien, c'est calédonien, à Sept-Îles. Le problème, à Sept-Îles, ya pas de mixte. Ya que des Blancs, Québécois. A Rouyn, c'est plus divers. Des Blancs et des Innus. On en a souffert des fois. Nous... les Blancs... on a plus de facilités... parce qu'on va pas dire qu'on est plus sociables, mais on parle plus facilement aux gens. Les Kanak, ils sont plus... dans leur truc, entre eux, 4 ou 5 avec leur capuche. Ils sont plus sauvages, on va dire. Ils s'ouvrent, ils se font des amis et tout... mais quand les Québécois les voient se battre entre eux... quand ils font des conneries, en boîte, quand ils touchent les filles... du coup, au début, **les premiers Calédoniens qui sont arrivés... les Québécois leur ont ouvert les bras, 'c'est super'. Mais après, on était trop, on était presque 50 à un moment, ça faisait trop pour la ville.** On est tout le temps ensemble, on ne connaît personne. Ya en a qui sont déjà là... on va se renseigner un peu... c'est ceux qui sont arrivés après qui ont plus nui... »*

au début, quand ils sortaient... ils ont donné une mauvaise image. Ben... on me l'a souvent sorti : 'vous vous battez quand vous êtes saouls, vous'. Mais, il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. »

Sentiment partagé par un DEC de Sept-Îles, kanak, lui :

*« C'est vrai que **les relations avec les gens, c'était pas toujours facile**, mais j'ai senti une bienveillance quand même, quand on est arrivés. Quand j'ai dit 'Nouvelle-Calédonie', j'ai expliqué que c'était dans le Pacifique, à 2000 kilomètres de l'Australie, près de la Nouvelle-Zélande. Il y en a qui ont dit « ah oui, la NC, je connais, c'est pas là à côté de la Guadeloupe ? ». Rigolos, va ! (rire). La première fois que je suis arrivé en boîte, il y a un mec qui s'est approché, qui m'a tendu un joint et qui m'a dit 'bienvenu à Sept-Îles'. J'ai dit 'non désolé, je touche pas à cette merde encore'. Sinon, les gens étaient curieux. Honnêtement, c'était de la curiosité. Il y avait des gens que je voyais dans la rue, que j'avais déjà vus dans les magasins, en boîte... ils me disaient bonjour. **A Sept-Îles, on était visibles, mais pas forcément dans le bon sens... On a eu des cas, un de nos camarades, il a cassé une vitrine d'un magasin... Après, on a porté collectivement.** C'est vrai qu'il y en a qui se sont faits remarquer à cause du sport... mais après, une réputation, c'est dur à monter, mais c'est facile à redescendre. A un moment, on avait une mauvaise réputation. Mais bon, moi, je faisais pas attention, j'étais là pour mes études. Honnêtement, les gens du Cegep ont toujours essayé de nous préserver. Prendre notre défense. Mais arrivé un moment, tu peux plus prendre la défense d'un idiot. On essayait de s'auto-cadrer, de s'autogérer... Le fait d'avoir des filles (dans le groupe)... il y avait peut-être un peu de retenue de notre part. Quand il y a une fille dans le groupe, on ne peut pas agir de la même façon. On était toujours ensemble. C'est une grande famille. Certaines personnes se sont érigées en leader et on fait que le groupe reste soudé. **On essayait de garder cette image positive.** »*

Le témoignage évoque une planche de salut : le rachat par le sport, et le football en particulier.

*« **C'était le regard de travers qui nous gênait.** Quand on est arrivés, ils nous regardaient de travers. Au début, ils étaient pas beaucoup, les Calédoniens. Ils étaient 16 plus les AEC. Quand nous on est arrivés, la deuxième cohorte, on a apporté encore un grand nombre... de personnes étrangères. Après, avec le sport, on a commencé à se faire connaître dans le foot, futsal et foot à 11 l'été. Les gens ont commencé à nous connaître. **Au début, on va pas dire le mot... raciste... mais le regard, c'était méchant. Ça s'est arrangé, mais ça a mis du temps. 2 ans.** Il y avait une équipe de foot qui était déjà là. Nous, on a réussi à faire monter l'équipe dans la division supérieure. Les gens ont commencé... (à mieux nous regarder) ».*

L'investissement de certains (qui a permis à l'équipe locale de monter d'une division...), leur implication en devenant « coach », aura permis de compenser, partiellement, cette image négative lourde à porter et, comme ils le disent, de « s'intégrer à la vie québécoise ».

Les propos recueillis en 2011 par le journaliste Jean Saint-Pierre pour un hebdomadaire régionale (Bas St-Laurent) auprès de Jean-Xavier Wakanumune (dit Nao), Calédonien connu pour ses talents footballistiques, contraste fortement avec les témoignages que j'ai recueillis pour ma part, mais confirme les vertus apparentes de l'engagement sportif... : « (...) Nao a réalisé trois stages chez Aluminerie Alouette, un milieu de travail

qu'il trouve intéressant. Son intégration dans la communauté septilienne s'est fait d'abord grâce à son talent en soccer, puis par des collaborations avec Tam ti delam, à Cégep en spectacle, au basket, au touch-football et au volley. Le Calédonien avoue que le premier hiver fut décourageant. «J'ai vite développé un réseau social au sein du groupe de la Calédonie, mais aussi dans les sports et ailleurs. Je n'ai jamais senti de racisme à Sept-Îles. C'est comme chez nous. On se mélange. On vit ensemble.» Nao a beaucoup apprécié son implication comme entraîneur de soccer auprès des jeunes septiliens. «Mon père me disait :Tu verras trois ans, c'est vite passé, mais on s'attache vite aussi dans la vie. J'espère bien que ma troisième année en terre nord-côtière se prolonge.»¹⁵(souligné par moi)

Si la « bienveillance » des Québécois est évoquée dans les témoignages que j'ai recueillis, elle est parfois teintée de paternalisme :

*« Les gens étaient sympas avec nous, oui... enfin (se ravise), la plupart, oui. Ce que j'ai remarqué quand je suis arrivé là-bas... le Québécois, il croit que les gens qui viennent chez lui, ce sont des malheureux, ce sont des gars qui... tu vois... qui viennent de pays sous-développés... C'est dans ce sens-là. C'est un peu... **on sent un peu de la pitié...** enfin, je rigole. Là-bas, il faut dire aussi que les autochtones, ils sont en réserve. Et quand ya pas de réserves, il y a des Indiens qui traînent... des clochards. En fait, ils sont comme ça, les Québécois... parce qu'ils connaissent pas... Nous, ça nous arrangeait aussi... qu'ils soient gentils comme ça aussi. Ils sont tous cools. S'il y a des dons à faire, ben, ils vont tous en faire ».*

Ce paternalisme est évoqué jusque dans les relations de travail dans lesquelles ils sont insérés depuis leur retour, certains salariés du site de Vavouto reprochant à leurs superviseurs québécois de se prendre pour des « missionnaires » :

« Ici à l'usine, ça va, on se parle (entre Calédoniens et Québécois)... après, ça dépend des gens. Il y en a qui se mettent dans la tête qu'ils ont été envoyés ici, que toi tu ne connais rien, qu'ils sont là pour tout t'apprendre. Ils sont pas tous comme ça, mais... il y en a qui se demandait (au Québec) comment on vivait ici, si on avait la télé chez nous, etc. Les gens de Sept-Îles disaient aussi que les gens de Montréal pensaient qu'ils vivaient encore dans des igloos... ça nous faisait rire un peu. Ici, c'est pareil, ils ont tendance à croire que nous on ne connaît rien, et qu'eux, ils connaissent tout. »

Le dernier point à évoquer est la relation avec les Innus, point sur lequel je les ai systématiquement interrogés, poussée par une curiosité personnelle dans un contexte où les « questions autochtones » ont pris de plus en plus de visibilité en Nouvelle-Calédonie depuis une décennie. Comment se sera passé ce premier contact direct entre autochtones canadiens et calédoniens ?

« (Vous fréquentiez les Innus ?) Non, quelques uns... mais après, on a eu quelques misères avec eux. Parce que là où on était, c'était dans les réserves, quoi. On avait des copains qui chassaient... on leur a demandé s'ils pouvaient nous rapporter du caribou. Ils vivent beaucoup sur l'argent du Gouvernement... (le bien-être social)... à chaque fois ils sont saouls... beaucoup de dealers chez les Indiens... Au début ça allait, mais après

¹⁵ <http://www.hebdosregionaux.ca/bas-st-laurent/2011/09/01/nao-hesite-entre-setablir-a-sept-iles-ou-en-caledonie>
. Page consultée le 2 avril 2013.

quand ils commençaient à sniffer une ligne de coke devant nous... ben, ça n'allait plus. On était plus (i.e. davantage) copains avec les Québécois. »

*« (Vous fréquentez les Innus ?) Oui, certains, mais il n'y en a pas beaucoup au Cegep. Et puis c'est différent. Ils sont bien parqués dans les réserves. Ils ont beaucoup de problèmes d'alcool, de drogue. On s'aventurait pas trop dans les réserves non plus. On était amis avec quelques Indiens qui étaient au Cegep. On a sympathisé... quelques amis sont allés à la chasse avec eux... (...) Ben **au début, les Innus nous prenaient pour des... ils disaient qu'on était des Blancs quoi... parce qu'on... parce que... on était avec les Québécois, on allait au Cegep. Pourtant on leur disait que nous aussi on était le peuple autochtone de la Nouvelle-Calédonie !** On les rencontrait au centre commercial, au bar. On avait deux frères innus, on était partis manger chez eux pour la Noël, ils nous ont fait goûter du caribou et tout, c'était bien. Il y en a qui suivaient des petites formations de conducteur de train. Sinon il y avait aussi des Indiens au Cegep. **Je crois que le truc qui nous a choqués, au début, c'était... l'apartheid... on dirait... il y avait la police des Innus... et la police des Blancs, comme ils appelaient... Même quand on voyait les Québécois et les Innus, entre eux, il y avait un blocage, ils ne se parlaient pas facilement. Quand on faisait nos stages, il y en avait qui disaient : 'attention, les Innus, ils sont comme ça, comme ça'. Mais le truc, c'est que moi je me comparais un peu aux Innus... ce n'est pas la même chose... mais quand même, ça me faisait quelque chose. »***

Ces relations entre Calédoniens et Innus ont donc été pour le moins ambiguës, les récits évoquant la quête initiale d'une impossible solidarité avec des autochtones indiens... qui ont fini par faire figure de contre-modèle. Certains cégépiens disent que leur rencontre avec les Innus leur a donné à penser de l'option « autochtone » pour le futur de Kanaky :

« C'est sûr, on pourrait rentrer dans ce système de royalties, là. Mais Tjibaou, il a été clair dans le discours qu'il a eu avant d'être assassiné. Il fallait qu'on se montre. Pas juste spectateurs mais acteurs de notre devenir. Il fallait arrêter de penser qu'on va faire comme les autochtones au Canada... ou dans certains pays comme Nauru... c'est fini. Moi, je veux pas de ces histoires de royalties. Je veux être capable de prendre ma fourchette et de manger moi-même. »

Un temps suspendu

L'expression « temps suspendu » aurait pu tout aussi bien être remplacée par une autre : « le temps des incertitudes »¹⁶. La conjoncture dans laquelle j'ai rencontré ces cégépiens de retour au pays est tout à fait particulière, puisque nous parlons de juillet-août 2012, moment où l'usine du Sud était en arrêt technique pour cause de fuites d'acide... quand celle du Nord attendait la première coulée de nickel pour la fin de l'année¹⁷.

Entre usine en chantier et usine en panne... le temps de l'attente

Un cégépien explique ainsi qu'envoyé par Vale pour une AEC, il a demandé à rester un an de plus au Québec à l'issue de sa formation pour passer un DEC et limiter les aléas d'un contrat qui le lie à la mine du sud (où il est de fait revenu travailler... pour trois mois seulement avant de partir à Enercal) :

*« Oui, Vale s'engageait à nous embaucher (après notre AEC)... On était 25, ils s'engageaient à en embaucher 21... si rien ne changeait chez eux... mais il y a avait les sous-traitants aussi. Sauf que moi, je ne suis pas revenu directement. Là-bas, à la fin de mon AEC, j'ai demandé, avec 2 autres personnes, si on pouvait prolonger l'AEC en DEC. On avait crédité tout ce qui est pneumatique, hydraulique, les débuts. On crédite une petite partie quoi. Le contrat, c'est qu'on devait passer le DEC en 2 ans, ce qui faisait trois ans au total. C'était la condition. On était comme les boursiers du Gouvernement, sauf que nous, on a eu une plus grosse aise financière au démarrage. Nous, **on s'est rendu compte qu'avec un AEC, on ne pouvait travailler que sur Goro, c'était vraiment spécialisé. Et moi, ça me faisait peur, parce qu'on ne savait si Goro allait se lancer vraiment.** A l'époque, il y avait déjà les fuites d'acide, et tous ces petits problèmes... c'était en 2008. Nous, on a décidé de rester. On avait vu avec le Gouvernement et avec Goro si on pouvait prolonger en DEC. La femme qui s'occupait de nous au Gouvernement a dit qu'il n'y avait pas de problème, du moment qu'on finissait en 2 ans. Mais Goro a dit que si on faisait ça, on rompait notre contrat d'embauche au retour, mais que quand même, avec un DEC, on les intéresserait. »*

Mais c'est aussi un moment particulier de l'histoire politique du pays, avec l'approche des échéances référendaires qui statueront sur le devenir institutionnel de la collectivité

¹⁶ Pour une description du climat général d'incertitude autour du développement minier tel qu'il est vécu par les acteurs locaux, on se référera aux deux enquêtes réalisés par l'IAC en 2005 et 2010. Voir Sourisseau et al. 2006 et Grochain, Poithily 2011.

¹⁷ Première coulée qui a officiellement eu lieu le 10 avril 2013.

dans ou hors la République française, conjoncture où la montée des tensions est palpable, et où on assiste à des formes de recristallisation des oppositions politiques¹⁸.

Temps social et temps individuel se télescopent ici, car les cégépiens sont aussi, à titre personnel, dans une forme de latence. Gérard Mauger rappelle que « Si l'on s'en tient aux cursus familiaux, scolaires et professionnels, on peut considérer que la jeunesse est l'âge de la vie où s'opère le double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation, la séquence de trajectoire biographique définie par le double processus d'accès à une position stabilisée sur le marché du travail et sur le marché matrimonial » (2010 : 14). Ce double passage est loin d'être réalisé pour une majorité de ceux que j'ai rencontrés, tant au niveau familial que professionnel.

En jeu ici, l'émergence d'une « condition juvénile » dont ces cégépiens seraient peut-être les précurseurs, au sens où ce double passage et la « stabilité » qu'on en attend généralement ne semble pas recherchés, et sont même, pour certains, en un sens redoutés. Comme l'exprime l'un d'entre eux, qui repart faire une licence professionnelle en Métropole :

*« En fait, je ne sais pas si je veux commencer à travailler ici, en fait. Je n'avais pas programmé de revenir tout de suite. J'avais envie de faire quelques années au Québec et de revenir après. J'ai eu beaucoup d'attaches là-bas. J'ai envie de passer plus de temps là-bas, hors de l'école, profiter de mes amis et après revenir. Et après, **vivre ma vie ici, définitivement... Revenir ici... Je suis pas pressé** ».*

Un certain « refus de grandir » qui se manifeste chez certains par la poursuite d'études (en Licence pro. en Métropole ou en Bac au Québec (équivalent d'une licence française). Si certains sont parents de jeunes enfants et désormais logés conformément à leur souhait (mais nous parlons là d'une minorité), la plupart, en dépit de leur accès à l'emploi, sont soit retournés chez leurs parents (situation qu'ils évoquent comme provisoire) quand d'autres vivent encore comme des étudiants, en colocation chez l'habitant à Oundjo pour 30 000 CFP par mois. Ils ne semblent pas particulièrement pressés de quitter cette « condition juvénile » pour accéder à un « état » professionnel et conjugal (et aux responsabilités qui vont avec, ce qui semble particulièrement vérifié chez les jeunes femmes, mais pas seulement).

Comme le rappelle Gérard Mauger, la situation de double passage caractéristique de la jeunesse peut être décrite à la fois comme une période d'« accumulation primitive », et un moment d'« apesanteur », d'« incohérences statutaires » et d'« indétermination sociale » (2010 : 16).

Au plan privé, l'affranchissement progressif de la famille d'origine permet de se soustraire, pratiquement et subjectivement, aux contraintes qu'elle exerce, du moins partiellement – et c'est bien l'autonomie que confère le salaire - sans pour autant devoir déjà se soumettre à celles d'une nouvelle famille. La première chose achetée est une voiture, condition *sine qua non* de l'autonomie, du moins dans ses déplacements... Si

¹⁸ Le 14 juillet 2012 a ainsi vu l'organisation de deux défilés parallèles, puisqu'à côté du traditionnel défilé militaire s'est déroulé un défilé concurrent à l'initiative de l'Union calédonienne.

certain, une minorité, aspire à une vie tranquille (ils disent : « navette¹⁹-boulot-dodo » à Vavouto, ou « faire son 4-4 » entre la base-vie de Goro et Nouméa et sa périphérie pour ceux de Vale), d'autres, les plus nombreux – et les plus jeunes – n'oublient pas qu'il est grand temps de penser à s'amuser (« faire la fête »), la « vraie vie » ne commençant en un sens qu'à la sortie de l'usine.

Ce constat n'a rien d'étonnant en tant que tel. Béatrice Delay, à propos des conclusions d'une enquête Ipsos sur le rapport au travail réalisée en France métropolitaine en 2003 note que les jeunes (moins de 30 ans) « sont plus nombreux à considérer que le travail est aussi important que d'autres aspects de leur existence (près de six actifs sur dix) par opposition avec ceux pour qui la vie professionnelle revêt une importance moindre que le reste (près de quatre actifs sur dix). Cette dernière catégorie d'actifs, certes minoritaire sur un plan statistique, est cependant significative socialement dans ce qu'elle révèle sur les formes contemporaines d'engagement professionnel ; lesquelles s'expriment tendanciellement par une relativisation de la sphère du travail comme pôle d'ancrage unique de l'identité individuelle et sociale. Le travail est, en effet, concurrencé, voire dépassé, par d'autres sphères également pourvoyeuses d'identité, d'autres espaces d'investissements temporels et affectifs. Les résultats de l'enquête Ipsos (...) confirment ce diagnostic d'une relativisation de la centralité subjective accordée au travail » (Delay, 2008 : 6-7).

Au plan professionnel, ceux qui m'ont dit exercer le métier pour lequel ils avaient été formés au Québec, dans des conditions correspondant à celles qu'ils avaient prévues, constituent la minorité. Pour la majorité, « les choses vont bouger » dans les mois ou les années à venir, aussi bien pour la nature des tâches, le salaire, que l'employeur lui-même. Rien n'est encore tout fait stabilisé.

Une majorité de ces jeunes est dans cette contradiction de vouloir être « reconnue », tout en repoussant le plus longtemps possible la clôture de la séquence « jeunesse » qui impose l'ajustement des dispositions à la position effective, qui conduit les agents à « devenir ce qu'ils sont » et à « se contenter de ce qu'ils ont » (Bourdieu, 1979 : 123), clôture qui marque la stabilisation des dispositions et la cristallisation des *habitus*. Les cégépiens fraîchement rentrés vivent ce paradoxe d'un certain refus de s'installer tout en étant conscients qu'il faut bien se trouver d'une place dans la société globale, place qui n'est pas toujours facile de se faire et qu'on n'est pas forcément pressé de se faire²⁰. J'ai retrouvé avec eux ce que m'avaient déjà exprimé les étudiants de 1993, une certaine hantise de la routine qui les a vus tenter leur chance pour « voir du pays », c'est-à-dire surtout sortir de leur propre « pays ». La mobilité au Québec m'a souvent été présentée comme « une opportunité de voyager, de voir d'autres choses ». voire, l'occasion de vivre une « aventure » (qu'on ne pourra pas revivre plus tard).

¹⁹ La majorité des salariés de Vavouto viennent en transports collectifs, laissant leur voiture, pour ceux qui en possèdent une, au point d'arrêt de la navette le plus proche de chez eux.

²⁰ On lire par exemple Salaün 2009 à propos des jeunes parents Kanak et de la difficile reconnaissance de leur statut.

Il faut y insister, ce moment de leur parcours de vie s'inscrit de surcroît dans une indétermination généralisée : quel Pays ? Pour qui ? Avec quel partage des ressources ?

Car si la question de l'inéluçtabilité de la mise en production des usines ne se posait pas, ou plutôt qu'elle ne se posait qu'en termes de timing, qu'en termes d'une échéance proche dans le temps à laquelle il fallait se préparer, l'attente était chez certains difficiles à vivre.

*« Quand je suis rentrée du Québec (en juillet 2010), quand j'ai commencé à travailler, on n'était pas dans la pratique, on était plutôt dans l'écriture des procédures. L'écriture des standard jobs. C'est des méthodes de travail pour quand on va aller visiter les équipements. C'est de la maintenance préventive. C'est toutes les visites qu'on aura à faire sur les équipements pour éviter les problèmes. Les équipements n'étaient pas là. C'était virtuel. Mais maintenant, ils sont là. A l'époque, on avait nos manuels de maintenance. Depuis février, mars (2012)... on est rentrés dedans. Avant, ben des fois, ils ne savaient pas quoi nous donner à faire... on restait là. On se disait que c'était pendant la phase de démarrage, de construction... et qu'après on aurait quelque chose. Après, **il y en a beaucoup qui ont voulu démissionner, parce qu'ils en avaient marre d'attendre. Il y en a qui l'ont fait.** »*

Voici comment l'un d'entre eux justifie son départ de Goro pour Enercal :

*« Il y a beaucoup de gens qui changent de boîte. J'en ai vu quelques uns... avec qui j'étais... (un autre cégépien)... il était à KNS, et il est parti à Goro (rire). J'ai été recruté technicien de maintenance à Goro un mois après mon retour du Québec... Pendant les trois mois (de la période d'essai)... Je regardais quand même ailleurs... J'avais eu d'autres offres, dont une à Enercal... qui est basé en centre-ville... en tant que chef de quart, donc avec un meilleur salaire, et des meilleures conditions de travail on va dire... **Moi, j'étais dans le secteur « acide » à Goro, alors avec tous les problèmes qu'il y a eu, j'ai préféré abandonner le navire, on va dire... On faisait d'autres choses (que la maintenance), j'ai trouvé que le travail de technicien était ennuyant, il faut toujours attendre, on a beaucoup de paperasse.** Du coup, sur une journée de 8 heures, on doit travailler 4 heures, et encore... Nous, on veut faire une intervention... On fait le papier... et ça prend une heure ou deux, le temps que la personne aille condamner l'endroit pour que tu puisses travailler en sécurité. **Il se passait pas grand-chose. Le temps est long. Tu es tout le temps en train d'attendre.** Moi, j'étais dans un secteur où le rythme était spécial, car on était en 4-3. On travaillait 4 jours et on avait vendredi, samedi, dimanche de repos. On faisait des journées de 9h. On commençait à 7 h le matin, on terminait à 5 h le soir, et on avait 1 h pour manger. Le soir, la base-vie, c'est pas au top. Une vieille salle de gym. Ya des cours. 2 ou 3 différents par soir. Ya du bike, de la zumba, une sorte de mini bowling... ya quand même des activités. Ya une salle avec une Play Station et une Wii et tout. Il y a quand même des choses différentes. C'est intéressant. Sauf que ceux qui sont en 4-4, et nous on allait finir comme ça aussi, tu commence à 6h et quart et tu finis à 19h et quart. Tu finis déjà trop tard pour les cours de sport, qui sont faits pour les gens de bureau surtout, tu as plus trop le temps de faire du sport, et puis après une journée de travail, tu es fatigué... Je suis parti en mai. Je finissais ma période d'essai. Ils m'ont demandé pourquoi. Ils m'avaient proposé le CDI, mais je leur ai expliqué que ça ne m'intéressait pas. On m'a... convoqué, mais quelqu'un des RH m'a demandé d'expliquer pourquoi ça n'allait pas.*

J'ai expliqué que je trouvais ça ennuyant, qu'on ne travaillait pas assez. Ça cultive un peu la fainéantise, parce que les gens vont s'habituer à ça... mais le jour où l'usine va démarrer... il faudra bien... Ce domaine, la maintenance, c'est pas du tout un milieu auquel je m'attendais, c'était pas du tout ce que je voulais faire au départ. Je ne pensais pas à ça comme carrière. C'est la logique que j'aime bien. Quand tu as un problème, j'aime bien essayer de comprendre pourquoi ça ne marche pas. Donc pour ça, c'est intéressant. Mais après, là, Enercal, c'est le domaine de l'électricité, ça n'a plus rien à voir avec la maintenance. Là, je suis en CDI avec une période d'essai de 3 mois. (...) Je n'irai pas dans le nickel. Non, là, j'ai un bon poste, avec des responsabilités... ».

Une question récurrente : à qui profitera le nickel ?

Si tout était affaire de « timing » pour le démarrage des usines... plus incertaine était la réponse à la question du partage des bénéfices du nickel, qui est revenue de manière récurrente dans les entretiens, confirmant ce que Sonia Grochain, David Poithily et Jean-Michel Sourisseau écrivent : « Le partage de l'exploitation des ressources minières est un des éléments forts de la négociation de la paix civile (2011 : 2) ».

Les cégépiens, et plus encore les DEC que les AEC, et plus encore ceux qui sont à KNS que ceux qui sont à Goro, considèrent leur salaire comme trop bas, mais acceptable à partir du moment où il est provisoire et appeler à augmenter quand l'usine sera en production :

*« Depuis que je suis à KNS (était à EIM avant d'être embauché en CDI), ça va mieux. Maintenant je gagne un peu plus. **Les gens pensaient gagner plus.** Le fait, c'est vrai, mais moi, je suis plus dans le sens où... Si on produit et qu'on touche la même chose... là, c'est sûr que c'est pas bon... mais tant qu'on produit pas... mais **une fois que la production aura démarré, là, il faudra qu'il se passe quelque chose...** Je crois qu'il n'y a pas que nous... je crois que même le RH (responsable des ressources humaines) il va vouloir (qu'on augmente son salaire) ! (rire) On est dans l'attente. »*

*« Pour le moment, j'ai un salaire qui me suffit. Si par la suite, ya à discuter là-dessus... et ben... Nous autres, au Québec, on était payés deux fois plus qu'ici, entant que stagiaire là-bas. **3 ans passés dans le froid pour toucher un salaire de 230, 240 en gros...** euh... c'est pas... On est en train de réfléchir là-dessus. »*

De manière plus ou moins diffuse, les cégépiens rencontrés en 2012 reprennent à leur compte le diagnostic posé par les chercheurs de l'IAC suite à leur enquête de 2010 : « Les acteurs apparaissent donc très concernés, mais aussi lucides : ils se sentent tout à la fois des bénéficiaires potentiels d'impacts positifs, et exposés aux effets négatifs inévitables de la future usine, en particulier ceux liés à une « *soumission* » risquée aux lois des marchés mondiaux. Ils expriment aussi le fait que le « *passage à l'acte* », du projet à l'Usine, ne peut que renforcer le besoin de vigilance et que le risque de défiance n'est pas à écarter. » (Grochain et al. 2011 : 7)

Leur impression est qu'avec l'usine du Nord, le Pays a un peu « mis tous ses œufs dans le même panier », évoquant en ces termes ce que les économistes qualifient de syndrome hollandais²¹. L'inquiétude porte sur l'impact des fluctuations des cours du nickel, bien sûr, mais elle porte surtout sur un possible raccourcissement drastique de la période d'exploitation du massif du Koniambo :

*« Ce que je trouve bizarre, c'est qu'ils mettent des gros trucs... des gros moyens... **ils vont raser la montagne d'un seul coup...** Mais c'est ça que je trouve bizarre, ils pensent pas à plus tard... Parce qu'il faut que ça dure pour qu'il y ait du boulot ».*

Certains relativisent la distinction entre l'usine du Sud comme « coup de fric » selon leur expression, et celle du Nord « usine Pays », rappelant qu'après tout, l'industrie minière, comme toute industrie dans le système capitaliste, est d'abord destinée à faire une plus-value captée par les détenteurs du capital plus que par les salariés.

L'aspect anxiogène de ces projections sur un « après-nickel » qui pourrait venir plus vite qu'on veut bien le dire incite certains à se centrer sur le présent... tout en pensant à ce qu'ils diront à leurs enfants (pas nés encore en l'occurrence) :

*« Nous, à notre place, on est bien placés pour dire à nos gosses... 'allez loin dans l'école, **essayez d'éviter le secteur minier, faites des études, travaillez bien, parce que le secteur minier, ça va pas durer longtemps...** faites de la finance, de l'anthropologie (rire)... faites de la science'... je sais pas. Il va y avoir une ville ici, il y aura du boulot... avec tout ce qui va se créer autour, il n'y a pas que la mine... il y aura des touristes... vers la côte est... Peut-être que nos petits-enfants pourront migrer vers l'Australie... en profitant des études... on y pense pas trop... on est focalisés sur maintenant. »*

Certains ont évoqué leur malaise devant leur participation active, en tant que salarié de la mine, à la destruction de l'environnement, pris entre l'enclume de la pollution par l'acide (au Sud) et le marteau (des fumées de l'usine du Nord).

Un rapport spécifique au travail ?

La question de la spécificité d'un rapport au travail générationnel n'est pas nouvelle. Elle devient d'actualité quand sont publiées les premières analyses de l'impact des changements profonds de la condition salariale après le début de la crise au milieu des années 1970 en France. Une revue de lecture de la littérature sur le « rapport au travail des jeunes » fait apparaître que dans les années 1990, les analyses font état à la fois « d'un engagement soutenu, d'un souhait de la part des jeunes de voir leur subjectivité pleinement mobilisée dans le travail, de l'exigence de ressentir du plaisir au travail (Zoll, 1992), mais aussi d'une certaine démotivation, d'un rapport à l'entreprise qualifié de nomade, d'un fort matérialisme – le travail étant avant tout considéré comme un moyen, un instrument – et aussi d'un intense individualisme, radicalement différent de

²¹Le syndrome hollandais (*dutchdisease*) décrit un ensemble de mécanismes par lesquels une forte dotation en ressources naturelles peut influencer négativement la croissance à long terme d'une économie.

l'adhésion au groupe qui aurait caractérisé le rapport au travail des générations antérieures. » (Méda, Vendramin 2010 : 3)

Comme le souligne Béatrice Delay, les discours médiatiques et managériaux tendent même à véhiculer une représentation globalisante et stéréotypée des jeunes actifs : un investissement professionnel aléatoire et circonstanciel, un individualisme croissant, une infidélité croissante... telles seraient les propriétés du rapport au travail d'une génération actuelle qui a vu son niveau de formation s'accroître considérablement et ses conditions d'insertion se dégrader (Delay, 2008).

Jusqu'ici, et quand on se situe à un tel niveau de généralité, les cégépiens ne seraient pas très éloignés de ces représentations canoniques de ce qui fait la différence entre les « jeunes » salariés et les moins jeunes. En ce qui concerne le rapport à l'entreprise qualifié de « nomade », il faut cependant dans le groupe rencontré distinguer deux situations : il y a ceux qui sont « sédentaires » au sens où ils restent dans l'entreprise qui les a embauchés à leur retour du Québec (par choix ou par nécessité...), et il y a ceux qui au contraire manifestent le refus d'une « fidélité » à l'entreprise et sont prêts à aller là où ils trouveront les meilleures conditions de leur point de vue.

De l'avis unanime, les conditions de travail (notamment le salaire) sont meilleures à l'usine du Sud qu'à celle du Nord. La formule utilisée par l'un d'entre eux résume bien l'état d'esprit d'une majorité de ceux qui sont à Vavouto : « KNS, c'est le choix du cœur ». Un choix qui se justifie par l'engagement pour « l'usine du Pays », mais ne sera tenable à terme qu'à condition que la mise en production soit synonyme de jours meilleurs pour les salariés.

« Tu veux savoir en net ou en brut (rire). Je suis à 260. On est dans l'attente. Aujourd'hui, honnêtement, le salaire il permet de vivre... mais c'est pas ce qu'il y a de mieux en Calédonie. C'est clair que KNS ce n'est pas ce qu'il y a de mieux en Calédonie. Enercal paye bien, Goro, la SLN. C'est parce qu'on n'est pas opérationnels. Quand on commencera à produire, je sais que je vais monter (dans la grille salariale) ».

D'autres sont à l'évidence beaucoup moins engagés dans le développement du Pays :

*« Non, Vavouto, non, parce que c'est trop loin (rire). A Goro, on a la base-vie, on a le retour avec le bateau, c'est une heure ½, c'est 4-4 (4 jours de travail – 4 jours de repos). Le bateau, c'est moins long, et c'est moins dangereux aussi... J'ai commencé à travailler trois mois là-bas, en février. Je suis parti en 2008 en fait je crois, fin 2008. Je suis rentré en février 2012. J'ai déposé mon CV à Goro, et dans des agences d'intérim... pour voir qui rappellerait, pour voir si j'aurais un peu le choix... En moins d'un mois, j'ai eu ma réponse et j'ai signé mon contrat en mars à Goro. Je découvrais le site. Je gagne 247 brut. Eux, (ceux de KNS) disent souvent que Goro paye mieux, parce que la base-vie est payante à KNS au bout d'un moment... après un an, c'est 80 000 par mois. Nous, on est logés et nourris gratuitement... y en a qui ont commencé à 276, avec un DEC de mécanique. Il y en a un qui est rentré 2 mois avant moi. Je crois qu'il leur a dit : **'Entre vous et KNS... je m'en fiche, je prendrai le premier qui se présente'**. Du coup, ils lui ont proposé un peu plus... **Il y a beaucoup de concurrence**. Il y en a beaucoup qui se font embaucher quelque part, et qui disent qu'ils postulent à l'autre entreprise... comme ça ils se font proposer des meilleurs salaires... ».*

Il est intéressant de remarquer que la pierre n'est pas jetée aux transfuges, ceux qui ont quitté KNS pour d'autres entreprises, car on m'a dit « comprendre leurs raisons » notamment parce que les salaires sont moins élevés, et que les conditions de logement sur la zone VKP, pour ceux qui ne sont pas du coin, sont particulièrement difficiles. Un employé de KNS m'a dit à propos de ceux qui sont partis :

« Il y en a qui travaillent ailleurs... Après... voilà, comme on dit : 'chacun voit midi à sa porte' ».

Un autre :

« Il y en a beaucoup qui ont voulu démissionner (de KNS), parce qu'ils en avaient marre d'attendre. Il y en a qui l'ont fait. Ils sont partis à Goro. Quand tu appelles pour avoir un entretien, KNS met trois semaines pour répondre. Alors que Goro, c'est le lendemain. Donc quand on est rentrés du Québec, il y a en qui voulaient attendre que KNS appelle. C'est ceux qui pouvaient se le permettre. Les autres, ben, ils ont foncé sur Goro ».

Réciproquement, les jeunes qui ont quitté le Nord pour le Sud ne semblent pas souffrir exagérément d'un conflit de loyauté. Un cégépien (originaire des Îles) qui est parti à Goro après 18 mois à KNS explique :

*« Quand je suis arrivé (du Québec), j'étais intéressé à travailler à la SLN, parce que je suis sur Nouméa. Alors je suis allé poser directement ma candidature. Je suis arrivé en bas... j'ai rencontré leur directeur, qui m'a dit 'on est intéressés par des gens comme vous'. Mais une semaine plus tard, j'ai entendu dire que la SLN ne voulait pas entendre parler des DEC. J'ai demandé à ma cousine qui travaille là-bas, qui m'a dit ça. Ils veulent pas investir dans un domaine qu'ils ne connaissent pas. Ils connaissent pas le DEC, donc ils veulent pas prendre des gens... J'ai postulé à KNS et ils m'ont tout de suite pris. J'ai déposé mon CV. Après, ça c'est passé comme d'habitude, Atout Majeur m'a contacté pour l'entretien. J'étais rentré en juin 2010. J'ai commencé à travailler en décembre. Je vivais sur Nouméa. Je restais sur la base-vie. C'était gratuit pendant 1 an. Sur une base-vie, tu te sens pas chez toi, tu sais que tu es là pour travailler. J'avais fait des papiers pour demander un appartement. Je demandais Koné ou Pouembout. Ils viennent de me contacter, après 1 an ½... ils ne savaient pas que je ne travaillais plus là-haut ! Mais après, il y a eu beaucoup d'éléments qui ont fait que... j'ai voulu partir de là-haut. **J'ai embauché à 227, c'est misérable ! C'est déjà pas mal pour commencer, mais par rapport à ce qu'on avait au Québec ! Au Québec, on avait 700 dollars par semaine.** Moi, je n'avais jamais travaillé avant... mais je connaissais les salaires à la SLN. **Je suis déçu quand je suis embauché par KNS.** J'ai même pensé sérieusement à repartir là-bas pour y travailler. Je suis resté un an ½ à KNS. J'ai dû payer la base-vie... dans des petites chambres moins chères, à 48 000. Tu fais le calcul, quand t'enlève tout ça, **il ne te reste plus grand-chose pour vivre. C'est difficile d'avoir des crédits à la banque avec des salaires comme ça.** Moi j'ai payé ma voiture avant d'avoir des charges... Et puis... On se retrouve à feuilleter à la journée longue des manuels des fabricantssur les équipements, pour connaître les fréquences de maintenance. Après, moi, mon but, c'était de montrer que j'étais capable d'arriver à ce poste-là et de faire de bonnes choses. C'était surtout pour la prime personnelle... la PPP... parce que quand les évaluations ont été faites... **C'est ça qui m'a décidé à partir...** J'étais le seul dans mon secteur... et il n'y avait que moi dans (ce secteur) sur KNS... Je pensais avoir fait un peu plus que les autres, parce que j'avais fait tout le boulot... et quand c'est tombé... la*

*prime était... faible. **La prime, c'était 1,75%(du salaire brut), tout le monde, comme prime personnelle.** Dans tout mon secteur, on a tous eu 1,75 ! Mais dans d'autres secteurs, ça variait, il y en avait qui 3, 3 et des poussières. 1,75 c'était vraiment le minimum. **J'ai eu la même chose que ceux qui étaient rentrés il y a juste deux ou trois mois.** Le superviseur était nouveau, il venait d'arriver, il remplaçait l'autre d'avant qui n'était pas compétent du tout. Il dit qu'il va en parler. Et rien du tout. **Tout le monde était mécontent...** dans mon secteur, il n'y avait que moi qui avait un DEC, tous les autres étaient de l'AEC. (...) Le suivi du personnel n'est pas à la hauteur, là-haut. C'était au début de l'année, en février 2012. Ça m'a fait plein d'idées. J'ai commencé à contacter Goro, des copains en bas pour envoyer mon CV. On les a déjà avertis, KNS, de ce point : **si vous continuez comme ça, il y en a plein qui vont partir.** Et puis je suis pas le premier, il y en a plein qui sont partis. A Goro, ils le savent déjà. Je pensais en arrivant qu'ils vont me mettre à l'écart... 'c'est un gars de KNS...' Mais en fait c'est tout le contraire, ils viennent, ils te demandent. Je parle des techniciens, il y en a qui veulent monter là-haut, ils me demandent comment c'était. Goro, franchement, c'est mieux payé. Les conditions, on peut pas dire meilleures... parce que c'est pas les mêmes conditions... là-haut, ils travaillent en 4-4. C'est bénéfique pour nous, c'est mieux qu'en 5-2. Ça parle de rester en 5-2. Pour les techniciens de maintenance, parce que pour les opérateurs, ils sont déjà en 4-4. A Goro, je viens de terminer ma période d'essai ce mois-ci, au bout de trois mois. C'est 70 ou 80 000 de plus, brut. C'est beaucoup mieux. Moi, j'ai pas réfléchi, je suis parti. Là-bas, au moins, ça bouge. Je suis au moins dans mon domaine. Je commençais à me lasser.(En même temps, l'usine du Nord) c'était un projet pour le Pays. **Moi j'ai toujours cette idée en tête que si ça va mieux, je retourne (à Vavouto).** Il y a des collègues qui me demandent : 'pourquoi tu vas travailler à Goro ?' **Moi je leur explique que c'est l'usine du pays (Vavouto)... mais qu'il y a une différence entre vivre et survivre... »***

Le fait qu'une majorité de ces jeunes se dise prête à saisir les opportunités qui se présentent, et ce, dans des logiques relativement individualistes et stratégiques, les solidarise en un sens avec les constats des enquêtes contemporaines sur le rapport au travail des jeunes. J'ai ainsi été étonnée de l'imprégnation de leur discours par une certaine rhétorique de l'*achievement*, du type « quand on veut on peut », dont il est difficile de savoir en quoi elle participe de leur expérience nord-américaine et des valeurs qu'ils ont pu y découvrir.

Cette relative conformité est également vérifiée quand on se penche sur les *fonctions* du travail à leurs yeux. Le conflit – ou plutôt les interprétations que j'en ai recueillies – qui a opposé KNS à ses AEC en maintenance révèle ainsi par exemple qu'au-delà de la dimension strictement instrumentale, et ce en parfaite conformité avec ce que livrent les enquêtes faites ailleurs, « la possession d'un emploi et la qualité de celui-ci sont devenues une des conditions déterminantes de l'estime de soi » (Méda, Vendramin 2010 : 7. Souligné par moi). Au-delà de sa fonction manifeste – apporter un revenu, « faire vivre » - le travail remplit ici les mêmes fonctions qu'ailleurs : « il impose une structure temporelle de la vie ; il crée des contacts sociaux en dehors de la famille ; il donne des buts dépassant les visées propres ; il définit l'identité sociale et il force à l'action » (Jahoda, 1984 cité par Méda, Vendramin 2010 : 7).

Les sociabilités dans lesquelles ces jeunes sont engagés sont différentes de celles de leurs parents. Le groupe des pairs (les « amis ») a pris une importance capitale dans leur vie, de même que les « collègues » comme groupe de référence auquel on s'identifie dans une communauté d'expériences. Ces jeunes se parlent, se téléphonent, envoient des textos, se donnent des nouvelles via Facebook, etc. Rainer Zoll (1992) parle de nouvelles « sociabilités discursives », les jeunes ayant tendance, beaucoup plus que leurs prédécesseurs, à tisser des liens sociaux par la parole, l'échange verbal et le bavardage, en réponse, selon lui, au processus d'individualisation et à la dissolution des mondes vécus traditionnels, et comme un moyen d'établir la confiance dans un contexte d'incertitude et d'instituer de nouvelles formes de rapports sociaux.

Ici, ces nouvelles affiliations recherchées par les cégépiens ne remettent pas en cause les autres (familiales, religieuses, partisans ou syndicales parfois à l'échelle d'une famille ou d'un clan...) : elles s'y ajoutent davantage qu'elles ne s'y substituent. Reste à savoir comment elles seront hiérarchisées au fur et à mesure qu'ils quitteront la condition de « jeunes », précisément. Mais il est beaucoup trop tôt pour estimer que le diagnostic d'Ulrich Beck qui avance que dans ce qu'il a appelé la « Société du risque », les contradictions entre les affiliations multiples ont tendance à jouer en défaveur des engagements sociaux, et notamment de la famille et des liens durables. « Ainsi, la conciliation entre les impératifs de la survie, de l'indépendance économique – c'est-à-dire aussi de ce qu'ils supposent en termes de choix, de mobilité, de temps disponible... – et l'ensemble des autres implications sociales (couple, famille, sociabilités...) serait rendue plus difficile pour les générations présentes » (Schehr 2002 : 17).

En défendant l'idée selon laquelle les cégépiens que j'ai rencontrés sont finalement assez semblables aux jeunes rencontrés par d'autres chercheurs dans d'autres contextes, je m'inscris *a priori* résolument dans une interprétation *non culturaliste* de ce qui ferait la spécificité du rapport de ces jeunes au travail. Une interprétation culturaliste serait celle qui mobiliserait en dernier ressort des « croyances », suivant une hypothèse ethnologique très justement définie par Michel Naepels comme « centrée sur l'interprétation des comportements comme indices d'une appartenance culturelle ou ethnique, (qui) accorde aux règles une valeur causale, les croyances servant d'explication à l'action » (2011 : 17). Par extrapolation, je me défends du culturalisme en ce que je ne postule pas, dans mes interprétations de ce qu'ils me disent, que leur origine (en tant que Calédonien d'une communauté particulière, ou en tant que « gars du Nord », ou « gars des Îles », etc.) est le facteur explicatif *in fine*. Je les crédite *a priori* d'une autonomie (*agency*) qui les autorise à piocher dans un répertoire étendu de possibles au gré des circonstances.

La spécificité de ces cégépiens par rapport aux « jeunes » (européens ou américains du Nord dans les enquêtes) n'est en effet pas là où on l'attendrait quand on lit le juriste Régis Lafargue, notamment, qui écrit (en s'appuyant sur des matériaux de seconde main, soit des enquêtes réalisées auprès de chefs d'entreprises kanak et dans des PME par Patrice Godin ou Jean-Pierre Segal) que « Bref, ce sont les critères de la société traditionnelles qui priment sur toute autre considération, et le salarié kanak est Kanak et sujet de la coutume, avant que d'être un salarié. » (2010 : 215). Aucun des témoignages recueillis auprès des cégépiens ne vient attester ce qui fait dès lors plutôt figure d'argument d'autorité, confirmant ce que j'écrivais avec d'autres à propos du

risque d'assignation identitaire quand on renvoie les Kanak, parce que Kanak, à l'ordre coutumier : cela revient à « réduire de manière caricaturale les logiques de l'action kanak à la conformité ou à la transgression de 'la coutume' » (Demmer& Salomon, 2013).

Si je considère cette forme d'imposition identitaire très suspecte, ce n'est pas pour mieux me situer moi-même dans une négation du poids de la culture (que je conçois comme répertoire d'action individuel et non comme ensemble de dispositions figées d'un groupe). Mais, significativement, aucun de mes enregistrements ne voient des affirmations du type « moi, en tant que kanak » ou « nous, en tant que kanak ». Il est vrai que je n'ai jamais posé la question en ces termes : « toi, en tant que kanak, que penses-tu de... ? ». J'attendais que cela vienne... et ce n'est pas venu. Ou plutôt, ce n'est jamais en référence à « la coutume » que les jeunes se sont positionnés, mais en tant que « gars du Nord », ou « Calédoniens », en référence à un engagement politique, au sens large, celui de « construire le Pays ». Dans le même ordre d'idées, et en rupture avec ce que j'avais connu en 1993, aucun ne s'est lancé dans une mise en discours d'un dilemme entre « coutume » et « modernité » face auquel la condition ouvrière les placerait²². Les termes dans lesquels le débat est formulé par le Sénat coutumier en 2009 : « Comment les jeunes peuvent-ils se projeter dans le futur en tant qu'acteurs et auteurs s'ils ne parviennent pas à trouver leur place dans une société qui oscille entre modernité et tradition ? » leur sont manifestement étrangers, car ils ne vivent pas dans une société « qui oscille entre modernité et tradition » (Sénat coutumier 2009).

Le moyen d'échapper au piège de l'assignation identitaire est d'historiciser le rapport au travail. On l'aura souligné déjà plusieurs fois : la « conjoncture » (ensemble de circonstances) est de toute première importance dans le rapport que les individus entretiennent avec le travail et la valeur qu'ils lui accordent. La place qu'il occupe dans leur vie n'est pas un invariant : elle me semble proprement contingente en ce qu'elle varie profondément en fonction des circonstances historiques.

Ce n'est que dans ce cadre que l'on peut comprendre le recours (qui fut un échec, il faut le rappeler) aux instances coutumières pour régler en 2010 le conflit qui opposait KNS à certains des AEC embauchés chez le sous-traitant EIM. C'est bien parce que les grandes chefferies de Baco et de Poindah pouvaient constituer un groupe de pression comme un autre (les jeunes chercheront simultanément d'autres soutiens, auprès de certains élus provinciaux, de l'UC comme du PALIKA, comme auprès de différents syndicats, USOENC et USTKE). Y voir la prévalence de « critères de la société traditionnelle » est une erreur de perspective, voire une projection culturaliste, car la manœuvre est décrite par les jeunes qui en sont à l'origine comme une mobilisation de ressources pour « faire le poids » face à KNS, mais surtout une mobilisation *parmi d'autres*, et qui s'est révélée à l'usage se retourner contre eux.

²² Mais on peut aussi y voir un artefact de l'enquête, puisqu'à défaut d'être experte, je ne suis plus dans la situation du novice dans laquelle j'étais lors de l'enquête de 1993. Je pense cependant sincèrement que ce sont aussi les termes dans lesquels la rhétorique de l'identité kanak est mobilisée qui ont radicalement changé depuis 20 ans.

Les « circonstances » historiques de la Nouvelle-Calédonie sont particulières et peu comparables aux cas empiriques qui servent d'appui aux analyses des sociologues du travail. Alors qu'ailleurs, dans les pays européens notamment, on se plaît à décrire le rapport des jeunes au travail comme « partiellement opposé à l'éthos de l'engagement dans le travail qui a tant marqué les générations précédentes », on ne peut pas ici éluder la question de « l'engagement » de ces jeunes, précisément, et on ne peut que le situer dans la continuité, historique, de la génération précédente.

Au niveau le plus général, travailler dans le nickel, c'est travailler « pour le Pays », qu'on souhaite, ou non, l'indépendance pour Kanaky/Nouvelle-Calédonie. Il faut bien sûr être vigilant à bien distinguer deux situations : celle de l'usine du Nord, usine « pays » et celle de l'usine du Sud. Comme le rappelle Christine Demmer : « L'exploitation du Koniambo est le projet-phare des indépendantistes ; ses bénéfices — impôts et emplois — doivent développer la Province nord, tout en profitant au futur pays dans son intégralité », alors que « Sorti des cartons en 2001, suite à une concession de grande taille faite par la Province sud au géant métallurgique Inco Ltd, le projet Goro se lit volontiers comme le contrepoint de celui de Koniambo : les élus de la Province sud, essentiellement « loyalistes », cherchent à concurrencer le développement industriel de la Province nord — et ses effets de rééquilibrage — en créant « leur » usine. » (Demmer, 2007)²³.

Si les projets sont différents, si les stratégies individuelles d'insertion sur le marché du travail ne le sont pas moins dans le groupe rencontré, il faut reconnaître que ce qui solidarise ces cégépiens est le sentiment d'avoir la chance de participer à une grande aventure industrielle et technologique. Le procédé hydrométallurgique unique au monde de Goro... tout comme la démesure de Vavouto (« *Une usine à 4 milliards, c'est pas rien, hein ! Et on a le plus long convoyeur métallique au monde, il fait 11 kilomètres!* »)

²³ On lire en complément Levacher 2012 pour Goro et Grochain, Poithily et Sourisseau 2011 pour l'usine du Nord pour mieux comprendre de quoi participe la différence entre les projets.

Conclusion

Les progrès de la connaissance que ce rapport permettra sont sans doute modestes, mais ils sont à l'image d'une enquête limitée dans ses moyens. Cette enquête s'était pourtant fixé une grande ambition, puisqu'elle entendait montrer « comment les petits individus que nous sommes avec leurs petites histoires sont traversés par une grande histoire qui les façonne » (Castel 2011), se centrant sur le versant subjectif de l'expérience de la mobilité étudiante au Québec.

Que retenir de ces récits ?

Pour mémoire, et telle qu'annoncé en introduction, le travail d'enquête a croisé plusieurs registres de comparaison : entre générations, entre Kanak et non-kanak, entre Vavouto et Goro, entre le nickel et les autres secteurs d'activité, entre vivre au Nord et vivre à Nouméa, entre la scolarité « à la française » et les conditions d'étude au Canada, entre l'expérience de ces jeunes Calédoniens et ce que l'on sait de la condition des jeunes Européens...

La première remarque paraîtra banale mais les jeunes cégépiens rencontrés en juillet-août 2012 sont avant tout des individus vivant dans un monde globalisé. Leur vie future sera impactée par des phénomènes globaux, des cours mondiaux du nickel à la redéfinition des liens entre la République française et les confettis de son empire colonial, phénomènes sur lesquels ils savent avoir peu de prise.

Si personne ne remet en cause le fait qu'ils sont des « citoyens du monde », les analyses, quand elles cherchent à repérer dans les dires et les actions la trace de la « culture », ou de la « coutume », se privent souvent des moyens d'une analyse du changement social parce qu'elles négligent le fait que l'appartenance à une communauté n'est plus qu'une des coordonnées des individus dans l'espace social, où elle représente une forme de capital mobilisable à côté d'autres formes de capital (notamment concernant les cégépiens, le capital que constituent le diplôme et à terme, l'expérience professionnelle). Plutôt que d'appartenance à une communauté, il serait plus juste en fait de parler de détention d'un *capital d'autochtonie*, comme « ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés » (Renahy 2010 : 9). Si la notion de « capital d'autochtonie » a été construite autour de l'analyse des classes populaires en France, à partir d'une analyse du poids de l'appartenance locale pour des catégories dénuées de capitaux économiques ou culturels (Retière 2003), elle me paraît pertinente ici également pour rendre compte de la dimension symbolique de ses ressources que les Calédoniens peuvent mobiliser pour « apprivoiser » un mode de développement économique et un type de condition salariale encore allochtones, en inventant des régulations collectives locales de l'activité minière. Le capital d'autochtonie est ici à double détente, en tant que désignant la possibilité de mobiliser une appartenance localisée d'une part, mais aussi une forme globalisée de l'appartenance (la catégorie des « peuples autochtones » au sens des Nations-Unies) qui donne accès à des ressources sociales, politiques et symboliques supplémentaires d'autre part.

Deuxième remarque, dont on conviendra qu'elle ne devrait étonner personne : ces cégépiens vivent avec leur temps. Ce sont des individus mobiles et connectés avec le reste du monde via tous les moyens que la technologie met à leur disposition. Leur séjour au Québec, son lot d'écueils (l'éloignement, le froid, le regard de l'autre pas

toujours bienveillant, etc.) mais aussi d'opportunités (la découverte d'un autre rapport aux études, d'autres façons de vivre, la confortation d'un réseau d'amis, etc.) leur aura permis ce regard éloigné dont ils disent qu'il les aide à se construire comme des citoyens, plus lucides et plus critiques, d'un futur pays au destin encore incertain.

Dernière remarque, elle-même en apparence banale, ces cégépiens sont aussi avant tout des jeunes, et partagent les aléas de la condition juvénile, notamment lorsqu'il s'agit de se faire « reconnaître », de « trouver sa place », dans un environnement particulièrement instable. Sommés d'être des « entrepreneurs d'eux-mêmes » (Castel 2009), ils sont aussi renvoyés à la responsabilité d'offrir une traduction concrète au « destin commun », entre ethos individuel et éthique du devoir, entre « réussir sa vie » et « construire le Pays ».

Références bibliographiques

- Beck, Ulrich 1998. Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités, *Lien Social et Politiques*, 39 : 15-25.
- Bourdieu, Pierre 1979. *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- 1989. *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Editions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- Castel, Robert 2009. Les jeunes ont-ils un rapport spécifique au travail ? », in R. Castel *La montée des incertitudes. Travail, protections et statut de l'individu*. Paris, Seuil : 139-158.
- 2011. Portrait réalisé par Nicolas Truong. *Le Monde*, 9 novembre.
- Cottureau-Reiss, Pascale (dir) 2010. *Etre jeune en Province Nord : enquête psycho-sociale réalisée auprès des 18-30 ans*. Nouvelle-Calédonie : Observatoire de la santé et des actions sociales de la Province Nord (OSAS-PN).
- Coutant, Isabelle 2005. Le pouvoir des mots. À propos de l'encadrement socio-éducatif des 'jeunes sans avenir', *Formation et Emploi*, 89 : 19-33.
- Delay, Béatrice 2008. Les jeunes : un rapport au travail singulier. Une tentative pour déconstruire le mythe de l'opposition entre les âges, *Documents de travail du Centre d'études de l'emploi*, 104.
<http://www.cee-recherche.fr/fr/doctrav/Doc104-Delay-travail-singulier-opposition-age.pdf>
- Demmer, Christine 2007. Autochtonie, nickel et environnement. une nouvelle stratégie kanake, *Vacarme*, 39. <http://www.vacarme.org/article1306.html>
- Demmer, Christine, Salomon, Christine, et al. 2013. « Droit coutumier et indépendance kanak », *Vacarme*, 64.
- D'Iribarne, Philippe 1989. *La logique de l'honneur, gestion des entreprises et traditions nationales*. Paris : Editions de Minuit.
- Gagné, N., T. Martin et M. Salaün (dir.) 2009. *Autochtonies. Vues de France et du Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval, coll. Mondes autochtones.
- Galland, Olivier 2011. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : A. Colin.
- Grochain, S., Poithily D. et J.-M. Sourisseau 2011. *De l'anticipation à la pratique, la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits. L'exemple de la province Nord de la Nouvelle- Calédonie*. Conférence internationale « Exploitation et politique minières dans le Pacifique Histoire, enjeux et perspectives ». Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
- Grochain S., Poithily D., 2011. *Sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie, le projet Koniambo*. Pouembout, document de travail n°4/11 du programme « Gouvernance minière » du CNRT.
- Hamelin, C., Salomon C. et al. 2008. *Situation sociale et comportements de santé des jeunes en Nouvelle-Calédonie - Premiers résultat*. Villejuif : INSERM, 112 p., non publié.
- Jahoda, Marie 1984. L'homme a-t-il besoin de travail ?, in F. Niess (Ed.) *Leben wirzumarbeiten ?*. Koln :Umbruch.

- Lafargue Régis *La coutume face à son destin. Réflexions sur la coutume judiciaire en Nouvelle-Calédonie et la résilience des ordres juridiques infra-étatiques*, LGDJ, Droit et Société Recherches et Travaux 22, 2010.
- Levacher, Claire 2012. Kanaky/Nouvelle-Calédonie. Mine de Goro. Document du GITPA. 4 p.<http://gitpa.org/web/KANAKY-NC%20Mine%20de%20Goro%20doc.pdf>
- Kohler, J.-M., L. J D Wacquant 1985. *L'école inégale. Éléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Institut culturel mélanésien, ORSTOM, coll. Sillon d'Ignames.
- Mannheim, Karl 1990 (1ère éd. 1928). *Le problème des générations*. Paris : Nathan.
- Mauger Gérard 2010. Jeunesse : essai de construction d'objet, *Agora débats/jeunesses*, 2010/3 N° 56 : 9-24.
- Méda, D.,P.Vendramin, « Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail ? », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 09 avril 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3349>
- Naepels, Michel 2011. *Ethnographie, pragmatique, histoire*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Renahy, Nicolas 2010, Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion, *Regards Sociologiques*, 40 : 9-26.
- Retière, Jean-Noël 2003. Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire, *Politix*, 63 : 121-143.
- Salaün, Marie 1993. *Enquête sur la jeunesse mélanésienne en France*. Mémoire Ad Hoc du DEA de Sciences Sociales de la formation doctorale ENS/EHESS, sous la direction d'Alban Bensa, 63 p. Non publié.
- 2009. Une parentalité disqualifiée ? Être “jeunes parents” kanak en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui. In Gagné, N. et L. Jérôme (dir.), *Jeunesses autochtones : Affirmation, innovation et résistance dans les mondes contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes : 79-96.
- Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie 2009. *La place du jeune kanak et les moyens de lutter contre la marginalisation d'une partie de la jeunesse*. Non publié. 119 p.
<http://www.monpaysmonecole.gouv.nc/portal/page/portal/debat/librairie/fichiers/11078446.PDF>
- Schehr, Sébastien 2002, Vers un nouvel individualisme juvénile ? L'individualisation réflexive et l'expérience juvénile, *Agora*, 27 : 46-56.
- Sourisseau JM., Tyuienon R., Gambey JC, Djama M., Mercoiret M.-R. 2006. *Les sociétés locales face aux défis du développement économique*. Province Nord de Nouvelle-Calédonie. IAC/DDE-PN/Cirad.
- Van de Velde, Cécile, 2008. *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris : PUF.
- Zoll, Rainer 1992. *Nouvel individualisme et sociabilité quotidienne. Essai sur les mutations socioculturelles*. Paris : Kimé.

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

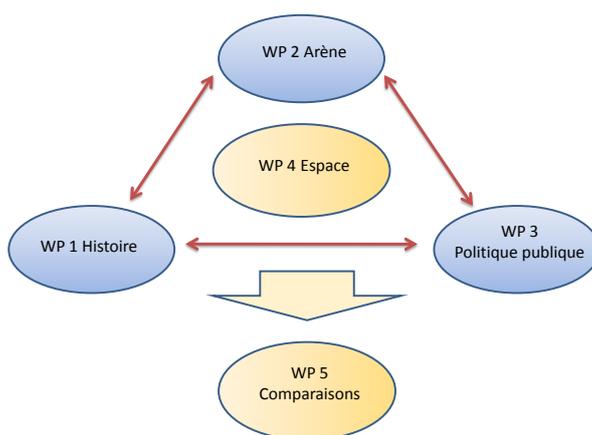
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

De l'anticipation à la pratique : la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits

**L'exemple de la province Nord de la
Nouvelle-Calédonie**

Sonia Grochain

David Poithily

Jean-Michel Sourisseau

Avril 2012

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



De l'anticipation à la pratique : la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits.

L'exemple de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie

Sonia Grochain¹

David Poithily²

Jean-Michel Sourisseau³

Résumé

Cette communication s'intéresse aux innovations institutionnelles et sociales que les opérateurs privés locaux sont susceptibles de mettre en œuvre pour profiter de la rente minière. Elle prend pour exemple la zone Voh Koné Pouembout, en province Nord de la Nouvelle-Calédonie, lieu de l'implantation d'une importante usine métallurgique de nickel. Voulue par les institutions et la population locales, cette usine présente en outre la particularité d'être le symbole et le « moteur » de l'émancipation économique kanak. Nous nous proposons ici de mettre en perspective les craintes, attentes et défis qu'exprimaient les opérateurs économiques locaux en 2005 par rapport à ce qui n'était encore qu'un projet d'usine, avec leurs pratiques effectives et leur appréhension de la situation en 2010, à mi-chemin du chantier de construction. Cette mise en perspective est construite à partir de deux études conduites respectivement en 2005 et en 2010. La première visait à partir d'entretiens, à juger du regard a priori des acteurs locaux (dont les opérateurs privés et les responsables d'associations locales de développement) sur l'usine. La seconde, inscrite dans le cadre de la construction d'un observatoire des impacts économiques et sociaux de l'usine, portait sur les stratégies et motivations des chefs d'entreprises effectivement impliqués dans le chantier de construction, et principaux acteurs de la sous-traitance. Les deux études permettent de juger des écarts et convergences à cinq ans d'intervalle entre appréhensions a priori et pratiques a posteriori sur trois points précis : l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes) ; la

¹ Sociologue, Institut agronomique néo-calédonien (IAC), axe III, sonia@iac.nc

² Géographe, étudiant du master « Aménagement et développement territorial », UNC, dashcvss@hotmail.com

³ Economiste, CIRAD, UMR ART-DEV, jean-michel.sourisseau@cirad.fr

cohésion sociale et les liens entre coutume et économie ; la structuration d'un tissu économique local à partir de la captation d'une partie de la rente minière et métallurgique, avec la question de la concurrence entre entreprises locales, de la province Sud et internationales. La communication permet de juger des capacités locales d'innovation en termes de financement et de réalisation des activités économiques, mais aussi de gestion de leurs effets potentiels. Elle permet, enfin, de pointer les principaux défis toujours d'actualité et ceux ayant émergés dans la mise en œuvre du chantier.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Le projet de l'usine du Nord et ses ambitions</i>	2
<i>De l'anticipation à la pratique : questionnements et méthodes</i>	5
<i>Cadre d'analyse</i>	6
<i>De l'anticipation à la pratique : la situation de 2010 par rapport aux perspectives formulées en 2005</i>	8
Les craintes de 2005 concernant l'accès à l'emploi, le quasi plein emploi de 2010	10
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	10
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	11
La structuration d'un tissu économique local et la concurrence avec les entreprises hors province	13
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	13
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	14
La cohésion sociale et les liens entre coutume et économie	16
Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005	16
Ce qu'en disent les études aujourd'hui	17
<i>De l'anticipation à la pratique : quels enseignements pour la modélisation de la négociation le long des cycles miniers ?</i>	20
<i>Références bibliographiques</i>	22

Introduction⁴

La Nouvelle-Calédonie, pays de 19 000 km² comptant 245 580 habitants en 2009, est régulée depuis la fin des années 1960 par un modèle d'économie assistée (Freyss 1995). Ce modèle s'organise autour de la gestion de la dépendance de rentes minière et étatique et garantit, selon le positionnement idéologique, le maintien du pays et de ses réserves en minerai⁵ dans la République française, ou, au contraire, le levier d'une émancipation économique à terme.

La montée du mouvement indépendantiste dans les années 1970, la polarisation de l'arène locale en deux camps (indépendantiste et loyaliste), la phase violente dite des « Événements » des années 1980, puis le retour à la paix civile avec les accords de Matignon-Oudinot de 1988 et, enfin, la décolonisation négociée inscrite dans l'accord de Nouméa en 1998, marquent pour cette ancienne colonie française un tournant politique structurant. Depuis 1988, le pays est partagé en trois provinces dotées d'importantes compétences, instaurant un fédéralisme permettant l'expression de projets économiques et politiques différenciées, ceux de la province Nord et des Iles indépendantistes, et celui de la province Sud loyaliste. Mais ces séquences n'ont finalement pas modifié en profondeur la logique du modèle d'assistanat, parce que celui-ci trace un sentier de dépendance en matière de politique économique qui s'accommode d'une émancipation politique, et qu'il serait extrêmement risqué de vouloir le quitter⁶.

Pour autant des changements structurels sont en cours qui pourraient à terme questionner l'économie assistée. Un de ces changements, impulsé par les indépendantistes mais de plus en plus souvent repris par l'ensemble des acteurs politiques et techniques, est la captation locale de la rente minière en substitution progressive aux transferts. Cet article entend, à la lumière d'un projet métallurgique développé en province Nord de la Nouvelle-Calédonie, juger de l'effectivité et de la nature de ces changements, du point de vue d'une collectivité locale indépendantiste. Après avoir explicité la trajectoire, les fondements et les enjeux de ce projet, nous examinerons comment les différents acteurs en présence ont assuré la gestion économique et sociale du démarrage de la phase de construction de l'usine, en confrontant les pratiques aux attentes, craintes et perspectives que ces mêmes acteurs avaient formulées il y a 5 ans. Nous nous focalisons sur les thèmes de l'emploi, de la

⁴ Une première version de ce texte a été présentée à la conférence internationale « Exploitation et politique minières dans le Pacifique Histoire, enjeux et perspectives, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), qui s'est tenue à l'IRD et la CPS les 22-25 novembre 2011.

⁵ La Nouvelle-Calédonie détiendrait en outre entre 20 et 40% des réserves de nickel connues sur la planète et se classe parmi les 5 premiers pays producteurs.

⁶ Le modèle est ainsi fait qu'il s'auto-entretient, en particulier via de hauts niveaux de salaire portés par les indexations dans l'administration, qui tirent les prix à la consommation et justifient la permanence des transferts (Freyss 1995). Il a par ailleurs permis une croissance soutenue depuis la fin des années 1980.

structuration d'un tissu économique local et du lien entre développement économique et cohésion sociale.

Cette entrée analytique est bien entendu partielle car elle ne s'intéresse qu'à la situation en province Nord, elle ne couvre pas tous les changements à l'œuvre et elle ne peut juger que d'une dynamique inscrite dans un long cycle métallurgique qui n'en est qu'à son début. Elle permet cependant de contextualiser la question de la gestion de la rente minière, en insistant sur la spécificité des attentes a priori, qu'il semble important d'intégrer pour envisager un suivi en phase avec les réalités et enjeux politiques locaux. Elle permet aussi et surtout de replacer la puissance publique au centre de la réflexion sur les stratégies de gestion des projets miniers, de lui redonner tout son sens alors qu'elle est souvent présentée en creux, comme un acteur secondaire cantonné à un rôle de médiateur ou de régulateur dans un dialogue entre « firmes » et « communautés »⁷.



Le projet de l'usine du Nord et ses ambitions

A partir de la seconde moitié des années 1990, les politiques de développement néo-calédoniennes se structurent autour de la mise en œuvre d'instruments permettant d'envisager l'indépendance économique, et éventuellement sa déclinaison politique. La spécialisation minière et métallurgique est affirmée (Néaoutyine 2006), mais aussi, au moins de façon temporaire, l'entretien de la rente administrative. Celle-ci, tout comme le consensus politique l'accompagnant, est perçue comme le gage d'un ancrage à la France pour certains, comme une forme de paiement de la dette coloniale par d'autres

⁷ Il est intéressant de noter que les notions de « firmes » et de « communautés » sont rarement précisées ; elles renvoient pourtant à des entités hétérogènes qu'il conviendrait de mieux définir, ce que permettent des études localisées.

(Sourisseau et al 2010). Le partage de l'exploitation des ressources minières est un des éléments forts de la négociation de la paix civile. Outre le rachat en 1990 de la Société Minière du Sud Pacifique par la holding SOFINOR⁸ contrôlée par la province Nord indépendantiste, un « préalable minier » à l'accord de Nouméa garantit l'accès des indépendantistes à la métallurgie (Grochain et Poithily 2011).

L'enjeu est important. Si du fait de l'économie assistée le secteur des services domine actuellement dans la contribution à la richesse néo-calédonienne, le pays est en effet depuis sa colonisation dépendant de ses ressources minières et de leur caractère stratégique. Selon le marché mondial, le poids de l'extraction et de la transformation du nickel dans l'économie calédonienne peut varier de 3% (en 1998, plancher historique) à 18% (en 2007 année exceptionnelle pour ce secteur), puis à 4,9% (estimé en 2009 année de reprise timide après une forte dépréciation des prix mondiaux en 2008). Pour autant, le couple nickel / secteur non marchand, expliquerait à lui-seul 50% de la progression de la valeur ajoutée de 1998 à 2007 (Cerom, 2008). Par ailleurs, dans la suite des accords politiques, la révolution industrielle à l'œuvre avec la mise en œuvre programmée de trois nouvelles usines d'envergure (plus de 50 000 tonnes du nickel chacune) et le renforcement de la capacité de l'usine historique de Doniambo, pourrait augmenter la part du nickel du PIB, la faisant passer à plus de 25% (Nouvelle-Calédonie 2025, 2009). Les effets d'entraînement du secteur, déjà très significatifs, vont devenir considérables.

Dans ce contexte, la maîtrise de la rente minière et maintenant métallurgique (largement dépendante de la politique des transferts) est au cœur du débat sur l'avenir politique et statutaire. Ce qui est en jeu, c'est la nature du développement futur : exogène ou endogène ; dans la France ou autonome.

De fait, les projets d'usine ont longtemps symbolisé, de façon schématique et dans la logique du fédéralisme, deux façons de voir, deux traductions économiques et politiques de la métallurgie. La mise en œuvre de l'usine de traitement du nickel du Sud apparaît somme toute relativement classique, avec une répartition claire entre un secteur privé chargé de l'exploitation, ici Vale⁹ et des collectivités territoriales intervenant essentiellement via le suivi du respect par l'opérateur de la réglementation et mobilisant le levier fiscal pour capter une partie de la valeur produite¹⁰. Il s'agit de laisser faire le marché, et d'impulser une logique de captation de la rente par l'impôt pour les collectivités publiques, puis des royalties ou de redevances pour les communautés locales. Plus récemment, la logique a glissé vers de la compensation essentiellement en direction des clans riverains et sur des préoccupations environnementales¹¹. Devant les difficultés rencontrées en début de projet, un actionnariat populaire s'est développé, fonctionnant sur la prise de participation de GDPL¹² à des entreprises de sous-traitance,

⁸ Société de financement et d'investissement de la province Nord.

⁹ Entreprise Brésilienne (ex CVRD) ayant racheté le canadien INCO et intervenant dans le projet Goro Nickel au Sud à travers la société Goronickel.

¹⁰ La Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), créée en 2005 et qui regroupe les 3 provinces (mais avec des calculs de dividendes favorables aux Nord et aux Iles, dans la logique du rééquilibrage), détient notamment 10% du capital de l'usine du Sud.

¹¹ Un pacte de développement durable a ainsi été conclu entre Goronickel et les coutumiers de Yaté.

¹² Groupements de Droit Particulier Local, structures juridiques émanations de structures coutumières.

mais l'expérience s'en est tenue aux seuls ressortissants de Yaté (commune de moins de 2000 habitants), entretenant de fait une logique de quasi-enclave. Si la province Sud est fortement intervenue dans ces différents processus, c'est en tant que facilitateur ; on est de fait dans une négociation focalisée sur le couple firme/communauté.

L'usine du Nord et son montage issu du protocole de Bercy, sont davantage inscrits dans la bifurcation politique des années 1980, et doivent concrétiser le rééquilibrage spatial et économique à la base du consensus politique. La Société Minière du Sud Pacifique, propriété de la SOFINOR bras armée de la province Nord indépendantiste, s'est alliée à un partenaire technique pour la réalisation du projet dès 1998. L'entreprise canadienne Falconbridge a ainsi lancé la phase d'étude, avant de se faire racheter en 2006 par le suisse Xstrata¹³. Ce dernier a officiellement confirmé son engagement dans le projet en octobre 2007, dans des conditions quasi équivalentes à celles négociées avec Falconbridge. L'arrangement consiste en un actionnariat favorable à la province ; en tant que propriétaire de la ressource la SMPS détient 51% du capital de la co-entreprise Koniambo Nickel SAS (KNS) créée pour la mise en œuvre. Le projet comprend une usine pyrométallurgique, une centrale électrique, un port en eau profonde, un convoyeur automatique et diverses autres structures. D'un montant total de près de 5 milliards de dollars US, il s'agit, tout comme l'usine du Sud, d'un projet significatif à l'échelle mondiale. La construction, qui devrait s'achever en 2013, nécessite l'emploi d'un important personnel atteignant plus de 6000 salariés à son maximum, quand l'exploitation, en phase de croisière et pour une période d'au moins 30 ans, en emploiera environ 1000. Selon les prévisions faites en 2004, l'usine devait générer 1700 emplois induits et attirer quelques 8000 personnes dans les communes proches de l'Usine : Voh, Koné et Pouembout (VKP) (Empreintes 2004, Syndex 2005). A l'échelle de la Province et de ses 45000 habitants, le projet constitue un espoir de dynamisme économique et social sans précédent, avec des promesses de diversification et de densification des activités, justifiant des infrastructures publiques jusqu'alors jugées manquantes.

La gestion sociale équilibrée des impacts attendus du projet du Nord apparaît dès lors comme un préalable et une condition déterminante de réussite. Le contrôle public du projet vise à conforter la prise en main par les Kanak du développement économique de la province Nord et, par certains aspects, à démontrer la capacité du Pays à gérer son indépendance (Néaoutyine 2006). Les politiques publiques consistent dès lors à utiliser la mine et l'usine comme des moyens au service d'une stratégie territoriale. Les profits ont vocation à être réinjectés dans la diversification de l'économie locale pour anticiper les chocs sur le marché des métaux, préparer l'après-nickel et se prémunir d'un scénario de type « syndrome hollandais ».

¹³ Produit d'une période d'intense activité d'achat et de rachat en 2005 et 2006 des plus importants groupes miniers mondiaux, le paysage du nickel calédonien est aujourd'hui marqué par la présence sur le territoire des multinationales suivantes : Eramet (France, actionnaire majoritaire de la Société Le Nickel), Vale (Brésil, ex CVRD, ayant racheté INCO et intervenant dans le projet Goro Nickel au Sud) et donc Xstrata (Suisse).

De l'anticipation à la pratique : questionnements et méthodes

Les enjeux de l'Usine du Nord sont donc considérables, tant d'un point de vue économique que politique. Mais tout aussi conséquents sont les écueils possibles et les risques d'échecs. De nombreuses interrogations existaient avant le démarrage du projet et existent toujours sur les politiques publiques et sur les structurations sociale et économique susceptibles de faire de la mine et de la métallurgie non pas simplement une entreprise économique dont on générerait les retombées financières par l'impôt ou un système de compensation, mais un réel levier de l'émancipation, du rééquilibrage et du destin commun.

Où en est-on aujourd'hui de ce projet ambitieux mais non dénué d'ambiguïtés ni de risques ? L'action publique articulée aux stratégies individuelles et collectives locales a-t-elle pu répondre aux défis du démarrage du chantier de l'usine du Nord ? Comment les enjeux identifiés en 2005 sont aujourd'hui confirmés, invalidés ou reformulés à la lumière de l'expérience acquise ? Quels enseignements génériques peut-on tirer de la gestion du début de la construction, en termes de capacités locales à intervenir dans les processus ? Quels développements méthodologiques pour un suivi dans la durée de ces processus autorisent notre recherche ?

Nous voulons valider l'hypothèse que pour l'instant la plupart des craintes précisément formulées en 2005 ne se sont pas réalisées et que les attentes ont globalement été satisfaites, au moins dans la zone VKP de proximité de l'usine et centre politique de la province. Nous souhaitons montrer que cette situation n'est pas que le fait d'une conjoncture favorable et du développement économique soutenu qu'a connu l'ensemble du pays dans la période, mais qu'elle résulte aussi des innovations, individuelles et collectives, publiques et privées, des adaptations dont les acteurs locaux ont su faire preuve.

Nous nous appuyons principalement sur deux études conduites par l'IAC en 2005 et en 2010. La première, reposant sur des enquêtes conduites fin 2005 auprès de près de 250 personnes dans toute la province Nord, précise la nature des attentes, craintes et inquiétudes, telles qu'anticipées par des élus locaux, des opérateurs économiques, des responsables coutumiers, des responsables d'associations à vocation économique mais aussi culturelle, et des techniciens provinciaux (Sourisseau et al 2006). La seconde est une des études produites dans le cadre de l'observatoire des dynamiques économiques et sociales du projet Koniambo mis en place par l'IAC. Elle repose sur une centaine d'entretiens menés auprès d'entrepreneurs de la zone VKP participant à la sous-traitance de la construction de l'usine, ainsi que sur l'analyse de quelques formes d'actionnariat populaire mis en place autour du projet (Grochain et Poithily 2011). Les pratiques observées dans cette seconde étude sont confrontées aux anticipations formulées en 2005. Enfin, les riches et complètes séries statistiques produites par l'ISEE¹⁴, l'IDC NC¹⁵ et la DSI¹⁶ de la province Nord viennent étayer la comparaison, de

¹⁴ Institut de la Statistique et des Etudes Economiques.

¹⁵ Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie.

même que les données issues d'un bilan réalisé par l'IAC des aides distribuées par la province Nord via son code de développement, et celles d'un diagnostic réalisé par le bureau Emergences sur le développement des terres coutumières dans les communes de Koné et de Pouembout directement impactées par le chantier de l'usine du Nord (Emergences 2008).

Notre analyse est centrée sur trois thématiques qui étaient ressorties comme particulièrement importantes pour les acteurs interrogés en 2005, et qui sont également bien renseignées par les études conduites en 2010. Il s'agit des questions de :

- l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes ;
- la structuration d'un tissu économique local à partir de la captation d'une partie de la rente minière et métallurgique, avec notamment les préoccupations autour de la concurrence entre entreprises locales, de la province Sud et internationales.
- la cohésion sociale et les liens entre coutume et développement économique.

Il convient de noter que notre analyse est doublement limitée. En premier lieu, nous nous proposons de relater une petite partie de cette expérience. L'histoire est en effet prise partiellement en cours ; il ne s'agit pas ici de revenir sur la genèse de l'usine du Nord et sur les logiques et conflits ayant débouché sur le préalable minier de 1998, déjà largement documentée (Bencivengo 1999 ; Grochain 2010 ; Mennesson et Le Meur 2012). Mais surtout, l'histoire est loin d'être achevée : la décennie concernée par le présent article ne correspond qu'à la fin de la phase d'appropriation et de calage des attendus de l'usine du Nord et de ses retombées (jusqu'en 2005 avec la prise de décision irrévocable de construire), puis au début de la phase de construction (jusqu'en 2010). En second lieu, nous restreignons les nombreuses entrées qui seraient nécessaires pour obtenir des réponses globales aux questions posées, en nous focalisant sur trois d'entre elles. Il s'agit donc d'illustrer un propos général par des approches partielles assumées.

Cadre d'analyse

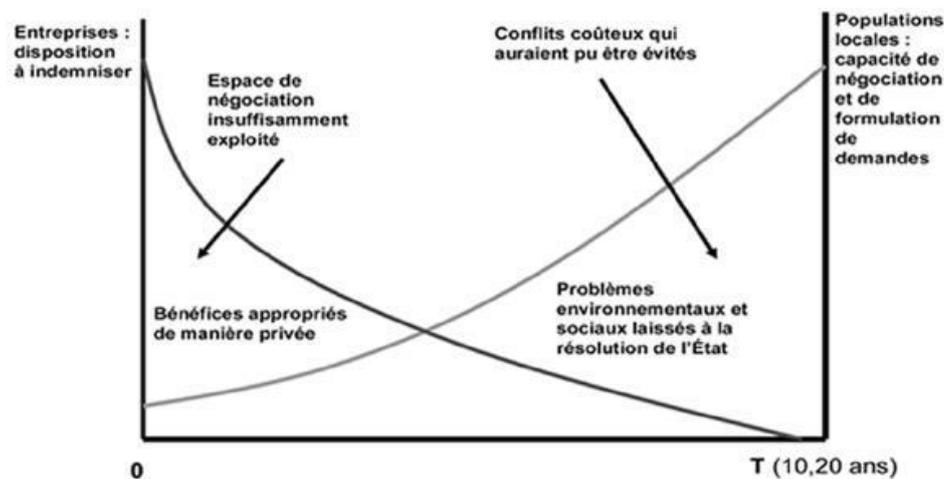
D'un point de vue analytique, de part les ambitions affichées du projet, son examen et celui de la gestion de ses impacts sur le développement provincial impliquent d'interroger de façon originale la place de l'Etat (si l'on considère que la province peut de part ses compétences agir comme un Etat) dans les processus de gestion de l'activité minière et métallurgique. Aux modèles classiques de confrontation/négociation à l'échelle locale entre les communautés (appuyées ou non par la puissance publique ou par des associations externes) et la firme, il convient en effet d'ajouter la province, acteur à part entière de la filière et, conjointement, garant de la gestion sociale des effets d'un développement sectoriel inclus dans un projet de développement global.

Nous reprenons ici, en tentant de le compléter par une attention portée à la puissance publique, le cadre d'analyse développé par Géraud Magrin et Geert Van Vliet (2005) sur les cycles miniers et les stratégies des opérateurs. Ces auteurs posent que le début d'une activité minière (ou pétrolière) est marqué par une forte disposition des entreprises à indemniser, parce qu'elles sont en situation d'ouverture et doivent rassurer, d'autant

¹⁶ Direction des Systèmes d'Information.

que les enjeux économiques de la greffe sont importants. Conjointement, les populations locales ont de faibles capacités de négociation et sont généralement rassurées. Par la suite, lorsque le projet démarre, les personnels sont renouvelés et les entreprises sont soumises aux exigences industrielles de la construction/exploitation ; leur disposition à négocier décroît rapidement. Les populations gagnent conjointement en expérience et en expertise et visualisent mieux les impacts ; dès lors souvent appuyées par des ONG, leur capacité à négocier croît rapidement. Cette période devient donc risquée, mais les fenêtres d'opportunité restent ouvertes et les négociations qui s'y nouent conditionnent fortement la suite du cycle. En fin de cycle, surtout si l'entreprise n'a pas de perspective de prolongation de son activité locale, sa disposition à négocier devient très faible, d'autant que le personnel alors concerné est dédié à la fermeture. En revanche, les impacts négatifs de l'exploitation sont avérés et les capacités de négocier des populations sont au plus haut. C'est, toujours pour ces auteurs, la période la plus risquée, théâtre des plus importants conflits.

Le schéma suivant résume les 3 hypothèses du modèle.



Source : Magrin et Van Vliet (2005).

Des amendements nombreux et des nuances peuvent être apportés à ce modèle, concernant la pente des courbes et les temporalités. En plus du manque d'explicitation du rôle de l'Etat dans le processus, et de sa capacité à infléchir les deux courbes par des politiques volontaristes, 4 grandes remarques peuvent être faites.

La disposition à payer des entreprises en début de cycle est d'abord questionnée aujourd'hui (Van Vliet, communication orale). C'est le cas des entreprises chinoises en Afrique notamment, mais cela pourrait relever aussi de nouvelles stratégies collant non pas à des standards internationaux, mais à l'adaptation des dispositions aux contextes nationaux d'intervention.

Il est aussi parfois noté des conflits très importants, non pas entre la firme et les populations, mais entre les populations entre elles en début de cycle, que le modèle n'intègre pas (Filer 2006 notamment). Ainsi, la force des investissements, des emplois et des éventuelles politiques redistributives mises en place dans la période d'ouverture d'un projet, peut générer, si le pays ou le territoire ne dispose pas d'un cadre normatif suffisamment clair et partagé, des tensions pour leur accès privilégié. Nous faisons l'hypothèse dans notre étude de cas, que justement, le cadre normatif déjà en place au démarrage de la construction de l'usine, a contribué à prévenir ce type de tensions.

Troisièmement, la montée en puissance ces dix dernières années des discours, mais aussi des contrôles citoyens et de l'ajustement des normes en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, auraient conduit à augmenter la disposition à indemniser des firmes, en début de production¹⁷ et/ou en fin de cycle¹⁸. Cette proposition est confortée par la mise en place d'aide multilatérale pour la gestion notamment des impacts environnementaux.

Enfin, le modèle ne tient pas compte de l'expérience cumulée des populations comme des firmes dans le cas d'une histoire longue d'exploitation, comme c'est le cas en Nouvelle-Calédonie. Nous formulons donc l'hypothèse que la capacité à négocier des populations locales, dans le cas notamment de notre étude de cas, est d'emblée plus élevée que dans le schéma. La période de « défrichage » du projet, de 2000 à 2006, quoique majoritairement sous la responsabilité de Falconbridge¹⁹, correspond aussi à une période déterminante de structuration des services de développement et des politiques publiques en général (Bouard 2011, Sourisseau et al 2010). Elle aurait permis de donner un cadre normatif modifiant de fait les conditions du dialogue avec l'industriel. Nous confortons cette hypothèse de l'inflexion de la courbe, par le poids de l'actionnariat provincial dans le projet. Au-delà des aspects financiers, nous posons que l'expérience acquise via la SMPS depuis 1990 et sa participation concrète au montage financier et technique de l'usine, ont influé sur les représentations locales du projet.

Ce cadre amendé de ces nouvelles hypothèses est donc mobilisé pour formaliser les enseignements du passage de l'anticipation à la pratique en termes de gestion des effets d'un projet correspondant au début d'un nouveau cycle industriel.

De l'anticipation à la pratique : la situation de 2010 par rapport aux perspectives formulées en 2005

Les points de vue exprimés en 2005 témoignent d'une adhésion quasi unanime des acteurs locaux au projet Koniambo ; l'usine du Nord est jugée indispensable pour donner du sens au rééquilibrage économique du territoire, et plus largement aux grandes orientations des accords politiques de 1988 et de 1998. Il ressort aussi que l'Usine ne peut et ne doit pas être raisonnée seule ; il convient de l'articuler aux autres politiques sectorielles et à la dynamique territoriale d'ensemble. Mais l'adhésion se double d'une très grande attention, souvent exprimée comme de la vigilance à l'égard des effets potentiels négatifs du développement économiques. Les acteurs apparaissent donc très concernés, mais aussi lucides : ils se sentent tout à la fois des bénéficiaires potentiels d'impacts positifs, et exposés aux effets négatifs inévitables de la future usine, en particulier ceux liés à une « *soumission* » risquée aux lois des marchés mondiaux. Ils expriment aussi le fait que le « *passage à l'acte* », du projet à l'Usine, ne peut que

¹⁷ Le Pacte du grand Sud signe à Goro en est l'illustration en Nouvelle-Calédonie.

¹⁸ Un exemple calédonien particulièrement parlant est un accord noué à Thio en 1996 (Le Meur, à paraître).

¹⁹ Il était du reste reproché de n'entendre pas assez la voix de la SMSP dans les réunions d'information et de négociation (Sourisseau et al 2008).

renforcer le besoin de vigilance et que le risque de défiance n'est pas à écarter. Il existait donc, en 2005, un socle commun de représentation des enjeux et défis de l'usine du Nord et de ses impacts attendus. Cependant, nous verrons que dans le détail, les attentes et les craintes exprimées par les différents acteurs s'avèrent de nature différente, et parfois même contradictoires.

En 2010, des bouleversements ont eu lieu autour de l'usine, mais dans des proportions moindres qu'attendu. Les équilibres démographiques provinciaux sont mis à mal par l'attractivité du chantier, la côte Est ayant perdu 1500 habitants, accréditant le risque de l'émergence d'un déséquilibre Est-Ouest, pendant du rééquilibrage Nord-Sud. Mais dans le même temps, le chantier a pris un peu de retard et la population de la zone VKP n'a augmenté « que » de 2000 habitants (ISEE 2010), loin de 5000 projetés par le SDAU en 2004. Ces perspectives démographiques offrent une transition plus progressive que le « tsunami » évoqué par plusieurs de nos interlocuteurs en 2005.

Globalement, il semble que les progrès constatés en termes d'accès aux soins et à l'éducation en 2005 se confirment et se renforcent, tandis que le niveau de vie des ménages continue d'augmenter (CEROM 2011). A l'exception de 2008, année de ralentissement général en Nouvelle-Calédonie, le nombre de demandeurs d'emplois sur l'ensemble de la province Nord est en baisse constante depuis 2002 et les perspectives sont rassurantes (IDC-NC 2011). Le bilan des effets du CODEV démontre que l'action provinciale est restée soutenue et s'est diversifiée sur la période récente, avec des résultats probants du point de vue même des personnes aidées (Gaillard et al 2011). Si ce bilan confirme que l'activité économique suit les tendances démographiques et que l'Ouest profite davantage de la dynamique, ce déséquilibre n'est pas toujours perçu négativement et des retours de compétences acquises et de transferts vers les communes de l'Est commenceraient à opérer. Par ailleurs, on constate la poursuite de la montée en puissance des services de développement au sein de l'organisation provinciale. En 2010 la restructuration de la direction du développement économique et de l'environnement témoigne de moyens supplémentaires en faveur de l'environnement et d'une spécialisation accrue des services. Comme cela était souhaité par les personnes questionnées en 2005, les élus et le cabinet politique insistent également sur la nécessité de poursuivre leur stratégie d'articulation entre projets structurants et développement local, avec une participation forte de la puissance publique dans les premiers. Ils se sentent confortés par le bilan encourageant de 20 ans de provincialisation et la crédibilité aussi acquise, et jugent positivement l'avancée du projet Koniambo.

L'unanimité populaire en faveur de l'usine semble en revanche moins probante en 2009, du fait en particulier de son impact visible sur les paysages et de désagréments pour une partie de la population riveraine. Son utilité dans la construction provinciale et sa nécessité pour le rééquilibrage Nord-Sud ne sont pas remises en cause, mais, comme cela avait été annoncé, la vigilance reste de mise, voire s'accroît.

Ces considérations générales traduisent des représentations plutôt positives du démarrage du projet et de la gestion de ses effets à l'intérieur d'un projet de développement territorial réaffirmé. Dans le détail, elles se déclinent de façon spécifique et parfois contrastée pour les trois grandes thématiques que nous avons choisies d'examiner.

Les craintes de 2005 concernant l'accès à l'emploi, le quasi plein emploi de 2010

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

Les élus locaux de la zone Voh, Koné, Pouembout (VKP, zone des communes proches de l'usine) étaient en 2005 globalement confiants sur les retombées positives de l'usine pour leurs communes. Soucieux « *d'être prêts à temps* », ils déploraient cependant la timidité des initiatives privées : « *le paradoxe c'est qu'on a à la fois une forte attente et un réel attentisme* ». En dehors de la zone VKP, les élus espéraient « *quelques emplois directs* » mais n'y comptaient pas trop car, selon eux, la logique de « *l'emploi local* » devait jouer en leur défaveur. Ils considéraient avoir des cartes à jouer dans l'approvisionnement en produits alimentaires (agriculture, pêche), dans les loisirs et le tourisme de week-end, en matière de services.

Les élus notaient surtout le risque de « *déception chez les jeunes* » du fait du nombre d'emplois directs et indirects qui devaient effectivement être créés, du manque de qualification qui pouvait rendre beaucoup de jeunes « *difficilement employables* », et d'une conception très étroite de l'emploi local. Certains maires, par ailleurs globalement optimistes, n'excluaient pas que les frustrations débouchent sur des « *mouvements sociaux* ».

Le risque d'un accroissement des déséquilibres territoriaux entre la côte Est et la côte Ouest était surtout exprimé par les élus de l'Est ; ils le percevaient aux plans économique et démographique (avec pour conséquence la diminution des dotations perçues par les communes en déclin) et certains redoutaient une marginalisation générant une déstabilisation sociale : « *les jeunes de la côte Est sont agités et s'ils se sentent oubliés* ». Les élus de la zone VKP, plus optimistes, pensaient ainsi que « *c'est une erreur de considérer que la côte Est ne bénéficiera pas des effets de l'usine* ».

Pour les coutumiers la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, était presque toujours mise en avant, mais avec de fortes craintes : « *Il y aura moins d'emplois que ce qu'attendent les jeunes* ». Ils redoutaient aussi des frustrations et insistaient sur la nécessité de la formation et d'un raisonnement provincial « *la mine ce n'est pas seulement pour Voh mais pour la Province Nord* ».

Les responsables d'organisations économiques étaient préoccupés par la conception étroite de l'emploi local : « *les politiques ont inventé les particularismes locaux et maintenant ils ne savent plus les gérer* » ; « *avant les événements les gens étaient très mobilisés ; maintenant chacun pense à sa tribu, à sa commune, à son organisation* ». La déception des jeunes était un risque toujours évoqué.

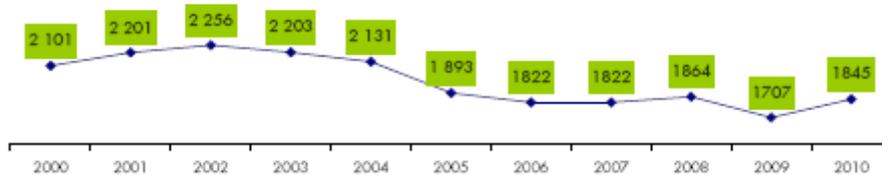
Au final, la question des emplois qui devaient être créés par le projet industriel était un sujet sensible, source potentielle de « *dérapages* ». L'ensemble des acteurs locaux pointaient que des efforts particuliers devaient être faits en matière de qualification de la main-d'œuvre afin que le projet Koniambo et les autres activités structurantes favorisent aussi la promotion sociale des catégories défavorisées. Dans ce sens, une plus grande valorisation des autres sources d'emplois paraissait nécessaire ; au-delà du projet industriel, le développement économique provincial devait pouvoir reposer aussi sur les autres projets structurants à l'œuvre et portés par le SOFINOR (aquaculture, pêche, tourisme), sur la structuration d'un secteur privé marchand et sur le secteur de l'économie sociale, qui était jugé pour encore longtemps comme le principal pourvoyeur d'auto-emplois et comme un filet de sécurité contre la précarité.

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Les statistiques de l'emploi produites par l'IDC-NC montrent que les craintes exprimées en 2005 ne se sont que partiellement concrétisées. La courbe ci-dessous des offres d'emplois témoigne du dynamisme du marché du travail. En 2010, 60% des offres concernent le chantier de la construction dans la seule commune de Voh, ce qui invite à nuancer les résultats. Pour autant, sur les 3 dernières années, l'offre annuelle se maintient or usine à plus de 1200, ce qui, mis en regard des chiffres des demandes, permet de conclure à une situation de quasi plein emploi.



Les offres d'emplois en province Nord. Source : IDC-NC



Les demandes d'emploi en province Nord. Source : IDC-NC

Concernant les travailleurs du projet Koniambo, 77% des employés locaux, c'est-à-dire en ôtant du décompte les expatriés, sont originaires de la province Nord. La répartition géographique des employés du projet Koniambo montre une forte présence des habitants de la région : 45% des employés locaux sont originaires de VKP, 6% du reste de la côte Ouest et 21% de la côte Est de la Nouvelle Calédonie. Par ailleurs, 77% des employés locaux sont des Kanak. Les inquiétudes soulevées par la population à l'égard de l'emploi des jeunes au sein du projet Koniambo sont aujourd'hui levées car ils constituent la grande majorité des employés de ce projet. 70% des employés ont moins de 36 ans, dont 45% ont moins de 31 ans. En revanche, la place des femmes dans les emplois du projet Koniambo, comme dans le secteur de la mine et métallurgie, demeure marginale. Elles représentent moins de 30% des employés, pendant que leur part dans l'emploi en Nouvelle-Calédonie se situe à 37%. On peut ainsi décrire le profil d'employé que l'on retrouve le plus souvent sur le site de Vavouto : jeune, homme, Kanak, originaire de la province Nord (Grochain 2010).

Concernant l'emploi des jeunes et sur l'ensemble du marché du travail au Nord, on note une baisse limitée du nombre de demandeurs de moins de 26 ans entre 2005 et 2009 (de 597 à 487), mais une remontée à partir de 2010 (582). Au final, la part des moins de 26 ans se maintient à 31,5% des demandeurs ; ils profitent donc au même titre que les autres catégories d'âge de l'embellie. Là encore ce sont surtout les femmes, qui expliquent pour près des deux tiers le taux de chômage et dont la part dans les demandeurs est passée de 58 à 62%, qui profitent le moins du dynamisme. La part des CDI dans les offres est passée de 5 à 12% entre 2005 et 2010, mais était de 28% en 2008, avant le pic de demandes pour la construction. De même, la part du temps complet dans les offres est passée de 77 à 93% entre 2005 et 2010. On peut donc considérer

qu'une tendance à la pérennité des contrats est à l'œuvre, ce qui invalide une partie des craintes exprimées en 2005. Il reste que l'emploi est toujours très mal réparti et qu'avec plus de 85% des offres cumulées dans la zone VKP, et des taux d'activité allant du simple au double entre l'Ouest et l'Est.

Les chiffres des recensements de la population montrent quand à eux un taux d'emploi des plus de 14 ans étant globalement passé de 49 à 53% entre 2004 et 2009, et de 57 à 67% dans la zone VKP. La progression a surtout profité aux femmes (de 35 à 44%), mais le taux maximal (78%) concerne les hommes de VKP.

Un regard plus fin sur l'emploi des ressortissants des tribus permet d'éclairer encore ces chiffres (Emergences 2008). Des enquêtes directes auprès de tous les ménages de toutes les tribus de Koné et de Pouembout soulignent que la part des actifs salariés dans la population active a augmenté de 76% en 12 ans, ce qui représente une augmentation de 178% : en 1996, il y avait 361 actifs salariés pour 1180 actifs ; en 2008, il y a 1005 salariés pour une population active totale de 1867 personnes, ce qui représente 1,7 salarié par habitation. Parmi les actifs salariés en 2008, quasiment les trois quart ont un emploi fixe, ce qui garantit une certaine stabilité financière pour les familles des tribus. Toujours en 2008, les tribus bénéficiant le plus de l'embellie sont celles proches de Koné : Noelly, Baco, Tiaoué et Koniambo captent ainsi les deux tiers des emplois salariés. On note également une grande variabilité du poids des secteurs selon les tribus, mais un équilibre global entre 4 grands secteurs pesant pour 75% des emplois : administration, agroalimentaire, autres services, autres artisanat-industrie. Ainsi la mine et la construction de l'usine ne sont finalement pas prédominantes.

Les entrepreneurs locaux dans le secteur de la sous-traitance, dans ce contexte déjà favorable, ont développé des stratégies de captation des emplois dans leurs réseaux familiaux et sociaux (Grochain et Poithily 2011). Dans les entreprises elles-mêmes, les associations avec des membres de la famille sont courantes, autour d'une figure du chef d'entreprise (qui devient de fait le gérant). Les parts sont généralement réparties également. Mais les membres de la famille, « *en dehors de la société, peuvent aussi être mis à contribution, pour la comptabilité ou le secrétariat par exemple (de petites tâches ponctuelles)* ». Les entreprises recrutent prioritairement dans le cercle familial, cercle qui est mobilisé, s'il ne peut pouvoir aux besoins, pour trouver dans les réseaux plus larges de connaissances une personne de confiance. Pour l'accès aux emplois directement proposés par l'industriel, ces réseaux familiaux et sociaux sont également largement mobilisés pour relayer l'information et faciliter ainsi un recrutement local. L'information passe par les familles directement, mais aussi via les structures collectives mises en place : le Bureau des Entreprises du Nord, la SAS Vavouto et autres, cf. infra.

Enfin, les efforts provinciaux ont été soutenus en matière d'appui aux entreprises locales en dehors du secteur de la mine. En particulier, le seul dispositif CODEV aurait créé depuis 2004 près de 750 emplois, dans leur immense majorité destinés à des travailleurs locaux et dont la moitié serait des emplois familiaux (peu rémunérés) (Gaillard et al 2011).

Au final, au moins dans la période suivie de préparation et de démarrage de la construction, les logiques de proximité et les aides provinciales ont permis à la population locale de se saisir des opportunités d'emplois offertes par la croissance « mécanique » de l'activité par le seul démarrage du projet. Les craintes exprimées ont pu être globalement contenues, à l'exception des inquiétudes sur le creusement du

déséquilibre Est-Ouest intra provincial, et sur l'insertion des femmes dans le marché du travail.

La structuration d'un tissu économique local et la concurrence avec les entreprises hors province

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

Tous les opérateurs économiques rencontrés en 2005 étaient favorables à tous les grands projets qui peuvent créer de l'activité. Nombre d'entre eux considéraient que « *c'est la mine qui allume la mèche...* ». Dans le détail, les opérateurs économiques les plus expérimentés et bien dotés en capital jugeaient que « *les perspectives à long terme sont bonnes* », mais « *qu'il y a beaucoup d'incertitudes à court terme* » concernant les activités qui seront réellement captées par le tissu local et sur la capacité des entrepreneurs locaux à répondre au dynamisme attendu. Les petits entrepreneurs et commerçants semblaient plus préoccupés et surtout beaucoup plus dans l'expectative, échaudés par les fausses annonces précédentes.

L'accès au foncier préoccupait nombre d'opérateurs économiques, qui jugeaient positif l'aménagement de nouvelles zones artisanales, en particulier sur terres coutumières, mais qui s'inquiétaient des retards pris dans la mise en route des activités, et de la défiance indéniable des opérateurs économiques pour investir dans les terres coutumières.

Mais surtout la concurrence des entreprises de la province Sud était vivement crainte, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : « *il faudrait éviter que les marchés liés à l'usine nous échappent* ». Trois facteurs explicatifs étaient avancés : tout d'abord le système d'appel d'offres était jugé défavorable aux entreprises du Nord ; ensuite les élus locaux étaient perçus comme ne voulant traiter qu'avec des « *entrepreneurs fiables* » ; enfin le manque de compétences dans certains secteurs était pointé. La création de groupements d'entreprises pour répondre à des appels d'offre était évoquée comme une réponse, partielle, à ces contraintes.

Les dispositifs d'appui existants pour investir à une échelle significative (ICAP²⁰, défiscalisation) étaient jugés « *efficaces et pas compliqués* » par ceux qui en ont bénéficié, même si leur connaissance était insuffisante. Le CODEV suscitait des avis contrastés mais était généralement considéré comme « *un acquis* » qui « *peut être amélioré* ». Nombreux sont les opérateurs économiques de la zone VKP (artisans, entreprises) qui apprécient l'action de la cellule Koniambo²¹, et qui en attendaient information et appui. Pour autant, le développement économique provincial et la situation de l'emploi invitaient à un renforcement des initiatives socio-économiques qui étaient jugées « *très nombreuses mais encore peu consolidées* ». Il s'agissait de mieux prendre en compte leur diversité pour favoriser la diversification des activités afin que les individus puissent réellement exercer leur choix.

²⁰ Institut Calédonien de Participation.

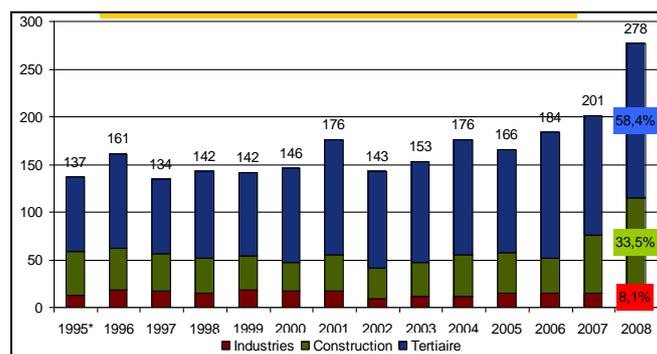
²¹ Cellule dépendant de la province Nord dédiée à l'appui aux entreprises autour du projet Koniambo.

Parmi les propositions, les personnes interrogées convenaient qu'il fallait favoriser les articulations entre les différents dispositifs pour en améliorer les impacts. L'animation et de la promotion des zones artisanales, la mise en place d'un conseil individualisé aux entreprises, une animation de proximité favorisant l'émergence et accompagnant au plus près les initiatives individuelles et collectives, ainsi que la mise en place de services collectifs (centre de tri par exemple), étaient notamment privilégiés.

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Les statistiques sur le stock d'entreprises et, dans une moindre mesure, sur les créations d'entreprises, ne sont pas aujourd'hui totalement clarifiées et exploitables. La DSI de la province Nord produit néanmoins des chiffres qui permettent d'évaluer jusqu'en 2008 des évolutions, et donc de juger des écarts entre les craintes exprimées en 2005 et les réalisations en 2008.

Entre 1995 et 2008, le nombre d'entreprises en province Nord a progressé de plus de 3 200, soit 50% en plus depuis 1995. Près des 2/3 sont des entreprises du tertiaire, 28% de construction et 8% sont des industries. Plus significatifs sont les chiffres de création d'entreprises. En 2008, plus de 550 entreprises ont été créées en province Nord, contre moins de 300 en 1995 et 340 en 2005. Ces créations concernent pour un tiers le secteur de la construction, contre seulement 27% pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.



Moyenne annuelle des créations semestrielles d'entreprises. Source : ISEE, DSI/SIM

L'émergence du pôle urbain de VKP explique en grande partie l'augmentation très forte de 2008 et la progression des créations depuis 2005 notamment. Ainsi 38% des entreprises sont en 2007 et 2008 créées dans la seule zone VKP, et ces créations concernent à plus de 40% le secteur de la construction. En revanche, la part de la côte Est dans les créations d'entreprises est en légère baisse entre 1995 et 2008 (de 35 à 30%) et ces créations concernent à plus de 70% le tertiaire sur la période récente. On constate d'ailleurs qu'en tendance depuis 1995, la part du tertiaire augmente partout, sauf dans les communes limitrophes de l'usine. De la même façon, les industries occupent près de 10% des créations d'entreprises de la côte Ouest, contre 5% seulement sur la côte Est.

Globalement, le dynamisme de la création d'entreprise suit celui du marché de l'emploi. On note une concrétisation, à partir des années 2000, des efforts engagés dès le début de la provincialisation et une accélération notable sur la période récente avec l'avènement du chantier de l'usine du Nord. Ces tendances se sont accélérées, avec notamment une concentration croissante dans la zone VKP où près de 450 nouvelles entreprises, ayant leur siège sociale dans la zone, ont été créées en 2010.

Dans le secteur de la sous-traitance, de 1998 jusqu'en 2009, le montant des contrats et commandes sur site passés localement a été de 58 milliards de francs XPF, dont 38 milliards de mi-2005 à mi-2009 (Grochain et Poithily 2011). Près de quatre vingt dix entreprises ont été créées sur la période avec l'aide de l'entité Koniambo et de la province Nord. 70% de ces entreprises travaillant sur le site de Vavouto sont de la Province Nord. Les différentes mesures mises en place ont aussi permis aux entreprises locales de capter 60% des 38 milliards dépensés localement par des contrats et commandes sur site entre mi-2005 et mi-2009. Ces retombées ont concerné principalement le secteur du BTP à hauteur de 57% (construction 35% et terrassement 22%) puis celui du transport (23%), ensuite les activités maritimes (8%), les autres commandes publiques (8%) et l'environnement (4%). Il convient de noter enfin que ces nouveaux entrepreneurs sont souvent issus de milieu social modeste, aussi bien calédonien que kanak.

Ce dynamisme montre que, finalement, la concurrence avec le Sud n'a pas été trop défavorable aux entrepreneurs du Nord. Outre les aides provinciales déjà débattues, cette situation favorable tient beaucoup aux innovations réalisées pour capter et sécuriser localement les marchés. Les quelques exemples ci-dessous illustrent ces innovations (Poithily 2011).

Au début du chantier de l'usine, même si certaines entreprises locales y travaillaient, d'importants contrats, notamment celui de terrassement du site de l'usine, avaient été attribués à des entreprises extérieures. Les entreprises de la zone VKP, conformément aux craintes des opérateurs économiques, étaient peu structurées et mal préparées pour répondre à la demande. Elles peinaient à se défendre face à l'arrivée d'entreprises de l'extérieur. En faisant valoir l'emploi local, et les notions très politiques du rééquilibrage et du destin commun, au dépend d'une organisation des marchés privilégiant les grandes unités ayant déjà une expérience de travail avec Hatch Technip. Le Bureau des Entreprises du Nord (BEN) a ainsi été créé en 2008 suite à la revendication d'une plus grande prise en compte par l'industriel des entreprises locales, avec une attention particulière sur le contrat de terrassement confié à la multinationale Vinci. Le BEN regroupait dès le départ des fédérations d'entreprises du Nord et des sociétés civiles de participation représentant les clans de la zone. Mais malgré un potentiel important de matériels disponibles, sa structure fédérative ne convenait pas à KNS. C'est pourquoi, conjointement, a été créée fin 2008, avec l'appui de KNS, une Société d'Actionnariat Simplifiée, la SAS Vavouto. Celle-ci a permis de lever des fonds et a été chargée de répartir les contrats de sous-traitance de KNS, souvent en les divisant, aux différentes composantes du BEN, puis de garantir la capacité des entreprises choisies à répondre à la demande. Elle se rémunère en prélevant un pourcentage sur chaque contrat, et redistribue des dividendes à ses différents actionnaires, parmi lesquels, dans un système plus classique d'actionnariat populaire, les principaux clans de la zone VKP regroupées en sociétés civiles de participation (SCP).

Ce montage, déjà expérimenté dans le cadre de l'usine du Sud, a permis à l'industriel d'avoir en face de lui un seul interlocuteur, qui représente les chefs d'entreprises locaux. Il n'a pas permis de gagner tous les marchés visés, mais une partie du terrassement et de nombreux autres contrats ont pu être ainsi obtenus, qui ont conduit aux résultats probants en termes de retombées pour les entreprises locales.

Dans le même ordre d'idée, deux GIE²² ont été créés avec l'aide de la province dans la zone VKP, associant des professionnels locaux qui se répartissent le marché de la revégétalisation et du transport sur le site de l'usine à Vavouto. La société SOWEMAR associe quand à elle une SARL familiale (46%), une SCP des clans du bord de mer (5%) et la SODEPAR (49%) filiale de la SOFINOR ; elle remorque tous les bateaux entrant dans le port de Vavouto et permet, avec une garantie financière satisfaisante, aux clans de créer une activité nouvelle dans la zone et potentiellement rentable dans le long terme. De telles captations de marchés, qui sortent des sous-traitances classiquement confiées aux riverains²³, n'étaient pas attendues si rapidement.

Le rôle de l'Etat français, à travers ses mesures de défiscalisation, a par ailleurs été important ici, tant pour le projet que pour les entrepreneurs. Contrairement aux aides provinciales à la défiscalisation, associées au montage d'un projet, critiquées parce que considérées faibles par les opérateurs miniers et lent par les entreprises, la diminution du prix des engins par les mesures nationales de défiscalisation a facilité la création d'entreprises. Les chefs d'entreprises ont aussi préféré les dispositifs nationaux parce qu'ils étaient gérés par des cabinets privés beaucoup plus réactifs que les structures provinciales.

A la lumière de ces chiffres et de ces exemples, il semble donc que, au moins jusqu'à cette période de poursuite de la construction, que les entrepreneurs locaux ont, dans leur diversité, profité au-delà de leurs espérances du développement économique induit. Les stratégies mises en place, notamment les dynamiques collectives nouées autour de l'actionnariat populaire et l'enchâssement volontaire des décisions contractuelles dans les réseaux sociaux solidaires, se sont montrées globalement efficaces.

En revanche, il convient d'insister sur le fait que les entreprises créées sont de taille très réduite (80% n'ont aucun salarié) et que l'activité économique provinciale reste fortement soutenue par le secteur public et parapublic, qui est le premier pourvoyeur d'emplois salariés et un soutien financier à la très grande majorité des initiatives privées. Cette situation, que l'exécutif espère temporaire, témoigne de l'inexpérience et aussi de la fragilité financière d'un tissu d'entreprises pour la plupart très récentes.

La cohésion sociale et les liens entre coutume et économie

Ce qu'en disaient les acteurs locaux en 2005

En 2005, l'unanimité se faisait sur le fait que les grands projets allaient accélérer et amplifier les changements au sein de sociétés locales déjà fragilisées par la rapidité des évolutions qui s'opèrent, en soulignant un risque d'aggravation des inégalités.

Le rôle des responsables coutumiers dans le développement économique, l'institutionnalisation des relations entre les responsables politiques et coutumiers et la nécessité d'assurer la « *continuité historique* » étaient en particulier au centre des questionnements. La nécessité de respecter les droits des clans était soulignée par certains responsables coutumiers mais des mises en garde étaient aussi formulées

²² Groupement d'Intérêt Economique.

²³ Gardiennage, nettoyage des locaux et encore embellissement des sites, ne nécessitant que peu de qualification, sont les activités de sous-traitance les plus fréquentes.

contre les conduites opportunistes. C'est dans les tribus riveraines du projet que les responsables coutumiers formulaient le plus de craintes sur les changements sociaux à venir « *les gens vont gagner de l'argent mais attention à utiliser l'argent pour notre bien-être et pas pour notre mal-être* ». Le souci de préserver un mode de vie, alors même que « *la vie va changer* », préoccupait les coutumiers, d'autant que beaucoup déclaraient ne pas « *savoir ce qui va réellement se passer* ».

Dans un autre registre, les élus étaient conscients que le projet industriel allait accélérer les changements dans les sociétés locales et qu'il était indispensable « *de se préparer pour les maîtriser* ». L'afflux de population, le développement de l'activité économique et l'accroissement des revenus étaient considérés comme positifs, porteurs d'un « *brassage* » entre le village et les tribus, à condition qu'ils soient maîtrisés. Ainsi la « *préservation d'un espace tribal* », qui ne soit pas exclu du développement mais qui puisse en profiter sous des formes plus adaptées aux terres coutumières, paraissait à certains maires une condition importante de la maîtrise des changements. Pour une petite minorité de maires (hors zone VKPP), le risque d'un « *mal développement* » ne pouvait être écarté et il convenait de rester vigilant contre « *le faux développement* » que génère une mauvaise répartition de la richesse produite.

Plus largement, des interrogations subsistaient sur les choix d'un développement économique « *déshumanisé* », « *favorisant l'individualisme* ». Ces aspects identitaires renvoyaient aux craintes de « *perte de tranquillité de vie au Nord* » et aux risques de creusement des ruptures sociales induites. Ce sentiment s'accompagnait cependant d'une lucidité sur les différences de perception du développement entre les différentes communautés, européenne et kanak en particulier, et sur le besoin d'adapter les appuis en conséquence.

Enfin les effets du chantier étaient également redoutés : « beaucoup de travailleurs étrangers vont venir ; ils seront célibataires et ça risque de poser beaucoup de problèmes ».

Ce qu'en disent les études aujourd'hui

Il n'existe pas de série statistique renseignant le lien entre développement et cohésion sociale de façon objective. Pour juger des écarts entre anticipation et pratiques, nous nous appuyons ici sur l'évaluation du CODEV par l'IAC dans sa mesure de l'impact du dispositif sur l'insertion sociale des ménages, sur des angles particuliers de l'étude du cabinet Emergences sur les tribus de Koné et Pouembout, ainsi que sur la place de la coutume et plus généralement des réseaux de solidarité, telle que relatée pour Grochain et Poithily dans leur étude sur les sous-traitants de la zone VKP.

Le dispositif CODEV, qui porte sur un volume d'aides distribué de 3,4 milliards de FCFP à destination de 3362 projets, est le guichet principal d'aide à l'activité économique en province Nord. Il entend également respecter et valoriser la culture kanak et n'est donc pas exclusivement tourné vers la production de biens marchands. Il aurait contribué à améliorer la vie sociale de près de la moitié des promoteurs. Ce sont les relations avec le voisinage et avec la clientèle qui sont sensiblement améliorées ; les promoteurs ayant reçu une aide s'estiment reconnus dans leur activité et, par suite, mieux insérés dans les réseaux professionnels. Les groupements et associations aidés, quant à eux, ont un meilleur environnement social suite à 57% des projets. Pour ces deux types de promoteur, les projets semblent donc jouer un rôle important dans l'acquisition d'une certaine reconnaissance socioprofessionnelle. Par ailleurs, les relations sociales sont perçues comme s'améliorant, tant dans les tribus que dans les villages (respectivement 54% et 46% des projets). Conjointement, les problèmes de jalousie sont fréquents ; ils

apparaissent suite à 28% des projets ayant un impact social (9% seulement des projets arrêtés). Les résultats en termes d'impact des projets sur l'environnement social soulignent que moins d'un tiers des projets sont perçus par les promoteurs eux-mêmes comme ayant eu un impact significatif sur leur environnement. Il est intéressant de noter que c'est davantage sur des considérations individuelles d'amélioration des conditions de vie que sont jugés les projets. D'un autre côté, les impacts négatifs sur l'environnement social se réduisent, signe d'une tendance de fond allant vers la banalisation de l'insertion marchande qui serait, par suite, socialement plus acceptée.

L'étude du cabinet Emergences sur les tribus de Koné et Pouembout insiste sur la rareté, fin 2008, de la création de richesse en tribu, corroborant ainsi les craintes d'un déséquilibre croissant et d'une extraversion au profit du village et de la mine. Les atouts des tribus résident dans l'économie sociale, organisée souvent autour des femmes et les micro-activités de production ; Emergences recense 48 entreprises issues des tribus (16 entreprises pour 1000 habitants) dont 92% de micro-entreprises, qui génèrent 130 emplois et se positionnent sur des activités de proximité telles le transport, mais qui restent fragiles. Mais dans le même temps, l'étude constate une tendance à la réduction des activités vivrières avec le salariat, la faiblesse des entreprises de valorisation des terres coutumières (2,5 entreprises pour 1000 habitants, pour 15 % des entreprises) et la disparition de nombreux élevages. L'analyse confirme les risques de déstructurations sociale et coutumière et d'exode vers les pôles urbains. A ce tableau, s'ajoute le pessimisme des habitants quant à l'impact possible du développement sur les équilibres sociaux : tribus vides en semaine, substitution de relations salariées à l'entraide, individualisme, baisse de l'autorité coutumière, une capacité d'entreprendre incertaine, la disparition des langues, l'échec scolaire, des problèmes familiaux, des concurrences créées par les rentes de situation financières, pouvant déboucher sur des conflits, etc. Emergences conclut néanmoins sur ce point, avec une note d'optimisme, sur « *l'expression peu alarmiste et mesurée des problèmes* » et sur la « *redynamisation en cours des conseils des chefs de clan qui, en relation avec l'aire, partagent et agissent* ». De fait, on assisterait aujourd'hui, à la suite d'une analyse lucide des changements, à une véritable recomposition coutumière qui, si elle entraîne quelques heurts, s'avère globalement acceptée et consensuelle.

Dans leur analyse des stratégies des entrepreneurs locaux de la sous-traitance, Grochain et Poithily (2011) témoignent également de logiques d'utilisation et de nouvelles formes de valorisation de la coutume. Ces stratégies permettent d'un côté de placer la coutume (recomposée par les enjeux générationnels et par les mutations sociales à l'œuvre) au cœur des pratiques entrepreneuriales, mais débouchent aussi sur de nouvelles formes de conflits. L'obtention de contrats de sous-traitance est favorisée par la reconnaissance de l'industriel du lien coutumier à la terre, mais celle-ci est loin d'être suffisante pour développer une stratégie d'entreprise. Il s'agit donc, pour les opérateurs, au mieux, d'entrer dans l'entrepreneuriat en gardant certains fondamentaux coutumiers dans leurs organisations du travail. Le GDPL est une base rendant compatible l'organisation du travail coutumier et l'organisation du travail plutôt capitaliste, notamment à travers de structures déjà évoquées, en particulier des SARL issues d'un GDPL et des SCP coutumières, regroupant plusieurs GDPL.

La formation des SCP qui regroupent les clans de la zone VKP est illustrative. Déjà expérimentée au Sud, elle entend répondre à l'ambition de créer des structures permettant à des coutumiers d'être reconnus et représentés dans le projet. Il s'agit d'assumer le choix de la province et de KNS de ne pas verser des royalties aux

coutumiers, mais d'initier, en quelque sorte, un apprentissage à l'entreprise. La structure de base, le GDPL régi par le droit coutumier, est modifié pour pouvoir investir dans la SCP, structure économique gérée par le droit commun, et qui peut prendre des participations dans le capital d'autres sociétés. Avec l'appui de KNS et de la province et après une centaine de réunions, il s'est agi de regrouper au mieux les différents clans, base coutumière de référence, dans la SCP coutumière qui leur conviendra le mieux. Au final, une SCP regroupe les GDPL (et donc les clans) du bord de mer et leurs alliés des piémonts, une SCP regroupe les GDPL du massif Koniambo, et une SCP regroupe les GDPL des tribus de Baco et de Poindah bordant le massif. Les SCP fonctionnent comme un écran ; elles prennent en charge, au nom des coutumiers qu'elles représentent, les questions économiques : prise de participation dans des entreprises, captation et redistribution à ses membres des dividendes équivalant à leur participation. A charge ensuite à chaque clan au sein de la SCP de redistribuer à ses membres. Comme nous l'avons vu, il existe aussi une structure faitière, la SAS Vavouto, qui regroupe les SCP et d'autres actionnaires pour dynamiser et suppléer parfois les SCP et faciliter le contact avec KNS, formant ainsi un second écran entre l'usine et les coutumiers.

Le principe est donc de ne pas multiplier les relations bilatérales entre l'industriel et des clans riverains isolés, pratique usuelle dans les logiques d'enclave mais difficilement possible dans le contexte plus ouvert et l'ambition territoriale du projet. Les revendications coutumières sont censées s'exprimer à travers des instruments financiers innovants, ce qui implique de repenser l'organisation politique dans et entre les clans. Dans cette organisation, l'entrée coutumière continue de faciliter l'accès aux marchés. En position privilégiée, notamment d'accès à l'information, les clans à travers leur GDPL et leur SCP instaurent de fait un système d'échange de contrats et d'emplois, qui s'affranchit en partie de logiques d'efficacité économique pour retrouver des bases coutumières (Poithily 2010). Conjointement, cette structuration permet à l'industriel de ne traiter qu'avec une entité (la SAS), ce qui reste conforme à ses principes de gestion de ne pas éparpiller les prestataires. Toutefois, le système peut se décliner à des échelles plus locales, sur des tâches ciblées, comme nous l'avons vu pour la SOWEMAR.

Le système mis en place semble fonctionner dans l'ensemble et a permis, jusqu'à présent, de préserver les entreprises locales de la concurrence et d'associer, en contribuant à les remodeler, les autorités coutumières de la zone VKP. Il n'empêche cependant pas les conflits, qui restent fréquents quoique d'intensité maîtrisée, ni les déséquilibres territoriaux, très risqués à terme. Sa pérennité n'est par ailleurs pas garantie du fait de la fragilité des entreprises qui en résulte.

Du point de vue des impacts indirects, l'insertion des Kanak dans des projets de développement économique sur terres coutumières reste mitigée du fait de la présence de projets réussis mais aussi de conflits internes. Sans prendre de tournures très violentes ces derniers ont eu pour effet une « judicisation » du monde coutumier, à travers la reconnaissance du clan comme personnalité morale et la capacité du chef de clan à se porter en justice.

Les observations faites dans la période récente confirment partiellement des phénomènes déjà observés : la résilience de l'organisation sociale des tribus et des formes duales de la société calédonienne dans son ensemble. Mais les dynamiques à l'œuvre ici n'apportent pas de réponses aux inquiétudes formulées en 2005 sur la nature et la « qualité » du développement induit par l'usine. Il semble que les adaptations se fassent au jour le jour, le rythme étant donné par l'avancée du chantier, avec une grande incertitude sur les impacts sociaux à moyen et long termes, dans la suite du cycle minier.

De l'anticipation à la pratique : quels enseignements pour la modélisation de la négociation le long des cycles miniers ?

Si l'on reprend le modèle du cycle minier amendé dans sa version initiale et développé plus haut, croisant les dispositions des firmes à payer et les capacités de populations locales à négocier, il est possible de valider les hypothèses formulées.

Tout d'abord, la présence de la province, figure de l'Etat en l'occurrence, et acteur à la fois de l'usine et de la gestion de ses effets, apparaît essentielle à intégrer dans l'analyse. Les observations tendent à montrer que son action pèse sur le cadre normatif en début de projet, avec le double effet de maintenir à un niveau élevé la disposition à payer de la firme et d'augmenter sensiblement la capacité de négociation des communautés locales. Par ailleurs, la province, loin de concentrer ses politiques sur la mine, permet, à travers le CODEV et tous les autres leviers à sa disposition, qui restent nombreux et bien dotés, d'élargir la notion de redistribution et de lever ainsi certaines crispations. Il semble essentiel, pour appréhender les effets de la mine sur un petit territoire, de décentrer l'analyse sur la capacité de l'Etat (ou de la province) à articuler les autres dimensions du développement à l'activité minière ou métallurgique.

Il semble ensuite que l'action provinciale se combine à une phase bien menée d'ouverture et de défrichage par l'industriel à cause de la dimension politique du projet, et à un apprentissage déjà ancien des impacts de la mine et de leurs enjeux par les populations locales. Ces conditions contribuent à maîtriser les conflits de début de cycle. Non seulement les règles étaient déjà globalement en place, mais l'accompagnement de la collectivité publique appuyée ponctuellement par la firme, a créé des conditions favorables à l'émergence d'innovations organisationnelles et de redistribution. Le haut niveau de conscience des risques *ex ante*, dont témoigne la lucidité des inquiétudes formulées en 2005, est aussi un signe d'un apprentissage qui infléchit la courbe de capacité de négociation des acteurs locaux.

Le modèle ne peut cependant pas rendre compte de différents niveaux de conflits susceptibles de traverser les communautés locales. Or, si au stade actuel du cycle minier (c'est-à-dire en cours de construction) le projet se déroule sans heurts majeurs, son implantation est traversée de conflits mineurs mais qui témoignent de jeux de pouvoir actifs, qui pourraient déboucher à terme sur des tensions plus vives. Il semble qu'il faille appréhender le cycle dans son ensemble, mais en étant attentif aux changements discrets, construits dans une première phase mais dont les effets ne se verraient que plus tard, par exemple durant la phase d'exploitation.

Nous avons vu que la fragilité du tissu économique local déjà constitué présente également un risque majeur. Sa décomposition pourrait rapidement remettre en cause la pérennité du système de redistribution, de responsabilisation et d'apprentissage par l'actionnariat populaire, et par suite sa capacité à contenir les conflits.

D'une manière générale, il s'avère difficile, à ce stade d'avancement du projet, de juger des sources de tensions futures liées à la dynamique sociale radicale à l'œuvre du fait du formidable développement économique en marche. Nous avons vu que les innovations et politiques volontaristes n'apportent pas de réponses probantes et ne réduisent pas l'incertitude quand à la nature profonde des changements. Là encore, il s'agit peut-être de germes discrets de conflits en devenir.

Au final, notre analyse milite pour une observation continue des changements induits par la mine et la métallurgie, et ce tout au long du cycle minier. L'accumulation d'observations complètes permettrait, à terme, de formuler des recommandations plus précises, susceptibles de mieux anticiper et prévenir les conflits, et d'améliorer la gestion sociale des projets. Il conviendrait cependant d'enrichir le cadre d'analyse mobilisé, notamment en intégrant mieux la capacité des Etats à agir, en s'intéressant aussi aux articulations entre mine et développement local, et en tenant compte de l'hétérogénéité au sein des communautés locales.

Références bibliographiques

- Bencivengo Y. (coord.), 1999. *La mine en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Ile de Lumière.
- Bouard S., 2011. *Les politiques de développement à l'épreuve de la territorialisation. Changements et stabilités dans une situation de décolonisation négociée, la province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Thèse de doctorat en géographie, Université Pau Valéry Montpellier III, école doctorale Territoires, Temps, Sociétés et Développement.
- Cerom, 2008. *Les défis de la croissance calédonienne*. Nouméa, Cerom, IEOM, ISEE, AFD.
- 2011. *Les comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2009, une année mitigée*. Les Synthèses de CEROM, Nouméa, Cerom, IEOM, ISEE, AFD.
- Christnacht A., 2004. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris, Les études de la Documentation Française.
- Emergences, 2008. *La population des espaces coutumiers de Koné-Pouembout, tendances originales mesurées lors du diagnostic de terrain*. Koné, DDEE-PN / Emergences, document de travail annexe au diagnostic-actions des terres coutumières.
- Empreinte SARL, 2004. *Rapport de présentation SDAU Voh Koné Pouembout*. SIVU VKP, Service d'Etat de l'aviation civile, Direction de l'Aménagement et du foncier de la Province Nord, Nouméa.
- Freyss J., 1995. *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gaillard C., Bélières J-F., Bosc P-M., Sourisseau J-M, Passouant M. 2011. *Evaluation du code de développement (CODEV) de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Koné, IAC (axe III) / CIRAD ES, Convention IAC-PN n° 10C138/2010.
- Grochain S., 2010. *Les répercussions socioéconomiques du projet Koniambo*. Pouembout, document de travail IAC/KNS.
- Grochain S., Poithily D., 2011. *Sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie, le projet Koniambo*. Pouembout, document de travail n°4/11 du programme « Gouvernance minière » du CNRT.
- IDC-NC, 2011. *Statistiques de l'emploi, année 2010, bilan détaillé*. Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie.
- ISEE, 2010. *Recensement Général de la Population Calédonienne*. Nouméa, Institut de la Statistique et des Etudes Economiques.
- Le Meur, P.-Y., Mennesson, T., 2012, Accords locaux, logique coutumière et production des politiques de développement en Nouvelle-Calédonie, *Revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie* 19 : 44-51.
- Magrin G., Van Vliet G., 2005. Greffes pétrolières et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on-shore tchadien. *Afrique contemporaine*, 2005/4, n°216.
- Néaoutyine P., 2006. *L'indépendance au présent. Identité kanak et destin commun*. Paris, Syllepse.
- Nouvelle-Calédonie 2025, 2009. *Les rapports des 9 ateliers du diagnostic*. Nouméa, Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Poithily D., 2010. *Les stratégies et motivations des entrepreneurs de VKP. Pouembout*, mémoire de master 1 Aménagement Développement Territorial. IAC - Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Sourisseau JM., Pestaña G. Gaillard C., Bouard S., Mennesson T. 2010. *A la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie. Trajectoires des institutions et représentations locales des enjeux de développement (1853-2004)*. Nouméa, IAC éditions, Etudes et Synthèses. Tabù Editions.
- Sourisseau JM., Tyuïenon R., Gambey JC, Djama M., Mercoiret MR. 2006. *Les sociétés locales face aux défis du développement économique*. Province Nord de Nouvelle-Calédonie. IAC/DDE-PN/Cirad.
- Syndex, 2005. *Nouvelle-Calédonie Nickel 2010: une nouvelle ère industrielle*. Colloque international du 7 et 8 juillet 2005, Nouméa, Paris, 189 p.

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

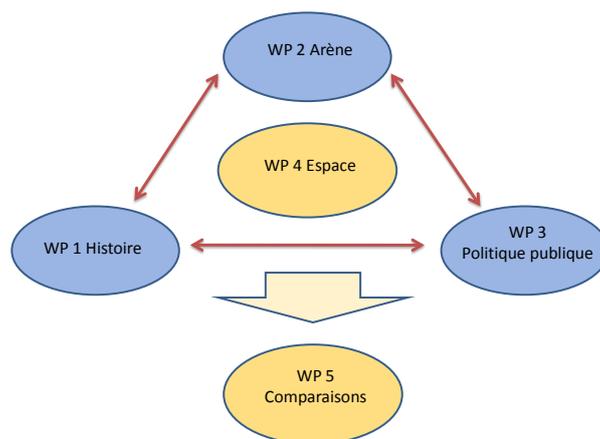
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Métiers d'homme, métiers de femmes : l'emploi des femmes kanak à Vavouto

Christine Salomon

Juillet 2014

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Métiers d'hommes, métiers de femmes : l'emploi des femmes kanak à Vavouto

Christine Salomon¹

Résumé

Ce document présente une enquête menée au sein de la base-vie de Vavouto en 2011-2012 auprès de femmes kanak dans des métiers définis les uns comme des métiers d'homme – sur le massif ou à l'usine –, les autres comme des métiers de femme, le nettoyage ou la restauration. L'étude, *qui s'inscrit* dans un champ qui traite à la fois des questions de genre et des enjeux sociaux post coloniaux, s'intéresse aux transformations des rapports sociaux de sexe produites par le développement de l'industrie minière et la progression spectaculaire du salariat féminin dans le Nord. Ses résultats indiquent que la féminisation du secteur minier et industriel concerne essentiellement des postes d'exécution et ne contredit pas une représentation stéréotypée des compétences propres aux femmes, tandis que les tâches du *catering*, présentées comme féminines, se caractérisent par la pénibilité physique et la précarité. Toutefois, du point de vue des femmes, l'accès à l'emploi prime le rapport au travail. Quel que soit le métier, il est valorisé non seulement pour l'autonomie financière qu'il procure, mais aussi pour la rupture avec le confinement antérieur qui l'accompagne, ce qui n'est pas sans susciter des résistances masculines, professionnelles et conjugales, des rappels à l'ordre normatifs et des mesures visant à limiter les effets censément délétères de la sociabilité ouvrière ainsi que de la mixité – sociale, culturelle et de genre – sur l'identité féminine kanak.

¹ Epidémiologie des déterminants professionnels et sociaux de la santé, CESP Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations, U1018, Inserm, Villejuif ; Equipe Cultures et Sociétés Urbaines – CRESPPA, UMR 7217, CNRS-Paris 8 ; csalomon@club-internet.fr

Table des matières

<i>Introduction : de la tribu à l'usine</i>	<i>1</i>
<i>L'enquête de terrain</i>	<i>3</i>
<i>L'emploi des femmes kanak, une question traitée différemment au Sud et au Nord</i>	<i>5</i>
<i>Des « métiers d'homme » : un salariat d'exécution</i>	<i>8</i>
<i>« Métiers de femme » : précarité et pénibilité</i>	<i>12</i>
<i>De mauvaises mères, des femmes de mauvaise vie ?</i>	<i>15</i>
<i>Poulailler et bêtes sauvages : protection ou contrôle des femmes ?</i>	<i>20</i>
<i>Nivellement et sociabilité ouvrière</i>	<i>25</i>
<i>Conclusion</i>	<i>27</i>
<i>Références bibliographiques</i>	<i>29</i>
<i>Remerciements</i>	<i>30</i>

Introduction : de la tribu à l'usine

Parmi les facteurs qui se sont conjugués ces dernières décennies en Nouvelle-Calédonie pour intensifier les dynamiques de changement dans les rapports sociaux de sexe, à l'élévation du niveau d'études des femmes, à leur mobilisation associative et politique², s'est ajoutée leur spectaculaire entrée dans le salariat. De 1989 à 2009, alors que l'emploi des hommes a peu évolué, le taux d'emploi des femmes a gagné 11 points. Ce rapprochement entre taux d'emploi féminin et masculin se retrouve dans les trois provinces et concerne toutes les communautés. Les femmes représentent aujourd'hui 45% des actifs occupés chez les Kanak, 42,5% chez les Européens et 38,3% chez les Wallisiens-Futuniens (ISEE, 2011). L'expansion économique récente liée à la construction de deux grandes usines de traitement du nickel en zones rurales, Goro en province Sud dont le chantier a démarré en 2005 et Vavouto en province Nord en 2008, a encore accéléré le processus de croissance de l'activité féminine en permettant à de jeunes femmes kanak jusque là dépourvues d'expérience en entreprise d'occuper un emploi, non seulement dans le secteur tertiaire mais aussi dans le secteur industriel. Cette évolution de l'activité féminine constitue un événement majeur qui bien évidemment n'est pas que statistique et est lui-même porteur d'autres transformations (Maruani, 2000).

La mutation de la division sexuée du travail en cours dans l'extraction et la transformation du nickel ne paraît pas liée à des changements technologiques importants comme cela a pu l'être dans des branches industrielles en Europe (Kergoat, 1982 ; Hirata et Rogerat, 1988), mais bien plutôt à une stratégie institutionnelle et patronale de féminisation, soutenue par des campagnes de communication. C'est ainsi que le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, grâce à un financement européen conditionné par le respect du principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes, a mis en place à compter de 2006 un programme de formation qui a facilité l'accès des femmes, et en particulier des femmes kanak, à des métiers jusque là implicitement réservés aux hommes (Testenoire, 2012). On aurait tort cependant de ne voir dans cette entreprise volontariste de formation et d'emploi qu'une politique déterminée de réduction des inégalités de genre. Elle vise aussi – et peut-être surtout – à minimiser les coûts de production, non que les salaires payés aux femmes soient inférieurs, mais parce que les employeurs considèrent les femmes kanak comme plus contrôlables et fiables que les hommes dont les consommations d'alcool et de cannabis conduiraient à de l'absentéisme et des accidents susceptibles d'immobiliser ou d'endommager des engins coûteux. Cette vision négative du travail ouvrier masculin kanak, qui s'enracine dans des *a priori* coloniaux, indique que la problématique de la division sexuée du travail dans l'industrie nécessite de considérer

² Le taux d'inscription des femmes sur les listes électorales, toutes communautés confondues, est meilleur que celui des hommes et s'est amélioré : il est passé de 83% en 1996 à 92% en 2009 (source : ISEE).

l'intersectionnalité du genre et des rapports coloniaux et post-coloniaux (Verschuur, 2009).

Outre la formation de jeunes femmes dans des « métiers d'homme », la concentration de plusieurs milliers de travailleurs hébergés sur des bases-vie isolées lors de la construction des usines a également suscité l'embauche dans le secteur tertiaire de femmes kanak, souvent plus âgées et avec un niveau scolaire moindre que les précédentes, à des postes non qualifiés se situant dans le prolongement du travail domestique ou de femme de ménage chez des particuliers, ou alors peu qualifiés. Ces travaux – blanchisserie, nettoyage, restauration collective – qui demandent non seulement de l'habileté et de la rapidité, mais fréquemment aussi de la force physique (par exemple soulever des ballots de linge ou des bacs de nourriture pesants), avec des horaires contraignants, constituaient pour certaines leur premier véritable emploi. Deux grandes sociétés françaises de *catering* (de l'anglais *to cater for*, satisfaire les besoins de), spécialisées dans la fourniture de prestations de restauration et d'hôtellerie, Sodexo à Goro et CIS à Vavouto, ont ainsi recruté chacune environ quatre cents femmes kanak, avec des contrats de chantier payés aux minima de la convention collective hôtels bars cafés restaurants (en faisant parfois appel en plus à des agences d'intérim), une convention qui ne prévoit ni indemnisation des dimanches ou jours fériés travaillés, ni progression salariale à l'ancienneté.

De plus, entre ces deux pôles d'activité, l'industrie et la mine définis comme masculins et les services comme féminins, il faut évidemment encore ajouter bien d'autres secteurs dans lesquels des femmes kanak ont été recrutées, comme les bureaux des entreprises sous-traitantes, les transports du personnel, le gardiennage, les pépinières pour le reboisement des sites miniers.

Si une partie des salariées, issues des « tribus » de la région, pouvait revenir chaque jour après le travail à la maison, la plupart restaient sur la base-vie, nourries et hébergées sans retenue de salaire, ne retournant chez elles que lorsqu'elles avaient plusieurs jours de repos consécutifs ainsi que le faisaient tous les travailleurs locaux habitant à distance du chantier. Ainsi le temps de la construction des usines, quelques centaines de femmes kanak ont côtoyé plusieurs milliers d'hommes, locaux et expatriés, parmi lesquels une majorité d'ouvriers asiatiques recrutés par des sous-traitants, tout comme les salariées du *catering*, avec des contrats de chantier. Outre des dortoirs, des services de restauration et de buanderie, les deux bases-vie isolées et fermées, installées près des massifs miniers, comportaient aussi une série d'espaces récréatifs – bar, gymnase, terrains de sports, salles de télévision, d'internet, de billard, de ping-pong – et proposaient des activités allant du karaoké aux cours de tennis et d'auto-école, générant sur place un brassage intra et intercommunautaire et une sociabilité très différente de celle du monde rural kanak. En effet, alors que les « tribus » les plus importantes numériquement, Gohapin dans le Nord et Unia dans le Sud, ne dépassent guère 600 habitants, au moment fort de la construction des usines, il y a eu jusqu'à 7 000 personnes à Vavouto et 8 000 à Goro.

Le présent rapport rend compte du mouvement social lié à l'accès à l'emploi des femmes et à la relative autonomie financière qu'il confère. Il s'intéresse non seulement aux effets de l'activité professionnelle sur l'évolution des rapports sociaux de sexe au sein du monde kanak, avec les collègues et les conjoints notamment, mais aussi à la rupture avec le confinement antérieur (Schwartz, 2011) produite par la sociabilité au sein d'un chantier gigantesque, cosmopolite et très majoritairement masculin. Là où certains ne seraient tentés de ne voir que pertes de repères et vulnérabilité accrue des femmes kanak, ma

perspective se démarque des interprétations moralistes et culturalistes pour saisir, par le bas, les enjeux de la mondialisation économique. Je m'attache en particulier à montrer comment ce contexte accroît les marges de manœuvre individuelles des femmes *et favorise leurs trajectoires d'extraversion et d'émancipation, même marginales et partielles, ce qu'Agnès Adjamagbo et Anne-Emmanuèle Calvès ont appelé une « émancipation sous contrainte »* (2012).

L'enquête de terrain

Mon enquête s'est déroulée entre mars 2011 et octobre 2012, avant les premières coulées de nickel de 2013. Durant cette période, une moitié des salariés de Vavouto étaient des locaux dont les deux tiers venaient de la Province Nord et l'autre moitié des « expatriés » de 36 nationalités – les Chinois, Philippins, Thaïs, Indonésiens et Coréens formant les groupes nationaux les plus nombreux – employés par plus de 50 entreprises différentes dont les logos figuraient sur les vêtements de travail. Les données chiffrées communiquées par le département « affaires externes » du projet Koniambo ne renseignaient pas la répartition par sexe, mais de l'avis général les femmes étaient estimées à un dixième du personnel, CIS constituant de loin le plus gros employeur féminin. L'on connaît par contre précisément le nombre de lits occupés par des femmes (en mars 2011, 300 lits sur 3 850) ce qui correspond également presque à un dixième des lits de la base vie.

En avril 2011, pour les besoins de l'enquête et grâce à la compréhension de Réjean Carrier, alors en charge du « campement » chez Xstrata, et de Louis Mapou à la SMSP, j'ai moi-même occupé deux semaines l'un de ces lits, ce qui m'a permis d'avoir de très nombreuses conversations informelles sur place (avec des femmes mais aussi des hommes travaillant sur le chantier), en attendant les navettes, à la cantine ou lors des soirées au bar. Ceci a grandement facilité également les échanges plus formalisés que j'ai eus avec des employées, rencontrées elles-aussi au portail, à la cantine, au bar, à l'infirmerie. Les entretiens ont eu lieu en dehors de leur temps de travail (à l'exception des agents d'encadrement dont certains m'ont reçue dans leur bureau) Ces entretiens de type ethnographique, ouverts, ont porté sur leur rapport à l'emploi et au travail et, pour les résidentes, sur leur ressenti et leurs réflexions au sujet de la vie sur le site, et sur les effets de ces diverses expériences sur leur vie personnelle et familiale. En octobre 2012, si j'ai pu avoir accès à nouveau à la base-vie deux jours consécutifs en journée, ma demande d'autorisation auprès du Département des affaires externes de KNS d'y rester le soir et de pouvoir y dormir est demeurée sans réponse.

Chaque six mois, jusqu'en octobre 2012, j'ai cherché à recontacter et éventuellement rencontrer à nouveau mes interlocutrices d'avril 2011. Je n'ai revu que la moitié d'entre elles, mais j'ai réussi à avoir des nouvelles de toutes, directement par téléphone ou indirectement par le biais de leurs collègues de travail. En l'espace d'un an et demi, beaucoup parmi les employées des sous-traitants, en particulier CIS, avaient quitté leur emploi à cause d'un licenciement ou d'un départ « volontaire » suite à un conflit avec la hiérarchie, ou encore à cause de l'intervention d'une histoire d'amour, d'une grossesse, d'un problème conjugal ou familial dans leur parcours professionnel. En revanche, les employées de KNS « sur mine », plus qualifiées et mieux payées, étaient restées en poste,

mais celles qui résidaient précédemment dans les chambres de quatre des dortoirs de Vavouto avaient rejoint la base de Kataviti, spécifique aux travailleurs de l'entreprise, moins isolée et ouverte sur l'extérieur, puisqu'à distance de marche de Koné, avec des chambres individuelles payantes (mais à un prix modique) et une cuisine collective.

Au total vingt-deux entretiens ont été réalisés avec des salariées kanak : dix-huit ont été enregistrés et quatre autres ont donné lieu à une prise de note, non que les femmes qui avaient accepté l'entretien aient refusé l'enregistrement, mais parce que les conditions dans lesquelles se déroulait l'entretien (en extérieur, dans un environnement trop bruyant) ne le permettaient pas.

L'âge de ces salariées allait de 22 ans à 56 ans : quatre d'entre elles avaient moins de 25 ans, douze entre 25 et 35 ans, quatre entre 35 et 45 ans et deux plus de 45 ans. La plupart étaient déjà des « mamans ». Seules cinq d'entre elles n'avaient pas encore ou n'avaient plus d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire à charge et dans ce dernier groupe deux jeunes femmes, âgées de 22 et 23 ans, étaient enceintes au moment de l'entretien. Un peu plus de la moitié des femmes vivait en couple cohabitant, mais seulement trois avaient été coutumièrement mariées (l'une était depuis longtemps séparée de son mari et habitait avec un autre compagnon). Les autres, à l'exception de deux célibataires, avaient un « copain » au moment de l'entretien sans avoir jamais habité avec lui, et, dans quatre cas, ce copain travaillait également à Vavouto. Parmi les salariées, dix étaient originaires de la zone VKP, neuf d'autres communes du Nord, deux du Sud et une des Iles.

Parmi mes interlocutrices, quatre femmes étaient des employées de KNS, neuf de CIS, les neuf autres d'autres sous-traitants. Trois remplissaient des tâches administratives, cinq travaillaient sur le massif ou à la construction de l'usine, deux conduisaient des cars transportant le personnel au sein du chantier, deux travaillaient dans le gardiennage et enfin dix dans le secteur du *catering* (ménage, restauration ou lingerie). Quatre parmi toutes ces salariées occupaient des responsabilités (agentes de maîtrise). Dans la mesure où la logique de genre ne neutralise ni la logique d'âge ni celle de la classe sociale, j'indique pour chaque extrait d'entretien présenté dans ce rapport, l'âge et la fonction de la salariée afin de contextualiser davantage les propos tenus qui toutefois ont été anonymisés.

Bien évidemment, il s'agit d'une enquête datée, car menée à une phase où le chantier de l'usine concentrait de très nombreux travailleurs et où, chez KNS, les opératrices de fabrication, encore en formation, n'avaient pas pris leur poste. Il faut encore préciser que le corpus recueilli ne prétend pas être représentatif de l'ensemble des femmes kanak employées à ce moment-là sur le site : il ne s'agit pas d'un échantillonnage, mais d'une enquête ethnographique. Son objectif ne vise la représentativité statistique mais cherche à mettre en lumière des dynamiques sociales et à les contextualiser.

La série d'entretiens réalisés auprès des femmes a été complétée par des entretiens menés avec des professionnels de santé de l'infirmierie de Vavouto (employés par *Emergency Medical Care Pacific*, une filiale du Groupe **International SOS**), de la médecine du travail (de KNS et du SMIT) et des dispensaires de Voh et de Koné, avec l'inspecteur du travail de Koné ainsi qu'avec le responsable de la base-vie en poste en 2011, celui de la formation de KNS en poste en 2012 et celui des statistiques socio-économiques au département des affaires externes de KNS. L'ensemble des données recueillies – les retranscriptions d'entretiens, ainsi que les conversations et observations rapportées dans

mon journal de terrain – a ensuite été retravaillé pour identifier les thématiques récurrentes, les confronter à la littérature scientifique et permettre l'analyse qui suit.

L'emploi des femmes kanak, une question traitée différemment au Sud et au Nord

La réalisation de l'usine pyrométallurgique du Nord dans la presqu'île de Vavouto, au pied du massif du Koniambo, par la co-entreprise *Koniambo Nickel SAS* (KNS) occupe une place très particulière. Le capital de KNS est à 51% détenu par la Société minière du Sud Pacifique (SMSP) aux mains des indépendantistes et à 49% par la multinationale anglo-suisse Xstrata Nickel, et la co-entreprise est dirigée par un conseil de direction paritaire composé de trois représentants pour chacun des deux actionnaires. Le projet qui s'accompagne du développement à proximité d'un pôle urbain délimité par les communes de Voh, Koné et Pouembout, « VKP », doté d'infrastructures jusque-là inexistantes, a été conçu par les indépendantistes – et est effectivement perçu par la population – comme le moteur du rééquilibrage en faveur des Kanak voulu par les accords de Matignon et de Nouméa, catalysant des efforts visant à résoudre des questions non seulement d'ordre économique et social, mais aussi politique et idéologique.

En revanche, la construction de l'usine de Goro au Sud par le groupe Vale-Inco a d'emblée été l'objet de vives critiques, accusée non seulement de concurrencer le projet du Nord et de porter atteinte à la politique de rééquilibrage mais, à cause du procédé hydrométallurgique choisi, de dégrader l'environnement : elle a été jalonnée de conflits avec les communautés kanak avoisinantes, de malfaçons, d'épisodes de pollution et de nombreux arrêts du chantier, dont la fermeture définitive a même été à plusieurs reprises demandée. De plus, l'après-construction, malgré la signature d'un « Pacte pour le développement durable du Grand Sud » visant à assurer l'emploi local en 2008 et l'existence d'un plan baptisé « Rebondexo » mis en place pour aider au « repositionnement » du personnel de Sodexo, a été marquée par la protestation d'employé-e-s « démobilisé-e-s » qui ont bloqué à plusieurs reprises la navette maritime pour se rendre à Goro et organisé en janvier 2013 une marche sur le site de l'usine (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 26 janvier 2013). Finalement, alors que la phase de construction, qui dans le Nord a pris un certain retard, a été assez rapide au Sud, la phase de monitoring y est apparue catastrophique.

Très rapidement aussi, à Goro, l'emploi des femmes de la région de Yaté et ses conséquences familiales ont été au cœur de vives polémiques. L'*Etude d'Impact Socio-Economique du projet Goro-Nickel (EISE)*, dès fin 2007, soulignait les difficultés de certains hommes, désignés comme des « anciens » et des « coutumiers » des chefferies du Sud, à accepter l'émancipation des femmes du cadre domestique. La conduite des travailleuses a été rapidement stigmatisée comme source de désordre pour la société rurale « traditionnelle », cause de problèmes au sein des couples et de négligence des enfants. En continuité avec cette interprétation, les employeurs ont été exhortés à embaucher préférentiellement des hommes plutôt que des femmes de la région de Yaté. Dans les couples, les deux partenaires ont été découragés de travailler, l'homme seul étant censé le faire, si bien que celles qui ont voulu garder leur emploi se sont trouvées en but à la

réprobation sociale. Sur les photographies illustrant le site en français de l'entreprise Vale, ne sont d'ailleurs présents que des portraits d'hommes, à l'exception d'une photo de groupe d'une quinzaine de travailleurs en tenue de chantier sur le massif minier parmi lesquels une seule femme kanak, ce qui suggère que l'emploi féminin n'est pas encouragé (<http://www.vale.nc/>). Et si un certain nombre de femmes du Sud ont été néanmoins recrutées pour travailler sur la base-vie par Sodexo, elles n'ont pas constitué la majorité des salariées, les plus nombreuses venant d'autres régions de la Grande Terre et surtout des îles Loyauté, sans que l'on puisse savoir, faute d'enquête sur ce point, si avant leur embauche elles habitaient dans le Grand Nouméa, ou bien en zone rurale. Les discours entendus tant sur la recrudescence des violences conjugales, que sur celles du nombre d'infections sexuellement transmissibles et des demandes d'IVG dans la région de Yaté expriment – au-delà de faits difficiles à vérifier et encore davantage à quantifier – les inquiétudes masculines au sujet de la liberté sexuelle des femmes. Celles-ci se sont vite cristallisées sur la lutte contre la prostitution sur la base-vie³, en fait sur la stigmatisation des femmes kanak qui auraient utilisé leur sexualité en dehors des règles d'alliance matrimoniale, dans le cadre d'aventures ou de liaisons avec des expatriés rencontrés sur la base-vie, et qui en auraient tiré un certain degré de bien-être matériel. Aussi les employés de la société de gardiennage Le Vigilant ont-ils reçu, entre autres missions, de repérer ces femmes et de les dénoncer à leur superviseur si bien que des travailleuses, quoique les faits reprochés se soient déroulés en dehors des heures de travail, ont été expulsées du chantier. Lorsqu'en septembre 2008, au terme de plusieurs années de conflits avec l'entreprise Vale-Inco, les coutumiers et les responsables de Rhéebu Nùù, association écologiste dans la mouvance autochtoniste (Demmer, 2007), désireux de mettre fin aux « actions violentes et illégales », ont signé un « Pacte pour le développement durable du grand Sud », les femmes de Yaté n'ont pas non plus été consultées. Elles ont exprimé leur surprise et leur déception en apprenant la signature de ce Pacte tandis que les autorités coutumières et les responsables de Vale expliquaient leur absence au regard des « valeurs culturelles » kanak de masculinité et de séniorité qui justifiaient que seuls des hommes d'un certain âge aient été conviés (Horowitz, 2011, 2014).

À la différence de ce qui s'est passé dans le Sud, le développement du travail féminin semble généralement compris dans le Nord comme découlant des orientations globales choisies par la province afin d'associer ceux qui le souhaitent à l'essor économique par la formation et l'emploi. Dans un contexte où, comme le signale Sonia Grochain (2013 : 162), les études préalables à la construction de l'usine du Nord avaient montré les craintes féminines d'être exclues des retombées économiques, les femmes ont bénéficié d'une attention particulière dans la mise en place de dispositifs d'insertion. Quand les propriétaires du terrain au bord de mer sur lequel l'usine allait se construire, par l'intermédiaire du GDPL (groupement de droit particulier local) *Taa ma Pwanefuk*, ont négocié avec l'industriel pour récupérer des secteurs d'activité, en plus d'une société de gardiennage (Fwang gardiennage) et d'une entreprise de lavage de voiture (SARL Silver), une de leurs parentes, Léonie Tidjite Varnier, qui avait été responsable de l'association de

³ Dans un article intitulé « Xujo : les femmes face au changement social », le journal de la Mission de la Femme en Province Nord *Pala hin Hnémo Parole aux femmes* n°9, juillet 2009, répercute les « rumeurs en provenance de Goro, où certaines résidentes de la base-vie s'adonnent à la prostitution » (p.12).

femmes Batefo et élue provinciale UNI en 1999, a conçu le projet d'une société de nettoyage des bureaux sur le site, avec pour objectif affirmé de donner du travail aux mères célibataires et aux femmes dont le conjoint ne travaille pas. C'est ainsi que la société Maabula (un terme qui signifie en langue bwatoo persévérance) a vu le jour et a signé un contrat la liant à KNS jusqu'à la fin du chantier. En 2011, une trentaine de « techniciennes de surface » âgées de 23 à 53 ans avaient été embauchées, réparties en deux équipes, une de jour et une de nuit, recrutées prioritairement chez les parentes des propriétaires terriens (une moitié des employées), puis chez les femmes résidant dans la zone VKP (un quart), et enfin dans le reste de la province (un quart). L'entreprise apparaissait comme le second employeur féminin, loin derrière CIS, mais un peu avant KNS puisqu'à cette période les opératrices de fabrication étaient encore en formation et il n'y avait qu'une vingtaine de femmes en poste sur le massif.

Autre dissemblance avec Vale-Inco, KNS, dans ses campagnes de recrutement, a systématiquement mis en avant des images de femmes kanak, en vêtements de travail avec des équipements de sécurité (veste, casque et chaussures). L'onglet carrières du site de l'entreprise fait d'ailleurs toujours appel à des portraits et des témoignages de salariées, soulignant la volonté d'intégrer des femmes dans des métiers autrefois hégémoniquement masculins (<http://www.koniambonickel.nc>). Ce qui n'empêche pas la direction de rester masculine, et le plus souvent d'origine européenne. A ce niveau, l'usine du Nord ne diffère pas en effet de celle du Sud qui compte une seule femme (directrice des Ressources humaines, non kanak) pour quinze hommes : à la SMSP, les sept directeurs sont des hommes et il n'y a pas de femmes non plus au sein du conseil de direction de KNS. Quant à la direction opérationnelle – un président et quatre vice-présidents – elle ne comporte qu'une seule femme, non kanak et chargée des Ressources humaines (Rapport CEDEF, 2013). On voit ici comment la logique de genre qui freine l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans les entreprises interagit avec les divisions ethniques qui en Nouvelle-Calédonie se sont longtemps superposées aux positions socio-économiques.

Par ailleurs les raisons données à la féminisation d'une série de métiers dans l'extraction, sur le massif, ou dans la transformation, à l'usine, par le responsable de la formation à KNS (en novembre 2012) apparaissent inséparables d'une représentation dans laquelle sont valorisées des compétences que n'auraient pas leurs collègues masculins parce qu'elles seraient acquises dans le processus de socialisation genrée – l'habileté, le soin, le sérieux, le sens des responsabilités. Cette permanence de figures stéréotypées du masculin et du féminin tend à montrer que l'avancée en mixité professionnelle voulue par les institutions contribue moins à déconstruire le genre qu'à « sa reproduction sous des formes renouvelées » (Guichard-Claudic et Kergoat, 2007).

Dans des revues financées par le groupe industriel (*Dô-oulo*) comme par l'institution provinciale (*Le Pays, Pala hin Hnémo - Parole aux femmes*), les propos des jeunes salariées kanak formées aux métiers de la mine ou de l'industrie ne mettent toutefois jamais en avant des compétences genrées. Ils soulignent au contraire que si le choix d'intégrer ces métiers est bien en rupture avec la formation initiale reçue à des professions comme le secrétariat ou la comptabilité, ce choix ne s'est pas opéré contre l'avis de leurs parents masculins, leur père, leur oncle, éventuellement leur compagnon, mais qu'il constitue une façon de s'inscrire dans les aspirations pour lesquelles les générations précédentes ont lutté. Ainsi Jenny Camoui, mécanicienne : « *je voulais travailler ici parce que c'est notre usine, c'est l'usine du Nord. Cela représente quelque chose pour nous et pour tous nos vieux*

qui se sont battus pour que cela se fasse » ; Doriane Douima, opératrice de fabrication : « c'est un projet que je suis depuis que je suis toute petite, j'ai vu mon père et mes oncles s'y intéresser. Aujourd'hui, mon père est très fier de moi » ; Astride Wéma, opératrice de fabrication également : « j'étais attirée par le monde minier et puis je voulais m'inscrire dans l'héritage des vieux qui ont pensé à nous pour prouver qu'on était capable de développer le Nord » ; Glenda Gourou, chauffeur polyvalent : « dans ma famille beaucoup travaillent à la mine. Mon compagnon aussi est dans le métier [...] puis j'ai eu l'occasion d'entrer à Poro. Nous les gens de Houailou, on voyait tous les gens de l'extérieur qui venaient se former et on n'y allait pas. C'était pour moi une occasion de montrer le chemin ». Dans un reportage filmé sur l'usine du Nord, Muriel Wabéalo, une secrétaire devenue agent de sécurité puis chef d'équipe sur le massif et chef de mine, évoque elle aussi ce point de vue, mais en reliant très clairement la féminisation des emplois du secteur minier et industriel à la question sociale plus large de l'émancipation des femmes : « ça représente une fierté, c'est un symbole d'émancipation aussi pour nous les femmes kanak, en tant que femmes, en tant que Kanak, et puis les vieux ils ont voulu que l'usine se fasse pour le développement du Nord pour apporter du travail aux gens d'ici, c'est en train de se mettre en place, que ça continue, c'est du travail pour nos enfants plus tard et pour leurs enfants encore, je le souhaite (<http://www.youtube.com/watch?v=cG4cG5kNeGk>). La publicité donnée à ces propos, qui peut être interprétée comme une certaine instrumentalisation de la visibilité des femmes kanak par l'industriel, ne doit cependant pas masquer la complexité des réalités sociales de l'activité féminine dans ces métiers.

Des « métiers d'homme » : un salariat d'exécution

À KNS en 2012, les femmes étaient représentées dans les quatre grandes branches ouvrières qui toutes exigent un apprentissage formel d'une durée de six mois à un, deux ou trois ans selon les postes. Chez les « opérateurs polyvalents en logistique » (qui travaillent sur des grues-élévateurs), elles l'étaient à hauteur de 5% des effectifs, chez les « opérateurs mine » qui conduisent les engins elles atteignaient 20%, mais chez les opérateurs de fabrication, 70%⁴. En effet lors de la campagne de recrutement des opérateurs de fabrication appelés à faire un travail de surveillance sur des processus très automatisés, requérant de la vigilance mais peu d'effort physique, pour lequel un niveau bac, quelle que soit sa section, était requis, campagne qui s'est déployée dans toutes les communes de la Province Nord en 2011, les filles ont été très nombreuses à se présenter⁵ et à être retenues sur la base du diplôme, de tests et d'un entretien pour être formées six mois sur place. Enfin, parmi les jeunes envoyés chaque année au Canada pour devenir « opérateurs de maintenance industrielle » – mécanique et électricité, des métiers beaucoup plus qualifiés (Salaun, 2013), la proportion de filles qui était de 5% jusqu'en 2010 a rapidement augmenté et représente maintenant un tiers des effectifs.

⁴ Selon les responsables de la formation à KNS (4. 11.2012).

⁵ Les chiffres publiés en 2013 par l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) indiquent que les filles représentent 58% du total des jeunes bacheliers.

Dans un nouvel univers de travail, celui des « opérateurs », où le vocable « ouvrier » est d'ailleurs pratiquement proscrit, il semble que les qualités qui ont longtemps fait la fierté des ouvriers de la mine, des « rouleurs », ainsi que des métallurgistes de la SLN et qui faisaient appel à la virilité soient quelque peu disqualifiées : il faut bannir les prises de risque avec les engins, démontrer une autre manière d'être au travail, plus policée, qui permet d'entrer en relation avec les supérieurs expatriés, faire preuve de compétences qui relèvent davantage du sérieux, de l'application et de l'attention que de la force physique. Tout ceci n'est pas sans rappeler l'enquête de Stéphane Beaux et Michel Pialoux (2002) portant sur l'arrivée massive des filles dans les ateliers de l'usine de Sochaux, qui souligne les avantages relatifs des filles dans la concurrence – objective – qui existe entre garçons et filles sur le marché interne du travail des jeunes.

Quelle que soit la branche dans laquelle elles travaillaient, il est exceptionnel que des salariées aient évoqué un désir d'entrer dans un métier d'homme ou l'aient vu comme un défi. Elles en parlaient plutôt comme d'une opportunité dont elles s'étaient saisies pour s'autonomiser ainsi que l'indique le parcours relaté par une opératrice mine de 22 ans, employée depuis bientôt un an dans l'entreprise (en 2011) :

« Moi j'ai quitté l'école à l'âge de 17-18 ans, j'étais en BEP restauration hôtellerie, j'ai voulu changer pour voir d'autres trucs, je sais pas, c'était comme ça, j'ai quitté l'école, j'en avais marre de faire la route pour aller à Nouméa [au lycée professionnel Escoffier], je suis partie chercher du travail à CAP emploi, à la MIJ [Mission d'insertion des jeunes] tout ça là, et une dame qui fait CAP emploi – elle passe tous les mercredis à la mairie et nous, on va tous les mercredis à la mairie pour le pointage, et elle a sorti une fiche pour dire que ben à Poro ils recrutent, y a une formation, moi je me suis inscrite pour ces trucs-là. Je suis partie pour voir autre chose parce que j'étais à la tribu, pour changer, j'étais coincée à la tribu. J'en avais marre de rester à la tribu, l'alcool, tout ça, ben quand y avait la fête par là on allait à la fête, le matin on se réveille rien à faire, sauf les champs, je suis fatiguée de rester là. Ma mère elle m'a poussée, du coup je suis partie à la SMA [Service Militaire Adapté], un an, puis à Poro, six mois, le papier qu'ils nous ont donné c'est comme quoi on est apte à conduire des engins miniers, les CAP eux ils font un an. J'étais enceinte de mon deuxième [enfant] à Poro, mais j'ai caché, j'avais peur qu'ils me font partir parce que c'est un peu dangereux pour les femmes enceintes, surtout pour les pelles hydrauliques parce que ça bouge trop, mais ils ont pas capté avant les derniers mois qu'on a passé là-haut, du coup j'ai fait mon examen avec mon ventre. Après j'ai fait des petits contrats par là, ouvrière agricole, chauffeur de camion-toupie, ouvrière de production dans une blanchisserie et comme j'avais postulé pour être chauffeur massif, KNS m'a appelé pour passer des entretiens. »

On devine que, chez des jeunes femmes aux parcours scolaires et professionnels difficiles, le recrutement à KNS, dans un emploi qualifié de « bien fixe », c'est-à-dire avec un CDI, éclaircit singulièrement l'horizon. Il offre la possibilité de quitter les petits boulots les plus durs et mal payés, autorise des achats à tempérament dont le premier est souvent la voiture qui élargit encore leur autonomie de mouvement, permet de consommer davantage, notamment au bénéfice de leurs enfants, de se faire plaisir et même de caresser des rêves de voyage, aux Etats-Unis ou en France.

Bien que l'égalité professionnelle hommes-femmes ne figure pas parmi les « valeurs qui expriment les convictions et nourrissent la culture commune » du groupe, telles que listées sur le site internet de KNS, l'évolution est incontestablement allée ces dernières

années dans le sens de l'incorporation d'une main d'œuvre féminine ainsi que le remarque l'interlocutrice citée plus haut :

« Les femmes dans les métiers de la mine, maintenant on les trouve dans différents postes, grutiers, signaleuse, dans les travaux de chantier, un peu de tout, même le bâtiment, je dirais ça a bien évolué par rapport au temps d'avant ! Ça change de voir des filles sur d'autres postes que d'être à la maison, débrousser l'herbe, faire femme de maison, ça change ».

En fin de compte, l'usine du Nord dont le fonctionnement à plein est prévu pour 2015, avec 1200 personnes employées, devrait être l'usine métallurgique la plus féminisée du monde avec 45% de femmes employées (contre 7 à 8% dans des complexes industriels comparables ailleurs).

Cependant les femmes qui en 2011-2012 travaillaient dans des collectifs mixtes dans lesquels elles étaient généralement minoritaires (à l'exception des équipes de nettoyage des cabines des engins au pied de mine où les hommes étaient minoritaires mais occupaient les seuls postes qualifiés), quand elles s'exprimaient sur l'avancée en mixité, mettaient plutôt en avant la facilité à s'être fait admettre et apprécier dans le travail, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles ne rencontraient pas de difficultés. Bien que les commentaires féminins sur les railleries sexistes et les avances de leurs collègues masculins aient été le plus souvent elliptiques, allant de « *faut savoir rigoler* » à « *faut savoir se faire respecter* », le processus d'avancée en mixité paraissait susciter des résistances masculines. Les femmes étaient assez souvent mises à l'épreuve par leurs collègues : « *moi je choisis pas : travail avec des filles ou avec des garçons, c'est le premier travail qui vient que je prends, mais quand ils te font des remarques, faut pas te laisser faire, faut être autoritaire* » affirmait une femme employée au nettoyage des cabines des engins sur le massif, âgée de 26 ans, qui auparavant avait conduit un car transportant le personnel sur la base-vie pour un autre sous-traitant. Et une ouvrière maçon fumiste, âgée de 28 ans me disait : « *faut supporter les remarques qui rabaisent les femmes, celles-là j'en ai entendu, mais ça va, on est toujours vivante, et les hommes, ça va les obliger à bouger* ». En attendant cette évolution, des opératrices mine ont saisi l'occasion d'une réunion non mixte d'information sur les recours en cas de violences conjugales (*cf. infra*), organisée en 2012 par leur superviseure (kanak) et une chargée des ressources humaines de KNS (non kanak) avec une assistante sociale et des représentantes d'association de femmes, pour se plaindre du vocabulaire sexuel des hommes à la radio servant à communiquer sur le massif et de gestes déplacés lors des transports du personnel dans chaque poste qui se fait dans des wagons exigus. Et bien qu'il y ait eu, dès le début du campement, une politique ferme de l'employeur pour dissuader le harcèlement sexuel – signalé comme passible de sanction dès « l'induction », c'est-à-dire la réunion d'information obligatoire avant de recevoir le badge d'entrée sur le site – des jeunes salariées résidant en dortoir ont affirmé préférer dîner dans leur chambre d'une soupe chinoise ou d'un bol de thé avec un morceau de pain plutôt que d'affronter les regards à la cantine, « *être matée, et en plus par des Méla[nésiens]* » (conductrice d'engin, 22 ans). L'enquête n'a pas permis d'appréhender les interactions sur les lieux de travail, faites de probables rivalités, conflits, négociations et manœuvres de séduction. Transparaissaient néanmoins un processus d'intégration semé d'embûches et une confrontation avec les hommes dans laquelle l'usage de la sexualité était prégnant, avec une tendance des femmes à minimiser

les difficultés et avoir plutôt recours à des stratégies d'évitement, comme cela a été observé en France (Cromer et Lemaire, 2007).

Évidemment, les employées du secteur minier dans le Nord ne constituent pas une catégorie homogène. A la différence de celles qui sont chez KNS, mensualisées, avec un CDI, travaillent 8h30 par jour, qui reçoivent des salaires certes moins élevés que dans d'autres grandes entreprises minières mais à qui des avantages supplémentaires ont été promis avec l'entrée en production de l'usine et qui en cas de suspension d'activité pour intempéries n'ont pas de retenue sur leur paye⁶, celles qui sont embauchées par des sous-traitants et conduisent également des camions ou d'autres engins, ont des contrats de chantier et sont payées à l'heure ; elles peuvent toucher en fin de mois un salaire plus élevé qu'à KNS dans la mesure où le temps travaillé peut aller jusqu'à 60 heures par semaine, mais elles sont exposées, en cas de brouillard ou de forte pluie, à une perte salariale importante et surtout elles n'ont pas de sécurité de l'emploi.

Les écarts sont encore plus importants entre une minorité d'employées très qualifiées et bien payées – souvent métropolitaines – et la majorité des salariées de ce secteur qui correspond au prototype même de l'ouvrière locale, généralement kanak, jeune, inexpérimentée et en travail posté ce que notait en avril 2011 une agente de maîtrise, âgée de 40 ans, employée au service des relations externes de KNS :

« La plupart des postes clé sont destinés aux expatriés, il y a très peu de Kanak, il y a toujours quelqu'un au-dessus de nous et la plupart des emplois des femmes, c'est un bas niveau. Dans les travaux de terrassement et sur le massif, s'il y a beaucoup de femmes, c'est qu'ils pensent que les femmes sont plus sérieuses, elles sont plus présentes déjà, y a moins d'absences et puis aussi par rapport à tout ce qui est alcool, cannabis, elles risquent moins de mettre l'engin dans le ravin. Surtout au niveau du massif, ils ont plus confiance aux femmes ».

Les femmes kanak restent, pour la plupart d'entre elles, formées à des tâches correspondant à un salariat ouvrier d'exécution ou encore occupent des postes non qualifiés comme signaleuse pour gérer le trafic ou employée au lavage et dépoussiérage des cabines des engins au pied de mine. Le côté éprouvant de la plupart de ces travaux d'exécution sur le massif ou à l'usine ne tient pas à l'intensité de l'effort physique, requis seulement dans quelques postes comme le nettoyage des cabines, au moyen d'aspirateurs d'une vingtaine de kilos, mais aux prises de poste à des horaires variables qui perturbent le rythme de sommeil ainsi que la vie sociale. Par exemple, une conductrice d'engins qui vit à la base-vie de Kataviti à Koné, quand elle est du quart du matin, doit quitter son logement à 2H pour arriver au portail du chantier à 2H30 et finir à midi ; quand elle est du quart de l'après-midi, elle prend son travail à mi-journée mais n'est de retour chez elle que vers 21H30 ou 22H.

La surmédiation de la réussite professionnelle des quelques femmes agentes de maîtrise et d'encadrement – technicienne de laboratoire, chef de mine ou ingénieure –

⁶ Quand l'interruption est courte, les salariés sont occupés à autre chose par leur hiérarchie, des réunions sur la sécurité au travail par exemple, mais quand elle s'avère longue, ils rentrent chez eux et remplacent ultérieurement le temps non travaillé.

dans des fonctions où généralement elles échappent aux contraintes du travail posté ne doit pas occulter que, de façon générale en Nouvelle-Calédonie, les femmes « dans des métiers d'homme » sont majoritairement des exécutantes, recrutées comme développé plus haut pour leurs compétences genrées. Elles demeurent nettement sous représentées dans le secteur des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (moins de 20% des effectifs en 2009 selon l'ISEE), ce qui tend à montrer que globalement l'utilisation d'équipements techniquement avancés reste aux mains des hommes et que la féminisation se fait par le bas, par les postes d'exécution, bien davantage que par la hiérarchie moyenne et supérieure.

« Métiers de femme » : précarité et pénibilité

Chez les employées rencontrées au sein de la base-vie, tout travail, même subalterne, sur le massif ou à l'usine, impliquant le port de la veste réfléchissante de sécurité, paraissait plus enviable, car plus stable, régi par un CDI, que les travaux du ménage et du *catering*. Les tâches situées dans le prolongement des fonctions domestiques, impliquant souvent de s'occuper de la saleté des autres salariés, n'étaient pas dévalorisées ou jugées dégradantes par les femmes, mais les emplois de ce secteur étaient moins payés et surtout régis par des contrats de chantier autorisant l'employeur à y mettre fin sans recourir à un licenciement pour motif économique ni payer de prime de précarité. Le type de contrat de travail primait ainsi la nature de l'activité et le rapport au travail lui-même, traçant ainsi une sorte de frontière sociale entre les salariées de KNS et les autres. Malgré l'anticipation de la gestion de la « démobilisation » avec un dispositif nommé « Plan réaction, réussir l'après-construction », mis en place en 2010, destiné aux entreprises sous-traitantes et aux salarié-e-s dont les contrats arrivaient à échéance pour les aider à s'orienter vers d'autres solutions et des formations, les inquiétudes liées à l'après-construction étaient omniprésentes dès avril 2011 :

« Donc concrètement comment on voit l'avenir de la société ? Nous, nous avons signé dans le contrat [avec KNS] des emplois pérennes, au nombre de combien on ne sait pas. Alors ce que j'essaie de voir à l'heure actuelle, c'est combien de superficie à nettoyer il nous restera quand on aura passé la phase de monitoring et quand on sera vraiment en phase opérationnelle, quand on sortira du nickel. Voilà. Pour qu'il y ait quand même des réponses aux inquiétudes. Si on peut garder tout le personnel, ce qui m'étonnerait, ce serait superbe, on n'aurait pas de questions à se poser. Par contre après, je ne sais pas combien je vais devoir en garder. Donc là, c'est vraiment le point d'interrogation » (responsable, 33 ans, Maabula).

« J'ai peur, c'est pour l'après projet, parce que tout le monde sont là à travailler mais après ça fera un choc dans les familles et surtout pour nous dans la province Nord. A Goro, c'est vraiment différent, la capitale, Nouméa, est juste à côté, mais en Province nord y aura pas grand chose après, ça va redevenir comme avant, les femmes vont le ressentir, faudra qu'elles retournent dans ce qu'elles vivaient avant » (chargée des ressources humaines, 29 ans, CIS).

A CIS, l'entreprise de *catering*, une usine dans l'usine, employant de 405 à 420 personnes, locales à 95%, dans leur immense majorité des femmes kanak embauchées au salaire

minimum garanti, sans heures supplémentaires payées, où les contraintes horaires et les conditions de travail étaient particulièrement dures, cette insécurité sur le devenir de l'emploi était utilisée pour intimider les employées et tenter de réduire l'absentéisme. Ce dernier oscillait en effet entre 15 et 20% des effectifs (avec un pic les lundis), la moitié des absences restant non justifiées en dépit des sanctions et même, en 2012, de l'attribution d'une prime d'intéressement aux salariés de plus d'un an d'ancienneté à condition qu'il n'y ait pas eu d'absences.

« Déjà le patron, bon, pour garder les personnes, sur les 400 – je donne un exemple, je dis qu'on est 400 employées actuellement – peut-être que sur les 400, il n'en gardera que 80. Et sur les 80, les personnes qu'il va garder, ce sont les personnes qui ont toujours été à l'heure, qui sont toujours, comment, qui n'ont jamais été en maladie, qui sont pas absentes. Bon, c'est les meilleurs éléments que le patron prendra en premier. Après, on verra après pour les autres personnes » (gouvernante générale, en charge de l'hébergement, 48 ans).

Aux yeux de l'encadrement, les arrêts de maladie paraissaient eux aussi suspects, une responsable de la lingerie observant à ce propos : *« c'est les médecins qu'on devrait surveiller »* et son assistante renchérissant : *« le premier jour elles [les filles] sont malades, le deuxième on les retrouve à se promener sur la base »*. La hiérarchie, pour lutter contre les absences, semblait ne pas hésiter à intimider des salariées pour éviter qu'elles n'aillent consulter :

« On voit tout de suite, hein, les personnes jouant la comédie. Donc moi, ça fait trente ans que je suis dans ce métier... Donc ce matin encore une personne est venue me voir, elle était de repos hier, elle arrive ce matin, elle me dit : ' je vais chez le médecin, je suis malade '. J'ai dit : 'ah non ! Pourquoi tu attends ce matin pour aller chez le médecin ? ' 'Ah ben si c'est comme ça, je retourne à mon poste ! ' Ben elle est retournée à son poste ! Ah, chez nous, l'absentéisme c'est un fléau chez nous ! » (gouvernante générale, 48 ans).

« Là je suis allée à l'infirmerie, le chef il me dit : 'c'est que c'est bientôt le week-end que tu prends maladie ?'. Tu vois comment c'est : tu travailles, tu te coupes, ils s'en fichent, tu continues. Ouh, je veux sortir de là-bas, non j'aime pas cette boîte, moi je préfère un travail que tu peux faire jusqu'à la retraite, j'ai déjà déposé mon CV ailleurs » (employée polyvalente à la cuisine, 37 ans).

Malgré le slogan démagogique « 100% hygiène, 100% sécurité » figurant sur les tee-shirts de travail de CIS, les chefs dissuadaient les employées de déclarer les accidents du travail – les témoignages des employées concordant avec ceux des professionnels de santé –⁷,

⁷ Ainsi une employée de cuisine racontait que le chef avait interdit à une collègue qui s'était fait gicler du produit dans l'œil en nettoyant les machines de se rendre à l'infirmerie et s'était contenté de lui donner du doliprane. Comme le lendemain elle avait encore les yeux rouges, elle était allée consulter à Koné un médecin libéral qui l'avait arrêtée six jours en maladie (et non en accident de travail) ; pratique confirmée par un cadre de santé de l'infirmerie : « ce n'est pas facile de faire de la médecine ici sur les accidents du travail : à CIS une fille se blesse, une brûlure par exemple, sachant qu'il y a des pénalités, ça va être caché, les gens ne viennent pas. C'est pareil pour les Chinois, il n'y a pas d'accidents du travail chez les Chinois, on fait les premiers soins mais pas la déclaration. »

rechignaient à informer du rendez-vous annuel à la médecine du travail (qui nécessitait de sortir de la base-vie pour se rendre à Koné) et à aménager les postes des femmes enceintes. Des employées non seulement devaient soulever des charges plus lourdes que ce que la législation autorise⁸, mais elles étaient aussi parfois – aux fours en cuisine ou à la lingerie – exposées à une température intense responsable d'évacuation en urgence à l'infirmierie du site pour « coups de chaleur ». A l'accueil de celle-ci, on enregistrait de nombreuses consultations d'employées de CIS pour lombalgies ou blessures, mais en dehors de leurs heures de travail, et les médecins des dispensaires de VKP relevaient des situations d'épuisement. Cependant, la pénibilité du travail et même la médiocrité du salaire étaient assez peu évoquées par les femmes au cours des entretiens. L'étaient bien davantage l'oppression née de la rencontre avec les formes de surveillance du salariat industriel, les manifestations d'autoritarisme et les remarques des agents d'encadrement, ainsi que leur manque de souplesse dans l'aménagement des horaires qui heurtaient les idéaux d'autonomie dans le travail :

« Ici, même si tu as trouvé une collègue qui veut bien te remplacer et qu'on s'arrange entre collègues, ils vont toujours dire non. Par exemple une, elle veut partir en week-end, comme elle finit à 9H et demie [21h30] ben elle pourra plus partir chez elle, donc elle va demander à sa copine du matin qui commence à quatre heure de permuter et l'autre va travailler à la place de l'autre. Mais ils disent non. Pas mal de filles sont parties comme ça. Ici ça sort, ça rentre. Et là quand le grand responsable de la cuisine, un métro[politain], il est venu nous voir l'autre fois, il nous a dit que depuis qu'il est là, il a jamais vu un pays où il y a autant de gens qui sont malades. C'est nous ! Mais il se demande pas pourquoi les filles elles prennent des jours : c'est qu'elles ont besoin de repos ! Je pense qu'ils le savent, mais ils veulent pas changer ce qu'ils ont mis en place » (employée à la plonge, 37 ans).

Vu la faiblesse des organisations syndicales ou leur collusion avec la hiérarchie (parmi les délégués de USTKE se trouvaient justement la gouvernante générale et un responsable de la cuisine), chez des femmes sans expérience antérieure en entreprise, peu formées et de plus mal informées de leurs droits, absences et départs constituaient des réponses individuelles aux pratiques de l'employeur et de l'encadrement. Ce dont témoigne cette commis de cuisine âgée de 23 ans qui, après avoir travaillé un an à CIS, s'était arrêtée en congés à cinq mois de grossesse – le médecin lui avait dit « *c'est le travail ou le bébé, vous choisissez* » –, mais qui s'était arrangée ensuite pour faire garder son bébé car elle tenait à reprendre son travail :

« Je suis restée que quatre jours. Les chefs avaient changé, c'étaient des métros, ils parlaient mal et fort aux employés, ils nous respectaient pas. Et puis ils étaient vulgaires, les autres m'ont raconté qu'une fille a voulu porter plainte pour harcèlement, qu'ils ont même fait une pétition ».

Les refus d'adapter les horaires aux impératifs des employées, contraintes par ailleurs de s'occuper de leurs enfants, étaient particulièrement vécus comme des brimades. Une « *équippière* » – c'est-à-dire une femme de ménage polyvalente travaillant trois dimanches

⁸ Les femmes de plus de 18 ans ne doivent pas porter des charges de plus de 15 kgs de façon occasionnelle, et de 12kgs de façon répétitive.

par mois (à la différence des femmes de chambre qui avaient tous leurs dimanches) – âgée de 39 ans, qui s'était fait embaucher sur les conseils de sa sœur, elle-même femme de chambre à CIS, « *pour changer un peu, casser la mentalité de la tribu et avoir plus de sous* », mais, excédée, allait démissionner quelques mois plus tard, racontait à ce sujet :

« Ce qui m'embête dans le travail, c'est que j'ai qu'un dimanche par mois. Moi j'aimerais avoir mon dimanche pour aller à l'église et voir mes enfants [qui sont à l'internat en semaine]. Les enfants ils sont livrés à eux-mêmes, c'est pas ça, je préfère être là ; j'ai fait une demande pour femme de chambre, mais la chef a refusé. Elle sait pas parler, elle est brutale, ce n'est pas comme ça qu'on parle, on dirait qu'elle est tout le temps en colère. Tu sais, y a des femmes qui préfèrent retourner pêcher le crabe plutôt que d'attendre la fin du mois pour avoir leur argent. Les calendriers [les emplois du temps] ça change tout le temps, et puis c'est sévère. Je suis fatiguée des horaires et de travailler les week-ends. »

Évidemment, les sujets de mécontentement renvoyant à la nécessité de concilier responsabilités maternelles et professionnelles n'étaient pas spécifiques aux employées de CIS comme l'indique le récit d'une conductrice d'un car transportant le personnel au sein de la base-vie, âgée de 33 ans, à propos de sa démission de chez un premier sous-traitant :

« Je disais rien au départ parce que ça m'avantageait : j'ai pas de mari à la maison pour m'aider, j'ai ma voiture à payer, mon assurance, mon loyer, je suis une femme seule avec mon bébé, quoi ! Alors du coup ... Et un salaire qui rentrait comme ça, ça me soulageait, quoi ! J'ai arrêté avec eux parce que je me suis pris la tête avec la patronne, c'est tout. Ils m'ont fait des choses que j'ai pas aimées, quoi. On te donne une prime de 100 000, puis en fin de compte, c'est pas une prime : quand la fiche de paye arrive, c'est un acompte ! Et puis moi, c'est resté là, une fois, d'accord ! Deuxième fois, j'ai besoin de deux jours pour faire la rentrée à mon fils : 'Pas question, pourquoi tu vas avec lui ?'. 'Mais moi je peux pas, son père il s'occupe même pas du petit, de ses papiers. Je suis obligée de le faire !' Ben, ils ont pas été contents. Je suis partie le mercredi, je suis revenue le vendredi soir, parce que samedi, j'allais rouler. J'ai roulé le samedi et je suis repartie le samedi soir chez moi. Et le dimanche je suis pas revenue ».

Licenciées et démissionnaires pouvaient encore espérer, à cette phase de construction de l'usine, se faire réembaucher chez un autre sous-traitant, ou, étant donné l'afflux de nouveaux habitants dans la zone, aller travailler chez un particulier comme femme de ménage à moins de « *retourner pêcher le crabe* » et le vendre, puisqu'avec l'accroissement de la population, la demande et le prix avaient considérablement augmenté. Finalement, bien que peu exigeante en termes de salaire et de sécurité au travail, éloignée des syndicats et des formations, soumise à des conditions de travail souvent éprouvantes et une certaine précarité, cette main d'œuvre féminine n'apparaissait pas donc totalement captive et encore moins docile.

De mauvaises mères, des femmes de mauvaise vie ?

Outre les résistances masculines au sein des équipes de travail, les salariées de Vavouto, quel que soit leur métier, devaient également faire face à d'autres injonctions normatives

et mettre en place des stratégies pour ne pas être stigmatisées comme de mauvaises mères ou des femmes faciles, registres auxquels sont toujours renvoyées les femmes qui non seulement s'autonomisent du contrôle masculin, mais aussi ne se plient pas aux règles autoritaires du salariat industriel (*cf supra*). C'est ainsi que pour justifier leurs rappels à l'ordre normatifs, des agentes d'encadrement kanak, se positionnant ici clairement dans une logique de classe, avançaient que l'argent aurait fait tourner la tête des « femmes de tribu », notamment les petites employées de CIS présentées comme des bécassines, et, en plus, les aurait détournées de leur tâches maternelles :

« C'est un peu dur pour elles, parce qu'elles n'ont jamais travaillé de leur vie, et travailler après pour un patron, ... Bon, elles sont sous les ordres d'une personne, alors que en tribu, bon ben c'est... elles sont livrées à elles-mêmes, quoi, elles font ce qu'elles veulent, et après ben, elles sont étonnées parce que bon elles touchent quand même un salaire en fin de mois, et puis bon il y en a qui n'ont jamais vu de l'argent... » (gouvernante générale, 48 ans, CIS).

« Je pense beaucoup surtout à nos femmes des tribus, elles découvrent un monde étranger, et surtout l'argent. Ce sont mes cousines, ce sont mes tantines, je les côtoie tous les jours, je me rends compte que ces choses-là ça arrive : y a ces problèmes par rapport au couple mais c'est surtout les enfants qui m'inquiètent, ces femmes-là sur le site, elles s'occupent plus de l'éducation de leurs enfants, je le dis parce que – personnellement moi aussi je travaille –, mais une femme qui vivait en tribu c'est très différent, cet impact-là est plus important » (agente de maîtrise, 40 ans, relations externes de KNS).

L'idée de la mise en danger des enfants et de la famille et l'irresponsabilité des « femmes de tribu » n'est pas sans rappeler la théorie de l'insouciance maternelle utilisée par les moralistes bourgeois du 19^{ème} siècle à l'encontre des femmes des classes pauvres en Europe ainsi que par les missionnaires et les administrateurs coloniaux dans le Pacifique à l'encontre des femmes autochtones, accusées de causer la dépopulation des îles par leur désintérêt des enfants, lui-même ancré dans une mentalité indigène marquée par le laisser-aller (Badinter 1980, Jolly 1998, Salomon 2003a).

Pourtant le chapitre précédent souligne comment les salariées, dans l'impossibilité de concilier leurs horaires de travail avec leurs obligations maternelles et les imprévus, choisissaient de s'absenter, au risque d'encourir des sanctions, ou de quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants. L'enquête montre également que l'argent gagné leur servait à assumer la totalité des frais de garde des enfants, même si leur conjoint travaillait lui aussi et que la garde était assurée par une grand-mère, comme l'indique une opératrice mine, âgée de 22 ans, dont le conjoint travaillait lui aussi comme ouvrier :

« Le week-end quand je rentre à la maison je fais les courses : y a les couches, le lait, à manger... mais la belle-mère, ce que je lui donne c'est à elle, elle fait ce qu'elle veut avec, c'est sa part de son petit travail. La plus grosse somme que je lui ai donné, c'est 20 000 ; 20 000 c'est beaucoup pour elle. Comme c'est une femme qui travaille pas, elle peut acheter des cigarettes pour elle, aller au bingo, prendre un transport. »

Il faudrait une enquête approfondie sur les postes budgétaires et la répartition des dépenses au sein des couples pour comprendre qui paye quoi quand les deux partenaires travaillent (Roy, 2006). Toutefois les femmes qui, dans les entretiens, se sont exprimées sur l'utilisation de l'argent qu'elles gagnaient, ont insisté sur le fait qu'outre leurs

vêtements et des achats d'équipement pour la maison, leur salaire servait à assurer les dépenses quotidiennes ainsi que celles de l'entretien des enfants, avec le souci de sécuriser leur avenir en ouvrant à leur nom un livret d'épargne et en y plaçant chaque mois une petite somme. Une employée de 29 ans, agente de maîtrise aux ressources humaines chez CIS, elle-même en couple cohabitant avec deux enfants et un mari ouvrier, observait que souvent les femmes n'ont pas accès aux ressources de leur compagnon, même quand il s'agit de répondre aux besoins des enfants :

« En fait ce que la femme elle recherche, c'est surtout d'assurer les revenus du foyer, pour assurer un meilleur avenir pour les enfants, tout ce qui est niveau scolaire, qu'ils ne souffrent pas d'un manque de moyens. En fait c'est surtout un moyen financier qu'elles recherchent les filles qu'on a là. Et surtout de... – enfin j'en discute des fois avec les femmes – c'est d'avoir un peu plus d'indépendance par rapport à l'homme pour qu'elles puissent faire les achats du foyer, renouveler les vêtements des enfants, les chaussures... C'est beaucoup ça ».

Une équipière depuis deux ans à CIS, âgée de 41 ans, mariée coutumièrement à un ouvrier, avec huit enfants à la maison, laissait entrevoir les différends à ce propos :

« Mon mari il boit beaucoup. On avait au début un compte en banque [commun] et j'ai arrêté d'alimenter. Il existe toujours, mais j'ai ouvert un compte à moi, je préfère gérer moi-même, j'ai pas besoin de demander. Tu vois les enfants, c'est à la maman qu'ils demandent. Et quand on leur dit : 'va demander à Papa', ils hésitent... Les femmes, elles font beaucoup de choses les femmes, elles achètent au moins des trucs pour la maison, tu vois ? C'est ça que je vois, parce que les hommes la plupart du temps on dirait qu'ils sont encore dans leur monde... pour eux c'est la coutume. Voilà c'est pas pour critiquer, en devant ça se montre les grands messieurs, mais après ... heureusement qu'il y a les femmes pour subvenir un peu aux besoins ! ».

Un an et demi plus tard, dans un second entretien, après avoir expliqué qu'elle avait pu, en un peu plus de trois ans de travail, acheter une machine à laver, un téléviseur et des sièges pour la maison, elle reprenait :

« C'est devenu comme ça dans la tribu : les femmes qui travaillent, les hommes qui restent à la maison. Plus on les aide, plus on dirait qu'ils en profitent. Mon mari il veut plus travailler, il veut être au chômage, il est pas sérieux, ça va j'aurais rien dit s'ils sont à la maison mais s'ils font les champs ou quelque chose à bricoler, mais quand tu vois un mari qui est saoul tous les jours, ça te mets les nerfs ... il travaille quand il veut, c'est bon parce qu'il y a les enfants, mon fils le grand et puis ma fille l'aînée, qui m'aident un peu à payer le courant, à payer à manger, mais c'est chiant, tu vois que les hommes ils s'en foutent. Quand j'arrive à la fin du mois, mon compte il y a plus rien. Maintenant j'essaie de faire un courant et un compte d'épargne pour que, par mois, il y a 10 000 ou 5000 qui restent et que quand on arrive à la fin de l'année ... moi je voudrais acheter un vrai four, c'est mon objectif ».

Mais plus encore que les conflits portant sur l'argent et son utilisation, les femmes en couple, quel que soit leur métier, leur âge et leur statut conjugal, rapportaient leurs difficultés à composer avec la jalousie sexuelle du conjoint.

« Je sais ce que c'est que la jalousie ! Même que la dernière fois, quand j'ai été déposer un papier en bas pour CIS, la réception m'a dit d'aller déposer des feuilles... Je suis

partie dans les chambres des garçons, puis voilà mon copain m'a demandé : 'mais qu'est-ce que tu foutais en bas, chez les garçons ? ' Mais je lui ai dit : 'mais je suis partie pour aller déposer des papiers'. 'Vas me montrer c'est où, les papiers ?'. Je suis même partie lui montrer c'était où les papiers ! Y a des fois il est un peu sur le côté... mais c'est bon maintenant je lui ai dit que faut pas qu'il s'inquiète pour moi, parce que moi je suis pas comme ça » (employée à la plonge en cuisine, 22 ans, en couple non cohabitant avec un homme rencontré à Nouméa, mais venu travailler sur le chantier).

« On avait une ancienne collègue que son mari était pas d'accord par rapport au roulage qu'elle avait. Elle a été obligée d'arrêter. Ben moi, j'ai mon copain, mais voilà, quoi, c'est pas pour autant qu'on va s'arrêter-là ! C'est vrai que bon (rire), je pense qu'il va pas me laisser éternellement conduire, mais en même temps bon, il le dit pas trop encore... ça va, il est rouleur, lui aussi » (conductrice de car, 33 ans, en couple non cohabitant avec un homme rencontré sur le chantier).

« Mon copain il a commencé à faire des remarques. Je lui ai dit : 'si tu veux, j'arrête et puis tu travailles pour ma gueule et puis c'est tout '. Alors il a dit : 'vas y, vas y '. Il a pas la confiance, je sais pas pourquoi. Mais quand je vois les garçons d'ici, les garçons, ils sont pas sortables, ils te bouffent la tête. C'est violent » (conductrice de car, 25 ans, en couple cohabitant).

« Je connais des filles qui sont venues travailler au ménage et puis le mari il était jaloux. Ce qui fait qu'après elle a dû arrêter la femme. C'est surtout parce que voilà elle vient là, y a tous les garçons. Mais au début quand elle, elle est arrivée, son mari il l'a tapée et elle est plus revenue. Moi j'étais comme ça au début, mon mari il travaille dehors, mais quand je suis venue là à Vavouto, il est bien jaloux, au début il me cherchait des histoires, il était méchant hein, au début il me tapait. Mais moi je veux pas l'écouter. Maintenant, à force, il a arrêté, c'est lui qui se plaint que je suis devenue méchante, que je travaille pour montrer mon autorité» (équiperie, 41 ans, mariée coutumièrement).

Toutes les agentes d'encadrement kanak rapportaient avoir conseillé certaines employées de leur secteur victimes de violence ou les avoir emmenées à la gendarmerie porter plainte. Des affichettes de l'association Femmes et Violences conjugales, avec le numéro d'appel, absentes en 2011, avaient fait leur apparition en 2012 sur les bâtiments collectifs de la base-vie et une réunion d'information avait été organisée à l'initiative de la hiérarchie de KNS pour répondre « aux problèmes de couple » de ses salariées (cf. supra). Toutes les femmes connaissaient des collègues mises en demeure de quitter leur emploi ou frappées sur leur lieu de travail ou dans la base-vie par leur conjoint employé lui-aussi sur le chantier (dans ce cas, ce dernier avait été immédiatement renvoyé du site). Lors d'un entretien en avril 2011, une opératrice mine, âgée de 22 ans, décrivait comment son embauche à Vavouto avait aggravé la conflictualité de ses relations avec son compagnon :

« C'était dur au tout début quand je suis rentrée ici. Mon mec il admettait pas que je vienne travailler dans un milieu d'hommes. Il a peur que je vais voir ailleurs. Il me pose des tas de questions. C'était dur, mais vraiment dur, il aurait voulu que je reste à la maison avec les petits. Moi je lui ai dit, lui il a travaillé jeune aussi et puis quand moi j'étais enceinte des deux petits, des fois y a des trucs qu'il faisait ça ne me plaît pas comme rentrer saoul le soir ou partir le vendredi et puis rentrer le dimanche. Moi j'en avais marre, à chaque fois j'en parlais avec ma belle-mère et elle me disait : 'vas, si tu veux aller travailler je vais garder les deux petits'. Du coup ça m'a poussée à postuler

pour ici, parce que quand on était à Poro, ils nous ont parlé de KNS. Dès que je suis rentrée ici, il a pété les plombs quoi. Un samedi j'étais de permanence, juste au moment où je sortais au portail, il m'attendait, ben voilà on s'est disputé, il a pété les plombs. Le week-end on se dispute un peu brutal, j'ai l'habitude, là ça s'est calmé un peu, des fois ça recommence et puis voilà. C'est difficile. »

Dix-huit mois plus tard, lors d'un second entretien, alors que je lui demandais comment ça allait, elle précisait :

« C'est bon : je suis séparée du papa, il a la garde des enfants, on n'est pas encore passé au tribunal pour officialiser le droit de garde et tout ça, j'attends que lui y fait parce que c'est pas dans mon intention, pour moi on a la garde tous les deux, je veux les voir quand je suis en repos, mais tu sais c'est difficile, ça va faire un mois et demi que je les ai pas vus ! Il était toujours en train de me prendre la tête pour des trucs de con, histoire de couple quoi, il est chiant, il est insupportable, il est trop collant, des fois ça percutait au niveau du travail, je suis pas le mouv[ement], je suis pas concentrée, des fois quand je suis sur l'engin et qu'il y a du réseau je reçois des messages [de lui]. Il est venu travailler là-haut, il sous-traitait [travaillait chez un sous-traitant], il est venu carrément agresser mes collègues, tout ce qu'il voulait c'est que je perde mon travail, je lâche tout. Par contre mes collègues ils voyaient bien, ils me disaient : 'comment tu fais pour supporter ça ?'. Une fois, deux, trois fois je me suis même fait reprendre par mes chefs à cause des disputes. A la fin je lui ai dit que voilà c'est fini, mais il continue et on a atterri à la gendarmerie pour harcèlement moral et physique. C'était la jalousie, je sais pas à cause de quoi, il acceptait pas que je travaillais là-haut, y a des tas d'hommes, il acceptait pas que je parle avec eux, c'était l'enfer total. Mais je vais faire comment ? Je suis bien obligée de parler avec eux pour dire 'faut faire ça, faut pas faire ça, faut aller là pour vider là'. Quand tu es chauffeuse de pelle tu es obligée de parler ! Mais c'est bon maintenant, je suis célibataire, c'est tranquille. »

La seule à se démarquer vraiment des récits où les femmes enduraient des remarques, du chantage ou des coups, même si elles ne cédaient pas et continuaient de travailler, était une chef d'équipe sur le massif, âgée de 34 ans, dotée d'une forte personnalité, vivant en couple cohabitant :

« C'est ma mère qui m'a amenée là où je suis aujourd'hui, elle s'est toujours occupée de nous, elle m'a toujours dit : 'il faut que tu sois autonome, que tu sois indépendante, que tu travailles, que tu aies tes sous à toi, que tu n'aies pas à demander si tu as envie de quelque chose'. Parce que ma mère c'était son cas, elle a jamais travaillé, elle a même pas de numéro CAFAT, elle a jamais travaillé, jamais, jamais !

Mais tes choix professionnels, ça n'a jamais posé de problème avec ton conjoint ? Non. Parce que c'est moi qui décide... c'est mon travail. C'est soit il accepte mes décisions, ce que je veux, ou sinon... ben c'est pas la peine. Je suis comme ça moi ! (rire). Je lui ai dit clairement que moi je travaillerai où j'aurai envie de travailler... C'est vrai qu'au départ c'était dur. Mais après, il a bien vu que de toutes façons c'est ce que je voulais faire et puis il n'y a rien qui pourrait changer ça... Et après, je lui ai dit c'est une histoire de confiance, quoi, qui s'installe entre nous. S'il n'a pas confiance, ça sert à rien qu'on continue et puis c'est tout ! »

Les inquiétudes des conjoints ne pouvaient être qu'entretenues par la mauvaise réputation entourant la base-vie, présentée de partout comme un lieu de licence sexuelle,

voire de débauche, surtout après que, dans la nuit du 10 au 11 décembre 2011, une jeune employée de CIS ait poignardé, dans un contexte d'alcoolisation massive, deux de ses collègues masculins de la cuisine, blessant grièvement l'un et mortellement l'autre, un petit ami rencontré quinze jours plus tôt sur le site⁹. L'idée des dangers moraux du chantier de l'usine était telle qu'une professionnelle de santé relatait en 2012 que plusieurs conjoints kanak avaient demandé au personnel de la maternité de l'hôpital de Koumac (CHN) s'il était possible de faire un test de paternité parce que leur femme avait travaillé à Vavouto. Les collectifs de travail et la base-vie constituaient évidemment des lieux dans lesquels il arrivait que des liaisons se nouent, mais la stigmatisation résultait moins de comportements effectifs que du fait que les femmes – en travaillant et côtoyant d'autres hommes – s'écartaient des places et rôles sociaux qui leur étaient assignés, un phénomène qui n'est pas spécifique à la Nouvelle-Calédonie. Écrivant sur leurs mères, ouvrières dans la France des années 1950, Annie Ernaux (1989 : 33) et Didier Eribon (2009 : 55) soulignent eux aussi la mauvaise réputation des femmes qui travaillent hors de chez elles, vues comme des fêtardes, voire des trainées, couchant à gauche et à droite, et l'inquiétude des conjoints à l'idée de perdre le contrôle de leurs compagnes pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Le spectre de la femme émancipée à la vie prétendument dissolue se retrouve encore dans les images véhiculées sur les ouvrières mexicaines qui travaillent dans les usines textiles, d'assemblage de composants électroniques ou automobiles appartenant à des multinationales, les *maquiladoras*, installées dans des villages de la frontière mexico-américaine depuis les années 1970-1980 (Lopez Aspeita, 2012), comme dans les campagnes de presse accusant les jeunes filles rurales malaises, entrées en usine au cours de la transition industrielle en Malaisie à la même époque, de mener « une mauvaise vie », de « sortir la nuit avec des garçons », « de boire, de se droguer, voire même de se prostituer », « d'abuser de leur indépendance », d'avoir de plus en plus recours à l'IVG et d'entretenir des relations sexuelles sur les lieux de travail (Bagla-Gökalp, 1993 : 110).

Poulailler et bêtes sauvages : protection ou contrôle des femmes ?

Les dortoirs féminins, qui dans le « camp pionnier », au départ du chantier, étaient dans un endroit excentré, mais séparés de ceux des hommes par une route, non loin des logements des travailleurs coréens, avaient été ramenés au cœur de la base-vie, près des bureaux de CIS et des installations collectives (cantines, salles de télé, de billard, laverie etc.), et avoisinaient ceux ces hommes, construits sur le même modèle. Ces dortoirs

⁹ Cette affaire, jugée en cours d'assises le 27.09.2013, dans laquelle la jeune femme a été condamnée pour meurtre et tentative de meurtre à quinze ans de réclusion criminelle, mériterait un long développement. L'histoire de cette femme, en effet, qui elle-même avait vécu des violences sexuelles intra familiales dans son enfance, violences qu'elle avait dénoncé sans être crue par les gendarmes, paraît emblématique des conséquences des violences précoces subies en termes de consommations d'alcool et de cannabis, de comportements sexuels à risque, de troubles de la personnalité et de passages à l'acte violents (Hamelin, Salomon, Lert, 2010 ; Hamelin, Salomon *et al.* 2010).

étaient tous partagés en chambres conçues pour quatre lits, avec des sanitaires communs comportant quatre W.C. et quatre douches pour huit chambres (32 lits). En avril 2011, les dortoirs féminins se trouvaient concentrés dans deux blocs et demi, sur deux niveaux ; en 2012, leur capacité avait été portée à trois blocs et, sans que le nombre de sanitaires ait été augmenté, les chambres de quatre étaient passées à six¹⁰. Mais ce qui distinguait les dortoirs féminins de ceux des hommes était le haut grillage en fil de fer qui les entourait. On ne pénétrait dans cet enclos, appelé par dérision par ses occupantes « le poulailler » ou « la cage à poules », que par deux portes s'ouvrant au moyen du badge personnel qui servait aussi à chaque résidente à pénétrer sur le site, accéder à la cantine et, si elle travaillait chez CIS, à pointer.

Selon les responsables de KNS et de CIS interrogés à ce sujet, et même selon l'inspecteur du travail, les femmes ne pouvaient rester dormir sans danger, comme au temps du camp pionnier, à proximité des travailleurs asiatiques. Il fallait ramener leurs dortoirs au centre de la base-vie et les concentrer pour mieux les protéger. Quant au grillage, il aurait été installé à la suite d'une demande des résidentes remontée au comité de gestion, le renforcement de la sécurité la nuit n'étant pas suffisant pour les rassurer. Une agente de maîtrise travaillant aux ressources humaines de CIS, âgée de 29 ans indiquait: « *Elles voulaient pas être logées sans que la barrière soit faite, elles avaient peur, il y avait eu des incidents* », incidents dont la gouvernante générale âgée de 48 ans précisait la nature :

« On les a prévenues, tous les matins on leur fait le briefing en leur disant que elles n'ont rien à faire chez les dortoirs des garçons, les garçons n'ont rien à faire dans leurs dortoirs. Après leurs heures de travail, ce qu'elles font après, c'est plus de notre [res]sort après ! Après, s'il leur arrive quelque chose après, bon, ben c'est... Bon, là, heureusement qu'on a des vigiles maintenant, hein, constamment... On a eu pas mal de filles qu'on a retrouvées dans les dortoirs des garçons, saoules et tout ça... Et puis, ça on n'a jamais laissé passer parce que c'est des filles ... Il y a deux filles pour cinq, dix garçons et puis ben on sait pas plus ce qui peut se passer si les deux filles – si les filles elles sont saoules – on sait pas ce qui peut se passer après ! Vous savez, nous c'est surtout pour la sécurité de nos employées, nous. Nous, on veut pas qu'il leur arrive quelque chose et puis qu'après le matin, il faut aller voir la famille pour dire : 'Et bien voilà, il y a telle fille qui s'est fait violer'... »

Le chargé de mission responsable des statistiques au service des affaires externes de KNS, un métropolitain, interrogé sur les raisons du grillage (22.04.2011) allait plus loin en disant : « *c'est un grillage pour les protéger des bêtes sauvages* ». Alors qu'interloquée, je lui demandait s'il se considérait comme une bête sauvage, il spécifiait qui étaient selon lui les prédateurs : « *non, moi je suis marié, mais il y a des hommes qui restent là pendant un an* » (22.04.2011). Ces répliques, qui renvoient à une image bestialisée de la sexualité masculine, conduisant au viol (et parallèlement à une représentation du mariage comme servant à assouvir les besoins masculins), stigmatisaient évidemment les ouvriers

¹⁰ La loi définit le volume et la surface par personne. A CIS, dès 2011, devant la pénurie de lits, l'entreprise avait proposé une prime aux employées qui acceptaient de passer à six par chambre sans qu'à ma connaissance les représentants du personnel aient protesté et que l'inspection du travail ait été sollicitée pour une dérogation. Les travailleurs asiatiques étaient déjà quant à eux à six par chambre et il était question de les passer à huit.

asiatiques, seuls à rester sur place pendant un an sans pouvoir retourner chez eux. Une confusion était d'ailleurs entretenue entre prostitution, viols et relations librement consenties avec les travailleurs étrangers. Dans l'objectif de prévenir les « problèmes de Goro », c'est-à-dire la prostitution dont le spectre a toujours hanté les entrepreneurs de morale quels qu'ils soient¹¹, les agents de la sécurité, « les vigilants », étaient chargés de repérer les femmes circulant la nuit sur la base-vie et de les identifier. Leur rapport remontait à leur hiérarchie et à CIS, puis de là au « client », KNS, et des sanctions étaient prises :

« Il y a aussi des informations qui nous sont arrivées et qui m'inquiètent aussi c'est par rapport à la prostitution sur le site, par rapport à ça, moi au départ c'était des rumeurs mais c'est des informations, ce qui m'a beaucoup inquiété c'est les filles qui sont tombées enceintes par des travailleurs étrangers et j'ai tout fait pour qu'on puisse arrêter tout ça » (agente de maîtrise au service des relations externes de KNS, 40 ans).

Toutefois toutes les femmes n'étaient pas dupes, comme cette employée de CIS, âgée de 23 ans, elle-même avec un copain philippin, dont les propos indiquent que si des liaisons se nouaient effectivement avec des travailleurs étrangers – comme d'ailleurs avec des locaux rencontrés sur le site – il ne s'agissait nullement de prostitution et encore moins d'une prostitution dont les clients auraient été les ouvriers asiatiques. Leur salaire était en effet pour sa plus grande part envoyé directement sur un compte chez eux si bien qu'ils ne disposaient que d'une somme minime – environ 30 000 CFP par mois – pour s'acheter de la nourriture autre que celle de la cantine, des cigarettes et de l'alcool.

« Au début j'avais entendu dire qu'il y avait des femmes de ménage qui se faisaient payer par des Roumains ou je sais pas quoi là, mais ma collègue elle restait avec un Roumain, là il est parti en Roumanie mais il est revenu ici, et elle me dit : 'je voudrais bien savoir quelle fille parce que moi je les connais tous les Roumains, à moins qu'ils le font quand je les vois pas !' Moi en tout cas, je vois mal les Philippins ou les Chinois, peut-être c'est des cadres ou quoi, mais eux les Philippins je les connais, l'argent c'est précieux. Encore pire les Hindous. On leur donne peu d'argent alors ça m'étonnerait qu'ils aillent payer des filles avec la paye qu'ils ont ! Moi je le sais, je reste avec un Philippin [...].

Y a d'autres couples comme vous deux ?

Moi j'en connais, j'en vois, y en a beaucoup mais le problème ils se font pas montrer, ils sont cachés, tu les vois la nuit, pas la journée.

Mais pourquoi ?

Peut-être la honte, je sais pas, moi je suis Kanak, mais peut-être que d'autres Kanak elles ont peur que d'autres Kanak vont les voir, elles ont honte de sortir avec les étrangers, je sais pas. Depuis que je suis avec mon copain, moi j'ai jamais eu honte, j'ai jamais sorti la nuit, moi c'est la journée, ma mère elle m'a élevée comme ça, j'ai aucune honte de marcher avec lui sur le site. Après y a d'autres qui parlent, mais bon, si tu fais

¹¹ Ainsi, dès 1983, les opposants au projet du Gouvernement provisoire de Kanaky de Jean Marie Tjibaou de créer un port franc à Népoui s'élevaient contre le bouleversement de la démographie de la région et faisaient valoir, tel René Guiart, que « nos filles finiraient comme prostituées sur les trottoirs de la nouvelle ville de Népoui » (<http://lefeusouslamarmiteii.blogspot.fr/2010/03/le-feu-sous-la-marmite-chapitre-ii.html>).

attention, t'es mal barrée. J'en connais beaucoup avec des Thaïlandais, des Portugais, des Philippins, des Chinois, mais voilà on les voit rarement... y en a beaucoup que je vois quand je vais dans les dortoirs des Asiatiques, c'est là que je vois qu'il y a des filles comme moi, ben des Kanak qui sortent avec des Philippins : elles, elles arrivent à 11h le soir et puis à 4H du matin elles repartent. Surtout les filles du Nord, elle se cachent, elles rentrent vite dans leur chambre pour pas qu'on les voit, elles s'occupent de ce que les gens ils peuvent dire. »

Tout était effectivement fait pour éviter les interactions entre les « locaux », et plus particulièrement les femmes, avec les étrangers, et plus particulièrement les ouvriers asiatiques : les Chinois et les Coréens mangeaient dans des cantines à part auxquelles les locaux n'avaient pas accès, les équipières et les femmes de chambre avaient pour directive de ne nettoyer les chambres qu'aux heures de service des travailleurs qui les occupaient et de ne jamais nettoyer une chambre en présence de ses occupants (ce qui évidemment n'était pas vraiment respecté). Comme le signale l'interlocutrice ci-dessus, assez rares étaient les femmes qui osaient ouvertement circuler le soir tard dans la base-vie, elles participaient relativement peu aux activités organisées, si ce n'est aux tournois de volley ball chaque mercredi après-midi, restant plutôt le soir dans le « poulailler » dont les blocs étaient séparés par de petits espaces extérieurs où elles discutaient entre elles, fumaient ou écoutaient de la musique avec des écouteurs, ou alors buvant entre elles dans les chambres¹². Les contrevenantes – équipières ou femmes de chambre – qui n'avaient pas réussi à dissimuler leurs allées et venues aux agents de sécurité étaient sermonnées publiquement, lors du *debriefing* quotidien du matin par la gouvernante générale, chargée de veiller à la fois sur le travail et la réputation, à savoir la morale, de ses employées, ce que relate une équipière âgée de 41 ans :

« Ce matin ils ont dit à la réunion qu'il y avait des filles à 2H du matin qui sortaient de chambres des garçons. C'est les mecs de la sécurité qui ont rapporté aux chefs. Ils ont dit qu'il faut pas que les filles elles font ça pour pas qu'elles se font violer ou agresser. Ils ont dit, ben voilà, ils ont vu les filles, ils ont le nom des filles. Y a des filles qui sortent le soir boire avec les Asiatiques. Ils nous disent chaque fois, surtout aux filles qui dorment ici, de faire attention aux Asiatiques, peut-être qu'elles vont se faire agresser ».

Les réflexions féminines les plus fréquemment entendues quant à l'enfermement des dortoirs féminins – « on n'est pas dans une prison, on n'est pas dans un internat » (chef d'équipe sur le massif, 34 ans), « on est des adultes » (opératrice mine, 22 ans) – indiquaient qu'elles prenaient la soi disant protection pour ce qu'elle était, de la surveillance et de l'infantilisation.

¹² Selon le responsable de la base-vie rencontré en avril 2011, tout au début du chantier, une politique de campement sec avait été appliquée avec rigidité. Comme c'étaient les villages avoisinants de Voh et de Koné qui supportaient le problème, qu'il y avait eu aux alentours du site de nombreux accidents de la route liés à l'abus d'alcool, une politique plus souple avait succédé, les fouilles à l'entrée du campement avaient été supprimées et l'alcool était toléré dans les chambres tant que cela ne gênait pas le travail.

Une employée de CIS, âgée de 23 ans, montée en grade et devenue « assistante de chef de zone » au bout de deux ans, à qui une chambre individuelle avait été alors proposée, notait :

« Les anciennes sont en chambre individuelle, les filles qui sont sérieuses, les nouvelles dans le poulailler pour les avoir à l'œil. Si t'es gentille on te met en chambre individuelle, sinon au poulailler. Moi je suis en dehors du poulailler, avant j'étais dedans, mais maintenant j'ai changé de chambre, comme ça c'est mieux, c'est pas facile de dormir avec des gens ! Maintenant je suis toute seule, j'étais soulagée de sortir du poulailler parce que des filles qui commencent à 7H 45 et qui terminent à 16H 45, ils les mettent avec les filles de cuisine qui commencent à 1h de l'après midi qui terminent à 9H et demi le soir, c'est pas bon. »

D'autres salariées encore soulignaient l'oppression générée par l'enfermement et le système de surveillance en place, telle cette équipière, âgée de 33 ans, originaire du Nord mais qui, avant son embauche, vivait en squat à Nouméa :

« On est enfermé, moi ce que j'aime pas, c'est qu'on est trop surveillé, le soir y a plus de navettes, on ne peut pas sortir et rentrer, c'est comme une prison, badger, badger, toujours badger, peut-être c'est que moi je suis trop restée à Nouméa ».

Une employée de la cuisine, âgée de 37 ans, développait le même point de vue :

« Les barrières, ça ne me plaît pas du tout, je sais pas pourquoi ils ont fait ça, c'est inutile. Je me suis déjà fait des amis ici, ici y en a des tas, voilà, mais franchement pour rester là, y a pas la liberté : même après le travail ils se soucient de ce qu'on fait, je comprends qu'ils nous surveillent les heures de travail, mais quand tu finis le travail tu fais ce que tu as envie de faire ! Quand nous on avait fait l'induction, ils nous ont dit que c'est interdit d'aller chez les garçons et les garçons non plus ils n'ont pas le droit de venir là. Et j'ai discuté avec une femme de chambre hier et elle m'a dit que le sujet de leur briefing le matin c'est ça : si jamais ils surprennent une fille qui a un petit copain par là et qui a passé la nuit avec lui chez les garçons, c'est la porte direct. Je trouve que c'est bête. Ils ont mis les barrières pour pas qu'on ait accès en bas chez les garçons, c'est stupide et même le bar [où on ne peut boire que deux verres de bière], moi je suis désolée : on n'est pas des enfants, on n'est pas au pensionnat, on est majeures !».

Précisons pour finir qu'aucune des femmes kanak rencontrées à Vavouto n'a mentionné avoir vécu ou même avoir eu connaissance d'une quelconque agression commise par des ouvriers asiatiques, présentés au contraire comme « gentils » (ouvrière maçon-fumiste, 28 ans, travaillant avec des Indiens), « sympas, pas comme d'autres, ils sont dans leur coin » (employée à la plonge, 22 ans, travaillant à la cantine des Chinois avec des cuisiniers chinois), « pas chiantes » (équipière, 37 ans, nettoyant les chambres des Philippins), « tranquilles, pas emmerdeurs même quand ils boivent, pas comme les Kanak à chercher la bagarre » (employée à la laverie, 23 ans). Quant aux viols collectifs subis par des jeunes femmes kanak, lors de fêtes alcoolisées, dans l'enceinte du site ou à ses abords, il apparaissait que les auteurs étaient des hommes locaux, kanak généralement, et qu'ils n'avaient rien de spécifique au chantier puisque de tels actes se produisent également ailleurs (Salomon 2003b, Salomon et Hamelin 2008). La large circulation parmi les employés de Vavouto d'images filmées pendant la scène avec le téléphone portable d'un des auteurs et les histoires colportées à ce sujet par les agents de sécurité – dont les femmes ne parlaient qu'en baissant la voix comme si la honte rejaillissait sur elles –

mettaient en garde celles qui auraient voulu prétendre au plein exercice de leur sexualité, construites autour de la figure de la fille facile et du stigmaté de la prostituée, objets de désordre moral justifiant les réactions violentes, et montraient comment la menace de la violence sert à conditionner les femmes très au-delà de celles qui l'ont directement subie (Tabet, 2004).

Nivellement et sociabilité ouvrière

A côté des quelques histoires d'amour entre hommes et femmes sur le site connues de tous et des liaisons ou aventures plus discrètes, y compris avec des ouvriers asiatiques, pourtant présentés comme des prédateurs sexuels, se nouaient de nombreuses relations de camaraderie découlant d'une situation objective d'égalité. L'infériorisation des femmes kanak, liée à la fois aux normes de genre propres à leur communauté et au poids des préjugés et de la ségrégation sociale auxquels les Kanak dans leur ensemble sont encore soumis dans la société calédonienne, se trouvait en quelque sorte annulée par l'infériorisation linguistique des travailleurs asiatiques et leur position très dominée parmi les ouvriers expatriés à Vavouto. Un rapprochement social devenait possible :

« Des fois je vais à la salle de télé chez les Thaïlandais, je me chamaille avec eux pour la télé, les chaînes... y a des autres qui parlent français mais sinon on se dit bonjour comme ça, ils savent dire oui, non, c'est tout. Mais c'est pas tout le monde qui parle avec eux, y a des autres qui sont racistes avec eux, ils les détestent, mais ils sont comme nous, faut aller vers les gens ! C'est bon les Philippins, ils vont à la messe à Koné et puis après fini, ils vont chercher à boire, tous les dimanches, ils ont même fait montrer à la télé ! » (employée à la cuisine, 37 ans).

« Moi, j'ai fait des amis avec des Philippins.

T'arrives à discuter avec eux ?

Oui, j'arrive à discuter avec eux en anglais. Mais c'est à toi aussi d'aller vers eux, de discuter un peu, c'est normal, parce qu'ils viennent carrément de loin pour venir travailler ici. J'ai un ami qui s'appelle N., c'est à lui que j'ai fait coucou là. On s'entend bien nous deux. Quand on se trouve sur la route, on se parle de choses et d'autres, si ça s'est bien passé sa journée, si je vais bien, ou... s'il a besoin de quoi que ce soit, il vient me voir. Je me suis fait beaucoup d'amis philippins... » (employée à la plonge, 22 ans)

Des salariées kanak allaient aussi se faire tatouer « chez les Philippins » qui avaient une machine dans un dortoir et jouissaient d'une réputation particulièrement favorable. Le travail des employées du *catering* pour nettoyer les chambres, les filets de linge ou pour servir à la cantine était apprécié des ouvriers étrangers et souvent ceux qui partaient en vacances les remerciaient en rapportant de petits bracelets ou boucles d'oreille, un égard auquel les femmes – peu habituées aux marques de considération masculines pour le travail domestique – étaient sensibles. Plus généralement, elles disaient avoir « pitié » des ouvriers asiatiques qui travaillaient dur dans la poussière, 60 heures par semaine, étaient logés dans de mauvaises conditions, avec une retenue non négligeable sur leur salaire pour la nourriture et l'hébergement et qui en avril 2011 – au moment de démarrage de l'enquête – avaient déjà fait plusieurs débrayages en se réunissant au bar, au vu de tous.

Le très large éventail de différences nationales présentes au sein du monde ouvrier de Vavouto, l'absence relative de hiérarchisation entre travailleurs dans les espaces de vie du site, la pluralité des rencontres rendues possibles par le brassage humain, produisaient un nivellement inter et intracommunautaire et permettaient de s'affranchir d'un certain nombre de contraintes inhérentes aux normes de genre et d'âge dans le monde kanak. Entre femmes, collègues ou résidentes d'une même chambre, se développait une sociabilité nouvelle dans laquelle on parlait français, on s'appelait par son prénom sans essayer de trouver des formes d'adresse renvoyant à une parenté classificatoire et dans laquelle le tutoiement ainsi que la plaisanterie étaient de mise (y compris avec la blanche plus âgée que j'étais).

« À la maison y a toujours quelque chose, le mari, les enfants, les charges quand tu restes à la maison. Mais ici au moins je ne peux pas dire que je suis libre non plus, mais au moins je peux respirer, on s'entend bien entre nous [avec les collègues], tu fais ton travail, tu pars, c'est tout, on est tranquille, on peut oublier les soucis à côté, on peut rigoler, on est soulagé parce que je ne sais pas... Moi je vois ce qui se passe en dehors, je me sens ouverte avec tout le monde, avec les gens. Mais y a des gens qui sont toujours dans leur petit coin, les femmes soumises, pas les jeunes, mais les plus âgées de mon âge parce qu'on a toujours été éduquées comme ça, comme ça... les jeunes maintenant elles sont libres » (femme de chambre, 56 ans).

« Je me sens bien avec mes camarades de chambre, c'est cool quoi. On s'entend bien, on discute de choses et d'autres... de la vie ! il y a une femme qu'a trente-deux ans, l'autre va avoir cinquante-trois ans-là, y a une qui en a vingt-huit... Y en a une qui a quarante-deux ans, un truc comme ça, des femmes de Kouaoua, de Ouégoa et d'Ouvéa. Toutes en cuisine comme moi. C'est mes collègues et c'est aussi mes meilleures amies ! Et je suis la plus jeune de la chambre. Donc des fois elles m'appellent « bébé » (rire) On s'entend bien. Elles me donnent des conseils, je leur donne des conseils, mais je me sens libre avec eux. On se fait beaucoup d'amis, ici, à Vavouto. Des hommes comme des femmes c'est ce que j'ai remarqué ici quand je suis arrivée ici, je me suis même pas perdue : y a des gens sont venus vers moi » (employée à la plonge, 22 ans).

Évidemment dans cet univers, il pouvait arriver que les plus âgées se plaignent des jeunes (qui faisaient du bruit dans les couloirs des dortoirs le soir tard), mais surtout que certaines retrouvent des parents, et en particulier des parents masculins – des frères, des cousins – et avec eux la nécessité de composer avec des déterminations identitaires susceptibles de mettre en péril la liberté nouvelle produite par le brassage au sein de la base-vie. Ainsi la jeune femme dont les propos viennent d'être rapportés continuait :

« Ici j'ai personne qui peut me surveiller, à part que sinon il y a mes cousins qui regardent : ' il faut faire attention, pas trop traîner le soir ', des trucs comme ça, enfin, qui conseillent, quoi.

Mais tu les vois souvent ?

Ouais... Un peu trop souvent, mais bon ! ils surveillent quand même, déjà ils sont toujours derrière moi pour dire : ' faut pas faire ça, faut pas faire ça ! ' j'ai deux qui sont comme ça, qui sont avec moi ! Les cousins ici, des charges en tout cas !

Des quoi ?

Des charges ! (rire) Quand ils ont besoin de quoi que ce soit, ils viennent vers moi, quoi ! Ce sont des timides, ils demandent par exemple comment on fait pour, bé, pour, bé,

draguer les filles. Mais moi, je sais pas comment on fait ! Ils voudraient des... des âmes-sœurs... des femmes, quoi ! »

Les femmes devaient de ce fait parfois jongler entre des espaces qui pouvaient sembler contradictoires entre le global et le local, le monde du travail et du chantier et celui de la parenté et de la tribu. Ainsi pour échapper au contrôle des cousins et de sa parenté en général, se reposer tranquillement, cette jeune femme, originaire d'une tribu du Nord, profitait des réductions consenties aux employés de Vavouto pour aller, quand elle avait plusieurs jours de repos consécutifs, à Nouméa à l'hôtel Nouvata, sur l'Anse Vata, et passer du temps avec son copain. D'autres, comme exutoire à la fatigue du travail, allaient dîner et danser le jeudi et le vendredi soir dans des restaurants de la région VKP, La Néa, le Katysa ou le Koniambo, qui organisaient des soirées dansantes dans lesquelles près d'une centaine de personnes se retrouvaient dans « une ambiance broussarde » (formulation lue sur l'affiche d'annonce d'une de ces soirées) décontractée et désinhibée grâce à la consommation d'alcool.

« Des fois on est fatigué, les jours de repos on a pas envie de sortir, des fois on a envie de se défouler un peu, boire un peu avec la bande, aller picoler par là, à la plage, au bar, au Grand Cerf à Koumac une fois par mois sinon dans les bals kaya [kaya : locaux et improvisés] entre copines, entre amies ou sinon quand il y a des soirées, ou au Koniambo » (23 ans, opératrice mine).

Cette sociabilité ouvrière n'est pas sans rappeler ce que Benoit Trépiéd décrit de l'atmosphère festive multi raciale du Club et de la vie sociale du village de Tiébaghi dans les années 1950 (2010 : 259-264) et Déwé Gorodé des boîtes de nuit près des centres miniers dans les années 1970 quand « le temps du boom qui s'installe alors est celui de la fête, de l'euphorie et de l'argent facile. Le temps de la bringue » (2012 : 107). Cependant à la différence de ces périodes, où seuls les hommes kanak avaient de l'argent, l'accès des femmes à l'emploi leur procure désormais une autonomie financière, un mieux-être matériel qu'elles n'ont plus besoin d'attendre ou de demander qu'on leur offre et par voie de conséquence une assurance qui se traduit jusque dans l'habitus corporel. L'argent gagné, comme on l'a vu plus haut, est consacré à améliorer la vie des enfants et le confort de la maison, mais aussi à sortir et à soigner davantage son apparence en adoptant les codes mondialisés en matière de vêtement et de parure.

Conclusion

Il serait utile de prolonger la réflexion et de savoir ce que sont devenues, à l'issue de la phase de construction de l'usine, les femmes employées avec des contrats de chantier, si elles ont pu retrouver un emploi – ce que toutes souhaitaient lors de l'enquête, ou bien si elles sont redevenues des femmes au foyer. Il faudrait pouvoir également saisir dans quelle mesure, deux ans plus tard, perdure le conflit d'interprétation des rôles de genre avec les conjoints et les collègues hommes suscité par la portée émancipatrice de l'emploi féminin et de la vie au sein d'une énorme concentration ouvrière cosmopolite.

Les femmes du Nord qui travaillent maintenant à l'usine comme opératrices de fabrication ou de maintenance ou sur le massif comme conductrices d'engins, et plus généralement toutes celles qui occupent un emploi dans une entreprise où elles côtoient

des hommes, sont-elles toujours autant confrontées à une image négativement connotée de compagne volage et de mauvaise mère ? L'accès des femmes à l'emploi et leur autonomisation économique ont-ils eu des effets destructeurs sur les identités masculines et sur la société toute entière ainsi que l'affirme l'étude du Sénat coutumier sur la jeunesse kanak – « l'entrée des femmes sur le marché du travail est préjudiciable à la transmission des valeurs coutumières des enfants, qui garantissent la stabilité de la famille » (2009 : 32) ? Ou bien les femmes kanak rurales du Nord, comme c'était déjà clairement le cas des urbaines du grand Nouméa (Salomon et Hamelin, 2008), sont-elles en train de faire bouger durablement les frontières de l'ancienne distinction sexuée entre une sphère publique masculine, à laquelle le travail salarié a été longtemps assimilé, et une sphère domestique féminine et, ce faisant, de faire évoluer aussi les conceptions anciennes de la masculinité et d'avancer vers plus d'égalité ? C'est la direction vers laquelle orientent les résultats de cette enquête et que résumant parfaitement les propos optimistes d'une jeune employée de CIS, âgée de 23 ans :

« Une femme qui travaille ça change un peu surtout chez nous les Kanak parce que ça fait... je sais pas parce que avant, du temps à ma mère elle me disait : 'nous les femmes c'est à la maison', y a que les mecs qui travaillaient, moi ça me fait bizarre de voir les femmes de ménage parce que y a beaucoup qui ont l'âge à ma mère, des mamans et tout, et de voir que les maris ils acceptent de les laisser travailler, c'est un plus, c'est ce qui permet d'avancer dans la vie parce que sinon si on reste toujours la maman à la maison et le papa au travail on va pas avancer. Y a beaucoup de femmes qui disent que voilà avant elles dépendaient tout le temps de leur mari, elles demandent des pièces à lui et puis lui il était assez content parce que s'il donnait pas, elle peut pas sortir, mais maintenant qu'elles travaillent il a rien à dire ! Ben oui, ça change plein de choses pour les femmes – ça dépend aussi avec quel mec tu restes – mais moi étant kanak, connaissant comment sont les Kanak, c'est un sacré changement, le fait qu'une femme elle aille travailler, elle laisse les enfants à l'école et qu'elle revienne le soir, voilà, ça change, mais c'est bien, ça prouve que le mari aussi il change. Pour laisser leur femme une semaine partir ici, par rapport à avant et ben chapeau ! Avant ils auraient pas laissé un jour, avant ils auraient pas accepté, c'est bien, c'est bon ils voient que c'est un plus pour la famille, l'argent aussi on en a bien besoin pour la famille. Une femme kanak avant ça fait quoi ? ça va aux champs, ça reste à la cuisine, ça fait le ménage. Moi je trouve que pour les Kanak ça change énormément, je vois les tantines à moi qui travaillent ici, elles ont bien changé, et puis elles ont l'air d'être bien aussi, entre elles, elles se font des amies, faut pas laisser tout le temps les femmes à la maison ! Alors là c'est bon, surtout pour les vieilles qui avant pouvaient pas sortir, c'est le fait qu'on est en 2012, c'est l'usine du Nord qui leur a fait bouger aux mecs, c'est bien, les hommes ils ont évolué dans leur tête ».

Références bibliographiques

- Agnès Adjamagbo et Anne-Emmanuèle Calvès, 2012, L'émancipation féminine sous contrainte, *Autrepart*, 2 - 61, p. 3-21.
- Badinter Elisabeth, 1980, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX siècle)*, Flammarion.
- Bagla-Gökalp Lusin, 1993, *Entre terre et machine. Industrialisation et travail des femmes*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales.
- Beaud Stéphane et Pialoux Michel, 2002, Jeunes ouvrier(e)s à l'usine. Notes de recherche sur la concurrence garçons/filles et sur la remise en cause de la masculinité ouvrière, *Travail, genre et sociétés*, 2 – 8, p. 73-103.
- Cromer Sylvie et Lemaire Dominique, 2007, L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre, *Travail, genre et sociétés*, 42, p. 61-78.
- Demmer Christine, 2007, Autochtonie, nickel et environnement, une nouvelle stratégie kanake, *Vacarme* 39, p. 43-48.
- Eribon Didier, 2009, *Retour à Reims*, Paris, Fayard.
- Ernaux Annie, 1989, *Une femme*, Paris, Gallimard.
- Etude d'Impact Socio-Economique du projet Goro-Nickel (EISE), décembre 2007.
- Etude menée par la Commission Education Formation du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, mars 2009, La place du jeune kanak dans la société contemporaine et les moyens de lutter contre la marginalisation d'une partie de la jeunesse.
- Gorodé Déwé, 2012, *Tâdo, tâdo, wéé ou « No more baby »*, Tahiti, Au vent des îles.
- Grochain Sonia, 2013, *Les dynamiques sociétales du projet Koniambo*, Nouvelle-Calédonie, Editions IAC.
- Guichard-Claudic Yvonne et Kergoat Danièle, 2007, Le corps aux prises avec l'avancée en mixité. Introduction, *Travail, genre et sociétés*, 42, p. 5-17.
- Hamelin Christine, Salomon Christine et Lert France, 2010, Les violences sexuelles dans l'enfance chez les femmes kanakes de Nouvelle-Calédonie : vers un abaissement du seuil des violences tolérées, *Sciences sociales et santé*, 28-4, p. 5-31.
- Hamelin Christine, Salomon Christine, Cyr Diane, Guéguen Alice, Lert France, 2010, Childhood sexual abuse and adult sexual health among indigenous Kanak women and non-Kanak women of New Caledonia, *Child Abuse & Neglect*, p. 677-688.
- Hernández Castillo Rosalva Aida Dialogues Sud-Sud. Une lecture latino-américaine des féminismes postcoloniaux, *Revue Tiers Monde*, 2012/1 n° 209, p. 161-178.
- Hirata Helena, Rogerat Chantal, 1988, Technologie, qualification et division sexuelle du travail, *Revue française de sociologie*, 29-1, p.171-192.
- Horowitz Leah, 2011, Violence contractuelle ; responsabilité sociale de l'entreprise, dégâts écologiques et manipulation des inégalités de pouvoir en Nouvelle-Calédonie, Document de travail « Gouvernance minière » n°1/1.
- Horowitz Leah, 2014 *In Press*, Culturally articulated neoliberalisation: corporate social responsibility and the capture of indigenous legitimacy in New Caledonia, *Transactions of the Institute of British Geographers*.
- ISEE, 2011, Synthèse N°22, Vingt ans de mutation de l'emploi, Pascal Rivoilan et David Broustet, <http://www.isee.nc/telechargement/emploi.pdf>
- Jolly Margaret, 1998, "Other mothers : maternal « insouciance » and the depopulation debate in Fiji and Vanuatu, 1890-1930", in K. Ram and M. Jolly (eds) *Maternities and Modernities. Colonial and postcolonial experiences in Asia and the Pacific*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 177-212.
- Kergoat Danièle, 1982, *Les ouvrières*, Paris, Le Sycomore.
- Lopez Aspeitia Luis, 2012, Les limites de l'émancipation : expériences ouvrières à la frontière Mexique-États-Unis », *Autrepart*, 2 - 61, p. 41-57.
- Maruani Margaret, 2000, *Travail et emploi des femmes*, Coll. Repères, éd. La Découverte.
- Rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en Nouvelle-Calédonie, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sept. 2013.
- Roy Delphine, 2006, L'argent du « ménage », qui paie quoi ? *Travail, genre et sociétés*, 1-15, p. 101-119.
- Salaun Marie, 2013, Partir au Québec, revenir au pays. Récits d'expériences de Calédoniens formés au Cegep, Rapport pour le CNRT, Document de travail « Gouvernance minière ».
- Salomon Christine, 2003a, Maternité et transformations sociales, in H. Mokaddem (éd) *Approches autour de Culture et Nature dans le Pacifique Sud*, Expressions, Nouméa, p. 61-83.
- Salomon Christine, 2003b, Quand les filles ne se taisent plus : un aspect du changement post-colonial en Nouvelle-Calédonie, *Terrain*, 40, p.133-150.

- Salomon Christine, Hamelin Christine, 2008, Challenging violence: Kanak women renegotiating gender relations in New Caledonia, *The Asia Pacific Journal of Anthropology*, 9, 1, p.29-46.
- Schwartz Olivier, 2011, [Peut-on parler des classes populaires ?](http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes-populaires?), *La Vie des idées*, 13 septembre 2011. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>
- Tabet Paola, 2004, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme ».
- Testenoire Armelle, 2012, « Quand les femmes ne cèdent plus... L'accès des femmes kanak à la formation continue », *Cahiers du genre*, n° 53, p. 19-36.
- Trépiéd Benoît, 2010, *Une mairie dans la France coloniale - Koné, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Karthala-Province Nord, coll. Recherches Internationales-CERI.
- Verschuur Christine, 2009, Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre » dans le développement, *Revue Tiers Monde*, 4, n° 200, p. 785-803.

Remerciements

Merci à Olivier Dieulot, Christine Hamelin, Nicolas Rival, Marie Salaün, Marie-Hélène Teulières, Katy Tran Kiem, Muriel Wabéalo et Brigitte Whaap pour leur soutien amical et leurs différentes contributions à ce travail. Merci surtout à Isa, Jacinthe, Maria, Anne-Marie, et à toutes les autres que je ne peux nommer ici, de leur confiance. Je garde de nos rencontres et de mon bref séjour dans la base-vie de Vavouto un souvenir très fort.

Le programme GOUVERNANCE MINIÈRE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

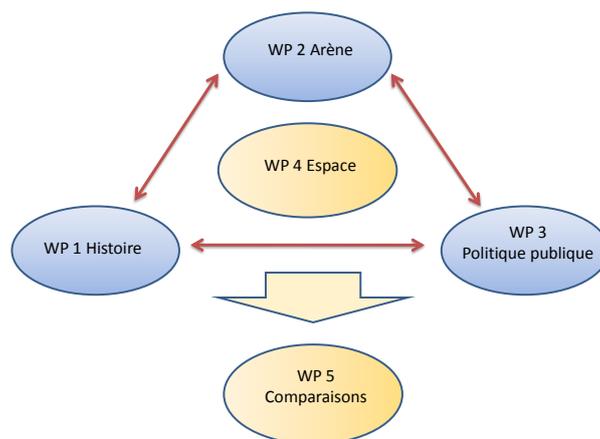
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Ethnography of Chinese Outbound Direct Investment (ODI) in the Nickel Sector: A Case Study from the South Pacific

Graeme Smith

Octobre 2014

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Ethnography of Chinese Outbound Direct Investment (ODI) in the Nickel Sector: A Case Study from the South Pacific

Graeme Smith¹

Résumé

This fieldwork was undertaken in the hope of expanding on earlier ethnographic research conducted in Papua New Guinea (PNG) with a focus on the Ramu Nickel Mine in Madang province. Based on a short visit to New Caledonia for the Second Mining in the Pacific Conference, it emerged that there was a short window of opportunity to conduct a similar study at another nickel mine in the Pacific, the Koniambo Nickel Mine. While initially cooperation was secured with the mining company, SMSP, to conduct fieldwork at the Koniambo mine site, with full access to the Chinese workforce, this permission was withdrawn while the researchers were on their way to the mine site. Indirect, off site access to some Chinese workers was obtained, supplementary interviews were conducted in Kone and Noumea, but the information obtained was insufficient to write a report that could complement the detail of the PNG data. Thus, the focus of the research question was shifted to Chinese involvement in a joint venture deal with SMSP to process nickel laterite ore in China.

¹ Research Fellow, State Society and Governance in Melanesia Programme, School of International, Security and Political Studies, Australian National University. The author would like to thank Pierre-Yves Le Meur and Matthias Kowasch of l'IRD for their assistance in this research project. I would also like to thank Glenn Banks, Séverine Blaise, Sonia Grochain, Nic Maclellan, Anne Pitoiset, Bernard Robineau and members of Professor Le Meur's research team for their guidance, excellent company, and patience with my terrible French. The findings in this report are an expanded version of an article which appeared in the ANU's *China Story* series as 'Spare a Nickel? On the tail of Chinese resource investment in the Pacific.' The author can be contacted at Graeme.smith@anu.edu.au.

Table des matières

<i>Background to the research project</i>	<i>1</i>
<i>Limitations of the research project</i>	<i>1</i>
<i>Findings</i>	<i>2</i>
<i>Comparative conclusion: The Ramu nickel project, PNG</i>	<i>5</i>
<i>Références bibliographiques</i>	<i>6</i>

Background to the research project

This fieldwork was undertaken in the hope of expanding on earlier ethnographic research conducted in Papua New Guinea (PNG) with a focus on the Ramu Nickel Mine in Madang province. The earlier research, supported by an Australian Development Research Award, has resulted in an edited book with DWU Press, and two journal special issues (Pacific Affairs and Asian Studies Review). The paper in Asian Studies Review, entitled 'Nupela Masta: Local and Expatriate Labour in a Chinese-Run Nickel Mine in Papua New Guinea' focused on the interaction between the Chinese expatriate management, Chinese contract laborers, and PNG workers.

In the case of the Ramu project, it found that while many issues, such as conflict over land, internal migration, and the limited involvement of the Papua New Guinean state, are common to most mining projects in PNG (Imbun 2000, Ballard and Banks 2003, Macintyre and Foale 2004, Bainton 2009), one aspect specific to Chinese resource projects was the use (or non-use) of host country labour, and the high proportion of Chinese labour employed at the mine sites, which led to many unanticipated outcomes. With few exceptions (Haglund 2009, Lee 2009, Wood 1995) this interface between local and expatriate Chinese workforces has not been studied in the Pacific or elsewhere. Based on a short visit to New Caledonia for the Second Mining in the Pacific Conference, it emerged that there was a short window of opportunity to conduct a similar study at another nickel mine in the Pacific, the Koniambo Nickel Mine. Like the Ramu Nickel mine in 2008-2012, the Koniambo mine was also in its construction phase, and had a substantial Chinese expatriate labour force brought in to construction the refinery. Unlike the Ramu project, Chinese participation in the project was as part of a multinational workforce, and not one that was led by a Chinese company.

Limitations of the research project

While initially cooperation was secured with the mining company, SMSP, to conduct fieldwork at the Koniambo mine site, with full access to the Chinese workforce, this permission was withdrawn while the researchers were on their way to the mine site. It transpired that the Community Affairs section of the company had not obtained permission from the Production section, and the former section was quickly overruled, providing yet more anecdotal evidence that community affairs section form the 'bark' of mining companies. Indirect, off site access to some Chinese workers was obtained, supplementary interviews were conducted in Kone and Noumea, but the information obtained was insufficient to write a report that could complement the detail of the PNG data. Thus, the focus of the research question was shifted to Chinese involvement in a joint venture deal with SMSP to process nickel laterite ore in China.

Findings

In this section, comparing the findings in PNG and New Caledonia, I hope to bring two points to light.

- Chinese investors are late to the resources table, meaning they have to accept many resources that have been overlooked by Western mining companies. However, they always prefer obtaining the majority share in a mining project.
- Chinese companies have little appetite for engaging in local politics in the South Pacific, preferring to work directly with central governments, but the nature of the mining industry is that entanglement in local politics is unavoidable.

The report will shift between Madang province, in northern Papua New Guinea, home to China Metallurgical Corporation's \$1.8 billion Ramu NiCo project, and New Caledonia, home to one-quarter of the world's nickel reserves.

A common refrain served up by the managers of the Ramu project was that Chinese mining companies were left with marginal mining resources. At first, I dismissed this as useful cover for not attempting to reach best practice in the mining industry. The resources are substandard, so we can't afford to invest in health, safety and the environment. In the case of the Ramu project, wages and conditions were well below the average industry standards in PNG, as I detailed in a recent piece for Asian Studies Review (Smith 2013).

The comments of the Beijing-based managers echoed the views of the China Metallurgical Group's president, Shen Heting, who told Caixin Magazine (Yan 2010):

High quality resources have already been taken by others, so at present, we can only go wherever there are still good resources. Which regions we invest in is not up to us to choose. As for risks, we can only rely on the support of the central government and our own efforts to avoid them. As long as it is a good resource, we will go for it (zhi yao shi hao ziyuan, women dou na 只要是好资源，我们都拿).

The Ramu project had been on the table for some time. More than four decades had passed before Highlands Pacific, a Brisbane and Port Moresby-based mining company, found an interested investor with the help of Standard Bank (international investment banks play an increasingly crucial role in brokering Chinese outbound investment deals, see Rosen and Hanemann 2009). From the 1960s onwards, the mining lease had passed through several hands, and it wasn't always considered as a nickel mine. The reserves of chromium, said to be the largest in the world, were of interest to prospective developers. With the end of the cold war, appetite for the metal cooled. World demand for nickel (two-thirds of "first use" nickel ends up in stainless steel) has risen steadily, although fluctuations in production and stocks have led to some spectacular peaks (over \$50,000 per ton in 2007) and troughs (less than \$10,000 at the end of 2008). The decision by the Indonesia government to ban the export of unprocessed nickel ore has improved the price, and is likely to see further price rises over the next year.

Nearly half of the world's nickel ends up in China, and the State Council lists the metal as "strategic". The word provides justification for Chinese state-owned companies to make a case for marginal mining ventures, which is how many mining analysts have viewed the

Ramu nickel project, which has average nickel deposits of 1.01 percent and significant logistical challenges: it also required the construction of a 135km pipeline to transport the nickel slurry to the refinery and port in Basamak Bay.

In New Caledonia, Jinchuan—the largest nickel mining company in China, and the third largest in the world—is the most recent arrival, behind Japanese and Korean buyers. Fortunately, it is the world’s richest single site of nickel deposits. Through an accident of geology, the slender island is home to one quarter of the planet’s terrestrial nickel. As local proponents of expanding the nickel industry never tire of informing you, it only accounts for six percent of world supplies.

Though Jinchuan never intended to do so, its interest in these nickel reserves has made it a player in a game of geological and colonial nature. In a geological sense, it has to accept the scraps, as French commercial interests, such as SLN (Société le Nickel) long ago claimed the richest nickel deposits on the island. Leached downwards by millennia of tropical downpours, and sitting just above the bedrock in the saprolite layer, nickel reaches concentrations of around three percent.

Slightly lower grade deposits, with a high iron content, sit just above this. Jinchuan had some prospect of obtaining these deposits, but balked at the requirements of its local partner, SMSP (Société Minière du Sud Pacifique). This locally owned company, whose majority shareholder is the Northern Provincial government, wanted a controlling share (51%), not just in the mine, but also in the refinery to be built in China. Under Chinese law, joint ventures based in China should have majority Chinese ownership. To date, the only mention of the project in the Chinese media is a brief article questioning the legality of the Jinchuan-SMSP joint venture.

A Korean company, Posco, soon claimed these ferronickel deposits. They were willing to accept minority shareholder status in this lucrative project. Jinchuan was the first preference of SMSP. They viewed the Gansu provincial government’s controlling stake in Jinchuan positively, seeing it as complementary to the management structure of SMSP, which is subordinate to SOFINOR (Société de Financement et d’Investissement de la Province Nord), a holding company in which the Kanak-dominated Northern Provincial Government has majority control. State-owned is not always a dirty word.

Facing financial pressure, SMSP could not afford to wait for Jinchuan management to overcome their reluctance to be junior partners. This preference for gaining full control of mining projects, rather than focusing on the viability of the project, has been detrimental to several Chinese SOEs initial forays into the international mining sector. Practices that are appropriate in the domestic market, where sectoral monopolies and local protectionism are the norm, translate poorly into the international mining industry, as a leaked report from the State Council has shown (Smith and D’Arcy 2013).

Eventually, Jinchuan overcame their reservations, but only lower grade laterite ore, taken from the yellowish limonite stratum, was left. The limonite stratum sits atop the Korean- and French-owned saprolite layers, but due to leaching, it is geologically the most impoverished. The average amount of nickel ore present (1.4%) is richer than the Ramu deposit, but exactly half the percentage required by SLN for its Doniambo refinery in Noumea. Posco’s ferronickel resource, extracted from the layer in between, contains just over two percent. But even before it can process this layer at its refinery in Guangxi province, Jinchuan faces some unwanted, and unsought, political challenges.

The deal between Jinchuan and SMSP to form the Chinese Caledonian Mining Company (CMCC) was signed off in clandestine fashion in Sydney and Brisbane, as it impinged on the politics of independence in the French Pacific dependency. Historically, the nickel industry in New Caledonia was dominated by SLN, a subsidiary of Eramet, a company with strong ties to the French state. At present, SLN controls 53 percent of New Caledonia's mineral resources. It is understandably reluctant to cede them to a Chinese multinational.

In order to provide ores for Jinchuan's refinery—which will be built in Fanchenggang in Guangxi province, the only major Chinese port in the Tonkin Gulf—CMCC has three options. They can source ore from SLN or other mining operators (SMSP has offered to take on SLN's unwanted mines, in exchange for rehabilitating these 'zombie mines'); take ore from mines exploited by Posco; or acquire their own mines, most likely on the eastern side of the island, on the aptly named Cote Oubliée (Forgotten Coast). As partner in a project with ores that have not yet been sourced, Jinchuan finds itself—entirely unwittingly—a driving force behind Kanak demands for 'economic rebalancing'. This is the central principle of the 1998 Noumea Accords, signed ten years after the Matignon Agreements brought an end to violence between loyalists and separatists. While most of New Caledonia's wealth is concentrated in the French-dominated Southern province, the majority of its nickel resources lie in Northern province.

The chauvinism that prevented Jinchuan from initially contemplating a minority stake in the Chinese Caledonia Mining Company is mirrored by New Caledonian anti-independence politicians opposing any watering down of French control of SLN. The leader of RUMP (Rassemblement UMP), Pierre Bretegnier, declared that, 'If the STPCI [Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle, a public company controlled by New Caledonia's three provincial governments] takes 51 percent of SLN, ERAMET will leave. It won't have any reason to stay if it is a minority stakeholder (MacLellan 2012).'

Much of the credit for bringing the Jinchuan to the table lies with the director of SMSP, Andre Dang, who, in the words of his biographer, still runs the company like a car dealership. His entrepreneurial skills have brought the Koreans and the Chinese to the table, but perhaps his greatest coup has been in bringing Xstrata on board to finance the \$5 billion l'usine du nord (northern refinery), which will process ore taken from the Koniambo massif, a huge nickel ore body wrested from SLN in 1998. As the nickel will be processed on site, by a company majority owned by the Kanak-controlled SMSP (Xstrata has a 49% stake in Koniambo), this represents a step towards economic independence for the Kanaks, who in theory could find themselves part of a sovereign nation as early as 2015 (although most agree this is unlikely, as it requires three-fifths of Congress to support the idea). Many Chinese workers at the Koniambo project (a Chinese contractor is assembling the refinery for the mine) were well briefed on the politics of independence for Kanaky, the preferred Kanak name for the island. They generally hewed a pro-colonial line. One welder from Shandong, admittedly impaired by several bottles of Number One beer, offered a novel solution to the colonial impasse. New Caledonia, he ventured, was "just like Taiwan." Australia should "take it back."

Comparative conclusion: The Ramu nickel project, PNG

The politics of the Ramu nickel project, like most mining ventures in PNG, are more local. In a nation where 97 percent of the land is under traditional ownership, successful mining ventures take time to get off the ground. While the PNG national government, then led by Sir Michael Somare, were courting China Metallurgical Corporation, issues of land ownership were little discussed, and assurances seem to have been made that the government would smooth the way for the new investors. Unfortunately, with the deal signed, the central government failed to appear on the ground, and took the best part of a decade to organize the land titling process. It failed to meet its side of the Memorandum of Agreement, which would have provided complementary social and physical infrastructure. The sidelined provincial government displayed little inclination to support the project, even when it was stalled in the courts for two years by landowners belatedly protesting the impact of mine waste being dumped into Basamuk Bay. All of this led to exasperation on the part of the project's stir-crazy Chinese managers. As a community affairs officer said, "Look, we don't want to colonize them, or convert them to any religion. We just want the nickel."

With the project gradually scaling up its output, the politics of who benefits from the mine are likely to occupy the thoughts of local landowners. As the new Prime Minister, Peter O'Neill remarked in 2012, "We have not done a good deal whereby we have not taken up more equity for our country... Our country is not going to disappear, but we will not let people come in and just take our resources away." The model for resource exploitation is different in PNG and New Caledonia: it is unlikely that royalty payments to landowners would ever be contemplated in the French Pacific. Yet it is arguable that a larger local stake in mining projects, if managed well, would deliver more sustainable benefits to the local community. In the case of the Ramu project, the management of China Metallurgical not only claimed 85 percent of the equity for their consortium, they also succeeded in negotiating a reduced rate of royalty payments, and a ten-year tax holiday. Good for business, but bad for optics.

Références bibliographiques

- Bainton, Nicholas (2009) Keeping the network out of view: mining, distinctions and exclusion in Melanesia. *Oceania* 79(1), 18-33.
- Ballard, Chris, and Glenn Banks (2003) Resource wars: The anthropology of mining. *Annual Review of Anthropology* 32, pp. 287-313.
- Haglund, Dan (2009) In it for the long term? Governance and learning among Chinese investors in Zambia's copper sector. *The China Quarterly* 199, 627-46.
- Imbun, Benedict (2000) Mining workers or opportunist tribesmen? A tribal workforce in a Papua New Guinea mine. *Oceania* 71(2), 129-49.
- Lee, Ching-Kwan (2009) Raw encounters: Chinese managers, African workers and the politics of casualization in Africa's Chinese enclaves. *The China Quarterly* 199, 647-66.
- Macintyre, Martha, and Simon Foale (2004) Politicized ecology: Local responses to mining in Papua New Guinea. *Oceania* 74(3), 231-51.
- Maclellan, Nic (2012) Selling Nickel to Asia: SMSP transforms New Caledonian mining. *Islands Business*. Available at <http://www.islandsbusiness.com/2013/2/cover-story/selling-nickel-to-asia/>, last accessed 19 October 2014.
- Rosen, Daniel and Hanemann, Thilo (2009) China's Changing Outbound Foreign Direct Investment Profile: Drivers and Policy Implications. *Peterson Institute for International Economics Policy Brief*. Available online at <http://www.piie.com/publications/pb/pb09-14.pdf>, last accessed 19 October 2014.
- Smith, Graeme (2013) Nupela masta: local and expatriate labour in a Chinese-run nickel mine in Papua New Guinea. *Asian Studies Review*. 37(2). 178-195.
- Smith, Graeme and Paul D'Arcy (2013) Introduction: global perspectives on Chinese investment. *Pacific Affairs*. 86(2), 217-32.
- Wood, Mike (1995) 'White skins', 'real people' and 'Chinese' in some spatial transformations of the Western Province, PNG. *Oceania* 66(1), 23-50.
- Yan, Jiangning (2010) Zhongye haiwai zhao kuang lu [MCC seeks mineral wealth abroad]. *Xin shijie*. Published 4 September 2010, available at <http://magazine.caixin.com/2010-09-04/100177070.html>, accessed 19 October 2014.
- Moore, Sally Falk 2000 (1ère éd. 1978), *Law as Process*. London : Routledge & Kegan Paul..

Le programme GOUVERNANCE MINIÈRE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

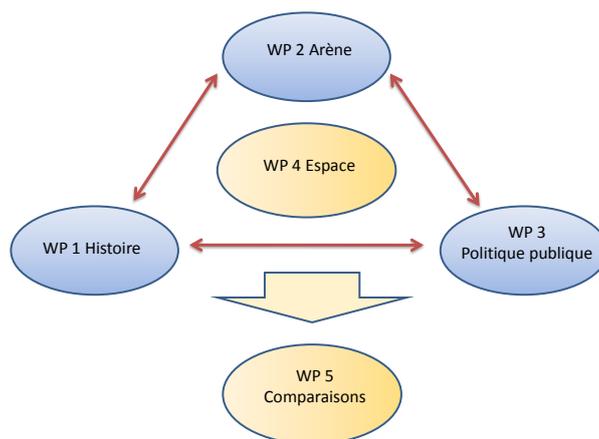
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

Mine et autochtonie en Nouvelle-Calédonie

**Le projet Goro-Nickel entre foncier,
environnement, et développement
durable**

Claire Levacher

Avril 2015

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



Mine et autochtonie en Nouvelle-Calédonie

Le projet Goro-Nickel entre foncier, environnement et développement durable

Claire Levacher¹

Résumé

La situation décrite dans ce texte constitue apparemment une sorte d'idéaltype de l'enclave minière, structurée autour de la confrontation entre une firme minière transnationale (à présent le brésilien Vale qui a absorbé en 2006 le canadien INCO) et les communautés kanak. Par rapport à des conflits plus anciens (années 1990 à Thio par exemple), la situation représente un pas en avant dans la mobilisation de discours qui ont pénétré les arènes politiques néo-calédoniennes dans les années 2000 : environnementalisme, autochtonie, développement durable, responsabilité sociale d'entreprise. La nouveauté provient enfin du fait que Rhéebu Nùù, l'organisation autochtone qui a mené la mobilisation contre le projet minier à partir de sa fondation en 2002 a gagné les élections municipales de 2008 à Yaté, changeant dès lors de statut et de fonction politique. Le texte explore les tournants qu'a connu le processus de mobilisation contre et autour du projet d'extraction et de transformation minière de Goro-Nickel. Il montre la formalisation progressive d'un argumentaire ancré dans le droit des peuples autochtones qui articule développement et gestion de l'environnement. En même temps, la dynamique des interactions entre acteurs et institutions impliqués dans le conflit met en lumière différents points de vue sur la nature, l'environnement et le patrimoine portés par les associations autochtones et écologistes. Au-delà des partis en présence, le discours du développement durable fonctionne comme un point d'articulation consolidant, avec le Pacte signé en 2008, l'alliance entre Vale et les représentants coutumiers et autochtones kanak, aux dépens de points de vue écologistes plus radicaux et de l'intervention provinciale. Les développements récents incluent de manière significative des débats sur la fiscalité locale minière venant alimenter une réflexion renouvelée sur la souveraineté.

¹ Doctorante en anthropologie (dir. Alban Bensa et Pierre-Yves Le Meur), EHESS-IRD-IAC, claire.levacher@gmail.com

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>La Nouvelle-Calédonie et la question autochtone</i>	<i>2</i>
<i>Le développement, mise en forme autochtone d'une légitimité foncière</i>	<i>5</i>
<i>Le droit international autochtone et la légitimité sur l'espace</i>	<i>9</i>
<i>Le patrimoine en question : la rente minière au service de l'environnement</i>	<i>12</i>
<i>Conclusion : le Pacte et ses effets, entre rente minière et développement durable</i>	<i>15</i>
<i>Références bibliographiques</i>	<i>18</i>

Introduction

Depuis 1996 et la Conférence de Londres sur les industries extractives, les peuples autochtones se sont mobilisés fortement au sein des arènes internationales pour relayer les effets sociaux, environnementaux, sanitaires, politiques de tels projets sur leurs terres, territoires et ressources (Whitmore, 2012). L'importance de ces mobilisations a contribué notamment à l'élaboration des articles 26 à 32 de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007² qui établissent le droit à la réparation, la restitution, la compensation, la protection de l'environnement, et au-delà à l'autodétermination en termes de choix de développement. De fait, la mobilisation des enjeux environnementaux dans les conflits miniers mondiaux constitue bien souvent un argumentaire de refus des projets industriels miniers. Or, la conjonction des luttes autochtones avec les luttes environnementales n'est pas systématique notamment dans les pays où le secteur minier peut constituer un outil de développement pour les peuples autochtones (Ali, 2009). C'est ce que nous nous proposons d'interroger ici, à travers l'étude d'un cas de conflit contre l'industriel INCO puis Vale, à propos du projet minier Goro-Nickel dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie qui s'est conclu en 2008 par la signature d'un accord entre les populations locales kanak et l'industriel, le Pacte pour un développement durable du Grand Sud.

À partir des résultats d'une enquête qualitative menée dans le cadre d'une thèse de doctorat, auprès d'habitants de la commune, de représentants institutionnels, d'employés de Goro-Nickel ou d'acteurs associatifs ou politiques, depuis 2011, nous souhaitons ici revenir sur les phases de ce conflit avec l'industriel, souvent étudié sous son aspect environnemental (Horowitz, 2009, 2010, 2012), ou politique (Demmer, 2007, 2012 ; Djama, 2009 ; Le Meur, 2010). Les différents tournants de cette mobilisation (2001-2008), donnent à voir la formalisation progressive d'un argument du droit des peuples autochtones qui articule développement et gestion de l'espace naturel. De la même façon, les différents acteurs et groupes d'acteurs qui surgissent dans ces moments de mobilisation questionnent les échelles et les représentations de l'espace géographique du Sud de la Nouvelle-Calédonie. Dans quelle mesure ces échelles et représentations nous permettent-elles de mieux comprendre le Pacte de 2008 ? En quoi

² Ils concernent les droits autochtones sur les terres, même en l'absence de titre de propriété octroyés par l'Etat, la reconnaissance de cet état de fait par les Etats et la protection des territoires concernés, le droit à réparation, restitution ou indemnisation, à la préservation de l'environnement et de la capacité de production des terres et à l'atténuation des effets néfastes de la production sur les terres, à l'absence d'activités militaires. L'article 32 établit enfin que « les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources. ». Les Etats sont tenus de les consulter concernant la mise en valeur l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérale, hydriques ou autres, et doivent mettre en place des mécanismes de réparation pour en atténuer les effets néfastes sur les plans environnemental, économiques, social, culturel ou spirituel.

nous renseignent-elles sur les visions du développement des différents acteurs ? Nous évoquerons dans un premier temps l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie qui permet de comprendre l'émergence du droit des peuples autochtones dans le pays, avant de revenir sur les phases du conflit. Confronter ainsi les aspects économiques et environnementaux du projet permet de relire le Pacte pour un Développement Durable du Grand Sud, de faire apparaître des dimensions qui n'y sont pas évoquées (les emplois induits par exemple) tout en interrogeant le rôle de l'État local et sa conception du développement.

La Nouvelle-Calédonie et la question autochtone

La Nouvelle-Calédonie est actuellement dans une phase de décolonisation enclenchée par les Accords de Matignon-Oudinot de 1988 puis confirmée par l'Accord de Nouméa en 1998. Ces accords prévoient l'organisation d'un référendum, entre 2014 et 2019, définissant l'avenir du pays, et organisent le transfert progressif des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie. Le pays est depuis 1988 divisé en trois provinces (Nord, Sud et Îles) afin de favoriser son rééquilibrage économique, social et politique. L'Accord de Nouméa offre une reconnaissance juridique et politique du lien à la terre, de la légitimité historique des Kanak sur la terre de Nouvelle-Calédonie. Il reconnaît l'existence d'un peuple kanak à côté du peuple français et en fait le socle de la construction d'un « destin commun » avec les autres ethnies du Territoire. La reconnaissance issue de ces accords constitue une nouvelle étape dans l'histoire de la question autochtone en Nouvelle-Calédonie.

Pendant la période coloniale, l'autochtone ou l'indigène est sujet de l'empire colonial français. Sa catégorisation pour l'administration française repose sur deux aspects : l'observation d'un système juridique distinct, conservé sous le nom de droit civil particulier (Saada, 2003 :12-15), et la nécessité pour les colons européens de marquer plus clairement les limites légales existantes entre citoyens français et sujets de l'empire. Ces limites seront fixées par l'arrêté du 22 janvier 1868 qui constitue la propriété territoriale mélanésienne sur une base anonymement collective, instituant la « réserve » et la « tribu », soit deux entités foncières et administratives³. Le dispositif foncier résulte de l'accapement des terres par les colons et voit le regroupement et le déplacement progressif d'habitats et de structures politiques relativement dispersés. Le dispositif administratif concerne l'organisation politique. Les autorités coutumières kanak étaient articulées avant la période coloniale autour de la chefferie, espace politique borné par des repères topographiques, d'un « pays » (Bensa, 2000). Elles ont été largement (re)structurées par l'administration coloniale qui à partir de 1864 a mis en place une administration indirecte en promouvant les « grands-chefs administratifs » qui avaient autorité sur un district composé de plusieurs chefferies et nommaient dans chaque tribu les « petits-chefs » ou « chefs administratifs » ayant autorité sur les sujets d'une

³ Le terme de « tribu » renvoie au cantonnement des populations kanak de Nouvelle-Calédonie, au sein de réserves, mis en application pour la première fois en 1876. Sur la constitution des réserves voir Merle, 1998.

chefferie⁴. En 1887⁵, le « régime de l'indigénat » (1887-1946) parachève les mesures coloniales précédentes en fixant les périodes de travail obligatoire et un impôt de capitation. Les grands chefs étaient alors chargés de collecter l'impôt de capitation, de contrôler les déplacements en dehors de la tribu, de sélectionner les Kanak qui allaient être envoyés en corvée ou encore de maintenir l'ordre.

Dans les années 1970, s'ouvre une période de revendications indépendantistes fondée sur la reconnaissance de la légitimité historique du peuple kanak et de sa culture et la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. À bien des égards, le discours sur le lien à la terre développé par le mouvement nationaliste kanak durant les années 1970-1980 suit une rhétorique autochtone, stricto sensu. Il vise la démonstration de l'attachement d'un peuple à sa terre et de son antériorité⁶. Il s'agit alors de constituer l'entité politique « peuple kanak » et de légitimer le droit à accueillir les « Autres », les allochtones, arrivés avec la colonisation. Les deux accords de Matignon et de Nouméa concrétisent cette reconnaissance à travers de nouveaux mécanismes. Dans le domaine politique, les chefferies ont désormais leurs instances de représentations, le Conseil Coutumier, qui deviendra Sénat Coutumier en 1998, les aires coutumières et leurs conseils d'aires⁷. S'il ne dispose pas de pouvoir exécutif, le Sénat coutumier a des compétences reconnues de consultation « sur les sujets intéressant l'identité kanak » (articles 1.2.5 et 2.1.4a de l'Accord de Nouméa), de même qu'en matière foncière (article 1.4). Mais dans ce domaine, la reconnaissance se traduit surtout par la création d'une agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) chargée de la mise en œuvre de la restitution des terres spoliées à travers une réforme foncière qui se poursuit encore aujourd'hui. Les « terres coutumières » correspondent ainsi aux réserves initiales, aux différentes formes d'agrandissements et d'attributions de terres qui ont eu lieu depuis 1946. Elles sont régies par la coutume, soumises aux autorités coutumières, et sont notamment inaliénables.

La période ouverte par les accords de Matignon voit se développer une nouvelle interprétation de la question autochtone en Nouvelle-Calédonie, avec le discours

⁴ Ils servaient d'intermédiaires entre l'administration et les sujets, étaient souvent revêtus d'insignes militaires

⁵ Décret du 18 juillet 1887, *Bulletin officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, 1887, n°10, p.513-16. La chefferie administrative ne sera officialisée qu'en 1898 (Bensa, 2000 : 31).

⁶ Pour les hellénistes, l'autochtonie servait la création de l'identité d'un peuple qui se reconnaissait une origine commune et une antériorité servant de base à l'établissement de droits spécifiques notamment à Athènes (Loroux 1996 ; Détienne 2003). La dynamique indépendantiste kanak repose alors sur ces mêmes démonstrations : le discours est centré sur la revendication de droits liés à l'antériorité, la référence à un mythe fondateur, la démonstration d'un rapport spécifique à la terre, d'une différence culturelle par rapport aux allochtones, dans une situation politique de domination.

⁷ Selon la loi organique du n°99-209 du 19 mars 1999, le Sénat Coutumier est l'assemblée des huit conseils coutumiers du pays kanak, correspondant aux huit aires coutumières, il est saisi des projets et propositions de loi du pays ou de délibération relatifs à l'identité kanak. Dans sa fonction consultative, le Sénat Coutumier est obligatoirement interrogé sur les projets de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une Province « intéressant l'identité kanak », au sens de l'Accord de Nouméa. Par ailleurs, il est doté d'une fonction délibérative concernant les projets ou propositions de lois du pays touchant aux signes identitaires, au statut civil coutumier et au régime des terres.

onusien sur le droit des peuples autochtones. Son entrée dans le vocabulaire politique local s'inscrit clairement dans le cadre de la reconnaissance en focalisant la réflexion sur le maintien et la défense d'une spécificité kanak dans le futur Etat, indépendant ou non. Ce mouvement débute, à l'issue des Accords de Matignon-Oudinot avec la création, en 1993, de l'Association pour la commémoration de l'année des peuples indigènes en Kanaky (ACAPIK), puis son successeur, le Conseil national du peuple autochtone (CNDPA) dans le cadre de la décennie internationale des peuples autochtones (Demmer, 2007 ; Monnerie, 2005). Amorcées il y a près de vingt ans, ces mobilisations témoignent de fait, de la multiplicité des interprétations possibles de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, allant de l'exercice de la souveraineté dans l'Etat, à une indépendance pleine et entière (Graff, 2012 : 61-83).

Le discours onusien sur le droit des peuples autochtones est notamment mobilisé en matière de gestion des ressources naturelles et minières. L'Accord de Nouméa impose en effet le développement d'un « schéma minier » par l'article 39 de la loi organique invitant à redéfinir les modalités de mise en valeur des ressources naturelles. Ce secteur représente la seconde ressource économique du Territoire après les transferts étatiques, et a fait l'objet d'âpres négociations préalables à la signature de l'Accord de Nouméa, afin de favoriser l'implantation d'une usine dans le nord du pays dans l'objectif du rééquilibrage économique et social des provinces Nord et Sud. La construction d'une autre usine de transformation du nickel dans le sud sur le site de Goro, exploitée aujourd'hui par Vale⁸, n'était pour sa part nullement mentionnée dans le schéma minier. La commune de Yaté, sur laquelle se situe la mine, va alors voir naître, en 2002, une association fondée à l'initiative des chefferies de Goro, Unia et Touaourou, en faveur des droits autochtones, tels qu'ils sont définis dans le cadre des Nations-Unies, et de la défense de l'environnement, le Comité Rhéébu Nùù (« Œil du pays »). Après plusieurs années de lutte contre l'industriel, un accord est signé en septembre 2008 par les responsables coutumiers du Sud de la Nouvelle-Calédonie et Vale, le Pacte pour un développement durable du Grand Sud. Cet accord repose sur trois volets. Le premier vise explicitement la réparation avec le reboisement, la formation de techniciens environnementaux et de pépinières. Le second crée un Comité consultatif coutumier environnemental en tant qu'intermédiaire entre Goro-Nickel et les populations voisines du projet tout en garantissant la participation des instances coutumières au suivi environnemental. Le troisième en vertu de la compensation crée une fondation d'entreprise afin d'engager les populations locales « dans [un] développement socio-économique et culturel [...] durable ».

La lutte contre l'industriel s'inscrit dans le cadre de la provincialisation issue des accords de Matignon-Oudinot et de l'inégalité des rapports de force dans les provinces. La province Sud est dominée par les loyalistes⁹, tandis que la province Nord de son côté est dominée par les indépendantistes, favorisant ainsi l'éclatement des positionnements

⁸ C'est la société transnationale canadienne INCO qui acquiert les titres miniers du massif de Goro en 1992. La société est rachetée par Vale, société transnationale brésilienne, en 2006.

⁹ En Nouvelle-Calédonie, les loyalistes désignent les partis politiques qui se positionnent contre l'indépendance du pays.

politiques indépendantistes entre les provinces. Le conflit avec l'industriel s'inscrit également dans un contexte de faiblesse des textes réglementaires et légaux ; il contribue à, et se construit en vue de l'élaboration de nouveaux textes dans une perspective de production de politiques publiques par le « bas » (Le Meur, Horowitz & Mennesson, 2013). Il y a ainsi prise de conscience d'une situation de dépendance au niveau local que la revendication de droits collectifs portant sur la gestion des ressources vient combler. Ces revendications relèvent d'une lutte pour la reconnaissance¹⁰ du rôle des Kanak du Sud dans la gestion des affaires qui les concernent ici géographiquement directement, à savoir l'usine au Mont-Dore et la mine à Yaté. Ce sont les structures coutumières qui vont être initiatrices de cette quête de droits. Il s'agit d'aller au-delà de la reconnaissance fournie par les Accords de Matignon et de Nouméa, en définissant les espaces et les formes de l'exercice du pouvoir des autorités coutumières. Au Sud, nous sommes donc dans la recherche et la production progressive de stratégies, puis d'outils favorisant le rééquilibrage des rapports de pouvoir face à l'entreprise minière et à la province. Les rapports de force qui se jouent contre le projet minier impliquent ainsi différentes échelles de pouvoir et de représentations des espaces politiques, qui surgiront rapidement à l'interface des enjeux de développement et d'environnement portés par la construction de l'usine.

Le développement, mise en forme autochtone d'une légitimité foncière

Les souhaits et craintes de la population vis-à-vis de ce projet minier apparaissent dès l'étude d'impact social menée par le Laboratoire GECO de l'Université française du Pacifique commandée par INCO. Ils peuvent se résumer en trois points : les emplois, la gestion de l'environnement et la prise en compte de la spécificité culturelle kanak (Jost, 1998). Il ressort de cette enquête, comme des suivantes, des éléments comparables aux préoccupations des populations en province Nord concernée par le projet de Koniambo Nickel SAS¹¹, qui attendaient « des retombées économiques positives par des emplois et des formations, que ces effets économiques soient équitablement partagés entre les personnes vivant dans la zone du projet et enfin que les conséquences négatives au niveau de l'environnement écologique soient minimisées » (Grochain, 2007 : 216). La

¹⁰ Charles Taylor (1994) a proposé un outil interprétatif de la théorie de la reconnaissance, largement débattu depuis, selon lequel le concept de reconnaissance nous aiderait à mieux saisir l'enjeu des conflits sociaux, notamment dans la construction des nationalismes modernes, des revendications de minorités et de la quête de nouveaux droits (Payet & Battegay, 2008). Les luttes pour la reconnaissance empruntent ainsi à de nombreux registres, participant d'une reconstruction des argumentaires en fonction des conceptions déjà hybrides de la communauté et de l'appartenance (Jacob & Le Meur, 2010).

¹¹ Le projet Koniambo Nickel SAS est le second projet minier structurant de la Nouvelle-Calédonie. Il s'inscrit dans une revendication indépendantiste ancienne et il figure parmi les éléments centraux de la signature des accords politiques de Matignon-Oudinot en 1988 puis de Nouméa en 1988. Il est porté par la Société Minière du Pacifique Sud (SMSP), qui détient 51% des parts de la société et au début de sa construction la société canadienne Falconbridge, depuis rachetée par la société suisse Xstrata.

première de ces revendications a d'abord été pensée localement, à l'échelle des tribus du Sud limitrophes du projet. À la suite de la réflexion ouverte quelques années plus tôt par l'actionnariat populaire¹² (Pitoiset, 2002), les tribus de Yaté ont pensé à l'élaboration d'un fonctionnement économique qui puisse faire cohabiter les principes de la coutume et ceux de l'économie de marché, en s'appuyant sur les outils du droit particulier, en particulier le Groupement de droit particulier local (GDPL)¹³. Pour autant, les multiples initiatives économiques qui émergent à cette époque se trouvent prises dans un contexte de profondes divisions. Elles mêlent alors concurrence des activités économiques et légitimité sur l'espace, entre les deux communes touchées par le projet minier.

L'implantation du complexe industriel entre les communes du Mont-Dore et de Yaté a, dès l'usine-pilote, en 1999, réactualisé des divergences d'intérêts anciennes. Celles-ci sont intimement liées à la délimitation spatiale des communes, dont la limite sud est contestée localement¹⁴ (Frouin, 2010). Les principales raisons évoquées aujourd'hui concernent les intérêts économiques qui auraient présidé à cette frontière à savoir la répartition de la fiscalité minière, très faible au demeurant pour ce projet, comme nous le verrons plus loin. Les mésententes entre les deux communes ressurgiront rapidement avec l'usine pilote, dont le chantier débute en 2000 et l'organisation des premières sociétés de sous-traitance. Les tribus de chacune des deux communes tendent alors à créer leurs entreprises, et font une première tentative de regroupement économique en 1999 par le biais d'une revendication d'ordre foncier, portée par les chefferies des deux communes. La création d'un GDPL unique en est le fruit. Une seconde tentative est faite en 2001, en faveur de la constitution d'un second GDPL économique, en regroupant cinq autres, deux du Mont-Dore et trois de Yaté, afin d'accueillir la sous-traitance dans tous les domaines qui concerneront la future usine, à savoir la base-vie, le transport et la logistique, le terrassement durant la phase de construction de l'usine, mais aussi l'extraction¹⁵. Le GDPL issu de la tribu de Goro s'est pourtant rapidement désolidarisé de la structure.

¹²Le principe de l'actionnariat populaire avait été expérimenté dans les années 1990 en Province Nord afin d'établir un compromis entre l'entreprise anonyme déconnectée de son milieu social et l'entreprise tribale prisonnière de son environnement. L'objectif était d'assurer la pérennité de l'entreprise en harmonisant l'efficacité de l'entreprise la participation des acteurs locaux, la participation des actionnaires au développement du pays et l'initiation pédagogique aux mécanismes économiques (Pitoiset, 2002).

¹³Le GDPL est une structure créée pour favoriser à l'origine les initiatives économiques sur terres coutumières. C'est une structure juridiquement reconnue, dotée d'une personnalité morale. Il regroupe des individus attachés entre eux par des liens coutumiers (au sein d'une famille, d'un clan, d'une tribu). Le GDPL est donc principalement constitué de personnes de statut civil coutumier et il est géré par le droit coutumier. Ils peuvent également servir dans le cadre de revendications foncières.

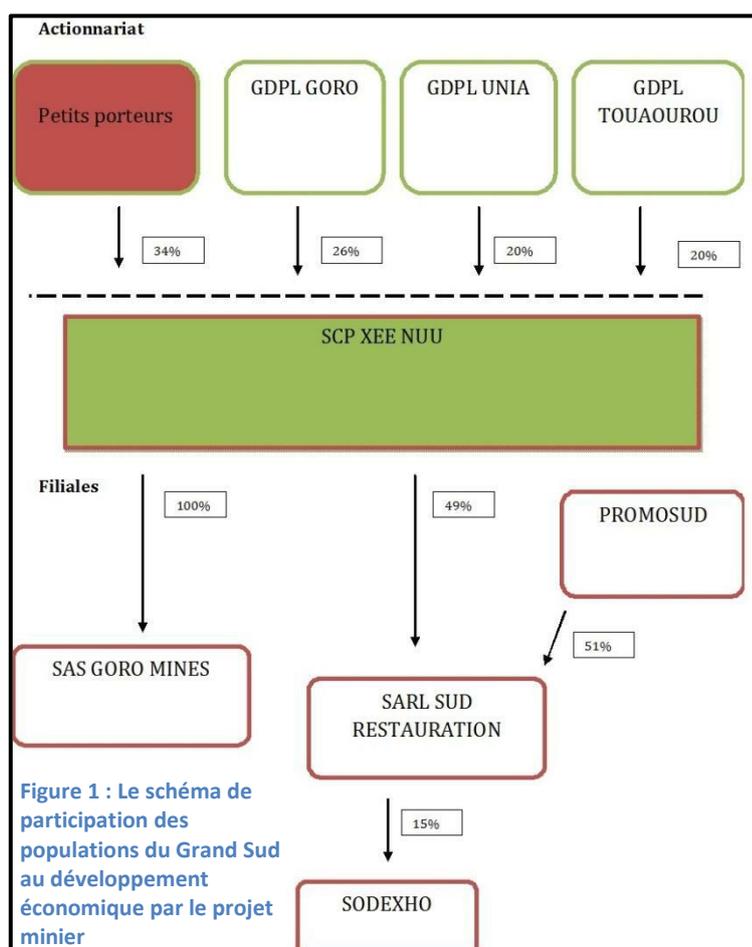
¹⁴La découverte de la richesse en minerai latéritique du massif Goro est antérieure aux délimitations communales de 1979, puisqu'elle date des années 1950. Dès 1900, l'intérêt de l'État dans les délimitations des réserves autochtones de Yaté portent explicitement sur les ressources naturelles disponibles : « *la propriété des bois et forêts, des mines, des rivières et cours d'eau compris dans les limites desdites réserves indigènes est formellement réservée au profit de l'État* » (Arrêté du 26 janvier 1900).

¹⁵LNC, le 24.07.2001

Le désengagement de la tribu de Goro de cette organisation a pour effet de recentrer l'organisation économique au sein de la seule commune de Yaté. Le Comité de suivi de la mairie de Yaté¹⁶, formé à partir de 2001, constitue alors un lieu de réflexion des élus et des coutumiers afin d'encadrer les initiatives individuelles locales en s'assurant qu'elles s'intègrent dans une gestion collective de la richesse minière. Cette réflexion aboutit en 2002 à la création du schéma de participation des populations du Grand Sud¹⁷ et en 2003 à l'organisation de la sous-traitance au sein de la Société par Actions Simplifiées (S.A.S) Goro Mines, dont la fonction principale est de répartir les contrats entre les sous-traitants.

(S.A.S) Goro Mines, dont la fonction principale est de répartir les contrats entre les sous-traitants.

Ce schéma (fig.1) repose sur les outils propres au droit particulier kanak, à savoir les autorités coutumières et le GDPL rassemblés au sein d'une structure économique, la société civile de participation (SCP) Xéé Nùù. Celle-ci regroupe l'ensemble des investisseurs issus de la commune. Ainsi chaque tribu a constitué son propre GDPL pour investir collectivement, aux côtés de ceux qui souhaitent investir individuellement, les « petits porteurs ». La société civile de participation Xéé Nùù est elle-même actionnaire majoritaire de la S.A.S Goro Mines et détient une participation au sein de la société Sud Restauration. En termes de répartition des revenus tirés de



la mine, la S.A.S Goro Mines, est conçue pour regrouper des entreprises alors déjà positionnées sur les marchés de la sous-traitance de l'usine-pilote, mais aussi pour accueillir d'autres entreprises à venir. Les revenus de la S.A.S sont ensuite partagés via la société civile de participation entre les différents actionnaires, collectifs et individuels,

¹⁶Cette structure prévue pour toutes les activités de construction réunissait les représentants de la société minière Goro Nickel, du consortium Betchel HatchTechnip, chargé de la mise en œuvre des travaux, les services administratifs provincial et gouvernemental concernés, la Chambre de Commerce, les experts locaux, des personnels de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), en sus des autorités coutumières de l'aire Djubea Kapume et des élus et conseillers municipaux.

¹⁷Ce schéma servira par la suite de modèle à l'organisation des emplois induits et de la sous-traitance autour du projet de l'usine du Nord.

soit les tribus et les « petits porteurs ». La société civile a également pour fonction de proposer les gérants des sociétés de la S.A.S, afin d'éviter les conflits dans la répartition des contrats, entre les entrepreneurs et d'assurer la représentativité de toutes les tribus et de tous les clans de la commune de Yaté. La province et l'industriel sont également impliqués dans le soutien à la création d'entreprises locales, notamment dans le secteur de la restauration, à travers une société de portage d'un fonds de développement, PROMOSUD dans le schéma, financé à parts égales par l'institution et l'entreprise minière, permettant la distribution de dividendes ou le rachat progressif des parts de la province.

Dans une perspective proche de ce que décrit Bainton en Papouasie-Nouvelle-Guinée (2009) à propos de l'appropriation progressive de la mine de Lihir, ce montage vise à imposer économiquement la légitimité coutumière des tribus de la commune. Procéder ainsi permet de contourner le fait que la mine ne se situe pas sur des terres administrativement reconnues comme coutumières - ces dernières se limitant à Yaté à une bande littorale faible au regard de la surface de la commune. Ainsi, la tribu de Goro, située en bord de mer, au pied du plateau où se déroule l'exploitation minière, est reconnue par les autres tribus de la commune comme ayant une légitimité foncière sur l'espace de la mine. Cela se traduit dans le schéma (fig.1) par un nombre de parts plus important au sein de la société civile de participation. Cet élargissement des revendications sur l'espace sans attribution de terres, au profit de la reconnaissance de la légitimité coutumière dans le cadre de projets miniers a déjà été observé auparavant à Thio (Le Meur, 2012). Dans le cas de Yaté, la reconnaissance du droit de la tribu sur l'espace minier¹⁸ permet de négocier une participation aux activités économiques de l'industriel alors que le tissu des entreprises de la commune est encore faible, tant en termes de nombre, que de compétence ou d'expérience. Si cette démarche peut être perçue comme une forme de compensation servant de moteur au développement des tribus et par extension de la commune (Bainton & Macintyre, 2013 :142), elle favorise de fait l'appropriation par les tribus de la relation à l'entreprise minière. La direction de la S.A.S est ainsi confiée au fils du grand chef de la tribu de Goro.

Pour autant, la création de la S.A.S n'entraîne pas sa reconnaissance officielle par l'industriel en tant que partenaire et interface unique de gestion et de répartition des contrats de sous-traitance. Cette reconnaissance ne figure pas non plus dans le Pacte signé avec les coutumiers de la région en 2008. Elle n'est mise en place qu'en 2011 par la signature d'un accord-cadre entre la société et l'entreprise minière. Un an après, la direction de la société éclate et le nouveau dirigeant s'engage dans une revendication foncière sur ce même plateau de Goro. Cette revendication témoigne des difficultés posées par une telle titularisation puisque faire de la S.A.S l'interlocuteur unique et privilégié de l'industriel revient de facto à reconnaître le dirigeant de l'entreprise en tant que « propriétaire terrien » des lieux, favorisant ainsi les concurrences dans

¹⁸ Il faut souligner que la revendication foncière avec attributions de terres avait été tenté auparavant, puisque deux clans issus de la tribu de Goro avaient demandé en 1994 à la Province Sud l'attribution de plusieurs parcelles de terrain située sur la commune du Mont-Dore dans des secteurs touchant, voire couvrant la zone du projet. Une conciliation menée alors avait réduit la surface des 5000 hectares demandés à 400. (Jost, 1998 : 490)

l'appropriation de la terre (Kowasch, 2012 : 212-213) et donc de la relation avec l'industriel canalisée par celle-ci. À travers cette première phase de réponse à l'arrivée de l'entreprise minière, il apparaît que les tribus sont porteuses d'initiatives économiques et qu'elles s'appuient sur l'autorité des chefferies dans le cadre de revendications qui dépassent les attributions foncières classiques au profit de l'appropriation de la relation à l'industriel. L'apparition d'un discours sur les ressources naturelles marqué par le droit autochtone international confirme cette tendance à l'élargissement de revendications extrêmement localisées en reformulant le rapport à la terre et à l'espace naturel kanak.

Le droit international autochtone et la légitimité sur l'espace

Il apparaît à travers ces premières tentatives d'organisation économique à l'échelle des chefferies que la volonté de participer au développement minier de la région constitue un facteur déterminant d'appel à la légitimité foncière face à l'industriel. Elle relève de la reformulation du lien à la terre. Cette reformulation s'exprime dans un discours des chefferies sur leur légitimité en matière de contrôle de l'espace et dans un rapprochement entre le droit international des peuples autochtones et les perceptions kanak de l'espace naturel. Cette dynamique s'appuie pour une large part sur des revendications qui sont à la fois très localisées, les chefferies et plus larges, aux échelles communales et provinciales. L'apparition, dans les discours, d'éléments issus du droit international autochtone acte l'élargissement spatial et discursif des revendications face à l'industriel.

En 2002, le Comité de suivi de la mairie de Yaté devient Comité Rhéébu Nùù. Ce changement de nom signe l'évolution de la structure du collectif qui se dit alors porte-parole des chefferies du Sud dans une démarche qui se veut unificatrice, au-delà des divisions économiques et politiques évoquées plus haut. Cette évolution marque l'inscription de la mobilisation dans le droit international des peuples autochtones, alors encore en construction dans les arènes onusiennes. Il vient mettre en forme le mouvement de prise en charge du développement minier par les chefferies elles-mêmes, en l'inscrivant dans une démarche politique qui relie espace naturel et espace politique. Cette démarche va au-delà de la reconnaissance politique fournie par les accords qui repose sur la notion de lien à la terre, dans un glissement vers celle de droit sur l'espace. Il s'agit d'élargir les prérogatives des autorités coutumières vers de nouveaux espaces, que ceux qui leur sont habituellement réservés. L'un des leaders de Rhéébu Nùù, issu de la tribu d'Unia, formule ce droit à partir du fonctionnement de la société kanak et de son histoire :

« La notion d'espace c'est qu'on appartient à un territoire donné, à un espace donné. C'est d'abord ça la notion de terre. Et donc cet espace là il y a tout ce qu'on trouve de naturel, mais au niveau du monde kanak il y a une division du travail propre à une organisation sociale donnée [...] Et c'est cet ensemble –là qui constitue l'organisation sociale donnée d'un espace défini ... d'un espace donné. Alors l'espace donné

aujourd'hui la référence c'est les chefferies : on a des chefferies ... [...]. Donc chaque chefferie a son territoire »¹⁹ (Raphaël Mapou, dans Frouin 2010 : 59).

Dans la société précoloniale, ou en tout cas ce qu'il en est transmis et enseigné, la terre n'est pas l'unique référence. Elle fonde l'appartenance à un lieu donné, défriché, qui sert de base à l'appropriation d'un espace défini par le parcours du clan. L'identité sociale est fondée sur cet itinéraire du groupe (Naepels, 2006 : 50). Le leader confronte cette perception à l'histoire coloniale qui a délimité des espaces de vie, en créant les réserves, mais aussi des espaces administratifs qui sont autant de couches de rationalisation d'un espace naturel qui, dans son discours, est à la fois espace de vie et espace politique de relations entre les unités claniques, les chefferies, etc. C'est cette multiplicité de représentations qui fonde selon lui, la légitimité des autorités coutumières dans la relation à la société minière à propos de l'espace minier du Sud.

Ce droit affirmé des chefferies sur l'espace est inscrit dans le cadre de la reconnaissance du lien à la terre de l'Accord de Nouméa, mais les voies de son exercice sont définies via le droit international des peuples autochtones alors encore en cours d'élaboration. *La Déclaration sur le droit sur l'espace et le patrimoine naturel et culturel de Kanaky*, de 2002, évoque ainsi la mise en œuvre concrète de « la conception kanak du rapport à l'espace et au patrimoine naturel et minier », notamment à travers le principe de consentement libre, préalable et informé. Le principe de consentement, défini dans l'article 19 de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, implique de la part des États la consultation des peuples en question avant d'approuver une quelconque mesure pouvant avoir des incidences directes sur leurs droits, notamment lorsqu'il s'agit d'activités menées sur des territoires autochtones traditionnels. Les conditions de réalisation du principe de consentement sont détaillées allant de la consultation des clans directement concernés, à la chefferie, aux chefferies proches, au Conseil d'aire et au Sénat :

« Plus généralement, les autorités coutumières seront consultées en amont de tout projet. [...] La démarche coutumière pour libérer les espaces nécessaires aux projets et donner les autorisations correspondantes, devra dorénavant être suivie. Celle-ci doit précéder toutes les autorisations administratives. Elle concerne d'abord le ou les clans impliqués par le lien à la terre et la chefferie concernée par l'espace coutumier, lieu d'implantation du projet. Ensuite, seront saisis par la chefferie concernée les autres chefferies environnantes, puis le Conseil coutumier et enfin le Sénat coutumier. [...] Les autorités administratives et politiques ne peuvent décider de la transformation de ce patrimoine sans le consentement éclairé, préalable et écrit de la population autochtone concernée. Pour tout projet jugé inacceptable, les autorités coutumières feront valoir leur droit de veto » (Déclaration sur le patrimoine naturel et culturel de Kanaky, 22 août 2002).

¹⁹ Cette revendication d'un espace qui relie hommes et ressources va clairement dans le sens de la souveraineté locale et d'une reterritorialisation des pouvoirs sur les espaces kanak, en province Sud ; voir sur cet aspect Jacob & Le Meur (2010).

À bien des égards, cette déclaration peut être considérée comme l'acte fondateur des revendications autochtones calédoniennes concernant la gestion des ressources naturelles.

Le second aspect de la revendication de gestion de l'espace par les chefferies concerne la reformulation de la perception kanak de l'espace naturel. Il vise l'intégration des perceptions kanak de la nature dans le droit international des peuples autochtones. L'appropriation par les populations de leur rôle dans la protection de la nature, s'appuie notamment sur les textes internationaux, tels que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, les conférences d'Apia et de Nouméa, en 1976 et 1986, ou l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique, qui reconnaissent explicitement que grâce à leur mode de vie séculaire, ces peuples ont contribué à préserver la biodiversité des régions qu'ils habitent (Djama, 2009 : 55). Cet appui sert un discours de responsabilisation des populations kanak envers la protection des espaces naturels, et de moteur d'une prise de conscience environnementale à l'échelle du pays :

« Ce que je voulais préciser aussi c'est qu'à travers [...] l'intensification de l'exploitation des ressources, [...] cela remet à l'ordre du jour [...] le rôle des peuples premiers en ce qui concerne la préservation de son environnement, donc de l'environnement du pays. [...] Il y a d'une certaine manière nécessité pour le pays tout entier de se réconcilier avec la nature. [...] Il y a nécessité aujourd'hui à travers la réhabilitation de ce concept d'héritage naturel dont la responsabilité revient au peuple autochtone, de mettre en route cette réconciliation » (Raphaël Mapou, 2002 : 23).

L'exercice de la reformulation passe alors par un discours qui relie la perception cosmogonique kanak de la nature à la notion d'environnement, telle qu'elle est définie dans les arènes internationales. Georges Mandaoué, alors sénateur coutumier, déclarera ainsi en 2009 :

« L'environnement, c'est l'habitable même des Kanak. Au-delà de cet habitacle, l'environnement c'est le monde des vivants mais aussi le monde des morts, c'est le champ d'ignames et toutes les activités traditionnelles qui sont reliées au milieu naturel » (Mwa Vée, 2009 : 17).

L'évolution du discours de Rhéébu Nùù en faveur de la protection de l'environnement constitue à plus d'un titre un nouveau tournant dans la relation à l'industriel, qui acte une (re)construction identitaire, tout en élargissant encore l'espace des revendications. À travers l'argument environnemental, l'identité locale et régionale reconnue comme reposant sur le rapport à la terre, devient participation à une forme d'ethnogenèse (Morin, 2006), à une identité globale et légale au sein des arènes onusiennes. L'avantage majeur de cette (re)construction identitaire est qu'elle fait appel à la force créatrice et imaginative du droit, dans un contexte d'obsolescence tout autant que de vide juridique en matière minière et environnementale. Le schéma de mise en valeur des richesses minières n'est achevé qu'en 2008, le code minier et le code environnemental de la province qu'en 2009. Le classement du lagon au Patrimoine mondial de l'UNESCO s'inscrit clairement dans cette démarche et viendra solder plusieurs années de lutte technique contre l'industriel pour obtenir une mise aux normes environnementales internationales et un meilleur respect de l'environnement (Merlin, 2014). L'aspect environnemental de la lutte autochtone de Rhéébu Nùù prend ainsi forme dans l'alliance

stratégique qui se noue avec les défenseurs de l'environnement -les associations écologistes locales en particulier- au profit notamment de la protection du lagon (Horowitz, 2010). Cette alliance permet de conjuguer l'expertise des associations écologistes en matière environnementale tout en formulant les inquiétudes des populations locales quant aux risques de pollution et de rejets dans le lagon de métaux lourds liés au procédé hydrométallurgique. De cette alliance stratégique naissent les questionnements systématiques quant aux études réalisées en matière environnementale, qu'il s'agisse des études d'impact ou des nombreuses contre-expertises menées par l'industriel. La focalisation de la lutte sur la protection du lagon relève ainsi d'un déplacement des intérêts autochtones centrés dans un premier temps autour du site minier, pour se tourner vers la mer, espace des pratiques vivrières, mais aussi des réserves marines provinciales, espace de plaisance et de tourisme également. L'extension de la géographie des revendications contribue ainsi à faire entrer de nouveaux acteurs et de nouveaux arguments dans la lutte contre le projet.

Le patrimoine en question : la rente minière au service de l'environnement

Afin de mieux saisir les ressorts de l'alliance qui se joue entre les associations écologistes et le collectif autochtone Rhéébu Nùù, la notion de patrimoine apparaît comme opératoire. Elle permet de saisir les différentes représentations de la nature, allant de la vision plus conservationniste des écologistes à celle plus ancrée dans le développement des territoires et des espaces du collectif autochtone. La patrimonialisation de la nature ne signifie alors pas la même chose pour les deux groupes, du fait notamment de la définition double et paradoxale du patrimoine. Il sous-tend en effet des héritages accumulés et transmis dans la sphère privée des familles et la désignation de richesses collectives transmises entre les générations, dans la sphère publique. Il s'agit à la fois d'un héritage « en nature » (capital, richesses, nature, foncier) et « en culture », un héritage matériel et immatériel (Faurie, 2011 : 33). La patrimonialisation de la nature ou de la culture demande une sélection de la part des acteurs qui créent par là une échelle de valeur, traductible en mesures de protection et de gestion mais aussi en possibles valorisations. C'est dans ce double aspect du patrimoine que peut se traduire la rencontre des projets écologistes et autochtones autour du projet du Sud. Cette dimension est essentielle, parce qu'elle articule l'environnement à toutes les formes de valeur qui peuvent lui être attribuées qu'elles soient économiques, politiques ou culturelles et les groupes porteurs de ces différentes valeurs. Les signataires de la Déclaration de 2002 définissent leur conception du patrimoine naturel kanak comme devant servir le développement et l'aménagement des espaces, à travers la perception d'une rente estimée en fonction de la valeur du minerai extrait. La patrimonialisation revêt ainsi différents aspects qui contribuent à façonner les espaces et les territoires en termes économiques, environnementaux, sociaux, culturels. Le discours de Rhéébu Nùù établit un lien entre la défense de l'environnement, la négociation de droits économiques de participation au développement, et le droit des peuples autochtones à travers la définition d'une compensation à la destruction de l'environnement qu'ils considèrent comme leur. Cette compensation transparait dans

deux éléments de revendication spécifique, la constitution d'une fiscalité minière communale, et la formation d'un Fonds patrimoine de réparation environnementale.

Accusés à plusieurs reprises de vouloir négocier des « royalties », les leaders autochtones développent un point de vue plus général sur la fiscalité minière à l'échelle du pays, alors même que ni le schéma de mise en valeur des richesses minières, ni le code minier, tous deux imposés par l'Accord de Nouméa, ne sont encore achevés. Les mesures de défiscalisation de 2001 viennent mettre le doigt sur la faiblesse des bénéfices à tirer de l'exploitation minière pour les communes. Au terme du vote de deux lois phares de 2001²⁰, la fiscalité minière revenant à la commune du Mont-Dore relève des centimes additionnels à certains impôts comme la contribution des patentes, la contribution foncière et les droits d'enregistrement, autant d'impôts dont se voit exonéré l'industriel pour la phase de construction et au moins quinze ans d'exploitation minière. Si ces centimes ne portent que sur le Mont-Dore c'est parce qu'actuellement la fiscalité minière ne porte que sur la transformation du minerai et non sur son extraction. Les réclamations du leader de Rhéebu Nùu en faveur d'une « taxe minière au profit des communes et des populations concernées par cette activité »²¹ s'inscrivent dans ce contexte complexe de définition des retombées économiques à la fois pour la Nouvelle-Calédonie et à l'échelle locale et dans la multiplicité de possibilités offertes pour redéfinir la fiscalité minière²². Pour d'autres, c'était une alternative à une entrée dans le capital de la société qui avait été envisagée, notamment via une proposition de rachat d'une partie du capital²³. La reconnaissance du lien à la terre passait par une implication économique plus importante des populations du Sud, l'actionnariat ou un pourcentage défini de la valeur du minerai extrait²⁴, seuls leviers possibles pour un véritable partenariat et un engagement effectif de l'entreprise minière en faveur du développement de la région et du pays.

Le terme de royalties est de fait, plutôt utilisé par les détracteurs du Comité, qui l'accusent de négocier, derrière un discours de défense de l'environnement, une fiscalité qui reviendrait uniquement aux chefferies. En 2006, Philippe Gomes, alors nouveau président de la province Sud s'oppose fermement à tout principe d'une redevance payée aux propriétaires du sol sur lequel est/sont assurée/s une/des exploitations, considérant que « les projets industriels calédoniens conduisent les populations locales

²⁰ La loi de pays sur la fiscalité de l'exploitation du nickel pour les grands projets métallurgiques adoptée en juillet 2001 comprend des exonérations d'impôts sur les sociétés, de contribution des patentes, de contribution foncière de droits d'enregistrement et de taxe générale sur les Services pour une durée de 15 ans à compter de la première mise en production commerciale, pour les projets portant sur un investissement supérieur à 2,50 milliards FCFP et créant au moins 500 emplois, avec des procédés innovants et dans des zones dépourvues d'infrastructures et de bassin d'emploi. Une seconde loi est votée en août 2001 pour organiser le travail des étrangers qui participeront à la construction de l'usine.

²¹ LNC, le 26/12/2003

²² Dès 1994, le leader de Rhéebu Nùu et ancien maire de la commune revendiquait la possibilité pour les communes de lever des impôts afin de définir leurs axes de développement. (MwaVéé, 7, 1994)

²³ Entretien, le 19/04/2013

²⁴ C'est ce schéma industriel qui sera d'ailleurs choisi pour le montage de l'usine du Nord, dont la Province est actionnaire à 51% via son bras économique la Sofinor.

à être acteurs du développement et non pas rentiers»²⁵. Si certains enquêtés reconnaissent aujourd'hui avoir envisagé un tel fonctionnement, il aurait selon eux rapidement été abandonné au profit du schéma de participation évoqué plus haut. Le schéma de participation est ainsi conçu comme le moyen de s'assurer de la répartition équitable des retombées tout en favorisant l'initiative économique et les motivations financières individuelles ou claniques. La fiscalité minière communale permet également de détourner ou d'éviter l'émergence de revendications financières et foncières, en intégrant dans une même échelle les préoccupations des chefferies et de la commune pour le développement local. Le Comité autochtone de gestion des ressources naturelles (CAUGERN) formé en 2005, aurait de ce point de vue initié une réflexion conjointe des chefferies souhaitant être impliquées dans le développement et des communes souhaitant bénéficier de moyens supplémentaires. Les deux institutions se considéraient comme légitimes à entrer en relation avec l'exploitant et à bénéficier de retombées économiques²⁶ (Demmer, 2012 : 36).

Les revendications du Comité Rhéébu Nùù relèvent également dès 2002 de la constitution d'un « fonds » ou capital dit « patrimoine », « déterminé en fonction de la valeur intrinsèque de la matière première traitée ». La Déclaration de 2002 établit ainsi le fait que l'emploi n'est pas suffisant et que chaque mètre cube de terres de nickel extrait a une valeur économique qui doit servir de base à la constitution d'un fonds destiné à la promotion, la réparation et la protection du patrimoine naturel et culturel kanak, au nom du droit des clans et des chefferies sur leur espace naturel, et qui serait contrôlé par elles. Ce fonds est défini en 2003 par Rhéébu Nùù comme étant « la pierre angulaire de la démarche autochtone », et devant également se baser sur la valeur de remplacement des 1000 hectares de forêts déjà détruits ». En 2004, le leader de Rhéébu Nùù évoque à nouveau la question d'une redevance minière, à laquelle l'industriel oppose l'absence de lois calédoniennes dans ce domaine. En 2005, la question revient sur le devant de la scène et s'exprime ainsi : « Il faut qu'une partie de la richesse minière serve à réparer les conséquences laissées par des décennies d'exploitation. Il faut créer une taxe spéciale pour financer la reconquête de l'environnement dégradé par la mine »²⁷.

Les revendications du Comité et du CAUGERN s'inscrivaient parfaitement dans la réflexion menée alors par le Comité stratégique industriel (CSI). Créée en 2010, le CSI est essentiellement composé de représentants politiques et d'entreprises minières, chargé de réfléchir à, et de définir une stratégie minière et industrielle pour la Nouvelle-Calédonie, sous la direction d'Anne Duthilleul, représentante de l'État français en tant que chargée de mission pour les grands projets de nickel en Nouvelle-Calédonie. Un rapport du Sénat relatif à la défiscalisation des usines de traitement du nickel s'inquiète en 2005 de voir décréter une sorte de « franchise d'impôt » et il retient la solution d'une « redevance minière » proposée par Anne Duthilleul lors de la mission qui

²⁵Les Échos, le 04/04/2006.

²⁶ Cette fusion des intérêts s'est opérée à Yaté avec les élections municipales de 2008 qui ont vu l'élection d'un maire issu d'une liste Rhéébu Nùù.

²⁷LNC, le 9/02/2005.

lui avait été confiée par le premier ministre en 2003 : « il est en effet primordial de donner aux autorités locales les moyens d'assurer leurs missions d'intérêt général, les interventions de l'État ne pouvant se substituer entièrement à une taxation juste et équilibrée du secteur minier » (Le Meur & Mennesson, 2011 : 9). La question n'était d'ailleurs pas refusée en bloc par les partis loyalistes puisqu'en 2004, l'un d'entre eux avait rédigé un projet de vœu pour la création d'un fonds patrimonial en faveur des populations concernées par l'usine du Sud. Ce fonds aurait été géré « par les autorités coutumières du Grand Sud suivant les procédures financières légales, sous le contrôle des communes et la tutelle du Trésor Public, et avec la participation de la province Sud et de l'entreprise [minière]. » Ce projet ne s'est finalement pas fait mais nous voyons bien ici qu'au-delà de l'enjeu de protection de l'environnement, le collectif autochtone initiateur de la mobilisation contre le projet minier, élargi d'une part ses revendications mais aussi le champ d'exercice de celles-ci. À travers la défense de l'espace naturel ne se joue pas seulement sa conservation, mais les moyens de celle-ci, et au-delà ceux d'un développement dit durable reposant sur la rente minière.

Conclusion : le Pacte et ses effets, entre rente minière et développement durable

Nous avons ici voulu montrer qu'à travers les différentes évolutions du collectif autochtone Rhéébu Nùù, plusieurs types d'arguments sont mobilisés et que les groupes ne sont jamais figés. Le droit des peuples autochtones est ainsi tour à tour un droit qui défend des intérêts économiques localisés, mais aussi une vision environnementale reliant protection des espaces et développement. C'est également un droit qui sert la négociation de droits spécifiques de gestion et d'administration de ces espaces. L'évolution d'une perspective économique localisée vers une perspective environnementale plus étendue en termes de revendications et d'acteurs ne signifie pas que les deux approches sont imperméables l'une par rapport à l'autre. Cet élargissement spatial et discursif de la lutte autochtone a eu des effets complémentaires du point de vue des dispositifs légaux qui en ont émergé. Ils reflètent à bien des égards, la territorialité des conceptions du développement durable²⁸ que les différents acteurs portent.

Le « tournant environnemental » de la lutte contre l'industriel a favorisé la prise en charge des questions environnementales par les politiques publiques à la fin des années 2000. L'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008, la création en 2009 de l'Observatoire pour l'environnement (ŒIL) en province Sud, l'adoption des codes de l'environnement provinciaux (Le Meur et Mennesson, 2011 : 11-12) sont autant de résultats d'une mobilisation qui a favorisé la visibilité et la diffusion des

²⁸Le référentiel du développement durable n'apparaît qu'à l'interface du secteur minier et de sa gestion locale en Nouvelle-Calédonie qu'au début des années 2000, les modèles de développement étant jusque-là dominés par le passage d'une « économie assistée » (Freyss, 1995) à une indépendance économique fondée sur la rente minière, le « rééquilibrage » et les transferts de l'Etat (Sourisseau *et al.*, à paraître : 10).

problématiques entourant l'activité minière en Nouvelle-Calédonie. Le Code de l'environnement de la province Sud évoque d'ailleurs le principe de consentement²⁹, la création d'un fonds de réparation environnemental et la formalisation des études d'impact. De fait, la stratégie d'intégration du développement durable à la politique provinciale n'a pris corps qu'en 2007 en privilégiant une entrée par l'environnement ou par l'articulation des dimensions économiques et environnementales autour de projet écotouristiques, conçu comme des compensations aux impacts destructeurs de l'activité minière (Sourisseau, Bouard, Pestana, 2013). L'absence de la province Sud du Pacte pour un développement durable du Grand Sud pourrait ainsi témoigner d'une conception du développement durable plus axé sur la ruralité et la conservation des espaces que sur la régulation du secteur minier³⁰.

Le Pacte quant à lui, fait du développement durable un point d'articulation d'intérêts divergents, celui des peuples autochtones en faveur de la protection de leur espace naturel, culturel, social et économique, et celui des entreprises minières qui souhaitent réduire les risques à la fois du point de vue de la mise en place de législations moins favorables, que ceux engendrés par les mobilisations de la société civile (O'Faircheallaigh, 2011). En tant que point de rencontre de *soft laws* internationales – *Le guide des bonnes pratiques sur les peuples autochtones et l'exploitation minière* élaboré par le Conseil international des mines et métaux (ICMM) et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones-, il tend à maintenir la logique d'enclave propre aux projets de ce type, avec une certaine définition du développement durable s'exerçant sur des espaces spécifiques. Le Pacte peut ainsi être conçu comme un pivot entre différentes échelles d'administration de la nature. Les mécanismes de reboisement et de cogestion du suivi environnemental de l'usine, via le Comité consultatif coutumier environnemental et les techniciens environnementaux, sont gérés à l'échelle de l'aire coutumière Djubéa-Kapume. Le classement du lagon intervient à l'échelle territoriale. L'Observatoire pour l'environnement de la province Sud témoigne également de cette volonté des acteurs provinciaux de s'engager dans une démarche de surveillance qui va au-delà du seul projet minier de Goro. A chacun de ces dispositifs correspondent des autorités agissant sur des territoires qui se superposent et s'imbriquent. Le Pacte semble ainsi conçu comme un moyen de maintenir la cohabitation de plusieurs initiatives, acteurs et institutions en matière de gestion environnementale, dont la territorialisation varie également.

Pour les coutumiers du Sud et le collectif Rhéébu Nùù, la mise en œuvre locale du référent de développement durable apparaît comme plus fondée dans des formes de négociation de la rente minière. L'élaboration du schéma de participation du Grand Sud a souligné deux choses : d'une part que la forme juridique de la propriété foncière n'était pas une voie unique de négociation avec l'industriel; d'autre part, que les mécanismes de redistribution interne constituent un moteur de développement sur terres coutumières, notamment pour l'initiative économique privée. Le Pacte, pour sa part, est conçu comme

²⁹ Attention il est évoqué à propos de la collecte de graines et leur mise en valeur et non concernant le secteur minier.

³⁰ Sur l'intérêt de la Province pour l'autorégulation et la délégation de ces pouvoirs à des acteurs non étatiques, industriels et autochtones, voir Le Meur, Horowitz, & Mennesson (2013).

une forme de compensation dans le sens où il vient mettre fin à une relation violente. Ici, la reconnaissance de la coutume ne passe pas par une rente foncière aux propriétaires de la terre comme cela a pu être observé en Papouasie Nouvelle-Guinée (Filer, 1997 ; Strathern, 1993), mais par la création de nouveaux mécanismes et des structures coutumières nouvelles, permettant de régler le processus de développement et de négocier des arrangements³¹ (Banks, 2008). L'analyse de la compensation en termes de relations dévoile, au-delà des stricts mécanismes économiques auxquels on pourrait la réduire, le poids de dispositifs qui optimisent d'autant le contrôle local sur les ressources naturelles. De chacune des échelles de négociation, qu'il s'agisse de la chefferie, de la commune ou de l'aire Djubéa-Kapume dépend ainsi une forme de rente et de relation à l'industriel. L'élargissement du discours de Rhéebu Nùu sur la fiscalité minière vise toutefois à sortir de cette logique localisante, au profit d'une réflexion sur les modes de développement industriel et le sens du développement durable. La déclaration de 2002 de même que les réflexions engagées par le Sénat coutumier dès 2003 sur le développement durable et une gestion « raisonnée » de l'activité minière, puis par le CAUGERN en 2005, témoignent de cette volonté de concevoir les espaces en cours de développement ou à développer dans leur globalité. Il s'agit de penser ensemble la préservation, la réparation environnementale et les bénéfices à tirer de l'exploitation minière localement et à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

³¹Si le cadre du Pacte semble strict il est de fait renégociable (Titre IV, Titre VI).

Références bibliographiques

- Bainton, N.A 2009, Keeping the network out of view: Mining, Distinctions and Exclusion in Melanesia, *Oceania* 79 (1) : 18-33.
- Bainton N.A. & M. Macintyre 2013, “My land, my work”: business development and large-scale mining in Papua New Guinea, in: *Engaging with Capitalism: Cases from Oceania*, special issue *Research in Economic Anthropology* 33 : 139-165.
- Banks, G. 2008, Understanding « resource » conflicts in Papua New Guinea, *Asia-Pacific Viewpoint* 49 (1) : 43-48.
- Bellier, I. 2009, Le développement et les peuples autochtones : conflits de savoirs et enjeux de nouvelles pratiques politiques, in : Geronimi V., Bellier I. Gabas J.-J., Vernières M., Viltard Y. (dir.) *Savoirs et politiques de développement. Questions en débat à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Karthala.
- Bellier, I. 2006, « Le projet de Déclaration des droits des peuples autochtones et les États américains : avancées et clivages, *Présence autochtone*.
- Bensa, A. 1992, Terre kanak : enjeu politique d’hier et d’aujourd’hui. Esquisse d’un modèle comparatif, *Etudes rurales* 127-128 : 107-131.
- Bensa, A. 2000, Le chef kanak. Les modèles et l’histoire, in : Leblic I. & A. Bensa (dir.) *En Pays Kanak. Ethnologie, Linguistique, Archéologie, Histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l’Homme : 9-48.
- Demmer, C. 2007, Autochtonie, nickel et environnement. Une nouvelle stratégie kanak, *Vacarmes* 39 : 43-48.
- Demmer, C. 2012, *La « chefferie minière » en question. Etude de cas à Canala*, Document de travail n°13 du programme « Gouvernance minière », Nouméa : CNRT « Nickel et son environnement ».
- Djama, M. 2009, Politiques de l’autochtonie en Nouvelle-Calédonie, in Gagné, N., Martin T. & M. Salaun (dir.) *Autochtonies. Vues de France et du Québec*, Québec, PUL : 193-204.
- Détienne, M. 2003, *Comment être autochtone*, Paris : Seuil.
- Faurie, M. 2011, *Ouvéa : le sanctuaire kanak. Dynamiques patrimoniales et recompositions territoriales en Nouvelle-Calédonie*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris IV-Sorbonne.
- Filer, Colin 1997, Compensation, Rent and Power in Papua New Guinea, in: Toft, S. (ed.) *Compensation for Resource Development in Papua New Guinea*, Boroko and Canberra, Law Reform Commission (Monograph 6) and Australian National University, National Centre for Development Studies (Pacific Policy Paper 24) : 156-189.
- Freyss, J. 1995, *Economie assistée et changement social*, Paris : IEDES-PUF.
- Graff, S. 2012, Quand combat et revendications kanak ou politique de l’Etat français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie, *Journal de la Société des Océanistes* 134 (1).
- Grochain, S., 2007, *Les Kanak et le travail en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie*, Thèse de doctorate en socio-anthropologie, EHESS,
- Horowitz, L.S. 2002, *Stranger in One’s Own Village. A micropolitical ecological analysis of engagements of kanak villagers with a multinational mining project in New Caledonia*, PhD, Canberra : ANU.
- Horowitz, L.S. 2009, Environmental violence and crises of legitimacy in New Caledonia, *Political Geography* 28 : 248-258.
- Horowitz, L.S. 2010, “Twenty years is yesterday”. Science, multinational mining and the political ecology of trust in New Caledonia, *Geoforum* 41 : 617-626.
- Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur 2010, Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud, in : Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (dir.) *Politique de la terre et de l’appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 5-57.
- Jost, C. 1998, Perceptions sociales et dimensions culturelles d’un nouveau projet minier en Nouvelle-Calédonie, in : Guillaud D., Seysset M. & A. Walte (dir.) *Le Voyage inachevé... A Joël Bonnemaïson*, Paris, ORSTOM.
- Karpe P. 2002, *Les collectivités autochtones*, Thèse de doctorat en droit public, Nanterre : Université Paris X.
- Kowasch, M. 2012, Le développement de l’industrie du nickel et la transformation de la valeur environnemental en Nouvelle-Calédonie, *Journal of Political Ecology* 19 : 202-220.
- Leblic, I. 1991, Au fondement de l’identité culturelle kanak, les représentations du foncier, 3e journées scientifiques de la Société d’écologie humaine « Perceptions et représentations de l’environnement », Aix-en-Provence.

- Léger, M. 2007, L'histoire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, *Recherches amérindiennes au Québec* 37 (2-3) : 145- 155.
- Le Meur, P.-Y. 2010, La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle », *Multitudes* 41 : 91- 98.
- Le Meur, P.Y. 2012, *Conflit et arrangement. La politique du nickel à Thio, Nouvelle-Calédonie*, Document de travail n°7 du programme « Gouvernance minière », Nouméa : CNRT « Nickel et son environnement ».
- Le Meur P.-Y. & T. Mennesson 2011, *Le cadre politico-juridique minier en Nouvelle-Calédonie. Mise en perspective historique*, Document de travail n°3 du programme « Gouvernance minière », Nouméa : CNRT « Nickel et son environnement ».
- Le Meur, P.-Y., Horowitz, L.S. & T. Mennesson 2013, « Horizontal » and « vertical » diffusion : the cumulative influence of Impact and Benefit Agreements (IBAs) on mining policy production in New Caledonia, *Resources Policy* 38 (4) : 648-656.
- Loroux, N. 1996, *Nés de la terre*, Paris : Seuil.
- Merle, I. 1999, La construction d'un droit foncier colonial. De la propriété collective à la constitution des réserves en Nouvelle-Calédonie, *Enquête* 7 : 97-126.
- Merlin, J. 2014, L'émergence d'une compétence environnementale autochtone ? La controverse de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie, *Terrains et Travaux* 24 : 85-102.
- Monnerie, D. 2005, *La parole de notre maison : discours et cérémonies kanak aujourd'hui, Nouvelle-Calédonie*, Paris : MSH.
- Morin, F. 2006, L'autochtonie, forme d'ethnicité ou exemple d'ethnogenèse ?, *Parcours anthropologiques* 6 : 54-64.
- Muckle, A. 2012, The Presumption of Indigeneity. Colonial Administration, the "Community of Race" and the Category of *Indigène* in New-Caledonia, 1887-1946, *Journal of Pacific History* 47 (3) : 309-328.
- Naepels, M. 2006, « Réforme foncière et propriété dans la région de Houailou (Nouvelle-Calédonie), *Etudes rurales* 177 : 43-54.
- O'Faircheallaigh, C., & S. Ali 2007, Extractive Industries, Environmental Performance and Corporate Social Responsibility, *Greener Management International: The Journal of Corporate Environmental Strategy and Practice* 52 : 5-16.
- O'Faircheallaigh, C. 2011, *Use and Management of Revenues from Indigenous - Mining Company Agreements: Theoretical Perspectives*, ATNS Working Paper No 1, <http://www.atns.net.au/website/workingpapers.asp>.
- Pitoiset, A. 2002, *L'actionnariat populaire en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie. Société de profit dans une société de partage*, Mémoire de DEA, Sociétés et cultures du Pacifique insulaire, dynamiques et mutations, Nouméa : Université de Nouvelle-Calédonie.
- Saada E. 2003, Citoyens et sujets de l'empire français. Les usages du droit en situation coloniale, *Genèses* 53 : 4-24.
- Sourisseau J-M., Bouard S. & G. Pestana 2013, *Ruralité et développement durable en Nouvelle-Calédonie. Synthèse des ateliers de Poindimié et perspectives*, IAC Editions, Province Nord.
- Sourisseau, J.-M., Pestaña, G. Gaillard, C., Bouard, S., Le Meur, P.-Y. & T. Mennesson à paraître, Entre neutralisation et requalification. Les limites de la diffusion du référentiel du développement durable en Nouvelle-Calédonie, in : Bonnal, Gabas & Roux (eds.) *Développement durable et agricultures. Analyse comparée de politiques nationales*, Paris, Karthala.
- Strathern, A. 1993, Compensation: what does it means ?, *Taimlain* 1: 57-82.
- Whitmore, A. (ed.) 2012, *Pitfalls and Pipelines*, Baguio City-Copenhague-Londres : Tebtebba, IWGIA, PIPLINKS.

Sources

- Journée mondiale des peuples indigènes, CPS, 2002
MwaVéé, n°63, 2009

Le programme GOUVERNANCE MINIERE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

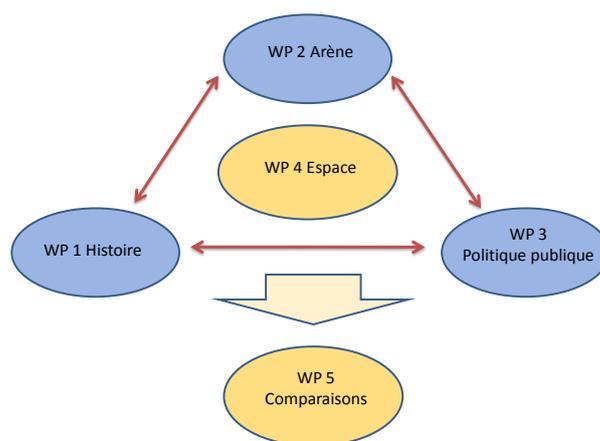
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

